

Sous la direction de
Nicolas Combalbert et de Sophie Rothé



Incarcération, vulnérabilités et interventions sociales

Préface de Nancy Huston



Incarcération, vulnérabilités et interventions sociales

Logiques sociales

Collection dirigée par Bruno Péquignot

En réunissant des chercheurs, des praticiens et des essayistes, même si la dominante reste universitaire, la collection « Logiques Sociales » entend favoriser les liens entre la recherche non finalisée et l'action sociale.

En laissant toute liberté théorique aux auteurs, elle cherche à promouvoir les recherches qui partent d'un terrain, d'une enquête ou d'une expérience qui augmentent la connaissance empirique des phénomènes sociaux ou qui proposent une innovation méthodologique ou théorique, voire une réévaluation de méthodes ou de systèmes conceptuels classiques.

Dernières parutions

Claude GIRAUD, *Consentir, adhérer, s'opposer. Contribution à une sociologie de l'engagement*, 2019.

Lucie France DAGENAIS, *L'art à Vienne et l'unité de l'empire (1897 à 1905)*, 2019.

Janina GLAESER, *Politiques du care en France et en Allemagne. Parcours des assistantes et assistants maternels issus de l'immigration*, 2019.

Paul GRELL, *Les modes de débrouillardise des jeunes chômeurs, Chômeurs pendant la crise des années 80*, 2019.

Isabelle PAPIEAU, *Les représentations du monde rural, Des arts antiques à la télé-réalité*, 2018.

Piero-D. GALLORO (dir.), *Conflictualités, représentations et médiatisation de la violence et de la radicalisation, Radicalisme(s), radicalisation(s), radicalité(s), violence(s)*, 2018.

Piero-D. GALLORO (dir.), *Discours et parcours de radicalisation et de violence, Radicalisme(s), radicalisation(s), radicalité(s), violence(s)*, 2018.

Bernard HILLAU, *Le livre de la compétence, Trajectoires d'acteurs et changement social*, 2018.

Patrick GABORIAU, *Le terrain anthropologique, Archéologie d'une pratique*, 2018.

Gabriele PINNA, *Travailler dans l'hôtellerie de luxe. Une enquête ethnographique à Paris*, 2018.

Michèle BOKOBZA, *Madame la comtesse de Gasparin. Protestantisme radical, genre et pèlerinage au XIX^e siècle*, 2018.

Claudine DARDY, *Exister par écrit. Essai sur l'identification en culture de l'écrit*, 2018.

Aurélien DJAKOUANE et Emmanuel NÉGRIER, *Le hip-hop en scènes. Mutations artistiques et innovations politiques*, 2018.

Elodie BORDAT-CHAUVIN, *Les politiques culturelles en Argentine et au Mexique*, 2018.

Sous la direction
de Nicolas Combalbert et de Sophie Rothé

Incarcération, vulnérabilités et interventions sociales

Préface de Nancy Huston

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2019
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-343-17242-2

EAN : 9782343172422

Sommaire

Préface.....	9
<i>Nancy Huston, écrivaine</i>	

Introduction.....	13
-------------------	----

I. L'environnement carcéral et le rôle du SPIP

Chapitre 1.

Le Quartier Pour Peines Aménagées : une tentative de ré-ordonnement social au sein de l'univers carcéral	17
--	----

Jean-Yves Dartiguenave, professeur de sociologie à l'université de Rennes 2

Astrid Hirschelmann, professeur de psychopathologie à l'université de Caen

Sophie Le Coq, maître de conférences en sociologie à l'université de Rennes 2

Chapitre 2.

Missions et compétences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : de l'exécution de la peine aux questions de réinsertion et de prévention de la récidive. La culture et l'animation en milieu carcéral	51
--	----

Anne Gauvin, sociologue

Isabelle Larroque, directrice du SPIP

II. Vulnérabilités de la personne détenue et besoins spécifiques

Chapitre 3.

Vieillesse et vulnérabilités psychologiques des personnes détenues	71
--	----

Nicolas Combalbert, professeur de psychopathologie à l'université de Tours

Valérie Pennequin, professeure de psychologie du développement cognitif à l'université de Tours

Claude Ferrand, professeure de psychologie sociale à l'université de Tours

Chapitre 4.

L'écriture de la vulnérabilité en institution carcérale : l'exemple de Mirabeau épistolier à Vincennes	93
--	----

Sophie Rothé, docteur en lettres modernes, université de Tours

Chapitre 5.

L'intérêt des approches temporelles MC-FLY dans l'accompagnement social en détention.....	117
---	-----

Erwan Dieu, docteur en psychologie et criminologue

Olivier Sorel, docteur en psychologie

Chapitre 6.

S'essayer au Modèle « Good Lives » (GLM)
dans l'accompagnement psychosocial des infracteurs ? Illustration du suivi
entre vous, nouveau GLMiste, et Gérard MENVUSA, nouveau délinquant.... 135

Erwan Dieu, docteur en psychologie et criminologue

Esther Issen, psychologue

Olivier Sorel, docteur en psychologie

III. Interventions socioculturelles en détention : quelques exemples

Chapitre 7.

L'animation socioculturelle en milieu carcéral :
exemple de la maison d'arrêt de Tours 157

Marie-Laure Gougeon, responsable du service culture de la FOL37

Chapitre 8.

La création radiophonique au service de la remédiation énonciative 183

David Christoffel, docteur en musicologie, poète et compositeur

Julie Trenque, doctorante à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Chapitre 9.

La médiation éducative par la pratique photographique dans le champ carcéral.
Entre contention et émancipation, quelles perspectives méthodologiques ?
La pratique photographique à la prison de la Tuilière 199

Christophe Pittet, docteur en sociologie, photographe plasticien

Conclusion 217

Préface

Prisons : la bonne distance

Nancy Huston

C'était il y a longtemps, dans le New Hampshire. Le prof d'un atelier d'écriture que je suivais au lycée nous a donné un devoir fascinant : visiter un lieu public et rédiger un texte sur l'impact de l'architecture de ce lieu sur la psyché de ceux qui le fréquentent. Les autres élèves ont choisi, qui l'église, qui la mairie, qui un musée ; déjà provoc à seize ans, j'ai choisi la prison.

Je n'oublierai jamais. Même quand c'est pour de faux, on n'oublie jamais. Même quand on a choisi son propre enfermement, et qu'on le sait éphémère, ça se grave dans votre mémoire comme les graffitis de baise et de haine griffonnés par les détenus avec leurs ongles dans la peinture marron foncé des murs. Tintamarre de la porte métallique qui se ferme, cliquetis agressif des clefs, pas qui s'éloignent dans le couloir... On m'a laissée là... deux heures, peut-être ? Rien du tout. Et je n'oublierai pas. J'ai demandé ensuite l'isolement, le mitard ; obtempérant là encore, on m'a enfermée dans une cellule capitonnée, dans le noir, un quart d'heure peut-être. Rien. Mais c'est inoubliable, cela aussi.

Depuis une vingtaine d'années, je me rends ponctuellement dans des prisons et des maisons d'arrêt, çà et là en France. Je ne suis pas une « visiteuse », une dame charitable, je n'y vais pas pour remonter le moral des détenu(e)s ; j'y vais parce qu'on m'y invite, pour parler des livres, les miens ou ceux des autres, et de la vie. Les échanges que j'ai eus à Fleury-Mérogis m'ont plus appris et apporté, plus fait rire et réfléchir, que tous les colloques auxquels j'ai assisté dans ma vie. Oui, plus que les universitaires, les détenus m'aident à comprendre le monde.

Être taulard(e) c'est comme être pute : par définition, si cela vous arrive, c'est que vous avez eu des problèmes. Problèmes d'argent à tous les coups ; problèmes de violence aussi, éventuellement assortis d'abus sexuels, problèmes de promiscuité, exigüité des espaces de vie, rejet de la société, problèmes d'identité, voilà les cinq ou six versets

de cette chanson bien connue, une vraie rengaine, disons-le, vieille comme le monde.

Étant donné que nous autres, au dehors, sommes persuadés d'être les citoyens de pays démocratiques, généreux, avancés, dont les principes politiques et philosophiques sont dérivés de la générosité chrétienne et/ou de l'irréfragable trio révolutionnaire liberté-égalité-fraternité, il serait logique que, face à des êtres ayant transgressé « nos » lois ou bafoué « nos » mœurs, nous fassions l'impossible pour leur conférer la dignité, la fierté, le sentiment d'exister qui leur font défaut, et sans lesquels il est bien évidemment impossible de fonctionner au sein de la société. Sachant que tous les délinquants et criminels sans exception ont souffert de solitude, de promiscuité, d'incompréhension et de violence, nous devrions naturellement leur témoigner du respect, les écouter, leur donner le goût d'apprendre et de construire, les aider à se revaloriser, à expérimenter de nouvelles formes d'interaction, de coopération et de collaboration, puisque c'est ce qui sera exigé d'eux lorsqu'ils quitteront leur lieu de détention. Or depuis des siècles nous faisons exactement le contraire. Nous les enfouons dans une solitude ou une promiscuité plus grande encore (trop près c'est atroce, trop loin c'est atroce) ; nous leur témoignons mépris et dégoût, nous leur infligeons violences et brimades, nous nous comportons, en un mot, comme si nous voulions être bien sûrs qu'ils ne reviennent jamais parmi nous.

La France a un des pires records du monde occidental en matière de surpeuplement carcéral - là où la loi prévoit au strict minimum 9m2 par détenu, les cellules sont souvent occupées par deux, voire trois hommes.

Quand je vais à Fleury, les détenus du quartier de l'isolement n'ont rien à voir avec ceux du club de lecture. Les hommes qui passent leur temps seuls sont méfiants, braqués, tendus, sur la défensive. Comme ils ne se connaissent pas, ils roulent les mécaniques et se jettent sur n'importe quel objet (journal, stylo, bidule) qui leur permettra d'avoir l'air occupé, plutôt que de se montrer « en manque » en posant une question à autrui.

Le yoyo, nous le savons tous, c'est un jouet d'enfant qui permet l'exploration de la distance : on l'envoie au loin et ça revient tout près, on l'envoie, ça revient, on le contrôle, on s'amuse avec l'écart maîtrisé. Dans l'argot carcéral, le yoyo est un moyen d'échange de cellule à cellule (corde, ficelle, lien). Les détenus ont un besoin *vital* de communiquer, de s'envoyer mots, objets, lettres, de se prêter des

trucs, de se dire qui ils sont, pour se donner l'impression d'intéresser quelqu'un, d'être nécessaires à quelque chose.

À voir la persévérance, la patience et l'incroyable ingéniosité des prisonniers à fabriquer ces yoyos, on se dit qu'au lieu de dépenser toujours plus d'argent à brimer des individus qui deviendront de plus en plus à charge de la société, on pourrait en dépenser un peu plus (investissement qui serait largement amorti par la suite) à dégager et à utiliser leurs forces vives. Partant, ils seraient alors en mesure de trouver ou de retrouver – ni trop loin, ni trop proche – la *bonne distance*.

Introduction

Au 1^{er} avril 2018, la population pénale française comptait 70 367 détenus parmi lesquels 20 852 sont prévenus et 49 515 sont condamnés (ministère de la Justice, 2018).

S'agissant des structures pénitentiaires, il existe en France 187 établissements pénitentiaires. Parmi eux, on compte 86 maisons d'arrêt qui reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire, c'est-à-dire les personnes qui sont en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive. Ces maisons d'arrêt ont également vocation à recevoir les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas une période de deux ans. On compte également 94 établissements pour peine répartis de la manière suivante :

- 6 maisons centrales réservées aux détenus condamnés à de longues peines ou présentant des risques,
- 27 centres de détention qui accueillent des détenus condamnés à des peines supérieures à deux ans et dont le régime de détention est orienté vers la resocialisation des personnes détenues,
- 11 centres de semi-liberté qui reçoivent des personnes condamnées qui bénéficient d'un régime particulier de détention (autorisation de s'absenter de l'établissement durant la journée pour exercer une activité professionnelle, pour suivre un enseignement ou une formation, pour bénéficier d'un traitement médical ou pour s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive) et
- 50 centres pénitentiaires qui sont des établissements mixtes et qui regroupent plusieurs types de régimes de détention avec au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Enfin, on compte 6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) âgés de 13 à 18 ans et un établissement public de santé national de Fresnes (EPSNF).

Par ailleurs, il existe 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui assurent le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), qu'elles soient en milieu ouvert ou en milieu fermé. Les SPIP ont pour principale mission la prévention de la récidive et la réinsertion des personnes condamnées.

Il est fréquent de trouver chez les personnes détenues des parcours de vie chaotiques, des ruptures familiales, une précarité sociale, un état de santé physique dégradé, des troubles psychologiques, etc. Pour beaucoup d'entre eux, on repère avant même leur incarcération l'existence de facteurs de vulnérabilité sociale, physique ou psychologique. La vulnérabilité peut être entendue ici comme l'altération des capacités de résistance de l'individu face à un risque spécifique ou un danger. En d'autres termes, une personne vulnérable est plus susceptible de développer des troubles somatiques ou psychologiques, de souffrir d'isolement social, d'être exposée à des événements potentiellement traumatiques, etc. Cet état de vulnérabilité peut être exacerbé par l'incarcération. En effet, la confrontation avec le monde carcéral peut être très violente et déstabilisante pour la personne condamnée à une peine privative de liberté. L'enfermement, la promiscuité, les conditions de vie, les relations avec les autres détenus (...) sont autant de facteurs susceptibles de favoriser une perte de repères ou l'apparition de troubles mentaux tels que la dépression ou l'anxiété. Toutefois, la présence au sein des établissements pénitentiaires de soignants, de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ou encore d'intervenants extérieurs peut favoriser l'amélioration de l'état de santé de certains détenus, l'apprentissage de nouvelles compétences grâce à l'enseignement et la formation, l'amélioration de la qualité de vie en détention à travers des ateliers d'expression ou des activités sociales et socioculturelles.

L'objectif de cet ouvrage collectif pluridisciplinaire est non seulement de sensibiliser le lecteur aux spécificités du milieu carcéral et aux caractéristiques des personnes détenues, mais aussi de rendre compte de certaines interventions sociales et socioculturelles en détention, de leur pertinence, de leurs effets et de leurs limites. La première partie de l'ouvrage s'intéresse à l'environnement carcéral et au rôle des SPIP. La deuxième partie traite de la vulnérabilité des personnes détenues et de leurs besoins spécifiques. Enfin, la troisième partie présente des actions menées en milieu carcéral par des intervenants socioculturels.

I. L'environnement carcéral et le rôle du SPIP

Chapitre 1.

Le Quartier Pour Peines Aménagées : une tentative de ré-ordonnement social au sein de l'univers carcéral

Jean-Yves Dartiguenave, Astrid Hirschelmann, Sophie Le Coq

La question de la « réinsertion » des détenus est récurrente dans le monde de la prison. Comme le rappelle Philippe Combessie, toute l'histoire de la prison est traversée par la tension entre la *philosophie défensive* et la *philosophie d'amendement*¹. Si la première perspective recoupe la *fonction sociale d'isolement* consistant « à tenir à l'écart de la société ordinaire un certain nombre de justiciables dont les comportements sont considérés comme troublant gravement l'ordre social » (Combessie, 2003, p. 70), la seconde « se greffe sur le mythe fondateur d'une "recherche humaniste" de la bonne peine qui amende et reclasse, ou réinsère » (Combessie, 2003, p. 25).

Assurément, la mise en place expérimentale du Quartier Pour Peines Aménagées (QPA) s'inscrit pleinement dans cette philosophie d'amendement. Ce nouveau dispositif vise, en effet, « la réinsertion sociale et la préparation à la sortie des condamnés » (décret 2002 – CPA). Il s'agit, plus précisément, de réunir les conditions « d'une prise en charge axée sur le travail autour du passage à l'acte et d'une prise en charge axée sur la préparation à la sortie par le biais d'un aménagement de la peine ».² Une telle perspective suppose d'accorder à la personne détenue une capacité de « désistance » (Laub, Sampson, 2003), c'est-à-dire une capacité à rompre avec un parcours de délinquance ou de criminalité, que cela soit à l'occasion d'une « seconde chance » ou selon un « schéma de réparation »³ (Goffman, 1968).

¹ Philippe Combessie, *Les fonctions sociales de l'enfermement carcéral : constats, hypothèses, projets de recherche*. Sciences de l'homme et Société, Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, 2003.

² Compte rendu réunion QSO – 07/06/2013

³ Il est à noter que la perspective de la « seconde chance » et celle du « schéma de réparation » ne renvoient pas aux mêmes soubassements idéologiques et

Nous allons montrer, à partir d'une recherche-action⁴ conduite sur le QPA de Longuenesse, que ce dispositif se présente comme une tentative de ré-ordonnement des relations sociales, tant entre les détenus qu'entre les détenus et le personnel pénitentiaire, à l'intérieur de l'univers carcéral. Cette tentative nous paraît offrir des conditions favorables à la resocialisation et à la remobilisation du désir chez les détenus qui bénéficient de ce dispositif. Elle ouvre ainsi, pour ces derniers, la possibilité d'une réappropriation de leur existence sociale et d'une réélaboration de projets porteurs de satisfactions. Mais cette tentative se heurte à deux obstacles majeurs : un premier obstacle, proprement institutionnel, qui tient à la fonction d'isolement et de stigmatisation inhérente à l'univers carcéral. Cette fonction en définissant un « périmètre sensible » (Combessie, 2003), qui marque une frontière entre le monde de la prison et le monde ordinaire, limite la portée des modalités concrètes de la resocialisation. Un deuxième obstacle qui renvoie au poids de l'incorporation des contraintes propres à l'enfermement en milieu carcéral. On peut, en effet, se demander si cette incorporation ne risque pas d'entraver le processus d'appropriation précédent, voire plus largement le processus de « désistance » en

paradigmatiques. La notion de « seconde chance » prend sa signification dans une lecture libérale des rapports sociaux où la place que l'on occupe dans la société dépend de la volonté individuelle que l'on a de se saisir d'opportunités sur un marché des biens et des services. À l'encontre de la perspective précédente, le « schéma de réparation » inscrit la réadaptation sociale au cœur de la *relation de service* qui unit un professionnel disposant de compétences techniques reconnues pour procéder à la réparation d'un « objet défectueux » et l'utilisateur qui accorde sa confiance à ce professionnel. Aussi, cette relation de service n'est nullement réductible à un échange de volontés, mais procède de déterminants sociaux (l'appartenance sociale, la position et le rôle des acteurs, les configurations institutionnelles, les normes sociales, etc.) qui lui donnent son contenu.

⁴ Cette recherche-action résulte d'une commande de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DPA). Elle visait à nourrir les réflexions de l'administration centrale tout en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en place d'un projet expérimental. Cette recherche-action qui s'est déroulée pendant près de deux années (de 2014 à 2015) avait pour ambition d'évaluer la portée des programmes de mobilisation, associés au PPR, dans la préparation à la sortie des détenus. Il s'agissait notamment d'évaluer la concordance des programmes avec les besoins des PPSMJ, de façon à donner corps et sens à leurs parcours et à leurs projets de réinsertion individuels. Cette recherche-action conduite sur le site de Longuenesse a donné lieu à nombre d'observations et à des entretiens semi-directifs de l'ensemble du personnel pénitentiaire (surveillants et CPIP), de l'encadrement et des détenus concernés par le dispositif QPA sur la période considérée. Ce sont ces matériaux qui sont mobilisés dans le cadre de ce chapitre.

opposant, à la rupture qu'il présuppose, la permanence d'une imprégnation de conditions d'existence subies et infâmant.

Nous allons donc insister dans un premier temps sur la force du projet qui nous paraît notamment s'incarner dans une méthode reposant sur l'implication des différents opérateurs du dispositif. Nous poursuivrons en montrant que le QPA s'offre comme un nouveau contrat social qui repose notamment sur la réhabilitation d'une loi commune à l'échelle de l'établissement. Nous nous interrogerons ensuite sur la capacité du QPA à constituer un espace-temps de resocialisation et de remobilisation des détenus préparant leur sortie de prison.

1. Le QPA : un projet s'incarnant dans une méthode

Par *projet* nous entendons une intention fondée sur des valeurs qui orientent la manière de concevoir et de mettre en œuvre une action. Nous proposons d'appeler *doctrine* la traduction politique d'un projet sous la forme d'orientations qui servent de référence et de guide à l'action. Il apparaît clairement, au vu des travaux préparatoires à la mise en place du dispositif QPA, que ce dernier ne se réduit pas à la seule définition d'objectifs et à l'octroi de moyens au service d'une organisation. En arrière-plan se profile une doctrine où l'on peut lire l'attachement à des valeurs qui fondent la légitimité d'un projet.

Les travaux préparatoires rappellent ainsi que « *comme pour tout établissement pénitentiaire, les QCP⁵ et CCP doivent répondre à l'objectif de prévention de la récidive en favorisant l'individualisation des prises en charge et la mise en œuvre d'un parcours d'exécution des peines adapté aux problématiques et besoins de la personne, préalablement identifiés.* » (doctrine PMJ – ECP) Cette formulation témoigne, à elle seule, de la présence de *valeurs* qui fondent la légitimité du dispositif. On repère l'importance accordée à la *prévention* de la récidive et à la *réinsertion* venant à l'encontre d'une conception exclusivement répressive de la peine et de la réclusion. La référence à l'*individualisation* de la prise en charge renvoie également à un registre des valeurs où prédomine l'importance accordée à l'irréductible *singularité* et à la *dignité* de la personne. À l'opposé d'un traitement de masse, il s'agit de prendre en compte le *parcours* spécifique et le *projet* de chaque personne pour la faire advenir à l'*autonomie*. Comme l'indique explicitement ce compte rendu de

⁵ Quartier des Courtes Peines.

réunion, « *une prise en charge intensive de l'accompagnement des PPSMJ⁶ vers la construction d'un projet d'aménagement de peine ne garde une cohérence que si elle diminue progressivement, en même temps que la personne gagne en autonomie* » (compte rendu réunion QSO – 19/09/2013).

Cette notion d'*autonomie* qui vient se coupler avec celle d'individualisation constitue une autre valeur cardinale du projet qui sous-tend le dispositif QPA. Elle désigne l'accès, à la fois, à *l'indépendance* et à la *responsabilité*. Celles-ci apparaissent, en effet, comme les conditions fondamentales de la « réalisation de soi ». On pourrait discuter ici de la relativité de ces valeurs au regard du milieu social dans lesquels ils prennent place. On pourrait, de ce point de vue, mesurer les écarts entre l'intention institutionnelle visant l'accès à ces dimensions participant à la reconstruction de la personne - en l'occurrence ici du détenu - et la manière dont ils sont effectivement vécus selon le milieu d'appartenance. Mais l'essentiel est de bien voir, pour l'instant, que la référence à l'individualisation et à l'autonomie fonde le projet qui alimente le dispositif du QPA, quel que soit, par ailleurs, l'écho qu'il rencontre auprès des détenus compte tenu de leur appartenance sociale et de leurs conditions d'existence.

Il est à noter, à cet égard, que ces valeurs ou les idéaux de *prévention* et de *réinsertion* poursuivis par le dispositif du QPA rencontrent une large adhésion parmi les CPIP⁷ et les surveillants même si certains restent attachés à des conceptions disciplinaires de la peine et de la détention. Les CPIP considèrent ainsi que la mission du QPA recoupe le cœur de leur métier en redonnant un sens à l'accompagnement des détenus :

« C'est un outil magnifique et puis aussi pour les personnels c'est valorisant, ça aussi moi je ne les oublie pas mes personnels je sais que pour eux ici c'est aussi, ils ont l'occasion pour chacun d'entre eux de montrer ce qu'il sont un personnel de surveillance ce n'est pas juste qu'un porte-clé ce peut être aussi quelqu'un qui accompagne, qui accompagne différemment, qui voit au quotidien et reste sur sa posture de personnel de surveillance, du côté sécuritaire, de l'autorité et de l'ordre, mais qui malgré tout fait un travail différent, avec une approche différente et pour nous les CPIP c'est pareil. » (Cadre SPIP)

⁶ Personnes Placées Sous Main de Justice

⁷ Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et Probation

« Pour moi en tout cas notre mission c'est la prévention de la récidive et ça passe de manière pour moi primordiale par la préparation à la sortie et la réinsertion de la personne détenue » (CPIP)

« ... Un QPA donc c'est un quartier pour peines aménagées ça veut dire que l'on doit réfléchir à la préparation à la sortie, mais sur un axe aménagement de peine d'accord donc ça veut dire qui dit aménagement de peines dit réflexion de la personne placée sous-main de justice parce qu'elle doit construire son projet d'aménagement de peine donc déjà là et en plus elle a signé, elle est volontaire pour être contrainte et réfléchir moi je trouve ça fabuleux, moi je trouve ça vraiment génial. » (cadre SPIP)

« Pour moi, le dispositif QPA ça correspond vraiment pour le coup aux missions qui sont celles du CPIP. Pour moi, c'est vraiment la logique de ce pour quoi il y a une peine d'emprisonnement, pour qu'on arrive à enclencher un mécanisme de réinsertion à l'extérieur et donc le QPA, c'est quelque part ce qui devrait exister partout, c'est ce qui devrait être la norme. Avoir quelque chose qui permette aux gens de pouvoir préparer au maximum la sortie. » (CPIP)

Cet objectif de prévention et de réinsertion apparaît d'autant plus légitime, aux yeux des CPIP, qu'il s'inscrit dans une évolution historique qui remet en cause - études scientifiques à l'appui - la portée de la peine infamante en matière de lutte contre la délinquance au profit d'actions de prévention centrées sur la problématique du passage à l'acte.

« Tout ça, ça vient d'une longue réflexion qui est un peu née à la fin du XX^e enfin dans les années fin 1800 début 1900 où on a commencé à réfléchir à l'utilité de la peine, à comment prévenir les phénomènes de délinquance de manière plus utile et plus humaine, parce qu'on s'est rendu compte, enfin il y a des études, nous en tout cas dans l'historique de notre métier, qu'une peine infamante, une peine, les peines d'ancien régime, elles n'ont jamais montré aucun effet au contraire la violence entraîne plutôt la violence, alors qu'une peine plus humaine avec, cibler des facteurs de passage à l'acte, si on les cible et qu'on essaie un peu de revenir à la source, on peut peut-être arriver à jouer sur le phénomène de délinquance et arriver à le diminuer quoi. » (CPIP)

De la même façon, les surveillants sont sensibles aux objectifs de prévention de la récidive et de réinsertion du QPA même s'ils y voient des limites, comme nous le verrons plus loin. S'ils ne vont pas jusqu'à considérer, comme les CPIP, qu'ils constituent le cœur de leur métier, ils n'estiment pas moins qu'ils font partie, avec le dialogue et l'écoute, de leurs missions.

« Déjà la sécurité pour un surveillant, c'est faire respecter le règlement intérieur, sécurité. Et moi je suis quand même un peu sur le dialogue et la réinsertion sinon je ne serais pas venu ici. Je pense que si l'on vient ici et qu'on dit non j'ai pas le temps de m'occuper de toi, ben non, il faut quand même qu'il y ait un petit suivi et puis c'est intéressant, si dans le groupe de 12 il y en a deux qui peut retrouver du boulot et éviter de revenir ici et ben je trouve ça super. Même si c'est difficile dehors. » (surveillant - QPA)

« L'objectif c'est aussi l'aménagement de peine des détenus donc notre mission c'est quand même ça, donc aider le détenu au maximum, à son écoute, savoir le remettre à sa place quand il faut et tout et ça le surveillant je pense qu'ils vous l'ont déjà dit, joue le jeu. » (surveillant - QPA)

On peut donc dire que le dispositif du QPA n'est pas seulement porté par le niveau central ou régional de l'administration pénitentiaire. Il est fort d'un projet qui est largement partagé par les acteurs locaux, tant par les CPIP que par les surveillants, quand bien même ils ne mésestiment pas les difficultés de son application. Nous aborderons plus loin la perception de ces difficultés par les personnels. Dans tous les cas, leur appréhension ne remet nullement en cause la *légitimité* accordée au dispositif du QPA. Cette situation participe assurément d'un *fort engagement* des personnels dans leurs missions, engagement que nous avons pu observer tout au long de notre recherche lors de nos visites sur le « terrain ».

C'est l'autre spécificité du dispositif QPA sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention. L'originalité de ce dispositif ne tient pas seulement, en effet, à un projet ou à un contenu. Il tient également à une *méthode*, c'est-à-dire à une manière singulière de conduire et d'animer le dispositif. Si celui-ci a été conçu - tant dans ses principes que dans les grandes lignes de son organisation - à l'échelon central, une grande marge de manœuvre a été laissée au plan local pour le traduire et l'adapter aux spécificités du site.

On peut dire, du point de vue de la conduite des politiques publiques et en reprenant la typologie proposée par Renaud Epstein⁸, que le QPA s'inscrit à la croisée de la tradition « d'un jacobinisme apprivoisé » et d'un « gouvernement à distance ». Selon cet auteur, le « jacobinisme apprivoisé » relève « d'un modèle historique d'administration du local caractérisé par un référentiel modernisateur, par l'hégémonie bureaucratique de l'État sur les affaires locales, par une logique de production standardisée et par une régulation hiérarchique assouplie dans l'arrangement informel. »⁹ Ce modèle de l'action publique a largement façonné les politiques de modernisation de la France des années 1960, mais aussi le mode d'organisation et de fonctionnement des administrations centrales.

Le modèle de « gouvernement à distance » a été introduit récemment sous l'effet de l'approfondissement de la décentralisation, de la réforme de l'État, et de la révision de ses politiques territoriales. Ce nouveau modèle s'inscrit dans la perspective d'une rationalisation des choix budgétaires et d'un objectif d'accroissement de la « performance » et de la « compétitivité » des institutions et du service publics. Il se caractérise par un recul de l'État dans la gestion directe des territoires au profit d'une délégation à des opérateurs locaux qui se voient confier la mise en œuvre et la mise en cohérence de programmes d'action. Mais comme le souligne Renaud Epstein, cette orientation ne signifie nullement un amoindrissement du rôle de l'État et de ses administrations centrales. « Au contraire, le retrait de l'État lui a permis de se doter de nouveaux instruments d'action publique qui, pour être moins directs que par le passé, n'en sont pas moins efficaces pour "conduire les conduites" des acteurs territoriaux... En prenant appui sur des instruments incitatifs pesant *ex ante* sur la définition des priorités, des projets et des actions (appels à projets, *benchmarking*¹⁰, valorisations des "bonnes pratiques", labels et prix honorifiques, etc.), et sur des dispositifs de suivi *in itinere* et *ex post*, des réalisations et

⁸ Renaud Epstein, « La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat », Paris, Sciences Po. Les Presses, 2013.

⁹ *Ibid.*, p. 261.

¹⁰ Le *benchmarking* est une technique utilisée en marketing ou dans le cadre d'une démarche qualité visant à améliorer un mode d'organisation par le biais d'une analyse comparative entre plusieurs expériences. Il obéit à un processus continu d'analyse, d'adaptation et d'implantation des pratiques réputées les meilleures pour améliorer la performance d'une organisation.

résultats (indicateurs de performance, audit, *reporting*, évaluation), l'État peut ainsi gouverner à distance. »¹¹

Assurément, la mise en œuvre et l'animation du dispositif QPA procèdent de ce modèle de « gouvernement à distance » par le recours aux nouveaux instruments de l'action publique visant à conférer aux opérateurs locaux une « autonomie dans un cadre contraint ». L'évaluation du dispositif qui nous a été confiée rentre d'ailleurs bien dans la perspective d'un suivi *in itinere*, d'une démarche de *benchmarking*, qui fait porter davantage l'accent sur la cohérence et la pertinence d'une politique que sur son efficacité *stricto sensu*.

Il reste que la mise en œuvre et l'animation du dispositif QPA ne relèvent pas totalement de ce modèle de « gouvernement à distance » sur un point essentiel : la délégation ne porte pas sur un *tiers* extérieur au dispositif lui-même, mais concerne ses propres opérateurs locaux.¹² Nous retrouvons ici l'héritage du modèle du « jacobinisme apprivoisé » pour lequel il n'est pas de programme d'action en dehors d'un dispositif *intégré*, c'est-à-dire un mode d'organisation dont la cohérence et l'unité sont assurées par des relations hiérarchiques. Ajoutons que si les promoteurs du dispositif QPA se sont efforcés de garantir aux opérateurs locaux une autonomie dans l'appropriation de l'outil, ils ne sont pas restés à distance de ceux-ci comme en témoigne le souci de les intégrer à la « démarche d'expérimentation » et de se rendre sur le « terrain » afin de saisir au plus près les évolutions en cours.

Aussi, le dispositif QPA présente, de notre point de vue, un mixte de relations fonctionnelles (transversales) et de relations hiérarchiques (verticales) favorisant une *autonomisation* de l'action dans un cadre somme toute protecteur.

« En quoi par rapport à ce que vous faisiez avant ça diffère ici au QPA ? Oh il y a plein de choses sur le pratico-pratique comme on dirait à l'ENAP, on est deux par bureau et là-bas on est 7. Donc déjà et ça franchement c'est ouh ! Différent. C'est sûr ici on a beaucoup moins de pression, ici on est beaucoup plus préservés par rapport à là-bas, on n'a personne qui monte dans le bureau et qui dit au fait je

¹¹ *Ibid.*, p. 305

¹² On pourrait nous objecter qu'il existe au sein du QPA une procédure de sous-traitance en direction de partenaires extérieurs tels que, par exemple, SODEXO pour l'orientation et la formation professionnelle. Mais il convient d'observer que le cahier des charges qui définit les termes de cette délégation demeure la compétence de l'autorité pénitentiaire.

cherche machin truc, les gradés qui nous appellent, alors c'est vrai ici au niveau purement administratif et tout on est vraiment beaucoup plus protégés, on est beaucoup moins demandés, le téléphone sonne moins... Après ça change parce que là on a vraiment le temps et ça fait du bien de pouvoir faire un truc de A à Z, de se donner les moyens. On a beaucoup moins le sentiment de frustration qu'on peut avoir de l'autre côté. » (cadre SPIP)

Cette conjugaison entre des « relations fonctionnelles » et des « relations hiérarchiques », ou encore, entre le modèle du « jacobinisme apprivoisé » et le modèle de « gouvernement à distance », constitue assurément un point fort de la méthode pratiquée dans la mise en œuvre et l'animation du dispositif QPA. L'autonomie octroyée aux opérateurs locaux s'inscrit dans un horizon institutionnel qui vient la borner tout en laissant place à son exercice. Elle offre les conditions d'une appropriation et d'innovations qui sont vécues par les acteurs de « terrain » comme un véritable enrichissement de leur pratique professionnelle, comme un surcroît de « sens » dans l'exercice de leurs missions. Au point d'ailleurs que le coût engendré par le fort engagement personnel que suscite cette autonomisation de la pratique professionnelle paraît moindre que les bénéfices qu'elle permet d'engranger.

« ... ça été ce temps de formation comme ça avec l'ensemble des personnels du QPA du coup vraiment ça crée un esprit d'équipe et quand on vient ici on le sent, parce que moi je suis sur le département, mais je suis souvent là parce qu'en ce moment on est un petit peu sous le feu de la rampe et puis même depuis un an on est laborieux plutôt c'est ça. Honnêtement on est fatigué, on y met de l'énergie, mais ce n'est pas grave quand on y met du sens ce n'est pas grave. » (cadre SPIP)

Ainsi, si les contraintes liées à l'exercice professionnel paraissent moins prégnantes qu'ailleurs, cette spécificité du dispositif QPA ne présente pas moins des lignes de tension. Si d'un côté, les opérateurs locaux, et plus particulièrement parmi ceux-ci, les cadres, se réjouissent de la latitude d'action qui leur est donnée, de l'autre, ils ne sont pas sans revendiquer l'octroi ou le maintien de moyens à la hauteur des ambitions que fait naître précisément cette autonomie. Cette aspiration prend d'autant plus d'acuité dans un contexte de

restriction budgétaire ou de redéploiement des moyens à l'échelle locale ou interrégionale.

« Ecoutez je suis réaliste, je sais très bien, parce que je gère les budgets donc je sais très bien je les ai vus fondre comme neige au soleil sur le service. Moi je me dis que vraiment, très sincèrement moi je trouve que vraiment ça vaut vraiment l'investissement. En plus je trouve que pour le CPIP ce type de dispositif nous permet à nous, mais très égoïstement au niveau du service qui est le mien de mettre en avant notre savoir-faire. » (cadre SPIP)

Ce sont surtout les incertitudes quant au soutien politique du dispositif QPA qui provoquent une certaine inquiétude, ce d'autant que celui-ci n'est pas sans susciter une certaine animosité chez ceux qui ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail parmi, notamment, les surveillants du centre pénitentiaire. En témoigne cet extrait d'entretien d'un surveillant du QPA qui fait part de tensions entre les deux sites :

« Déjà là on perçoit, tout à l'heure on en a discuté un peu collectivement. Au début pas trop, c'est des petites remarques, des petites critiques, c'est vrai que c'est tout bête, ça ne vole pas très haut. Hier les 12 détenus qui sont venus normalement c'est un gradé du CP et un agent disponible du CP qui doivent se charger de nous transférer les détenus, bon on s'en est occupé quoi, c'est le premier surveillant de brigade puis le polyvalent qui sont allés les chercher par camion, ça a duré une heure et demie avec 3 navettes, alors tout de suite, oui vous faites chier le QPA ça fait 20 minutes qu'on vous attend. Ça fait ah ben toi qu'est-ce que tu fais là tu n'étais pas au QPA aujourd'hui, bon parce des agents du QPA par rapport au déficit d'agent sur le CP sont rappelés sur le CP pour couvrir les postes, oh ! ben tiens aujourd'hui tu n'es pas sur le QPA, toi et vraiment, mais... par moments on se demande si c'est des collègues ou des voyous. (...) Je vous dirais ça plus tard parce que je suis de permanence ce week-end sur le CP, donc je m'attends à quelques réflexions, mais bon. » (surveillant – QPA)

Ainsi, si le dispositif est paré d'une réelle légitimité chez les acteurs qui y sont impliqués, la question de sa reconduction reste posée dans un contexte où les politiques publiques sont jugées à l'aune de leurs résultats tangibles et quasi immédiats. Sans vouloir se

dérober à cette exigence d'efficacité, ils en appellent à la patience, à la nécessité de « laisser du temps au temps », selon une formule entendue, mais aussi à la confiance, avant de prononcer un verdict définitif.

« Oui on est souvent, voilà on est souvent sur des orientations politiques, avec des directeurs d'administration pénitentiaire qui changent, des gardes des sceaux qui changent, et il faut du chiffre, il faut des résultats et ça prend, et c'est des dispositifs qui prennent du temps. Est-ce qu'on nous laissera le temps, c'est ça. Donc c'est toujours une petite angoisse de dire, bon voilà votre truc on considère que y'a pas un taux de réussite suffisamment, enfin qu'est-ce qu'on met derrière aussi taux de réussite et... Et puis voilà, là vous avez 90 places, de l'autre côté ça croule... Donc, voilà, qu'on en fasse un autre quartier qui devient, qui devient une annexe, c'est ça qu'on craint tous au fond de nous-mêmes je pense. Voilà, moi je, voilà c'est un peu comme ça. Et pourtant... il faudra du temps. Donc c'est, qu'ils soient patients et qu'ils nous laissent travailler. » (cadre SPIP)

Se pose, ici, le problème crucial de la capacité, non pas seulement d'une politique publique spécifique, mais plus généralement de la *puissance publique*, à faire *institution*, c'est-à-dire à établir durablement les conditions de reproduction d'un service et des rapports sociaux qui le soutiennent, par-delà la légitimité d'une action qui, dans le cas du QPA, est déjà acquise aux yeux des acteurs qui y sont impliqués.

2. Un nouveau « contrat social »

L'observateur extérieur ne peut manquer d'observer le contraste saisissant qui existe entre le site du Grand Quartier (regroupant le centre de détention et la maison d'arrêt) et le bâtiment abritant le QPA de Longuenesse. Celui-ci, par la modernité de son architecture extérieure et intérieure, sa dimension modeste, ses façades colorées, tranche singulièrement avec la morne uniformité des bâtiments vieillissant du Grand Quartier qui est à proximité. Ce contraste est évidemment perçu par les personnels, mais aussi par les détenus qui qualifient parfois le QPA de « foyer » ou encore, non sans une pointe d'ironie, de « club Med » par allusion à la célèbre entreprise qui commercialise des séjours de vacances.

Précisons ici qu'il ne s'agit pas, pour nous, d'émettre un quelconque jugement sur la situation contrastée entre les deux sites, ni de s'attacher à vérifier la stricte exactitude des faits relatés par nos interlocuteurs. Non seulement nous n'avons aucune raison de douter *a priori* de la véracité de leur récit, mais qui plus est, ce ne sont pas les faits relatés qui nous intéressent en tant que tels, mais bien l'opposition dans laquelle nos interlocuteurs les inscrivent. C'est bien parce que cette opposition leur paraît *signifiante* que nous la considérons à notre tour comme *significative* d'une situation que nous nous proposons de décrypter.

Les détenus évoquent ainsi des conditions matérielles de détention en les distinguant nettement de celles qui existent au Grand Quartier. Par contraste avec la promiscuité régnant au Grand Quartier, la possibilité de bénéficier au QPA d'une cellule individuelle propice à la préservation de son intimité, d'une meilleure hygiène et de conditions sanitaires décentes, est particulièrement appréciée.

« Là-bas déjà (au Grand Quartier) c'est trois par cellule. Il faut... puis on n'est pas tous pareil dans les têtes. Pourtant je suis quelqu'un de très calme, il faut y aller pour m'énerver, mais franchement, je n'aurais pas pu. Parce qu'il y a des petites choses à force de s'accumuler... déjà moi je suis à cheval ben c'est beaucoup sur l'hygiène, la propreté, là-dessus et puis après, il y a des gens qui perçoivent que voilà il le fait ben moi je vais pas le faire, là-bas ça serait passé par là, c'est sûr. Mais ici on est chacun dans sa cellule, chacun euh voilà. On sait très bien, la personne, elle va rien te dire on sait qu'on doit réagir automatiquement. Que par là ça n'a rien à voir. » (détenu - QPA)

« Ouais ça joue quand même beaucoup, c'est les couleurs dans les cellules, moi la mienne elle est assez nickel. Parce que je sais très bien qu'après ma cellule sera reprise par quelqu'un d'autre et moi, franchement, personnellement, je m'y sens bien, entre guillemets parce que je n'aime pas rester ici, je me sentrais mieux dehors, mais je veux dire moi ça m'apaise beaucoup et puis déjà avoir une cellule tout seul oui, c'est bien, on a son intimité, on sait très bien que l'hygiène n'est pas pareil. Là, déjà psychologiquement c'est, il y a un grand boum là-dedans. » (détenu – QPA)

« Oui parce qu'arrivé ici (au QPA) on voit tout de suite que ce n'est pas la même vie que d'être de l'autre côté quoi. Déjà les locaux ils sont plus propres parce que vous allez là-bas dans une cellule vous

attrapez plein de choses, on attrape des boutons des choses comme ça, l'hygiène elle est pas là. Vous allez dans les douches, vous avez intérêt d'avoir un short, des claquettes parce que c'est pas propre. L'été il y a des, enfin c'est les autres qui le disent parce que j'ai pas encore passé un été, mais il y a des rats, des choses comme ça, des cafards et tout ça, c'est pas le top quoi. » (détenu – QPA)

D'aucuns, parmi les détenus, vont même jusqu'à considérer, avec un regard d'expert, que des améliorations pourraient être apportées au « confort » ou à la qualité des matériaux employés dans la conception et l'aménagement des locaux. Ce qui pourrait passer ici pour une sorte de surenchère déplacée témoigne, en réalité, d'une forme d'appropriation des locaux qui sont jaugés à l'aune de standards ordinaires existant au-dehors.

« J'ai vu que les cellules, ben il n'y a rien à dire. Il ne faut pas non plus se croire à l'hôtel, ça reste des cellules, mais c'est très correct. Par contre j'ai remarqué qu'au niveau des douches ça reste du brut de béton. Pourquoi ils n'ont pas résiné ? Ça éviterait des traces de salpêtre, parce que je vois qu'il y a déjà des traces de salpêtre. Alors il faut savoir que le salpêtre, c'est du nitrate de potassium, c'est pas l'idéal et je vois aussi qu'il y avait des traces de rouille et ça, à mon avis, c'est le ferrailage qu'il y a dans le béton. Donc pourquoi ? Moi je dis résiner voilà. » (détenu – QPA)

Mais le contraste entre le QPA et le Grand Quartier est loin de se limiter à la physionomie des bâtiments et aux conditions matérielles de détention, même si celles-ci entrent en ligne de compte dans la motivation des détenus pour « candidater » au QPA. Ce sont surtout les types de relations qui se nouent en leur sein qui constituent le principal critère de démarcation entre l'un et l'autre site. Selon les détenus que nous avons interviewés, les relations qui s'instaurent entre eux diffèrent radicalement entre les deux lieux. Ils opposent ainsi le calme qui règne au QPA au climat de tension qui règnerait en permanence au Grand Quartier.

« Et qu'est-ce qui vous a plu ici au QPA ou déplu ? Ben le calme. C'est différent, c'est complètement différent qu'au Grand Quartier. Au Grand Quartier ça crie dans tous les sens il y a des bagarres, trafic de stupéfiants on voit ça tous les jours de l'autre côté qu'ici ça ne se passe pas ici. Les téléphones il y en a partout, qu'ici il n'y en a

pas. Déjà ça tente moins quoi, que quand on voit tous les jours les gens fumer ça donne envie quoi, que ici on voit pas, c'est plus encadré ici vu qu'il y a moins de personnel, moins de détenus quoi. Le nombre joue beaucoup ? Oui le nombre joue beaucoup. » (détenu- QPA)

« C'est là (au Grand Quartier) où il y a tout le temps du business, il y a des bagarres tout le temps, des choses comme ça quoi. Après nous, j'étais dans une aile où il y avait pas de bagarre rien, c'était calme, pas de bruit la nuit parce que si vous vous mettez du côté des mineurs ben ils tapent au plafond toute la nuit pour pas que vous dormiez, parce qu'ils ont pas le droit aux cigarettes, ils ont pas le droit au tabac, bon ben c'est plus difficile quoi. Mais moi je suis resté deux jours au-dessus des mineurs et j'ai demandé à changer de cellule parce qu'après on ne dort plus la nuit. » (détenu – QPA)

Ils opposent également les attitudes de respect et les rapports de parité qui caractérisent les relations entre les détenus du QPA aux comportements d'intimidation et de domination qui régissent les interactions au Grand Quartier. Certains détenus évoquent même, au sein du QPA, l'existence d'une certaine solidarité dans les groupes par contraste avec la méfiance généralisée observée au Grand Quartier.

« Parce que, dans les centres d'arrêt, si vous prenez une gifle et que vous vous laissez faire, ben tout le monde dit : ben c'est une tête à claque, ben lui on ne va pas... C'est pas du cinéma, ça se passe vraiment comme ça ? Oui ça se passe vraiment comme ça. Si on répond et bien on prend pareil, si c'est pas notre faute on a répondu quand même, donc pour éviter tout ça j'ai posé ma candidature ici... Il n'y a personne qui se respecte en maison d'arrêt, c'est pas pareil ici tout le monde se respecte, tout le monde se dit bonjour. À la maison d'arrêt, tout le monde se regarde de travers. Si on baisse les yeux ben on passe pour une tapette des trucs comme ça. Donc ici tout le monde s'en fout, on est tous pareils. » (détenu – QPA)

« Ben moi on va dire que je suis quelqu'un qui m'intègre assez vite et je me suis intégré avec le premier groupe, ben j'étais le premier à m'intégrer avec le premier groupe, toute de suite on a mis les choses au clair on a parlé, tout suite ça a bien passé. Ceux de mon groupe ils avaient un peu de mal au départ, certains ils avaient du mal carrément, mais moi ça été. Moi je leur dis je vous respecte, vous me respectez. Ça, s'arrête là et s'il n'y a pas le respect, j'ai pas de

respect pour vous, c'est tout voilà. Dès l'instant où il y a tout ça, ça va. Mais ça s'est très, très, bien passé. » (détenu – QPA)

« Vous savez un coup de téléphone qui va pas bien, une mauvaise lettre, une mauvaise nouvelle, ben voilà hein, mais on est solidaire quand on voit que ça va pas ben on lui demande s'il veut parler, s'il veut pas parler ben on le laisse un peu et pis il revient vers nous tout seul. Ça se passe comme ça, enfin pour notre groupe à nous ça se passe comme ça. » (détenu – QPA)

Ils observent enfin que le rapport à la Loi – non pas seulement au sens juridique du terme, mais à celui sociologique désignant, plus largement, la *convention sociale* - diffère sensiblement entre les deux sites. Là où, au Grand Quartier, les pratiques quotidiennes enfreignent le règlement de la prison, où le *business* omniprésent prend le pas sur toute autre activité et structure de part en part les relations entre les détenus, le QPA s'offre comme un espace préservé où la moindre infraction au code est sanctionnée.

« Moi je viens d'une cité au niveau de Boulogne, il y a des gars je connais, ils vont en prison, ils font que rentrer, sortir, rentrer, sortir, ils se font lancer des missiles, ils se font de l'argent. Il y en a beaucoup qui viennent ici pour se faire de l'argent, pour avoir une tranquillité et être couvert, encaisser de l'argent, de l'argent, de l'argent... Comment on peut se faire de l'argent en prison ? C'est simple, on rentre de la drogue, on revend de la drogue comme partout, c'est pas parce qu'on est en prison qu'il n'y a pas de drogue. Au début que je suis arrivé, j'ai vu le psychologue, j'ai un suivi médical aussi, le psychologue il m'a dit : il y a autant de drogue ici qu'à l'extérieur, mais beaucoup plus cher, ça c'est les bruits c'est beaucoup plus cher, j'en achète pas hein. Mais en maison d'arrêt on est plus de 400 donc on entend tout le monde dans les coursives, on entend les gens discuter entre eux même si on ne fait que passer à côté on comprend très bien de ce qu'il s'agit, de quoi ils parlent, il faut pas être bête. Et moi avant d'arriver au QPA j'étais au A2 ben on voyait du monde avec des joints dans les mains. Obligation de faire ceci, sinon ils sont à 5-6 sur le dos, c'est les insultes, les maltraitances, les menaces... et puis moi à 40 ans je préfère ma petite tranquillité, faire ma peine tranquille, je suis venu tout seul, je repartirai tout seul. » (détenu – QPA)

« Ben ici déjà on sait qu'on n'a pas le droit à la moindre erreur donc ça nous fait réfléchir, on sait très bien que si on déclenche une bagarre on va repartir de l'autre côté et si on est ici c'est pour faire quoi ? C'est pour sortir de l'autre côté, c'est pour réussir sa vie et je pense qu'ici il n'y aura aucun problème même s'il y a des détenus, que voilà... » (détenu – QPA)

Cette représentation du QPA par opposition à la vie carcérale du Grand Quartier est largement partagée par le personnel œuvrant dans la nouvelle structure. Le Grand Quartier apparaît comme un lieu où la « loi du plus fort » s'impose - celle que l'on nomme le « caïda » - au détriment d'une loi commune résultant d'un accord et de négociations sur les règles et les usages du vivre ensemble. Il constitue un espace qui échappe en partie au contrôle de l'administration pénitentiaire, laissant ainsi libre court à une organisation des échanges, y compris illégaux, et à une structuration des relations entre détenus imposant leur propre ordre hiérarchique et rapports de domination (entre le « caïd » et les exécutants, les plus « anciens » et les « nouveaux », les « trafiquants » et les « pointeurs », etc.).

« C'est la loi du plus fort là-dedans. Il y a un détenu qui m'a dit : vous savez, madame, quand vous arrivez ici au quartier arrivant et qu'on vous met dans une cellule où il y a déjà quelqu'un, c'est voilà c'est le soir, l'autre il est à la table, il vous dit passe-moi le verre qui est là-bas, si vous lui donnez, c'est fini vous êtes une victime. » (Psychologue)

C'est dans cette opposition à cet espace au Grand Quartier que l'on peut saisir toute la portée de la mission que s'est fixée le dispositif du QPA : il s'agit de réélaborer et de réhabiliter une loi commune, dont l'infraction appelle une sanction effective, afin de reconstituer un *cadre structurant* à partir duquel les détenus vont pouvoir se forger ou se *réapproprier* d'autres repères et définir de nouveaux modes de relation. Les surveillants et les CPIP ne sont pas sans observer que cette mise en œuvre d'un cadre structurant peut s'avérer déstabilisante, voire angoissante, pour des détenus qui ont été immergés, parfois pendant de longues années, dans un autre univers.

« Je pense que pour le détenu ça change, ça change pour eux parce qu'ils ont plein de choses de prévues, parce que voilà ils ont un programme, ils sont très encadrés. Parfois ils sont très angoissés donc

là au moins ça file, on disait ça mardi, il y a une suite logique donc c'est hyper cadrant pour eux. » (CPIP)

« Alors que là ils sont dans une sorte de..., encadrés on va dire. Oui, c'est même strict. C'est encadré, sans être strict, c'est encadré. Ils ont des horaires, ils ont des formations, ils ont, là toujours la même chose des détenus qu'on voyait dormir jusqu'à des midis, des une heure de l'après-midi ici vous les voyez pas, les mêmes détenus ! Les mêmes hein, c'est les mêmes détenus qu'à côté ! On les voyait des fois dormir jusqu'à dix heures, onze heures, là des fois vous ouvrez la porte ils sont déjà debout. Non, mais c'est étonnant, je me retrouve vingt ans en arrière quand j'ai fait Fresnes, à Fresnes c'était 7 h le réveil, 7h30 le petit déjeuner, mais le lit devait être fait. Prêt derrière la porte. Non, mais franchement ça fait plaisir de voir un détenu, bon réveillé, pas toujours en train de dormir et de dire : surveillant je suis là, c'est bon ». (surveillant – QPA)

Cette ambition du QPA de recréer un cadre structurant, de réordonner les relations sociales au sein de l'univers carcéral, relève rien de moins que d'une tentative de refonder un *contrat social*. Nous savons, en effet, que tout contrat social, par-delà ses multiples déclinaisons, repose sur l'élaboration d'une loi commune, ou d'une convention, par laquelle les membres d'une communauté s'accordent sur des usages et des normes sociales qui leur sont associées.

Il y a lieu d'insister sur le fait que cette perspective du *contrat social* ne se confond pas avec le *contrat individuel* que le détenu est amené à signer au moment de son entrée au QPA. Le contrat social déborde, en effet, largement la simple relation duelle entre les deux parties en présence (le détenu et son interlocuteur) au moment de la signature du contrat individuel. Il implique l'ensemble du personnel pénitentiaire et des détenus dans la redéfinition d'un *rapport social*.

Il nous paraît d'autant plus essentiel d'insister sur cette dimension collective du contrat social que le contrat individuel ne paraît guère faire « sens » pour le détenu qui considère que l'accès au QPA relève moins d'un accord sur une implication réciproque, que d'une « seconde chance » qui se *mérite*. En d'autres termes, l'entrée dans le dispositif QPA procède moins d'une négociation entre deux parties que d'une volonté individuelle qui est mise à l'épreuve.

« On va dire qu'on se sent plutôt dans un internat qu'en prison. On va dire on a quand même beaucoup plus de droits que là-bas on n'a pas, ça change carrément l'image de la prison et ça fait réfléchir parce qu'on a droit qu'à une seule fois, donc on sait très bien ce que l'on risque derrière si on rechute, le QPA on pourra faire une croix dessus et je dis que c'est pas plus mal, moi je dis on a une chance, on a pas su la saisir et ben tant pis pour vous. » (détenu - QPA)

Ainsi, tout l'enjeu du QPA, à travers la refondation d'un contrat social, est de ne pas reconduire une situation marquée par l'*anomie* (c'est-à-dire l'absence de loi ou de règles sociales qui régissent la vie en société) ou par le *seul rapport de force* existant entre les détenus, ou entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Il s'agit bien, dans cette perspective, de *transformer les rapports sociaux* à l'intérieur de l'univers carcéral afin de réunir les conditions favorables à une resocialisation et remobilisation des détenus ; transformation qui passe, à la fois, par le rétablissement d'une *relation de confiance* entre les différents protagonistes de l'échange et par l'application, en cas de non-respect de la convention, d'une *sanction*¹³ dont la fonction essentielle est précisément de rappeler la loi commune. S'agissant du QPA, la sanction principale à laquelle s'expose le détenu qui ne respecte pas les règles prend la forme d'un retour au Grand Quartier.

« c'est pas facile d'arriver en QPA parce que quand on est en maison centrale ou en quartier de détention on a des repères, il y a pleines de petites choses qui se sont mises en place, qu'on a appris à vivre avec les autres on arrive ici c'est les cellules individuelles pour certains c'est compliqué, parce qu'entre temps il y avait petit passage de cigarettes ou machin truc, plus compliqué de faire un peu le caïd ou des choses comme ça donc du coup ça les recentre chacun sur soi, mais en même temps ils se doivent d'apprendre à travailler en collectif de vivre en collectif parce qu'ils passent beaucoup de temps ensemble donc qui dit collectif dit règles, dit hygiène dit règles de vie, dit respect et il y a tout ça. » (cadre SPIP)

¹³ Notons que la *sanction* ne doit pas être confondue avec la *punition* qui s'applique au registre de la transgression par rapport à une *faute* commise qui appelle réparation. La sanction ne concerne que le registre de l'infraction à une convention que se donne tout groupe social et dont le rôle essentiel est de rappeler précisément les termes de cette convention.

« Ah non ! Ici, il n'y a pas droit à l'erreur sinon on repart directement à la maison d'arrêt. » (détenu – QPA)

De fait, l'établissement ou le rétablissement d'une relation de confiance entre surveillants et détenus est particulièrement ressenti de part et d'autre, au sein du QPA. Chez le détenu, le sentiment qui prédomine alors est d'être considéré dans *sa personne* et non plus uniquement dans le statut infériorisant et disqualifiant de « détenu » ou de « prisonnier ». Les notions de respect et d'écoute viennent ainsi marquer que l'on compte pour autrui, c'est-à-dire que l'on n'est pas réductible à l'unidimensionnalité d'un stigmaté, même si le cadre de l'incarcération n'est pas dissipé pour autant.

« Là-bas (au Grand Quartier) les surveillants, on sait même pas si on peut leur parler qu'ils nous aboient dessus quoi et après on les comprend, ils sont plus de 800, ben ils ont une tête comme ça. Tandis qu'ici tout se passe bien. On sait le rôle surveillant/détenu, mais on se parle... dans le contexte de la prison. On sait la limite à pas franchir et je veux dire ça se passe super bien, enfin pour ma part, je veux dire c'est les heures de fermeture les trucs comme ça, tout se passe bien... Moi ça m'est arrivé de craquer une fois en cellule parce que je ne voyais pas mes enfants quoi, et franchement, je mens pas, le surveillant est venu et il m'a dit : ben si tu veux on parle, le surveillant il est venu vers moi et il m'a dit ouais, si tu veux on parle, ça m'a étonné quoi, on a parlé, après j'ai parlé aussi avec le gradé, mais ça s'est bien passé, ça m'a étonné, mais ça m'a fait plaisir.

Oui, on se sent quelqu'un. Entre parenthèses, on sait qu'on est pas que des prisonniers, on sait qu'on a fait une connerie, une bêtise sinon on ne serait pas là, mais je veux dire on est beaucoup plus à l'écoute ici. » (détenu - QPA)

En écho, les surveillants font également le constat, au sein du QPA, d'un changement dans la relation établie avec les détenus. Ils évoquent, là aussi, l'importance des règles et de l'encadrement qui viennent restructurer le rapport au temps des détenus par une organisation quotidienne d'activités auxquelles la participation est obligatoire. Les relations qui se nouent entre le personnel et les détenus leur paraissent marquées principalement par le respect mutuel et le dialogue. Les surveillants reconnaissent d'ailleurs que leur regard

a progressivement changé sur les détenus, confortant ainsi l'élaboration d'une relation de confiance.

« Parce qu'ici au QPA ils ont quand même des règles à respecter et je pense que c'est même pas la peine. C'est beaucoup plus cadré ici. Pendant 10 semaines déjà ils sont obligés de respecter un régime, avec des rendez-vous à respecter ; alors que de l'autre côté... Déjà à l'extérieur ils n'ont pas de projet, à l'intérieur, il faut le dire, ils ne font que dormir ou trafiquer donc... » (surveillant – QPA)

« Donc c'est peut-être pour ça qu'on a aussi beaucoup plus le temps quand je monte à l'étage de discuter avec les personnes détenues. C'est vrai qu'il y a plus de dialogue, ça c'est réel. Dès qu'on monte ils viennent nous voir directement, tandis que là-bas on n'a pas le temps, je veux dire déjà si je me déplace c'est parce qu'il y a un souci, une intervention, ici j'y vais pour voir si tout se passe bien, enfin j'espère que ça va continuer comme ça on n'est qu'au début donc euh... » (surveillant – QPA)

« Moi je vous dis déjà j'avais pas le temps, je n'étais pas trop intéressé de discuter avec eux là-bas (au Grand Quartier). Bon ça m'est arrivé, mais bon très rarement. C'était vraiment avec des détenus avec qui je m'entendais bien entre guillemets. Mais ici oui, c'est même eux qui viennent, donc c'est ce qui est agréable. Parce que de l'autre côté ils ne venaient pas vraiment on était un peu dans le monde il y avait trop de monde, ici ils viennent, ils sont plus à discuter. Ils ont un rapport différent ? Et nous aussi on a rapport différent, c'est peut-être pour ça que ça fait le rapprochement. À votre avis c'est leur regard qui a changé ou c'est le vôtre ? Je pense que moi j'ai changé aussi. Parce qu'eux s'ils voient que je suis réfractaire à leur demande ils vont pas venir, ils vont venir une fois deux fois, après c'est bon. Tandis que là aucun souci, pourvu que ça dure. » (surveillant – QPA)

3. Remobilisation et resocialisation des détenus

Nous nous proposons, ici, de redonner la parole aux détenus afin de saisir au plus près la manière dont ils vivent leur passage dans le dispositif QPA et ce qu'ils en retirent. Si, comme précédemment, nous nous efforcerons de nous départir de tout jugement de valeur sur ce qui nous est rapporté, nous n'ignorons pas que le discours des détenus est nécessairement orienté par leurs conditions d'incarcération et les

stratégies qu'ils opposent à la « stigmatisation ». Nous savons ainsi que le « faux semblant » et la « couverture » que l'on se donne sont au nombre des procédés qui relèvent « de l'art de manipuler les impressions, cet art, fondamental pour la vie sociale, grâce auquel l'individu exerce un contrôle stratégique sur les images de lui-même et de ses productions que les autres glanent à son entour. » (Goffman, 1975, p. 152) De la même façon, le « double jeu », le « stratagème », « la séduction », « l'hyper conformité », etc., que l'on peut repérer dans les comportements des détenus, participent des diverses manières qu'ils ont de « résister » à un pouvoir disciplinaire, faute de vouloir ou d'être en mesure de le contester frontalement.

Si donc nous n'ignorons pas ces diverses manières qu'ont les détenus de composer avec un ordre social qui s'impose à eux, cela n'exclut pas, par ailleurs, qu'ils s'engagent dans un *processus de persuasion* qui, pour n'être pas total, n'en constitue pas moins un des leviers d'une réactivation d'un désir, d'un intérêt, d'une *remobilisation* sur des projets.

« (Au Grand Quartier) Il y en a beaucoup qui se disent voilà je suis là je fais mes 6 mois et hop voilà tranquille. Ils font rien de leur journée, ils restent en cellule, ils regardent la télé, ils vont en promenade, après c'est la gamelle et après ils restent toujours allongés. Tandis qu'ici (au QPA) on peut faire des projets quoi. » (détenu – QPA)

« Mais je vois maintenant qu'il y a un réel intérêt à ...avancer quoi. Et que ce soit pour moi, pour l'entreprise, pour tout le monde. Il y a de l'intérêt..., il y a de l'intérêt. Je le fais pour moi, c'est pas pour faire plaisir, je le fais pour moi, et puis je pense à ma retraite éventuellement derrière. Parce que tout ce que l'on fait aujourd'hui sera répercuté dans plusieurs années. C'est les choses qu'on fait maintenant qui feront la personne que l'on sera demain. » (détenu – QPA)

Ainsi, les détenus que nous avons rencontrés dans le cadre du QPA ne sont pas dans le dispositif uniquement par défaut. Si, au départ, leur motivation est dictée par la perspective d'un aménagement de peine, par l'obtention de meilleures conditions de détention, le QPA apparaît bien vite comme une « seconde chance » qui, comme nous l'avons vu précédemment, se *mérite*, tant le dispositif s'apparente, pour filer la

métaphore religieuse, à un « purgatoire » par contraste avec « l'enfer » du centre de détention.

« Donc euh moi, je pense que le QPA ça doit se mériter. Le détenu à mon sens doit être primaire, avoir passé au moins un trimestre en maison d'arrêt pour qu'il puisse savoir et connaître l'ambiance d'une prison, parce que s'il est intégré tout de suite ici c'est vrai que ça n'a rien à voir avec l'autre côté. Ici il va réfléchir, il va dire : ben si c'est ça la prison, ça va, c'est un foyer quoi. Donc je pense qu'il faut qu'il connaisse les violences d'une vraie prison, ou d'un vrai centre de détention. » (détenu – QPA)

Pour la plupart des détenus, le QPA se présente comme une mise à l'épreuve de leur propre volonté. Il faut, d'une certaine façon, se montrer à la hauteur de cette « seconde chance » dont la valeur s'estime à la promesse de *rédemption* qu'elle contient potentiellement. Mais une telle perspective suppose d'en payer le prix par une lutte quotidienne et incessante dont l'issue est incertaine pour nombre de détenus qui sont confrontés, notamment, à de sérieux problèmes d'addiction et qui, plus largement, cèdent à un comportement compulsif. Cette lutte quotidienne passe notamment par une capacité à se donner des limites, à se restreindre, à se rationner, y compris dans les moments de sociabilité qui invitent aux réjouissances.

« Parce que personnellement l'alcool ben je le dis pas parce que je suis comme tout le monde à mon anniversaire je boirais un verre, mais pas deux. Tout le monde dit un verre t'en boiras deux mais je dis non. Et je dis après de tout façon même si je vais voir un psy et des trucs comme ça, mais ça va rien changer, c'est dans la tête, il faut se dire non, il faut se mettre des limites. Et je dis après si on n'arrive pas à se mettre des limites sur soi ben on peut plus avancer quoi je veux dire. Là j'ai plus envie de revenir ici, franchement. Déjà ici c'est une chance pas deux et j'ai pas envie d'aller en maison d'arrêt. » (détenu – QPA)

La prison, et plus particulièrement le QPA, par les interdits qu'il pose (sur les trafics en tout genre, sur l'usage du téléphone, sur l'accès à internet, etc.) et la discipline qu'il impose (le respect du règlement et du personnel, la participation obligatoire aux activités, la ponctualité,

etc.), apparaît même, pour certains, comme l'ultime rempart contre le cercle infernal de la récidive.

« Je pense qu'en sortant d'ici c'est un travail à faire tous les jours quoi. C'est un travail à faire tous les jours par exemple dire : ben demain qu'est-ce que je vais bien pouvoir faire si ...toujours prévoir quelque chose quoi en fait. Parce que moi, je vivais au jour le jour. Mais là plus vivre comme ça quoi en fait, plus vivre comme ça. Repartir dans le droit chemin. Être ponctuel, quelque chose que j'étais pas. Ah oui j'étais pas ponctuel, je trouvais toujours une excuse bidon. C'est parce que j'avais du mal à me lever à cause de l'alcool. »
(détenu – QPA)

« On nous donne une chance ici. On a tout, tout est neuf, on a une belle cellule, on a tout. On a un programme à suivre, il faut le tenir jusqu'au bout et voilà. On a écrit pour venir ici, on est motivé. Il ne faut pas venir ici et continuer à faire ici ce que l'on faisait de l'autre côté, ça sert à rien. On vient ici pour tout arrêter. Moi je suis venu ici pour tout arrêter, arrêter la consommation de drogue, d'alcool, tout arrêter, prendre soin de moi, avoir une vie normale, trouver un travail, aller jusqu'au bout et il y en a qui ne comprennent pas. »
(détenu – QPA)

« Dehors, il y avait personne qui arrivait à m'arrêter. Malgré tout ce qu'on me disait, je comprenais rien, je voulais écouter personne ; il fallait la prison pour comprendre les faits, savoir où j'en étais dans la vie... » (détenu – QPA)

On comprend toute l'importance de ne pas méconnaître ces problèmes d'addiction et de comportements compulsifs, tant ils semblent caractériser la population carcérale d'aujourd'hui.

« C'est plus les mêmes détenus on va dire. Maintenant on a plus de détenus pour, on va dire, les faits de drogue qu'on parlait moins avant, avant c'était plus pour des faits divers, des meurtres, des coups et blessures, on voit maintenant, on commence à voir beaucoup de personnes incarcérées pour l'alcool. Des vrais détenus pour, on va dire, des meurtres, heureusement on en voit moins, mais, comment dire, avant on avait de vrais détenus... Le détenu qui sait qu'il a fait une erreur, qui n'embête pas son monde, qui va faire sa peine et qui va se tenir tranquille alors que, là, les détenus qui sont là, pour la drogue : consommateurs, acquéreurs tout ça, mais qui sont là au

départ faut, on va dire, faut essayer à pouvoir supprimer cette drogue qu'ils prennent tous les jours quoi... Et après le gros problème c'est que bon, de plus en plus de détenus ont de plus en plus de problèmes psychiatriques donc, et pour la psychiatrie, pour les interner, ils sont pas assez atteints, donc on reçoit de plus en plus de détenus atteints de psychiatrie chronologique. » (surveillant – QPA)

Aussi, le dispositif du QPA ne saurait être laissé à lui-même pour traiter ce phénomène qui engage de manière déterminante la possibilité de remobiliser le détenu sur du projet. Celui-ci ne peut émerger, et *a fortiori* perdurer, sans une capacité du détenu à composer avec le manque et la restriction, soit avec ce qui est précisément problématique dans les conduites addictives ou le comportement compulsif. C'est dire l'enjeu essentiel de l'intervention de psychologues, mais aussi d'unités de soins psychiatriques au sein même du QPA afin d'accompagner les détenus qui en ont besoin dans leur cheminement.

Si le QPA n'offre pas, à ce jour, de réponse satisfaisante à cette question de la prise en charge des troubles psychiatriques, il n'en constitue pas moins une occasion, pour nombre de détenus, d'effectuer un *retour réflexif sur eux-mêmes*. Le QPA se présente ainsi comme un espace-temps propice à la récapitulation d'une histoire, parfois douloureuse, où l'on mesure le poids de la perte, d'un manque, qui fait alors ressortir ce à quoi l'on tient véritablement, ouvrant ainsi la voie à l'affirmation d'un désir et à l'élaboration de projets.

« Quand je dis que j'étais tombé par l'alcool, ben c'était dans l'alcool. Pour moi c'était, j'avais plus de limites, il n'y avait plus de limite. Même au niveau du respect avec ma compagne, je n'en avais plus. Et je suis arrivé ici. Au début, ça été dur quoi, mais après deux semaines, j'ai clairement remis les pieds sur terre quoi. Je me suis dit : qu'est-ce que je suis... il m'est arrivé d'être con quoi. Très con, tout ça pour quoi ? Pour la boisson.

Je vais essayer de tout reprendre de zéro. Déjà je vais avec ma compagne, on s'est remis ensemble parce que... Plus d'alcool à la maison, plus une seule goutte, plus de bouteilles. Même s'il y a des invités, c'est les invités qui apportent leur bouteille et ils repartent avec leur bouteille. Parce que s'il y a des bouteilles... Dans un restaurant, ce sera un apéro pas deux. Et après ce sera de l'eau ou de la "kro" non alcoolisée, voilà.

Ben déjà, quand je vais sortir d'ici, je vais aller voir ma copine, ben moi je ne le cache pas, ça va être beaucoup d'attention. Je vais l'emmener directement au restaurant et après, direction la maison et j'aurai lavé mes mains, j'aurai plus l'odeur de prison. Si elle a ses enfants, on ira passer une bonne soirée, soit au cinéma, soit au bowling, les enfants vont participer. Mais, pour moi, après manger, ce sera vraiment une vraie détente. Une vraie détente... » (détenu – QPA)

Il est à noter que ce travail réflexif que le détenu entame sur lui-même n'est pas provoqué, à tout coup, par l'arrivée au QPA, ni par la participation au PPR. Le plus souvent, ce travail réflexif s'amorce bien avant, parfois dès le moment du choc provoqué par l'entrée en détention. On ne saurait négliger, par ailleurs, le rôle déterminant joué, en la matière, par les événements familiaux, notamment l'arrivée d'un enfant, le retour de l'ex-compagne, mais aussi le décès d'un parent. D'une façon générale, le désir de réparer un tort causé à ses proches du fait d'une trop longue absence, de recouvrer l'affection de ceux qui ont manqué, se combine avec l'espoir de reconquérir un statut social, notamment celui de conjoint, de père ou de fils, selon les cas. Si ce désir n'est pas sans nourrir des inquiétudes lorsque la perspective de la sortie de prison approche, il n'en suscite pas moins un réel espoir qui motive le projet de réinsertion que se donne le détenu.

« Là je vais être père de famille bientôt, donc j'ai pas envie que mon enfant il grandisse sans moi non plus quoi. Il y a tout ça qui me remets et puis là j'ai 28 ans, faudrait peut-être que je construise ma vie et que j'avance... ça va un temps les conneries. Après la prison, c'est pas une vie non plus. » (détenu – QPA)

« Ben je me dis : déjà j'ai un enfant. Vous avez un enfant, qui a quel âge ? 9 ans. 9 ans d'accord. Il s'appelle Matéo, et voilà quoi. Il faut à tout prix que je m'en sorte quoi et ouais même en cellule je me remémore quand j'étais dedans et je me dis que ouhfff j'aurais dû y penser avant quoi. Ouais ça fait réfléchir. » (détenu – QPA)

« Est-ce que j'aurais ma place même au niveau des enfants et tout même si je leur écrit des lettres, je les ai au téléphone, ils me rassurent là-dessus, ben ouais tu nous manques et tout, mais euh voilà il y a toujours une petite appréhension, eux maintenant ils ont pris leurs petits trucs et moi je vais arriver là et on va dire je vais quand même chambouler leur vie. Vous pensez que les choses ont changé en

quatre mois, parce que vous êtes resté en contact ? *Ouais on est resté en contact d'ailleurs ça m'a paru bizarre parce que c'est mon ex, enfin on va dire mon ex compagne qui m'a appelé et puis après sa fille on va dire elle est ado donc elle faisait sa crise d'ado, elle était en pleine crise d'ado, elle m'envoie des lettres que sa mère elle est même pas au courant en disant que j'étais son deuxième papa ça m'a touché quoi. Et que au début, les contacts c'était pas facile et même sa mère elle dit elle se confie plus à toi qu'à moi, donc euh.* » (détenu – QPA)

Cela n'enlève rien au fait que le QPA puisse être propice à ce travail réflexif par les conditions mêmes de la détention qui prédisposent à une prise de distance. En effet, le recouvrement d'une intimité, le rétablissement d'un cadre structurant et d'une certaine sérénité dans les relations humaines, l'écoute bienveillante du personnel pénitentiaire, constituent assurément des conditions de possibilité à l'élaboration de ce travail réflexif, même s'ils n'en sont pas nécessairement à l'origine.

C'est dire combien le rôle au quotidien du personnel est primordial et non pas seulement les activités organisées, y compris le PPR. À cet égard, il nous paraît encore une fois essentiel que les personnels puissent échanger régulièrement sur cette élaboration par le détenu de ce « travail réflexif » afin d'en mesurer l'évolution, mais aussi la fragilité et les obstacles.

L'exemple qui suit montre, s'il en était besoin, combien le « travail sur soi » qu'opère le détenu avec détermination, pour parvenir à contrôler son impulsivité, à négocier avec une altérité vécue comme menaçante, en recourant à des stratagèmes, demande également à être accueilli et reconnu à la hauteur de l'effort entrepris, afin d'être conforté.

« Oh ben on va dire que maintenant depuis le temps que je suis avec ma compagne j'apprends à ne plus être violent, ça ne sert à rien de toute façon et puis franchement s'embrouiller avec quelqu'un ça nous mène ici donc non. Ça n'en vaut pas la peine. Même un regard de travers je dis il vaut mieux laisser passer pis voilà ne rien dire pas calculer son regard. C'est tout. Parce que son regard de travers ne veut peut-être pas dire que son regard m'a regardé de travers. Voilà c'est ce que je me dis tout le temps maintenant. C'est parce que bon après c'est vrai qu'un regard de travers c'est mesquin quoi, ben pourquoi il me regarde de travers, j'aurais été quelqu'un que bon,

mais maintenant ben je le laisse échapper, je me dis c'est peut-être pas un regard de travers, c'est peut-être un regard, son regard il est comme ça, voilà, c'est tout. Et aujourd'hui lorsque vous allez être à l'extérieur et que vous vous retrouverez dans une situation conflictuelle, comment, sur quoi vous allez vous appuyer justement pour ne pas répondre comme vous le faisiez avant ? Ben je passe mon chemin et puis c'est tout voilà je passe mon chemin, je suis avec ma compagne, ma fille et puis voilà on passe notre chemin et puis basta. C'est tout. Ça sert à rien. Moi je sais ce que je vaud, c'est tout. Bon le gars, je crois que j'aurais peut-être eu l'air con de pas lui répondre, mais de l'autre côté je serais intelligent parce que j'aurais pas répondu, j'aurais pas accédé à ce qu'il voulait, et voilà. Ça s'arrête là. » (détenu – QPA)

Nous n'avons abordé jusqu'ici qu'une des dimensions de la réinsertion qui concerne la remobilisation des détenus à partir d'un « travail » sur le désir. Il nous reste à envisager l'autre aspect qui relève de la resocialisation. Nous avons montré précédemment qu'il s'agit d'une dimension à laquelle s'attache plus particulièrement le SPIP à travers notamment la réflexion et les actions qu'il a engagées avec ses partenaires autour de la notion de citoyenneté.

Il va sans dire que la lutte contre la récidive ne saurait en aucune manière faire l'économie de cette perspective qui vise à faire recouvrer au détenu ses droits, mais aussi à l'aider à reprendre une place et un rôle dans la vie sociale. Cette préoccupation rencontre bien évidemment les aspirations des détenus qui savent pertinemment que leur réinsertion passe par l'octroi d'un emploi garantissant une rémunération et l'accès à un logement. Lorsqu'ils prennent conscience que l'accès à l'emploi est trop incertain, en raison de problèmes de santé ou d'un manque de qualification, ils se replient sur la recherche d'une formation professionnelle. Dans tous les cas, ils ne sont pas sans faire valoir le lien entre le désœuvrement et le risque de récidive, non pas seulement pour se dédouaner à l'avance d'un éventuel échec ou pour revendiquer la légitimité de leur aspiration, mais bien parce qu'ils en ont fait l'expérience.

« Je sais très bien que si je sors sans emploi ou sans formation un jour ou l'autre je reviendrai, si j'ai pas d'activité dehors, ça je sais très bien qu'un jour ou l'autre je recommencerai des conneries et que

je reviendrai, ça c'est sûr. C'est pour ça justement que je veux avoir quelque chose une occupation, une activité. » (détenu – QPA)

« Il y a une semaine et demi, il y a une semaine et demi j'avais rencontré une CPIP, une femme qui travaillait pour le CPIP, qui s'occupait du quartier QPA justement et on nous a pris chacun notre tour au niveau du CV j'ai trouvé cette fille super gentille, j'ai su m'exprimer, je lui ai dit : si j'ai pas de logement à ma sortie ou s'il y avait pas plus de réinsertion, que s'ils prenaient les gens comme des pions qu'ils nous mettaient en prison et qu'ils nous laissaient sortir comme ils en avaient envie on va repartir dans les délits quoi. Et puis j'aimerais tellement faire quelque chose de mes mains, mais je sais que je ne pourrai plus. On va me donner un boulot demain, on me dit va travailler, je vais travailler. J'ai travaillé pendant 17 années dans ma vie, ma place elle est à l'extérieur, elle est pas ici. Gagner mon salaire, une fiche de paie et vivre comme un citoyen normal quoi. Honnête. » (détenu – QPA)

« Vous avez des grandes attentes alors par rapport au QPA ? Oui, oui, oui, oui. Et je tiens avoir quelque chose quand même, c'est le but et la raison pour laquelle je suis ici : la réinsertion, le studio et voir pour le boulot aussi. » (détenu – QPA)

« Un lieu de résidence... ça, c'est chez ma copine sûrement et... pour l'emploi, pour l'instant, je suis fixé sur une formation soudeur, mais j'ai encore vu personne, pas d'employeurs du tout quoi. Et ce serait quoi l'idéal pour vous en sortant ? Travailler ou avoir une formation, avoir une activité déjà... Parce que je sais bien que c'est en ne faisant rien que... avoir des journées toujours pareil, se lever le matin ne rien faire de sa journée, c'est un peu lassant à la fin et c'est ce qui m'a fait faire n'importe quoi à la fin aussi. » (détenu – QPA)

« Oui, trouver une formation qualifiante ou une remise à niveau ; bon une remise à niveau ça sert à rien du tout je le sais, mais ce sera déjà le but... parce que les travaux, c'est un peu compliqué de trouver les travaux. Même si on fait les démarches sans expérience euh... » (détenu – QPA)

S'il est possible de repérer des nuances dans la manière dont les différentes générations appréhendent le travail et la formation, il apparaît clairement que le « capital culturel et social » constitue ici un élément prépondérant dans la façon dont les détenus envisagent leur réinsertion. On ne peut manquer, en effet, de relever ici une certaine unité dans la manière d'être et de penser qui puise sa source dans

« une culture populaire »¹⁴, fût-elle ébranlée par une précarisation des conditions d'existence.

Ainsi, le monde des emplois, pour les détenus, ne se déploie pas verticalement, selon une échelle sociale à gravir, mais horizontalement, dans les limites du territoire d'où ils viennent. Dès lors, les appels à la « mobilité » ne sont guère entendus, tant ils apparaissent hors de portée et hors du champ des pratiques éprouvées à l'échelle d'un territoire restreint. De la même façon, compte tenu de leur faible « capital scolaire », ils ne comptent guère sur les propositions d'emplois ou de formations émanant d'organismes patentés dont ils peinent souvent à suivre les avis ou injonctions. Ils préfèrent se fier aux ressources de leur réseau familial ou amical ou encore s'adresser directement aux employeurs qu'ils connaissent ou qui leur sont recommandés par leur entourage.

« J'ai rencontré le Monsieur de Pôle Emploi tout au début, peut-être pas tout au début, mais au début qui voulait que je lui donne comment on dit ça...un projet quoi. Et il attendait qu'un projet sorte de ma bouche, je lui ai expliqué un petit peu et vaguement ma situation, il voulait quand même entendre un projet, donc je lui ai dit ben je sais pas encore, j'attends un dossier de MDPH et eux ils me diront ce que je pourrais faire, ben je lui ai dit mettez-moi dans le poisson. » (détenu – QPA)

« Moi j'ai eu ma compagne au téléphone. Du fait qu'elle est en CDI et sa copine est en CDI aussi, et son mari il travaille dans le bâtiment, ils vont tout faire pour que je rentre dans le bâtiment à la fin de ma peine. » (détenu – QPA)

*« Donc je vais essayer carrossier peintre. Parce que ça aussi je sais faire, mais je n'ai pas de diplôme, mais je sais faire carrossier peintre ça c'est sûr. Parce que la rémunération elle est bien aussi, ça c'est un avantage. Donc vous êtes quand même bien renseigné. Ben je le sais grâce à mon père, il était carrossier peintre chez *** à ***. Il y a une prison aussi là-bas. Maintenant il est handicapé, mais je sais le salaire qu'il avait. » (détenu – QPA)*

¹⁴ Nous utilisons ici la notion de culture populaire au sens que lui a donné Richard Hoggart d'un ensemble unifié et cohérent de représentations, de valeurs et de manières d'être d'un groupe social, en lien avec ses modes de vie et le rapport qu'il entretient à d'autres groupes sociaux (Richard Hoggart, *La Culture du pauvre*, Paris, Les éditions de minuit, 1970).

C'est cet ancrage dans une culture populaire, en proie aux effets délétères d'une précarisation, qui permet de comprendre le rapport qu'ont les détenus aux activités proposées. Dans l'ensemble, ces activités font peu l'objet de commentaires de la part des détenus, tant elles leur paraissent éloignées de leur propre univers. Les interrogations à leur propos appellent le plus souvent des réponses brèves de conformité.

« C'est à dire qu'il y a plein de choses, actuellement on aurait été de l'autre côté qu'on aurait pas pu faire ici et qu'on fait actuellement ici. Donc quelque part, c'est tout bénéfique. Moi j'ai appris l'informatique je ne savais pas faire de l'informatique. Donc quelque part c'est intéressant, il y a des remises à niveau sur certains trucs donc tout ce qui est acquis est acquis et puis voilà, moi c'est du bénéfique. » (détenu – QPA)

À bien des égards, ces activités leur remémorent l'école que certains ont peu fréquentée et avec laquelle ils entretiennent un rapport pour le moins lointain, quand elles ne réveillent pas des situations d'échec ou des manques.

« Mr. : Bah après y en a, y en a c'est loin. Donc, on s'intéresse pas trop parce que c'est trop long à force. »

Psy. : Lesquels par exemple ?

Mr. : Bah, par exemple, y a eu des comptes à rendre avec Sodexo, après y en avait une, pff, c'était long quoi, on dirait qu'on était en classe de 6^e quoi. On n'a pas le droit de parler entre nous, rien, pas le droit au café, c'était le début seulement, donc faut pas, je peux pas lui reprocher quoi. C'était long. » (détenu – QPA)

« Oui et puis j'ai arrêté l'école à 16 ans, j'ai commencé le boulot, dès ma sortie d'école. J'ai travaillé dans le poisson, donc tout ce qui était écriture, et ben j'ai oublié le stylo durant plusieurs années, et tout ce qui est informatique, et ben je ne sais même pas m'en servir. » (détenu – QPA)

Que l'on nous entende bien. Il ne s'agit nullement, ici, d'invalider en quelque manière les activités proposées aux détenus dans le cadre du QPA, ce d'autant que leurs animateurs s'emploient avec ingéniosité à tempérer le caractère nécessairement pédagogique de leur intervention. Mais il s'agit de montrer que leur apport, s'il est

indéniable, ne consiste peut-être pas essentiellement dans les techniques (technique de recherche d'emploi, confection de CV, lettre de motivation, etc.) ou les savoirs pratiques proposés (les droits du propriétaire et du locataire, la gestion du budget, les astuces pour économiser l'énergie, les démarches à effectuer auprès des administrations à la sortie de prison, etc.).

Ce qui nous paraît plus fondamental, dans ces activités, c'est l'occasion qu'elles présentent pour le détenu de se mettre en situation et par là d'interroger ses futurs choix, mais aussi son affiliation future. Ainsi, par exemple, l'activité organisée par le PACT¹⁵ au cours de laquelle est, notamment, abordée la question des conditions d'accès à un logement, conduit nécessairement le détenu à anticiper son affiliation sociale dans un lieu et par conséquent dans un milieu que, tantôt il souhaite retrouver, tantôt au contraire fuir par crainte de renouer avec des « mauvaises fréquentations ».

« Donc quand vous allez quitter l'univers carcéral comment ça va se passer, comment vous imaginez que ça va se passer ? Vous allez être hébergé chez vos parents ? *Oui chez ma mère.* Donc dans le quartier où vous avez grandi. *Non je pense pas, parce que ma mère elle cherche à déménager justement pour m'éloigner de mes fréquentations. Et mon but c'est de m'éloigner des mauvaises fréquentations et de rencontrer des bonnes personnes.* Ce serait quoi une bonne personne pour vous ? *Ben quelqu'un de stable, quelqu'un qui ne fait pas de bêtises, qui a du travail, qui s'occupe de sa famille, quelqu'un de stable.* » (détenu – QPA)

La question du logement soulève également la perspective de la mise en ménage qui cristallise alors les espoirs, mais aussi les inquiétudes liées au vécu de la conjugalité. Elle amène aussi le détenu à s'interroger sur sa capacité ou non à assumer la prise en charge matérielle et symbolique du foyer dans le cadre généralement d'une conception bien séparée des rôles entre la femme et l'homme dans

¹⁵ Le premier centre PACT (Propagande et Action Contre les Taudis) a été créé en 1942. La Fédération des PACT naît en 1951. Aujourd'hui cette fédération oriente son action dans cinq directions : le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, le développement des territoires aux côtés des collectivités locales (amélioration de l'habitat, résorption de l'habitat indigne, économie d'énergie), l'insertion sociale par le logement, la maîtrise de l'énergie et la mise en valeur du patrimoine bâti et du cadre de vie.

laquelle ce dernier se doit d'assurer une place prééminente. Le logement enfin évoque le foyer, celui où l'on envisage, dans une sorte de repli protecteur, de fonder une famille ou de retrouver la chaleur de relations familiales, avec tous les espoirs et l'imaginaire que cela suscite, mais aussi les craintes liées à des difficultés rencontrées auparavant, à des déceptions successives, à des tentatives trop souvent avortées.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette analyse ou ce « travail » qui s'opère chez le détenu au moment de ces activités et qui demande, de notre point de vue, à être accueilli par un professionnel qui soit en mesure d'offrir une écoute, un accompagnement ou une aide, sans que cela soit nécessairement le psychologue. Il apparaît clairement, là encore, que le seul « débriefing » effectué par l'intervenant extérieur auprès de la direction du SPIP ne répond que très partiellement à cette préoccupation.

Conclusion : le poids de la stigmatisation et de l'incorporation des contraintes de l'enfermement

Il nous faut clore ce chapitre par une question des plus épineuses, mais aussi sans doute, une des plus fondamentales qui se pose au dispositif QPA, comme d'ailleurs à l'ensemble de l'univers carcéral. Si, comme nous l'avons montré, ce dispositif réunit les conditions de possibilité à une « désistance », c'est-à-dire à une sortie de la trajectoire délinquante, par une rupture qu'autorise, chez le détenu, le processus de réappropriation d'une existence sociale et la réélaboration de projets laissant entrevoir l'accès à des satisfactions, il ne se heurte pas moins à deux obstacles majeurs. Le premier concerne la capacité d'étendre le renouvellement du « contrat social » expérimenté au sein du QPA, à un au-delà du « périmètre sensible », pour reprendre le concept de Philippe Combessie, qui caractérise la prison et son espace relationnel de proximité contaminé par la stigmatisation. Le second obstacle concerne le poids de l'incorporation des contraintes de l'enfermement et de son caractère infamant.

S'agissant notamment du site de Longuenesse, on ne peut éluder la question de l'insertion professionnelle dans un contexte local fortement marqué par la désindustrialisation auquel s'ajoute la faible qualification dont dispose la grande majorité des détenus. Sans compter que ces derniers doivent composer avec la stigmatisation dont ils risquent à

tout moment de faire l'objet, lorsque, notamment, ils ne peuvent masquer une plus ou moins longue période de détention.

Le défi ne peut relever naturellement du seul dispositif du QPA. Il se pose à l'ensemble des partenaires avec lesquels il collabore. Nous rejoignons ici le développement que nous avons tenu sur le contrat social. La réponse à l'insertion professionnelle ne peut se réduire, de notre point de vue, à la seule perspective individualisante consistant à préparer le détenu à affronter le marché du travail par l'apprentissage de techniques de recherche d'emploi, fussent-elles nécessaires. Ce d'autant que ce marché du travail, comme chacun sait, est on ne peut plus incertain pour des personnes qui sont souvent fort éloignées des qualifications et compétences exigées. On ne peut davantage tout miser sur la formation qualifiante qui comporte également ses propres prérequis que nombre de détenus ne sont pas en mesure de satisfaire.

Sans doute, le champ de l'économie sociale et solidaire pourrait constituer une voie alternative à la condition toutefois d'être portée politiquement à l'échelle locale, tant par les acteurs du monde de l'emploi, de l'insertion et de la formation, que par les élus des différentes collectivités territoriales. Là encore, c'est la dimension politique du contrat social qui nécessite d'être posée, tant les perspectives d'insertion professionnelle des détenus ont peu de chance d'aboutir si elles ne sont pas intégrées dans une visée de développement local qui prenne en compte la spécificité des difficultés que rencontrent les détenus à la sortie de prison. Il apparaît clairement, à cet égard, que le partenariat actuel qu'a développé le QPA ne répond pas à cette ambition. Celui-ci demanderait à être élargi à l'ensemble des acteurs qui participent au développement local. Mais encore faut-il que la prison et son « périmètre sensible » puissent faire l'objet d'une déstigmatisation afin d'atténuer la rupture radicale existant entre l'univers carcéral et la vie sociale ordinaire. C'est s'interroger, par-delà les aménagements qui tempèrent les conditions de détention, sur la fonction d'isolement de la prison qui redouble dans la vie sociale ordinaire sous la forme d'une réclusion durable hors de la sphère de l'emploi, de la consommation, du logement, et des réseaux de sociabilité des groupes d'appartenance. En effet, « la scission du corps social, manifeste pendant la durée de la détention, se poursuit bien au-delà, et le justiciable "passé un jour par la case prison" ne fait plus partie du groupe des "libres agents" à qui jamais la société n'a fait subir une telle contrainte corporelle » (Combessie, 3003, p. 64)

Enfin, on ne saurait sous-estimer le poids de l'incorporation des contraintes de l'enfermement, fussent-elles adoucies. Le processus

d'appropriation ou de réappropriation, chez les détenus, d'un statut et d'un rôle social, mais aussi la réélaboration de projets ouvrant à la satisfaction de désirs, peuvent se heurter à la persistance d'une imprégnation des conditions d'existence en prison et du rapport au corps, au temps, à l'espace et aux autres, qu'elles induisent.

Comme le souligne fortement Philippe Combessie, « l'enfermement renforce le stigmate en incorporant, dans la personne même du détenu, l'infraction grave qui lui est reprochée. Cette intégration du "mal" dans le corps du détenu produit des effets d'une force considérable, bien au-delà de l'exclusion temporaire dont il est l'objet. » (Combessie, 2003, p. 19). Il y aurait assurément ici à prolonger la réflexion en interrogeant le processus dialectique qui se joue entre cette incorporation des contraintes de l'enfermement et le travail de réappropriation existentiel, au sens social du terme, que propose un dispositif tel que le QPA.

Bibliographie

- COMBESSIE Ph., *Les Fonctions sociales de l'enfermement carcéral : constats, hypothèses, projets de recherche. Sciences de l'Homme et Société*. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2003. <https://tel.archives-ouvertes.fr>.
- DARTIGUENAVE J.-Y., *Pour une sociologie du travail social*, Rennes, PUR, 2010.
- DURKHEIM E., *La Division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1986.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- HIRCHELMANN A., WINTER A., « De la responsabilité au processus de responsabilisation chez le sujet, mineur de justice », *Recherches en psychanalyse*, 2015/1 (n°19).
- HOGGART R., *La Culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970.
- LE BOT J.-M., *Le Lien social et la personne. Pour une sociologie clinique*. Rennes, PUR, 2010. (coll. Le sens social)
- WACQUANT L., *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004.

Chapitre 2.

Missions et compétences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : de l'exécution de la peine aux questions de réinsertion et de prévention de la récidive. La culture et l'animation en milieu carcéral

Entretien avec Madame Isabelle Larroque, Directrice fonctionnelle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Indre-et-Loire, réalisé le 07.04.17 par Anne Gauvin

Le SPIP : missions et compétences

Un service déconcentré à vocation départementale de l'administration pénitentiaire

Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) est un des services déconcentrés à vocation départementale de l'administration pénitentiaire. Systématiquement, vous avez un SPIP par département et puis des établissements pouvant être construits sur territoire. Ils sont tous deux placés au même niveau sous l'autorité d'une direction régionale, elle-même placée sous celle d'une direction nationale appartenant au Ministère de la Justice. Beaucoup de strates...

Le SPIP peut avoir des organisations différentes selon la configuration des établissements et des juridictions. Ici, en Indre-et-Loire, on est sur une configuration très simple : une seule juridiction compétente et une seule Maison d'Arrêt. Cette compétence concerne l'intervention auprès des publics au sein de cette Maison d'Arrêt et sur mandat judiciaire de la juridiction de Tours.

La prévention de la récidive : de l'exécution de la peine aux questions de réinsertion

Ses deux grandes missions, clarifiées à partir de la loi de 2009, ont une visée de prévention de la récidive. Depuis cette loi, tout ce que l'on fait se fait sur cette visée-là. Une mission de contribution à l'exécution des décisions pénales et puis une mission qui est beaucoup plus compliquée à faire comprendre puisque souvent nos partenaires oublient la deuxième partie de la phrase. L'autre mission dit que le SPIP favorise la réinsertion avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales et, le cas échéant, du secteur associatif et du secteur privé.

La deuxième partie, « avec le concours », est importante. Il ne s'agit pas d'un service social ou d'un service de réinsertion. On met en œuvre des choses, mais avec le concours des structures qui ont en charge ces missions, soit au titre de l'État, soit au titre des collectivités ou au titre associatif. Par exemple, pour ce qui est de la formation professionnelle, on travaille avec le Conseil Régional, la formation professionnelle étant de la compétence des Conseils Régionaux qui nous aident à élaborer les plans de formation au sein des établissements pénitenciers. C'est plus compliqué quand une mission relève des collectivités territoriales, comme par exemple les décisions de droits sociaux. Il faut que l'on passe par des conventions, ce qui complexifie tout.

Deux lieux de compétences : le milieu ouvert et le milieu fermé

C'est globalement nos missions et on exerce dans deux lieux spécifiques : les établissements pénitentiaires et le milieu ouvert, donc les condamnés libres. En milieu fermé, la question de la réinsertion va être pour nous d'aller identifier les besoins des personnes incarcérées, d'identifier les réponses institutionnelles sur le territoire.

On va ainsi voir toutes les personnes incarcérées. Autant en milieu ouvert, on ne s'auto-saisit pas, on est saisi par un mandat judiciaire, une saisine. En détention, pour faire simple, l'écrou de la personne fait saisine. On devient compétent pour intervenir. Et on va, sur cette question de la réinsertion, identifier les besoins des publics, identifier ensuite les ressources nationales... Il y a les partenariats, nationaux ou régionaux ; il y a des politiques interministérielles que l'on va aller chercher s'ils peuvent y répondre. Ça se décline parfois en intervention directe du partenaire, en individuel vis-à-vis de la

population. On rencontre les publics de manière individuelle. Parfois, ça se décline sur de la prise en compte, mais sans relation directe. Cela passe par des fiches de liaison entre nous et la structure. C'est le cas par exemple avec la CAF ou la CPAM. Et puis, parfois, on monte des ateliers spécifiques sur un besoin de public repéré.

En milieu ouvert, c'est différent ; on se situe vraiment dans le droit commun, c'est-à-dire que les partenariats vont être organisés sur une situation particulière en fonction des besoins repérés par le conseiller. Il va construire le réseau partenarial autour de la personne en décrochant son téléphone, en faisant du lien avec la Mission locale, etc.

Dans ce cadre, les SPIP peuvent faire l'interface. Dans les SPIP, vous avez principalement les professionnels qui prennent en charge les publics, les conseillers pénitentiaires. On a les psychologues dans nos services qui partagent les missions. Leur mission ne consiste pas à intervenir dans la prise en charge des publics en individuel. Ils sont en supervision, analysent les pratiques, aident à l'élaboration de projet pour les programmes de prévention de la récidive. Ils interviennent en soutien de l'équipe, pas en direct. Ils nous aident aussi, à travers différentes commissions ou en direct avec les conseillers, à évaluer les publics.

La formation des personnes travaillant en milieu pénitentiaire

L'administration pénitentiaire, c'est une école nationale qui se trouve à Agen et qui forme tous ses personnels. Il y a une seule école sur la formation initiale. Après, on a, dans nos directions interrégionales, des pôles de formation, avec une offre de formation en continu qui se décline sur ses territoires. L'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire va former tous les personnels. Les surveillants sont recrutés et formés. Leur formation doit être de l'ordre de huit mois, les conseillers pénitentiaires, deux ans, dont une année en stage en immersion dans les services, les directeurs, une année. On forme nos propres personnels, ceux qui sont personnels pénitentiaires. Alors, il y a d'autres lieux, en administration centrale, en direction interrégionale... On va faire appel à des compétences particulières, des technicités particulières. On le fait aussi dans les services où, là, on va recruter des assistants de service social et des psychologues. Et puis on a aussi, au sein de nos services aujourd'hui, des personnels de

surveillance dans les SPIP qui ont en charge notamment, et c'est leur principale activité, tout le volet technique et contrôle local de la surveillance électronique. Ils vont chez les gens poser les bracelets, les systèmes des box. Ils interviennent dans le domaine technique et ils suivent, pour faire simple, les horaires et violation horaire des personnes placées.

Un fonctionnement similaire pour tous les SPIP ?

Alors ils ne fonctionnent pas de la même manière parce qu'ils n'interviennent pas dans le même domaine. D'abord, l'exigence réglementaire pour nos services, c'était de s'organiser pour desservir toutes les juridictions du département et tous les établissements. En fonction de ça, au moment de la création de ces services qui ne sont que la fusion de services existants antérieurement, les services ont été créés en 1999 par décret. Il ne s'agit pas de services nés *ex nihilo*. Ils existaient avant depuis très longtemps et s'appelaient les « services socio-éducatifs » au sein des établissements pénitentiaires. Ils étaient placés sous l'autorité du chef d'établissement à l'époque ; on avait également les « comités de probation » qui s'occupaient du milieu ouvert, sur la base de différents éléments de contexte :

- les opportunités d'emploi,
- un rapport d'inspection qui était assez critique sur l'organisation du comité de probation,
- le fait qu'on avait eu l'expérimentation de services unifiés,
- des services qui s'étaient regroupés en se disant « On a une Maison d'Arrêt et un petit milieu ouvert, un milieu ouvert moyen », comme c'est le cas ici en Touraine.

L'autre élément fort de la mise en place de ces services, c'est la décentralisation de l'action sociale où là on s'est rendu compte que l'administration pénitentiaire n'avait pas d'interlocuteur identifié au niveau départemental, où de nombreuses politiques publiques se déclinent en termes, notamment, de réponse à nos publics. D'où l'idée de créer un service à vocation départementale, identifié. Antérieurement, c'était assez compliqué, sur une politique publique de niveau départemental, quand on allait voir les préfets, les sous-préfets en charge de la politique de la ville... Au niveau de la pénitentiaire, vous aviez le chef d'établissement, le chef du service éducatif, le directeur de probation, etc. C'était un petit peu compliqué. Il y a donc eu une

restructuration depuis le décret de 1999. C'était aussi mieux nous identifier vis-à-vis des partenaires institutionnels importants qui se déclinaient sur le département. Donc des services qui ne sont pas nés de rien et, à cette époque-là, c'était principalement une réforme organisationnelle. Depuis, il y a eu de nombreuses autres réformes : législatives, touchant la politique pénale, touchant la création de nouvelles mesures, etc.

Un élargissement des compétences des SPIP

Ce changement a élargi nos compétences. Le moment fort pour nous, ces dernières années, ce sont les règles européennes de probation qui modifient l'approche démocratique en posant une doctrine, le modèle Herbert, déjà dépassé, mais pour autant qui pose le socle d'une doctrine. Antérieurement, on n'avait pas de doctrine en France. Donc ces règles européennes, la conférence de consensus de 2013 pose aussi pour nous, en termes de pratique, la nécessité d'aller voir ailleurs, d'alimenter des outils, des outils d'évaluation, des programmes qui existent ailleurs et de regarder comment ça s'implante en France. Une grosse révolution sur nos pratiques. À partir de là, l'administration a décliné tout un volet de formations ; on en est au début : un entretien motivationnel pour tous les agents et des principes fondamentaux de l'évaluation pour tous les agents. Ce sont les deux principaux, mais on décline aussi d'autres formations pour évoluer sur nos pratiques.

Mais, enfin, ce qui fait le propre de nos missions à nous, c'est quand même le service judiciaire. Ce qui fait la rencontre entre nous et les publics, c'est bien les questions d'exécution de la peine. Sinon, il n'y aurait pas de rencontre. C'est ce qui fait que nos services existent. Si c'était des questions de réinsertion, il n'y a aucune raison. Le Conseil Départemental et d'autres institutions vont le prendre en charge. Ce qui fait notre raison d'être, c'est ça. Après, en termes d'activités dans la prise en charge, ça a autant d'importance. Et les problématiques de la délinquance sont aussi liées pour un certain nombre sur des questions d'insertion sociale.

Les Spécificités du SPIP d'Indre-et-Loire

Je suis la directrice fonctionnelle du SPIP, c'est-à-dire que je suis la grande directrice d'un petit service. Enfin, c'est un service moyen.

C'est une petite quarantaine d'agents. On a, au niveau des SPIP, quelques gros services comme les Bouches-du-Rhône, le Nord où là on a entre 100 et 200 personnels. Le service qui a sept antennes, je crois que c'est le Pas-de-Calais. L'activité d'une antenne du Pas-de-Calais, ça correspond, en gros, à l'activité du SPIP d'Indre-et-Loire. Et puis, après, on a des tout petits et les petits parfois sont réunis dans une logique interdépartementale, c'est-à-dire qu'en termes de direction et de logistique administrative, ils ont une direction unique pour deux départements. Les SPIP étant quand même des entités propres au niveau départemental, un peu comme à la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) où il y a des DT (Directions Territoriales)¹⁶ qui couvrent trois-quatre départements.

Moi, je suis la directrice fonctionnelle, je suis secondée par d'autres directeurs. Mon job à moi sur un service de taille moyenne comme celui-ci et, effectivement, il y a des métiers différents en fonction de la taille des services... Le directeur des Bouches-du-Rhône, du Nord ou du Pas-de-Calais, ça va être autre chose comme métier que le mien. En termes de représentations, en termes de définition d'une politique, d'animation d'une politique départementale. Moi, la politique départementale, elle est équivalente à la politique du service opérationnel. Ce qui peut ne pas être le cas quand vous avez à gérer des gros services avec un territoire qui peut avoir des enjeux différents. Ici, il y a une relative similitude, ce qui fait que je suis parfois dans l'opérationnel.

J'ai des missions d'ordre administratif, de gestion de budget, de gestion RH (Ressources Humaines), des choses de tout service administratif. J'ai en charge de décliner la politique ministérielle, reliée par la direction interrégionale : donc on fixe des objectifs sur la déclinaison des politiques. J'ai aussi en charge d'élaborer une politique, donc des actions qui répondent au mieux aux besoins des publics d'Indre-et-Loire confiés au SPIP, dans une visée, toujours, de prévention de la récidive. Derrière ça veut dire des choses : du partenariat, de la représentation institutionnelle, etc. Il y a aussi l'articulation avec le judiciaire, d'abord. Et l'organisation pour

¹⁶ Des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) sont des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et gèrent les différents Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du territoire qu'elles recouvrent. Le Grand-Centre (régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire) sont sous l'autorité de la DISP de Dijon.

répondre au mieux à nos missions et aussi aux saisines qui nous sont faites.

Pour ma part, je suis un pur produit pénitentiaire. Je suis entrée dans cette administration en 1984. Et je suis issue de la filière éducative à l'époque. Dans les années 84, ce n'était pas des conseillers pénitentiaires, c'était des éducateurs des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. J'ai un peu plus que connu l'évolution à partir de 1999 parce que j'y ai un peu contribué aussi. J'avais la chance de travailler sur une administration centrale à l'époque, sur les mesures d'accompagnement de cette réforme. Donc c'est un sujet que je connais pas trop mal et donc par le jeu de concours internes, j'ai accédé à des fonctions de chef de service et ensuite de direction. Et puis j'ai un parcours assez mobile puisque j'ai travaillé en Lorraine, à Lyon, à Marseille. Mon précédent poste, j'étais responsable de l'antenne de Marseille où vous voyez bien la différence. Même si on décline la même politique du Garde des Sceaux, ce n'est pas tout à fait les mêmes enjeux ni le même sujet à traiter en termes d'exécution de la peine à Marseille. On ne parle pas du même territoire, on ne parle pas de la même délinquance, on ne parle pas de la même réponse pénale.

Ici, on travaille aujourd'hui sur la base de la relation à l'autre qui est l'entretien individuel. Ce service avait un peu de retard pour des raisons de vacances de postes donc ils ont été en difficulté pendant quelques années, sur du collectif, sur ce qu'on appelle nous les « PPR » (Programmes de Prévention de la Récidive) qui sont des groupes de paroles à visée éducative. Et puis ici dans ce service, on teste aussi un programme canadien qui s'appelle « Parcours »¹⁷.

Il y a une politique nationale sur ces questions de groupe, il y a même des orientations fortes donc tout le monde fait du groupe de paroles. Il y en a globalement partout, à des fréquences plus ou moins importantes. J'emploie des fois des termes un peu « techno », mais du « vivier public ». Par exemple, un groupe sur les « infracteurs sexuels » comme on a fait ici. C'est une logique plutôt infractionnelle jusqu'alors. Les services qui ont travaillé de longue date sur des logiques d'infraction ont dû se rendre compte de la limite de l'exercice et vont travailler parfois sur d'autres thématiques. Nous

¹⁷ Elaboré au Canada, « Parcours » est un programme correctionnel relatif aux courtes peines. Pour plus d'informations sur ce programme, cf. Lafortune, Denis et Blanchard, Brigitte « Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines ». *Criminologie* 43, n° 2 (2010), p. 329–349.

commençons à travailler sur des questions de violence, beaucoup plus larges. « Parcours » qui est le programme canadien, lui, va travailler sur d'autres logiques qui ne sont pas une approche infractionnelle, mais sur le niveau de conscientisation et de responsabilisation des personnes, donc y a des choses différentes. Les PPR, c'est partout. L'expérimentation de programmes étrangers, il y a des volontés nationales pour que ça se fasse, mais pas d'orientations spécifiques pour que ça se fasse pour l'instant. On a une marge de manœuvre importante oui.

Le quotidien des détenus au sein de l'établissement pénitentiaire : intégration et vivre-ensemble

Je ne suis peut-être pas la personne la plus habilitée à répondre à ces questions-là. Je vais vous donner ma vision qui n'est pas la vision des personnels pénitentiaires, travaillant au quotidien auprès des publics incarcérés. On a des formations, on travaille ensemble. L'administration pénitentiaire fait une chose assez intéressante. Elle fait faire systématiquement à tous ses personnels un stage en qualité de surveillant, dans sa formation initiale. C'est le seul moment où vous aurez une vision réelle de ce qu'est le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire. Comment ça se passe la nuit et sur les problématiques du quotidien. Le rapport au public est aussi influencé par rapport à ce qu'ils savent de nous et des attentes qu'ils peuvent avoir de nous. Il y a une préoccupation majeure dans les Maisons d'Arrêt françaises qui concerne les questions de surpopulation ; donc, là-dessus, je vous renvoie à la presse. Il n'y a pas de sujet à débat. Ça touche principalement les Maisons d'Arrêt. Ce qui est le cas à Tours, c'est une Maison d'Arrêt. Petite Maison d'Arrêt, il y a à peu près entre 200 et 210 personnes hébergées à la Maison d'Arrêt pour 135 places¹⁸. Donc la première difficulté, qui est très objective, à laquelle ils sont confrontés, c'est la promiscuité. C'est une évidence. Et la promiscuité est un sujet pour les détenus et est aussi un sujet pour le personnel pénitentiaire. Ce ne sont pas des conditions satisfaisantes de travail et puis ça a plein de répercussions, notamment sur la dégradation du bâti. Quand vous construisez un truc pour une personne et qu'il y en a

¹⁸ Capacité opérationnelle au 1^{er} janvier 2018. [Source : Observatoire International des Prisons – Section française : <https://oip.org/etablissement/maison-darret-de-tours/>]

trois... Ça a des répercussions sur le relationnel, sur l'intime, sur pleins de choses. Et ça a des répercussions sur le vivre-ensemble, bien entendu. Moi je peux vous dire que sur ces questions-là, mon job à l'établissement pénitentiaire, concernant les personnes incarcérées, c'est de repérer leurs besoins et de faire en sorte qu'il y ait des réponses aux besoins qui sont les leurs. Leurs besoins, pas leurs demandes hein, ce qui peut être autre chose. Enfin, l'idéal c'est que ça colle, mais ce n'est pas toujours le cas.

Ensuite, en Maison d'Arrêt, comme on a principalement des courtes peines, on a des gens en préventive. Nous, nos missions vont principalement être très axées sur les courtes peines et l'aménagement de ces courtes peines. Donc les conseillers qui travaillent à la Maison d'Arrêt vont principalement travailler sur l'instruction de requête en aménagement de peine. Ça c'est leur quotidien.

L'orientation des détenus

En général, quand vous avez commis une infraction, c'est la Maison d'Arrêt. Maison d'Arrêt où vous allez donc attendre votre jugement et votre jugement, ça peut être perpétuité ; donc vous serez placé en Maison d'Arrêt en attendant. Maintenant vous êtes placé « condamné définitif » si votre reliquat de peine est supérieur à une certaine durée. Aujourd'hui, on transfère à neuf mois à peu près. Soit vous allez être envoyé des Centres de détention qui sont plutôt orientés vers un régime qui favorisent la réinsertion à travers les permissions de sortie, les réaménagements de peine ; soit des centres plus orientés vers la sécurité qui sont les maisons centrales, où l'on va trouver des gens qui ont des peines plus longues ou qui présentent des caractères de dangerosité pour la société ou pour le système pénitentiaire, c'est-à-dire des gens qui ont pris en otage des personnels, qui ont agressé des personnels, qui essaient de s'évader, etc. Et puis après on a des logiques de quartier un peu particuliers : des quartiers de semi-liberté, des quartiers pour peine aménagée, des établissements qui sont un peu des sas vers la sortie.

Les moyens mis en place pour prévenir la récidive

Le sujet de l'évaluation est majeur en milieu ouvert et en milieu fermé. C'est sur la base d'une évaluation qu'on va déterminer les besoins d'une personne, les besoins de notre intervention, ce sur quoi

on va travailler avec elle. Derrière ça, le travail d'entretien, travailler avec la personne. Ensuite, des outils tels que les programmes d'insertion avec les partenaires, en direct ou, par exemple, nos groupes de parole à visée éducative qui peuvent être parfois aussi une première marche vers le soin. Ce n'est peut-être pas du thérapeutique, mais ça peut permettre à la personne de réfléchir et de lui permettre un meilleur accès aux soins, si sa problématique c'est le soin. Il n'y a pas de réponse unique parce qu'il y a une variété de situations, une variété de personnes, une variété de parcours et donc, à travers l'évaluation, on va essayer de construire avec des réponses individuelles et collectives, réfléchir à comment faire progresser la personne pour limiter sa récurrence : un entretien individuel au départ et ensuite on a des partenaires institutionnels.

Il y a l'Éducation nationale qui est présente dans toutes les prisons françaises et un certain nombre de personnes incarcérées sont de très bas niveaux, voire illettrées¹⁹, ne maîtrisant pas la langue. Ici, on a aussi construit un atelier avec le CRIA37²⁰ sur l'illettrisme, avec un atelier sur les savoirs de base, l'acquisition de savoirs de base à visée professionnelle. Après on monte des choses avec les partenaires, mais au sein de tous les établissements ; on a aussi les conseillers Pôle Emploi, spécialisés sur les publics justice et qui vont aussi nous aider à identifier, à faire un diagnostic sur l'employabilité de la personne. Les Missions Locales nous aident aussi dans ce domaine avec les jeunes et les parcours d'insertion professionnelle du jeune. Là-dessus, on travaille avec tout dispositif garanti jeune.

¹⁹ Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire. (2015). *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1^{er} Janvier 2015*. « Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2014 dans tous les établissements pénitentiaires et des informations ont été recueillies auprès de 51 019 personnes. » D'après ce rapport, 43,4% des répondants sont « sans diplôme ». 10% sont « en situation d'illettrisme ».

²⁰ Le Centre Ressources Information Accompagnement pour le développement des compétences de base est une association régie par la loi de 1901. Les CRIA sont présents sur chaque région de France (métropole, outre-mer et Nouvelle-Calédonie). Le CRIA37 informe et sensibilise sur la question de l'illettrisme ; oriente les individus touchés par l'illettrisme vers des structures départementales adaptées et favorisant une insertion/réinsertion professionnelle. Le CRIA travaille également sur une ingénierie de la formation (médiateurs, formateurs et intervenants pour un public en situation d'illettrisme, notamment. [Source : cria37.com]

Au sein de l'établissement, il y a aussi tout le volet prise en charge sanitaire. On travaille avec l'unité sanitaire en partenariat, en respectant la limite du secret médical.

Il n'y a pas de réponse unique sur la manière dont on travaille la question de la réinsertion. Par exemple, la rééducation d'un délinquant sexuel d'une famille bourgeoise, d'un papi qui a tripoté sa petite-fille, ce ne sera pas le même sujet que la personne qui, pour des raisons de précarité sociale, n'a jamais eu accès aux études et à l'emploi, qui, en plus, provient d'un milieu où l'alcool et les addictions sont présents, etc. Chaque parcours que l'on doit construire avec la personne est individuel.

Par exemple, l'Éducation nationale a un dispositif. Mais tout ce qui est mis en œuvre au sein d'un service pénitentiaire peut être refusé par la personne, mais l'offre est là. À tout arrivant à la Maison d'Arrêt de Tours ou tout autre établissement, il leur est proposé un test qui permet, derrière, de tout de suite orienter la personne soit sur un cours de l'Éducation nationale, de remise à niveau, etc., soit un dispositif avec le CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)²¹. Le partage, c'est le partage avec les personnes qui peuvent être facilement réaménagées. On les oriente vers l'atelier de savoirs de base parce que cet atelier est conçu comme ce qui se fait à l'extérieur.

Les publics incarcérés à la Maison d'Arrêt de Tours sont en grande majorité résidants sur le territoire d'Indre-et-Loire puisque c'est le lieu de commission de l'infraction. Donc, nous, ce que l'on essaye de construire, parce qu'en plus le temps moyen d'incarcération à la Maison d'Arrêt de Tours c'est sept mois et demi et en sept mois et demi, vous comprenez bien que vous ne faites pas tout, ce sont des dispositifs qui se retrouvent dehors et qui peuvent être poursuivis par la personne à l'extérieur. Ce que ne peut pas faire, par exemple, l'Éducation nationale pour les adultes.

Enfin, toute démarche volontariste de la personne en détention peut contribuer à des réductions de peine supplémentaires. C'est valorisé, en tous cas, par ce biais-là.

²¹ Les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles sont des structures (d'échelle régionale) de service public « issues de la Circulaire DHOS/DGS/O2/6C n°2006-168 du 13 avril 2006 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles. ». Leurs principales missions sont relatives à la « prévention, la compréhension et la prise en charge des violences sexuelles ». [Source : <https://www.ffcriavs.org/les-criavs/>]

La culture et l'animation en milieu carcéral

On va faire culture au sens large, culture socioculturelle. Même si on a des actions culturelles pures, avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), etc. L'administration pénitentiaire a des conventions depuis plus de trente ans puisqu'elle datait des années 1980, avec le ministère de la Culture, pour développer l'accès à la culture dans les établissements pénitentiaires français, avec un axe aussi un peu particulier sur les bibliothèques, l'accès des bibliothèques en accès libre, etc. Essayer de se rapprocher le plus possible du fonctionnement des bibliothèques de droit commun. Et on a, à ce titre-là et on nous encourage, la chance d'avoir ici une convention avec la bibliothèque municipale de Tours. On va aussi avoir des conventions avec les bibliothèques départementales de prêts, etc.

Sinon le Ministère développe, depuis des années, trois axes :

- un accès à la culture à travers l'offre de spectacles, etc., donc l'événementiel on va dire, les programmations, les spectacles dans ces établissements ;
- à travers la mise en œuvre d'ateliers dans lesquels les personnes participent ;
- et puis à travers, mais c'est plus rare, de la qualification professionnelle, voire de l'atelier de travail. C'est le cas par exemple de Marseille au centre pénitentiaire, où on a une association avec laquelle on travaille depuis des années qui s'appelle « Lieux fictifs » et qui forme un certain nombre de détenus aux métiers de la vidéo.

Par exemple, l'enseignement peut être en contribution, associé. La difficulté, c'est que ces missions sont confiées aux SPIP et se développent en lien avec les chefs d'établissement qui ont aussi à contribuer sur toute la partie logistique de faisabilité, etc. Hors l'évolution quand même de ces vingt et trente dernières années, de nos métiers, nous, SPIP, on s'est resserré sur l'exécution de la peine et la prévention de la récidive et on ne peut pas tout traiter. De mon point de vue, la culture, c'est un métier. Il y a eu différentes choses faites pour élaborer cette politique culturelle au sein des établissements pénitentiaires, donc vous pouvez voir des choses très variées. Enfin très variées... En tous cas, variées. Il peut y avoir des services où les conseillers pénitentiaires seuls, et on le voit plutôt dans les établissements de peines, longues peines, où y a du temps, vont aller interpellier les structures culturelles, vont s'inscrire dans les

manifestations nationales. Le Ministère nous communique régulièrement le travail qu'ils font, au niveau interministériel, d'inscription de nos publics dans des événements. Mais voilà, c'est les conseillers qui vont aller interpellier les collectivités, la DRAC, etc., le SPIP, directement. Vous avez d'autres services et c'est le cas ici, où on va « sous-traiter ». On va travailler avec une association qui va nous aider dans ce boulot-là qui nous demande du temps et sur lequel nous on n'a pas la capacité de... Donc on est garant du cadre, de la politique nationale, mais il y a toute une partie qui va être traitée en partenariat avec une association. Ici, c'est la Fédération des Œuvres Laïques²² qui va donc nous aider à faire la programmation de l'action culturelle, des ateliers, etc., qui va aller nous rencontrer, qui va organiser les rencontres avec les élus, le cas échéant, avec les directions culturelles, avec les compagnies..., qui vont assurer ce suivi de démarchage ; qui vont aussi essayer, dans une culture politique locale et culturelle, de dire « Je vais me placer là ». Bon, ce n'est pas la culture au sens *stricto sensu* du terme, mais ici, dans le volet patrimoine, il y a quand même un truc important, il y a la Ligue de Protection des Oiseaux ici. Voilà, on a bossé avec eux, on a fait un atelier de construction de nichoirs, de choses comme ça. Il y a ce volet patrimoine et puis aller chercher ce qui se passe sur un territoire. Nous, l'idée dans la pénitencière, c'est aussi de s'inscrire pour les Maisons d'Arrêt, enfin notre public de la Maison d'Arrêt, dans ce qui se fait sur notre territoire. Ce n'est pas d'aller chercher un acteur de la région parisienne. Ici, il y a une résidence d'artistes sur telle structure culturelle qui fait que, dans le cadre de sa résidence, l'artiste va proposer des choses pour le public incarcéré. Donc, et c'est une deuxième configuration, le travail en partenariat. Dans un certain nombre de services, l'administration pénitencière a recruté des coordinateurs culturels qui sont placés au sein du SPIP et qui font ce travail technique, d'aide, au SPIP, de démarche, de mise en œuvre, d'élaboration, de la programmation, de proposition d'ateliers, etc. Des configurations très différentes.

²² La Fédération des Œuvres Laïques (rattachée à La Ligue de l'Enseignement) regroupe un ensemble d'associations portées sur l'éducation populaire dans différents domaines (culturel, sportifs, etc.) La culture en milieu carcéral constitue l'un des champs d'action de la Fédération des Œuvres Laïques. [Source : <https://www.fol37.org/culture/actions-culturelles-en-maison-d-arret>]

Le budget alloué à la culture en milieu carcéral

Sur des questions de financement, on va aller chercher les financements publics. La DRAC a des crédits, une ligne budgétaire pour les publics empêchés, donc on a des commissions avec notre direction interrégionale, avec la DRAC. Vous pouvez avoir des compagnies qui sont financées par la région, le Conseil Régional. C'est complexe, ça nécessite de rencontrer un certain nombre de partenaires.

Pour savoir si le budget est suffisant, il faudrait que je sois capable de le comparer par rapport au milieu libre. Est-ce qu'il est supérieur ? Est-ce qu'il est inférieur ? Je n'en sais rien. Du coup, je ne sais pas si c'est suffisant.

Les financements culture, c'est vraiment labellisé « culture ». Après, ça va être d'autres financements. Ça peut être du fond interministériel de prévention de la délinquance si la circulaire le permet, ça peut être des financements de collectivités territoriales, ça peut être des fonds propres... L'administration mobilise quelquefois aussi pour aller chercher des co-financements.

Moi ce que je sais, c'est que j'arrive à faire une programmation sur l'année, assez riche, assez diversifiée. Alors, elle n'est pas toute payante la programmation qu'on fait. Par exemple, on a un partenariat avec l'IUT Carrières Sociales qui va former des gens qui, un jour, seront peut-être des animateurs. Dans ce cadre-là, ils nous proposent des ateliers. Il y a des choses qui se mettent en place de cette nature, parfois des propositions bénévoles. Donc voilà, ce n'est pas qu'une question d'argent. C'est de convaincre, par exemple, la Mairie de Tours que, dans le cadre de sa propre politique culturelle, elle intègre la Maison d'Arrêt de Tours.

Les différentes formes de culture

On essaie de varier un peu l'offre d'année en année. On fait du théâtre. Cette année, on est en train de se lancer dans la danse. Là, il y a eu du hip-hop et puis il va y avoir autre chose à la rentrée. On fait de l'art plastique, on fait de l'écriture.

D'abord, il y a la question de la faisabilité. Compte-tenu de l'architecture... la capacité ; vraiment, le regard des dirigeants de la Maison d'Arrêt est important, mais ça... Il y a des choses qui ne sont pas faisables quoi. Voilà, premier élément. Après, là-dessus, on ne

travaille pas spécialement sur la demande. On a fait un questionnaire à une époque sur le sujet. D'abord, on a eu un niveau très faible de réponses, lié au niveau d'illettrisme hein, mais une réponse très faible. Et je ne sais pas, les publics dehors, les publics fragilisés, ils n'ont pas un accès à la culture spontanément. Nous, ce qui nous était revenu, et ce n'est pas péjoratif ce que je vais dire, mais ce qu'ils nous demandaient eux, c'était d'organiser des temps pour faire des coloriages pour pouvoir envoyer les dessins à leurs enfants à Noël, etc. On a un travail avec une association sur ces questions de parentalité, qui va utiliser des supports comme les dessins, etc., pour travailler la dimension de la parentalité. C'est quoi être un père, etc.

En revanche, pour ce qui est de la participation de la famille aux activités, on n'est pas là-dessus en France. L'administration est claire. Nous, on n'a pas de mandat en plus sur les familles. On est sur la personne détenue. On prend en compte la personne détenue dans son environnement familial, mais ça s'arrête là. Et puis la famille elle est libre, elle relève du droit commun. Je ne sais pas, par exemple, je sais qu'il y a une association qui fait des choses pour les familles des personnes détenues autour de la lecture, des enfants, etc., dans la « Petite maison »²³. C'est très bien ce qu'ils font. Après, c'est du droit commun. Ce n'est pas que ça ne me regarde pas, mais ce n'est pas dans mes missions. Vous imaginez si en plus les familles étaient dans nos missions... Alors les familles sont dans nos missions sur le volet « maintien du lien familial », sur l'organisation des parloirs, des unités familiales, enfin toutes ces questions-là. Et puis le soutien à la parentalité à travers le travail des associations. Sinon, ici, il y a des choses qui sont faites pour les familles avec *Radio Béton*. Après, on est aussi soutenu par des associations ; il y a aussi l'*Entr'Aide CAD* (Comité d'Aide aux Détenus) qui fait ça. On travaille avec eux, mais pas en direct auprès de la famille.

Voilà, moi, je ne suis pas là pour répondre de ça. C'est du loisir, c'est du passe-temps, moi, ce n'est pas mon job de développer la culture. La mission de développer la culture, c'est autre chose. Donc la question, c'est comment faire en sorte qu'ils accèdent, en détention, à cette offre culturelle. Après quand vous êtes enfermé en cellule, ce sont des opportunités de sortie de cellule comme d'autres choses,

²³ « Lieu d'accueil et d'écoute pour les familles de détenus en attente de parloir. Ce lieu a été créé en 1987 à l'initiative du Comité d'Aide aux détenus et de l'Entr'Aide Ouvrière. »

[Source : https://www.entraideouvriere.org/?page_id=26]

comme le sport, comme l'école... Donc je ne sais pas répondre sur qui les intéresse le plus. Qu'est-ce que, dans une politique culturelle, on leur montre, on leur donne accès, c'est ça qui m'intéresse.

Le recrutement des intervenants

Soit on va sur des structures qui sont reconnues par la DRAC, qui sont intégrées sur les territoires. On a travaillé avec *Le Petit Fauchoux*, on a travaillé avec le *Centre de danse*²⁴. Voilà, qu'est-ce qui existe sur le territoire et qui pourrait intervenir ? On a travaillé avec la *Compagnie Cano Lopez*²⁵ qui est reconnue par la DRAC. Ça c'est le premier élément. Après quel partenariat on a ? Tout à l'heure, j'évoquais les étudiants. Avec certaines écoles... Deuxième chose. Après on a des propositions spontanées parfois. Ou, nous, on va démarcher, on voit la programmation de la ville de Tours...

On va d'abord recevoir ces intervenants, leur expliquer comment ça fonctionne. Ensuite, ils sont accompagnés dans leurs premières interventions. On a eu par exemple une intervention sur du *light painting* et ça a très bien marché. Moi je ne connaissais pas et c'était rigolo, un peu innovant aussi. La personne a été accompagnée, mais elle ne souhaite pas être renouvelée. C'est son choix. Les contraintes du milieu sont peut-être trop importantes pour elle. Ils sont accompagnés. On essaie de leur organiser une visite. On les reçoit. On leur explique comment ça fonctionne, qui ils vont rencontrer. Quels sont les publics et le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire, les contraintes que ça pose. On n'accède pas à un établissement pénitentiaire comme ça. On n'amène pas du matériel comme ça, etc. Donc ici, c'est la Fédération des Œuvres Laïques qui va travailler ces questions avec nous, qui va préparer tout ça et qui, sur des questionnements, reviendra vers nous, mais qui a suffisamment l'habitude. Ensuite, ça on le fait valider par le chef d'établissement : est-ce qu'on peut rentrer tel type de matériels, etc. Et puis on essaie d'organiser, pour l'intervenant, une visite du lieu où il va intervenir, la

²⁴ Le Centre Chorégraphique National de Tours (CCNT) est un lieu de programmation, de recherche et de formation spécifique pour la danse contemporaine. [Source : <http://www.ccntours.com/>]

²⁵ La Compagnie Cano Lopez est spécialisée dans le secteur des arts du spectacle vivant. Créée il y a plus de trente ans, elle mène un important travail de formation destinée aux scolaires, étudiants, enseignants, amateurs et professionnels. L'un de ses ateliers a été conçu pour le milieu carcéral, à la Maison d'Arrêt de Tours.

salle ; pour voir si c'est adapté. L'idée, quand même, c'est que l'offre soit la plus similaire à... Comme tout un chacun quoi. Après il y a les contraintes du milieu, de temps, d'espace, de règlement intérieur.

La culture et la participation à la prévention de la récidive

Alors ça dépend comment vous mettez le curseur de la prévention de la récidive. Nous on estime que tout ce qui contribue à poser des règles du vivre-ensemble, du rapport à l'autre, etc., contribue à la prévention de la récidive. Et je pense que c'est bien de mettre le curseur large. Parce qu'on a un certain nombre de publics pour lequel le premier sujet... Alors ok, ils n'ont pas de travail, pas de formation, mais le rapport à l'autre fait que de toute façon, ils ne vont pas arriver à s'intégrer dans un groupe, ils ne vont pas arriver à discuter avec une agence d'intérim. Ça va tout de suite vriller. Donc la culture, tous ces ateliers-là vont contribuer à cela. De fait, ça contribue à prévenir la récidive. C'est un petit élément de contribution qui permet de faire que l'individu va être plus en capacité de s'intégrer dans notre société qui a quand même beaucoup de codes, beaucoup de règles. De la même manière, la culture travaille contre les discriminations donc ça contribue à ça aussi. Après, il y a quelques lieux en France où se sont développés des ateliers de formation aux métiers de la culture, mais ce n'est pas la majorité.

* * *

Les conseillers pénitentiaires sont surtout formés à l'animation, surtout autour de la parole et sur des questions d'exécution de peine, sur des questions de passage à l'acte. C'est notre métier. Pour tout le reste, nous, on ne demande que ça de travailler avec des professionnels sur d'autres questions, sur d'autres thématiques. C'est tellement varié. Et puis de travailler aussi sur des approches pluridisciplinaires, de ne pas être tout seul ; mais voilà, les financements... Voilà, il faut des financements et des volontés politiques.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est un service déconcentré, à vocation départementale de l'administration pénitentiaire. Les SPIP concourent à la prévention de la récidive

autour de deux missions, l'exécution de la décision pénale et la favorisation de la réinsertion des personnes condamnées. Les conseillers pénitentiaires assurent le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert comme en milieu fermé.

Le Directeur fonctionnel d'Insertion et de Probation se charge quant à lui de décliner la politique ministérielle sur le département, d'élaborer des champs d'action qui répondent au mieux aux besoins des publics placés sous main de justice, dans une visée de prévention de la récidive. La gestion des budgets et des ressources humaines ainsi que le traitement administratif des saisines incombent également au Directeur.

Par ailleurs, un grand travail partenarial est réalisé autour des questions de réinsertion. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation coordonne en effet un ensemble d'acteurs associatifs et privés afin d'orienter les publics sous main de justice vers des dispositifs de droit commun et ainsi participer à leur réinsertion. Les acteurs du secteur culturel (enseignement et champ artistique) font partie des partenaires des SPIP. Les SPIP fonctionnent ainsi en partenariat avec les acteurs locaux reconnus par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi qu'à travers les conventions signées avec le Ministère de la Culture depuis les années 1980. Le Ministère de la Culture et le secteur carcéral travaillent ainsi autour de trois axes : un accès à la culture à travers l'offre de spectacles qui ont lieu en milieu pénitentiaire ; la mise en place d'ateliers dans lesquels les personnes condamnées participent et plus rarement, de la qualification professionnelle.

II. Vulnérabilités de la personne détenue et besoins spécifiques

Chapitre 3.

Vieillesse et vulnérabilités psychologiques des personnes détenues

Nicolas Combalbert, Valérie Pennequin et Claude Ferrand

Introduction

Le vieillissement en milieu carcéral constitue un enjeu majeur de santé publique, mais aussi un nouveau défi en matière de politique publique. L'allongement des peines, le durcissement de la législation, la pénalisation constante des infractions à caractère sexuel ou encore le « tarissement de l'individualisation des peines » (Laurens & Pédrón, 2007) participent d'un vieillissement de plus en plus marqué de la population pénale. Cette augmentation continue du nombre de détenus âgés pose de nombreuses difficultés à l'administration pénitentiaire qui n'a pas eu le temps de se préparer à accueillir des détenus susceptibles de devenir particulièrement vulnérables et totalement inadaptés au milieu carcéral. Le vieillissement de la population carcérale soulève d'épineux problèmes relatifs à l'accompagnement médico-social des personnes âgées souffrant de troubles psychopathologiques ou de dégradation cognitive pouvant être à l'origine d'une perte d'autonomie.

Selon l'administration pénitentiaire (ministère de la Justice, 2018), la catégorie des détenus âgés de 50 ans et plus représenterait 11% de la population carcérale. On considère en effet que le vieillissement chez les détenus débute à l'âge de 50 ans, c'est-à-dire prématurément par rapport au vieillissement observé en population générale (Dawes, 2009 ; Fazel et al., 2001 ; Hayes et al., 2012 ; Wangmo et al., 2015). Ce différentiel est expliqué par une altération précoce de l'état de santé physique et psychologique de la population pénale souvent induite par une mauvaise hygiène de vie, par des infections consécutives à des conduites à risque ou encore par un recours excessif aux toxiques sur une longue période (Aday, 2003 ; Grant,

1999). De manière générale, nous savons que la prévalence des maladies physiques est plus élevée en milieu carcéral qu'en population générale (Macmadu et al., 2017 ; Wangmo et al., 2016) et que les détenus âgés accueillis dans les établissements pénitentiaires sont particulièrement vulnérables sur le plan physique et psychologique dans la mesure où ils sont généralement sensibles aux effets négatifs de la détention (Heidari et al., 2017 ; Majekodunmi et al., 2017).

Ainsi, la problématique du vieillissement des détenus âgés, particulièrement vulnérables sur le plan de la santé physique et mentale, mérite d'être traitée afin d'identifier les pathologies spécifiques rencontrées par ces sujets.

Nous présentons dans ce chapitre les principaux résultats d'une étude récente menée par le laboratoire Psychologie des Âges de la Vie et Adaptation de l'université de Tours. Cette étude, financée par la Mission de recherche Droit et Justice du ministère de la Justice, portait sur l'état de santé mentale et la qualité de vie des détenus âgés de 50 ans et plus. Elle a été menée dans sept établissements pénitentiaires français de 2013 à 2015 auprès de 138 personnes détenues de sexe masculin. Elle a donné lieu à plusieurs publications scientifiques nationales et internationales (Combalbert et al., 2016, 2017, 2018).

1. Les troubles mentaux dans la population carcérale

Au cours de ces deux dernières décennies, le vieillissement des personnes incarcérées a fait l'objet de nombreuses réflexions en France (Laurens & Pédrón, 2007), mais surtout au niveau international (Aday, 2003 ; Burton & Entzel, 2004 ; Crawley & Sparks, 2005). En France, peu de recherches se sont intéressées à la santé physique des détenus âgés et rares sont celles qui traitent de leur santé mentale. Une étude menée auprès de détenus âgés de plus de 60 ans en région Rhône-Alpes et Auvergne confirme la précarité de leur état santé (MRIE, 2010).

Les informations disponibles sur la santé des détenus les plus âgés suggèrent que ces individus présentent des taux beaucoup plus élevés de maladies graves et de déficiences fonctionnelles que les prisonniers plus jeunes ou que les âgés de la communauté générale (Fazel et al., 2001 ; Fazel, 2011 ; Hayes et al., 2012 ; Thomas, Fovet, & Amad, 2015).

S'agissant de la santé mentale, la méta-analyse de Fazel et Baillargeon (2011) portant sur 62 études (N= 23000 détenus) a montré que la prévalence de la psychose en milieu carcéral avoisinait les 4%, la dépression majeure de 10 à 12% et que les troubles de la personnalité concernaient de 40 à 70% de la population carcérale. Par ailleurs, un cinquième de la population carcérale souffrirait de syndromes psychotraumatiques.

L'étude de Greene et al. (2014) sur des 465 détenus, hommes et femmes, montre que 51% d'entre eux présentaient un ou plusieurs antécédents d'expériences potentiellement psychotraumatiques (violences physiques, abus sexuels, violences émotionnelles ou deuils traumatiques). Pour les hommes et les femmes, la violence physique et les abus sexuels dans l'enfance ont été indépendamment associés à une morbidité psychiatrique.

En Europe, l'étude de Piselli et al. (2015) auprès de 526 détenus de sexe masculin montre que 65% d'entre eux souffrent de troubles mentaux. Les troubles de la personnalité sont les plus fréquents (51.9%), suivis de l'anxiété (25.3%) ou de la dépendance aux substances (24.9%). Un tiers des détenus présentait une association entre plusieurs troubles.

En France, il existe très peu de ressources épidémiologiques sur la santé mentale des détenus alors même que l'on sait qu'il y a une surreprésentation des troubles mentaux en milieu carcéral. Le dépistage systématique des troubles psychiques est rare. Il ne concerne que certaines études portant sur les détenus entrant sur une période donnée. Selon Prieto et Faure (2004), 40% des sujets entrant en détention souffriraient de symptômes psychiatriques. Les autres détenus, déjà suivis par les Services Médico-Psychologique pénitentiaires, présenteraient le plus souvent des troubles de la personnalité (34% des diagnostics), des troubles mentaux liés à l'utilisation de toxiques (25%), des troubles névrotiques ou anxieux (12%), une pathologie psychotique (8%) et des troubles de l'humeur (7%).

D'après l'enquête effectuée par Cemka-Eval pour le compte de la Direction Générale de la Santé et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (2005) sur 59 condamnés à des peines supérieures à 10 ans, près des deux tiers des détenus (63%) souffrent d'au moins un trouble psychiatrique. Dans cette étude 35,6% des sujets évalués étaient âgés de 50 ans et plus. Les résultats ont mis en évidence une prévalence relativement élevée des syndromes dépressifs actuels

(20%). La prévalence globale des troubles psychotiques serait de 8% alors que 22% souffriraient d'anxiété généralisée et 12% d'attaques de panique. Chez les détenus âgés de plus de 60 ans, 51% d'entre eux déclareraient souffrir de symptômes anxieux (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, 2010). En revanche, les abus ou dépendances à l'alcool ou aux substances seraient relativement faibles (10,2%).

Enfin, un risque suicidaire aurait été identifié pour plus de la moitié des personnes détenues (54%). L'étude Cemka-Eval suggère que l'on compte dans la population des longues peines plus de personnes jugées comme « gravement malades ou parmi les plus malades » que chez les autres détenus (15% versus 7% pour l'enquête de prévalence). Toutefois, compte tenu du faible effectif de détenus concernés par l'enquête (N=59), une autre étude méritait d'être conduite sur les détenus âgés de 50 ans et plus, quelle que soit la durée de la peine.

S'agissant du passage à l'acte suicidaire en détention, on sait que le taux de suicide en prison est particulièrement élevé en France. En effet, durant la période 2005-2010, on compte 18,5 suicides pour 10 000 personnes écrouées, soit sept fois plus qu'en population générale (Duthé, Hazard & Kensey, 2014). Ce taux de suicide en prison est le plus élevé enregistré dans l'Union européenne. Selon Duthé et al. (2009), les prévenus se suicident deux fois plus souvent que les détenus condamnés et la fréquence du suicide varie en fonction de la gravité de l'infraction. Dans leur étude sur 353 suicides effectués dans des établissements pénitentiaires français, Duthé et al. (2013) ont montré que le placement en isolement et une absence de support social constituent, entre autres, deux facteurs de risque importants du passage à l'acte suicidaire. Les auteurs indiquent que les détenus souffrant de problèmes de santé mentale sont plus enclins à être physiquement et socialement isolés et donc plus à risque de passage à l'acte suicidaire (Potter et al., 2007).

La prévalence des troubles psychiatriques en milieu carcéral chez les détenus âgés a rarement été étudiée en France alors qu'elle constitue un problème majeur de santé publique. De même, sur le plan international, il existe très peu de données scientifiques relatives à l'état de santé mentale des détenus âgés de 50 ans et plus. Pourtant, il est nécessaire d'identifier les troubles dont souffre cette frange de la population pénale afin de répondre à leurs besoins spécifiques et à leur détresse émotionnelle qui serait fréquente (Watson et al., 2004).

Les résultats de notre étude dans sept établissements pénitentiaires français ont mis en évidence une surreprésentation des troubles psychiatriques chez les 138 sujets incarcérés que nous avons évalué à l'aide du MINI-DSM²⁶ (APA, 2003). Nos résultats indiquent en effet que chez les détenus âgés, la prévalence de ces troubles avoisine les 70%. Elle serait donc nettement plus élevée que chez les individus incarcérés plus jeunes. En effet, l'étude de Falissard et al. (2006) sur 800 hommes incarcérés dans des établissements pénitentiaires français, dont la moyenne d'âge était de 37 ans, a montré que 27,4% des détenus souffraient d'au moins un trouble mental (17,9% d'entre eux souffraient d'un épisode dépressif majeur (contre 5% en population générale), 3,2% de dysthymie, 3,7% de trouble panique, 6,6% d'agoraphobie, 6,8% de phobie sociale, 9,7% d'un état de stress post-traumatique, 12% d'anxiété généralisée, 10,8% de dépendance à des drogues et 3,8% de schizophrénie).

Les troubles les moins fréquents dans notre échantillon sont les troubles psychotiques ainsi que la dépendance à l'alcool ou aux drogues. Il est en effet possible que les détenus âgés souffrant de troubles psychotiques n'aient pas souhaité ou n'aient pas été en mesure de participer à l'étude. S'agissant de la consommation de toxiques, nos résultats vont dans le sens de la littérature puisque les détenus âgés reportent généralement de plus bas niveaux de consommation de drogues par rapport aux détenus plus jeunes (Omolade, 2014).

Les troubles les plus fréquemment rencontrés sont les troubles de l'humeur et l'anxiété généralisée. Ce résultat paraît cohérent dans la mesure où l'on observe également des taux élevés de dépression et d'anxiété chez les sujets âgés en population générale (Bellamy et al., 2004 ; Cohidon, 2007 ; Lépine et al., 2005 ; Leray et al., 2011). Nos résultats confirment ceux de l'étude de Hayes et al. (2012) sur la santé mentale de détenus âgés en Angleterre qui montre que 34% d'entre

²⁶ Le Mini International Neuropsychiatric Interview (MINI DSM-IV) est un entretien diagnostique structuré explorant de façon standardisée les principaux troubles psychiatriques de l'Axe I du DSM-IV. L'outil a été traduit en français (Lecrubier Y. et al. M.I.N.I. Mini International Neuropsychiatric Interview. French Version 5.0. DSM-IV. August 1998). Le M.I.N.I. est divisé en 16 modules correspondant à une catégorie diagnostique (épisode dépressif majeur, dysthymie, risque suicidaire, épisode (hypo-)maniaque, trouble panique, agoraphobie, phobie sociale, trouble obsessionnel compulsif, état de stress post-traumatique, alcool, drogues, troubles psychotiques, anorexie mentale, boulimie, anxiété généralisée et trouble de la personnalité antisociale).

eux souffrent de dépression majeure et 19% de troubles anxieux.

Pour Fazel et al. (2001), la dépression est le principal problème de santé mentale auquel doivent faire face les détenus. Elle est souvent associée au risque suicidaire (Fazel et al., 2008 ; Fruehwald, 2003 ; Shaw et al., 2004). Dans notre échantillon, ce risque est particulièrement élevé puisqu'il concerne 46.38% des détenus âgés contre 5.8% dans le groupe contrôle. Ce risque est d'autant plus important que 80% des détenus âgés qui souffrent de troubles mentaux cumulent plusieurs diagnostics.

Nos résultats mettent également en évidence une prévalence élevée de syndromes psychotraumatiques au sein du groupe des détenus âgés, ce qui est en cohérence avec les données de la littérature (Butler et al., 2006). Nous savons en effet que la plupart des personnes incarcérées ont été exposées à des événements potentiellement traumatiques au cours de l'enfance (Greene et al., 2014 ; Weeks & Widom, 1998).

Dans notre étude, les détenus âgés sont 48% à déclarer avoir subi des violences physiques dans l'enfance et 35% à avoir subi des violences sexuelles. Nous avons également montré qu'il existe une association très significative entre les violences physiques vécues dans l'enfance avec l'état de stress post-traumatique, l'épisode dépressif majeur ou encore avec le risque suicidaire. Les violences sexuelles subies au cours de l'enfance sont, elles, associées à l'épisode dépressif majeur et au risque suicidaire. De même, dans notre étude, 21,7% des détenus âgés ont déclaré avoir subi des violences physiques en détention et 3,6% des violences sexuelles. Ces violences physiques en détention sont également associées de manière très significative à l'épisode dépressif majeur, à l'état de stress post-traumatique et à l'anxiété généralisée. L'état de stress post-traumatique entraîne des flashbacks négatifs, des comportements d'évitement, des phobies, un mutisme, un état d'hyperéveil anxieux assorti à des problèmes d'endormissement et à de l'irritabilité (Glaser et al. 2006).

S'agissant de la prévalence des troubles mentaux en fonction des classes d'âge, nous avons montré que la probabilité de survenue de certains troubles psychopathologiques diminue quand l'âge augmente. C'est le cas pour l'épisode dépressif majeur, l'état de stress post-traumatique et l'anxiété généralisée. Ces résultats sont corroborés par ceux de Hayes (2012) qui, dans son étude sur l'état de santé physique et mentale de 262 détenus âgés, a montré que les sujets âgés de 50 à 59 ans sont plus enclins à souffrir de troubles mentaux que le groupe des 60-69 ans, notamment de troubles dépressifs et de troubles

anxieux. En revanche, notre étude montre qu'il n'y a pas d'effet de l'âge sur le risque suicidaire. D'ailleurs, il n'y a pas à ce jour, au niveau international, de consensus sur l'effet de l'âge sur le risque suicidaire en prison (Duthé et al., 2013).

Nous avons également contrôlé l'effet de la durée de détention sur l'apparition des troubles mentaux chez les détenus âgés. Les estimations effectuées par régression logistique ne montrent aucun lien significatif entre la durée de détention et la survenue de troubles mentaux. S'agissant plus précisément du risque suicidaire, on sait qu'il est très élevé dès le début de l'incarcération (Way et al., 2005), mais aussi au cours de la période du jugement pénal et juste après la condamnation (Fazel, 2008). Le risque suicidaire n'a donc pas tendance à augmenter avec la durée de la détention.

2. L'image du corps et l'estime de soi chez les détenus âgés

Schilder (1935) a défini l'image du corps comme « *la représentation à la fois consciente et inconsciente du corps, désignant non seulement une connaissance physiologique, mais renvoyant également à la notion de libido et à la signification sociale du corps* ». Il précise que « *l'image du corps humain, c'est l'image de notre propre corps que nous formons dans notre esprit, autrement dit, la façon dont notre corps nous apparaît à nous-mêmes* ». Les détenus comme les personnes vieillissantes font un deuil de l'idéal du corps et vivent des transformations corporelles liées à l'âge physiologique du vieillissement, constatent des déficits, des pertes d'autonomie et ont un sentiment d'étrangeté. L'ensemble conduit à une perte d'identité. Montani (2001) fait état d'un sentiment étrange de dépersonnalisation qu'elle définit ainsi : « *Il s'agit d'un sentiment d'inadéquation entre les représentations personnelles antérieures et celles qui occupent la scène mentale actuelle* ». Elle souligne les phénomènes perceptifs qui accompagnent cette expérience, notamment les sensations de « déjà-vu » et de « jamais vu » qui accentuent le sentiment d'étrangeté. Hurd, Clarke & Griffin (2008) insistent sur le deuil de l'idéal masculin (force, action, autonomie) et ses conséquences sur l'identité de la personne vieillissante.

L'incarcération produit chez le détenu des effets pathogènes : dépossession spatio-temporelle, confrontation à l'autre et vécu d'intrusion engendrent souvent des remaniements psychoaffectifs

particuliers et une modification du rapport au corps. L'importance de la population carcérale conjuguée au système d'organisation conduit à une indifférenciation des sujets, à une diminution de la notion d'altérité chez les détenus et à une promiscuité portant constamment atteinte à l'intimité des personnes et générant des situations humiliantes, intrusives. Roy et Payette (2012) ont montré qu'il y a une véritable pénurie d'études sur l'image du corps des personnes âgées en Occident. Ainsi, il paraît particulièrement intéressant d'étudier l'image du corps et le rapport au corps chez les détenus âgés dans la mesure où ils sont certainement très vulnérabilisés sur le plan psychologique et à risque de passage à l'acte agressif, c'est-à-dire en mesure de nuire physiquement à leur corps pour faire face à une détresse psychique. Pour Chamond et al. (2014) l'incarcération provoque en effet une détérioration sévère du corps qui modifie ainsi la nature fondamentale de l'individu. De nombreuses manifestations psychopathologiques peuvent être comprises comme des moyens de réaction, de rébellion et de résistance aux contraintes du corps affligé. Dans les cas extrêmes, chez les détenus condamnés à de longues peines, le corps lui-même peut être réduit à la négativité totale conduisant à la séparation du corps et de l'esprit et parfois jusqu'au suicide comme seule échappatoire possible.

De même, la question de l'estime de soi doit être posée dans la mesure où elle jouerait un rôle essentiel dans l'apparition des idéations suicidaires, indépendamment de l'effet de la dépression (Jang et al., 2014).

En population générale, l'estime de soi augmenterait avec l'avancée en âge (Meier et al., 2011), mais cela ne serait pas forcément le cas chez les détenus. En effet, le rôle de l'estime de soi chez les délinquants violents a jusqu'ici donné des résultats contradictoires (Woessner & Schneider, 2013). Walker & Bright (2009) montrent dans une revue systématique de la littérature scientifique que des preuves récentes suggèrent une relation complexe entre l'estime de soi et la violence, mais qu'une faible estime de soi favorise la violence. Les auteurs mettent également en évidence que l'estime de soi est souvent absente dans les modèles et traitements des comportements agressifs. En revanche, l'étude de Boduzeck et al. (2013) sur 669 ex-détenus américains a montré que seule l'estime de soi positive était un facteur prédictif significatif de la récidive.

Toutefois, la plupart des études dans le domaine mettent en évidence que l'agressivité ou le passage à l'acte délictueux sont

généralement associés à une estime de soi faible. Dans leur étude reprenant 52 recherches portant au total sur 82 358 étudiants chinois, Teng et al. (2015) ont montré qu'à l'exception de l'agressivité verbale tous les autres types d'agressivité (physique, colère, hostilité et agression implicite et explicite) sont corrélés négativement avec l'estime de soi.

Dans notre étude, nous avons utilisé les versions françaises du Body Investment Scale²⁷ (Orbach et Mikulincer (1998) et de l'échelle d'estime de soi de Rosenberg²⁸ (Rosenberg, 1965) pour évaluer le rapport des détenus âgés à leur corps ainsi que leur niveau d'estime de soi. Nous avons montré que ces détenus souffrent d'une certaine pauvreté dans les contacts interpersonnels, mais aussi d'un manque de relations physiques et de stimulations sensorielles. D'ailleurs, plus la durée de la détention augmente et plus les scores de contacts physiques sont faibles. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les contacts physiques avec les autres détenus sont susceptibles d'être évités afin de se prémunir d'un éventuel danger d'agression physique et/ou sexuelle. Ainsi, les détenus âgés ont tendance à protéger leur corps face à d'éventuelles attaques (risques liés à la maladie ou à d'éventuelles agressions entre détenus). En effet, plus les détenus vieillissent et plus ils ont tendance à protéger leur corps. Ce résultat semble logique dans la mesure où il s'agit pour eux de lutter contre un affaiblissement ou une perte de capacité physique dans un contexte vulnérabilisant. Par ailleurs, la promiscuité entre les individus, induite par le milieu carcéral, peut générer des états de détachement ou de dépersonnalisation. Cette promiscuité, que l'on retrouve également dans des foyers d'accueils pour personnes âgées dépendantes, peut engendrer des mécanismes psychiques d'évitement du contact et de protection du corps (Ancet, 2010).

Plus généralement, l'insatisfaction corporelle est susceptible de favoriser des comportements d'attaque contre le corps propre à travers des comportements automutilatoires et/ou suicidaires (Orbach, 1996).

²⁷ L'échelle d'investissement corporel a été élaborée par. L'échelle comprend 24 items et elle est composée de quatre sous-échelles (1- les sentiments et attitudes par rapport à l'image du corps, 2- le contact physique, 3- les soins du corps et 4- la protection du corps).

²⁸ L'échelle de Rosenberg (1965), traduite en français par Chambon (1992), est une des plus connues et des plus utilisées dans le domaine de l'évaluation de l'estime de soi du fait de sa simplicité d'utilisation et de sa brièveté. Elle est constituée de 10 items dont 5 évaluent l'estime de soi positive et 5 évaluent l'estime de soi négative.

De plus, nos résultats mettent en évidence que les scores concernant l'image du corps et l'estime de soi sont significativement plus faibles chez les détenus souffrant de troubles mentaux que chez ceux qui en sont indemnes. De même, ces scores d'image du corps et d'estime de soi sont encore plus dégradés parmi les individus porteurs de plusieurs troubles mentaux. Les détenus âgés souffrant de troubles émotionnels ont généralement une image de soi et une estime de soi nettement plus détériorées que les sujets indemnes de ce type de trouble.

3. Les troubles cognitifs chez les détenus âgés

Il existe très peu d'études qui se sont intéressées au vieillissement cognitif des détenus. On sait pourtant que la prévalence des troubles neurocognitifs est beaucoup plus élevée chez les détenus qu'elle ne l'est en population générale chez les personnes du même âge (Stewart et al., 2016; Verdun-Jones et Butler, 2013). En ce qui concerne les détenus âgés, l'étude de Williams et al. (2009) a montré que 40% des détenus âgés de 55 ans et plus présentent un diagnostic de déficit cognitif dans leur dossier médical. Les résultats de l'étude menée en Angleterre par Kingston et al. (2011) montrent que 12% des prisonniers de plus de 50 ans présentent un déclin cognitif pathologique (mesuré avec le Mini Mental State Examination). De même, l'étude de Hayes et al. (2012) confirme un déclin cognitif plus marqué chez les détenus de plus de 50 ans que dans la population générale. De nombreuses études sur l'évolution des performances cognitives lors de l'avancée en âge font état d'un déclin, notamment concernant le raisonnement (Fontaine et Pennequin, 2000) les fonctions exécutives (Jeantin et Pennequin, 2006), la vitesse de traitement (Salthouse, 1996) et certains processus mnésiques (Lemaire et Bherer, 2005). Toutefois, depuis quelques années, le vieillissement n'est plus envisagé seulement en termes de déclin, mais également sous l'angle des facteurs qui permettent de mieux résister au vieillissement (Fontaine et Pennequin, 1997). Ces facteurs sont soit endogènes à la personne (biologiques, génétiques, etc.), soit exogènes (environnement, activités de loisirs, interactions sociales, etc.). En effet, le processus de vieillissement normal apparaît comme un processus différentiel et d'individuation dans lequel les trajectoires développementales peuvent être différentes selon certains facteurs. Chez la personne âgée non détenue, des activités de loisirs régulières

(physiques et/ou intellectuelles), des interactions sociales ou encore un engagement social permettant de se sentir utile socialement sont susceptibles de pallier certains effets délétères du vieillissement. Il est donc intéressant d'étudier la résistance des personnes âgées détenues face aux effets délétères de l'avancée en âge dans des conditions qui peuvent rendre plus difficile la mise en place des facteurs identifiés comme protecteur dans la population non détenue.

Dans notre étude, nous avons montré que le déclin des fonctions exécutives lors de l'avancée en âge est plus prononcé chez les détenus qui vieillissent en prison que chez les âgés qui vieillissent en milieu libre. Une des hypothèses permettant d'expliquer ces résultats peut se trouver dans la vie quotidienne du détenu qui conduit à un manque de contrôle. En effet, il a peu de choix à faire dans la mesure où il n'a pas ou peu à planifier son emploi du temps de la journée, à décider ce qu'il va manger, à gérer les dépenses de loyer, impôts, factures diverses, etc. Or, ce sont ces activités quotidiennes qui permettent à la personne d'exercer ses capacités de remise à jour, de flexibilité, d'inhibition ou de planification. On peut d'ailleurs remarquer que les personnes âgées en institution (maison de retraite) subissent davantage les effets du vieillissement que les personnes de même âge qui sont maintenues à leur domicile (Lauverjat, Pennequin, Fontaine, 2005). Ainsi, le moindre exercice des fonctions exécutives au quotidien entraînerait un déclin plus prononcé de ces fonctions lors de l'avancée en âge. En effet, ces fonctions sont nécessaires à un comportement social adapté dans le sens où elles permettent, entre autres, l'orientation de notre comportement vers un but particulier, la régulation du comportement selon des consignes verbales et la modification du comportement en fonction de la réaction de l'interlocuteur.

Dans notre étude, nous avons obtenu un résultat préoccupant. En effet, au MMSE²⁹, près de 20% des détenus évalués ont obtenu un score

²⁹ Le Mini Mental State Examination (MMSE) de Folstein (1975) est un test neuropsychologique d'évaluation des fonctions cognitives et, plus particulièrement des capacités mnésiques. Sa fonction principale est de détecter les personnes présentant une démence de type Alzheimer. Il contient des items concernant l'orientation, les capacités d'apprentissage, l'attention et le calcul, le rappel libre, le langage, les praxies constructives. Plus particulièrement, la majorité des items font appel à la mémoire de travail qui stocke et manipule à court terme l'information verbale ou visuo-spatiale, à la mémoire sémantique qui stocke à long terme le sens des mots et leur organisation hiérarchique, et à la mémoire épisodique qui stocke à long terme les épisodes de la vie personnelle de la personne. Ce test à visée

inférieur ou égal à 23, ce qui dépasse le seuil de diagnostic de démence de type Alzheimer. Il est évident qu'il ne s'agit pas de conclure que la détention favorise l'apparition de démence. En effet, au sein de la population générale, les personnes souffrant de démence sont généralement placées en institutions et elles sont difficilement accessibles pour passer des tests psychologiques. Il est intéressant de noter que ces détenus âgés dont les performances cognitives sont faibles, s'ils n'étaient pas en détention, pourraient probablement être institutionnalisés dans des structures permettant de prendre en charge leurs troubles cognitifs avérés. Compte-tenu du déclin cognitif de ces détenus âgés, il est important que les personnels travaillant auprès d'eux soient informés des éventuelles pathologies neuropsychologiques liées au vieillissement ainsi que des modes de prise en charge. En effet, les troubles mnésiques, d'orientation spatiale ou de langage chez ces sujets peuvent être particulièrement handicapants pour une adaptation à la vie en détention, pour établir des relations avec le personnel pénitentiaire ou entre détenus. Un de nos résultats semble d'ailleurs aller dans ce sens puisque les détenus âgés en dessous du seuil de démence sont plus vulnérables. En effet, nous avons observé qu'ils subissent davantage de violences en prison que ceux qui ont obtenu un score au-dessus du seuil pathologique. Il semble donc important de tenir compte de cette vulnérabilité particulière chez les détenus pré-déments ou déments afin de les protéger des autres détenus. Il semble également nécessaire qu'un diagnostic précis puisse être posé par les psychiatres et/ou les psychologues chez ces détenus en dessous du seuil de démence afin d'adapter les traitements médicaux et psychologiques et discuter sur une base objective du devenir de ces détenus.

4. La qualité de vie et la santé perçue chez les détenus âgés

La qualité de vie a été définie en 1993 par l'Organisation Mondiale de La Santé comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes ». C'est un concept complexe et multidimensionnel. La qualité de vie est influencée par la santé physique du sujet, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales ainsi

diagnostique permet de suspecter une démence si le score est inférieur à 24 sur 30 points (ANAES, 2000).

que sa relation aux éléments essentiels de son environnement, tant objectives que subjectives (Harper & Power, 1998). En ce sens, l'évaluation de la qualité de vie demande la prise en considération de l'expérience humaine dans sa diversité mettant en évidence les interactions entre la perception subjective d'une personne, son ressenti et les conditions objectives. Plusieurs études (WHOQOL group, 1993) ont montré que l'importance de la subjectivité dans la qualité de vie était influencée, au-delà de la santé, par les croyances personnelles, le système culturel, les facteurs sociodémographiques (sexe, âge, statut socio-économique, statut marital). Cependant, si de nombreux chercheurs s'accordent sur le caractère multidimensionnel de la qualité de vie, sur l'importance de la subjectivité dans la qualité de vie, aucun consensus n'a été trouvé quant à la nature même des dimensions constituant la qualité de vie.

La qualité de vie renvoie au sentiment de bien-être et la satisfaction de ses conditions de vie actuelles d'un individu. C'est une mesure importante en psychiatrie. Elle est mesurée à la fois par des indicateurs sociaux objectifs et des indicateurs subjectifs spécifiques à un domaine (Bouman et al., 2008a). Il apparaît que le niveau de santé perçue et de qualité de vie est moins bon chez les détenus qu'en population générale (Cavallo et al., 2014 ; Chung et al., 1998).

Dans notre étude, nous avons utilisé les versions françaises du WOQHOL-Bref³⁰ (Lepège, 1999) et du Nottingham Health Profile³¹ (Echelle de santé perceptuelle de Nottingham, Bucquet et al., 1990) pour évaluer la qualité de vie et la santé perçue des détenus âgés et d'un groupe de comparaison composé de 138 sujets âgés de la population générale. Ainsi, nous avons montré que les détenus âgés souffrent plus de douleurs, de réactions émotionnelles non maîtrisées, d'isolement social, de difficultés de mobilité physique, de baisse d'énergie et de troubles du sommeil que les personnes âgées issues de la population générale. Ces résultats vont dans le sens d'autres recherches démontrant que le niveau de santé et de qualité de vie est moins bon chez les détenus qu'en population générale (Blanc et al., 2001 ; Bouman et al. 2008b ; Chung et al., 1998).

³⁰ Le WHOQOL-Bref est un questionnaire qui comprend 26 items renvoyant à quatre dimensions de la qualité de vie : santé physique, santé psychologique, relations sociales et environnement.

³¹ L'indicateur de Santé Perceptuelle de Nottingham (ISPN) est l'adaptation française du Nottingham Health Profile. Il s'agit d'un questionnaire comprenant 38 items regroupés en 6 facteurs : le sommeil, l'énergie, la mobilité, l'isolement social, la douleur et les réactions émotionnelles.

Il est important de prendre en compte cette évaluation subjective des détenus dans la mesure où la perception d'un mauvais état de santé constitue un symptôme majeur de marginalisation en prison (Fraser, Gatherer & Moller, 2009). Les problèmes de sommeil, et plus spécifiquement l'insomnie, sont les raisons parmi les plus fréquentes pour consulter le service médical de l'établissement pénitentiaire (Elger, 2007). Nos résultats montrent d'ailleurs que plus la durée de la détention augmente et plus la qualité du sommeil se dégrade. Selon Linberg et al. (2003), les problèmes de sommeil pourraient être considérés comme un facteur précipitant le risque suicidaire chez les détenus souffrant de dépression (Chellappa & Araujo, 2007). Carli et al. (2011) considèrent d'ailleurs qu'il est nécessaire d'examiner les problèmes de sommeil dans le cadre de l'évaluation du risque suicidaire.

On observe également un effet de l'âge sur la mobilité. Les détenus âgés de 70 ans et plus ont une plus mauvaise perception de leur mobilité que les détenus plus jeunes. Ces difficultés sont certainement liées au vieillissement, mais aussi aux conditions d'incarcération qui ne favorisent pas la mobilité physique. Les difficultés de mobilité génèrent chez les sujets âgés des troubles anxieux et dépressifs.

Bien que nous n'ayons repéré aucun effet de la durée de la détention sur le niveau de qualité de vie, il s'avère que plus l'âge des détenus augmente et plus leur qualité de vie baisse. Les détenus de plus de 70 ans ont généralement une faible perception de leur santé physique.

Nos résultats montrent également qu'il existe chez les détenus âgés une très forte association entre les troubles mentaux et la perception d'un état de santé et d'une qualité de vie dégradés. Cette relation semble d'ailleurs linéaire puisque l'on observe que les détenus souffrant de troubles mentaux ont des résultats beaucoup plus faibles que les détenus indemnes de troubles psychopathologiques à toutes les sous-échelles de santé perçue et toutes les sous-échelles de la qualité de vie. De plus, nos résultats montrent qu'il existe un effet de la comorbidité (association) des troubles mentaux sur la santé perçue et sur la qualité de vie. En effet, les détenus âgés chez lesquels on diagnostique au moins deux troubles mentaux ont une plus faible perception de leur santé physique et mentale et une plus faible perception de leur qualité de vie que les détenus âgés qui ne souffrent que d'un seul trouble mental.

Nos résultats montrent également que l'investissement corporel et l'estime de soi sont très significativement associés à la santé perçue et à la qualité de vie. Il apparaît en particulier que la santé perçue et la qualité de vie baissent lorsque le niveau d'investissement corporel ou d'estime

de soi baisse. On retrouve ces résultats dans la littérature scientifique dans la mesure où il est admis qu'un bon niveau d'estime de soi constitue un facteur de protection de l'anxiété, de la dépression et du sentiment d'isolement qui, par ailleurs, favorise chez les personnes âgées une perception positive de leur qualité de vie (Gerino et al., 2015).

Enfin, nos résultats indiquent que les détenus âgés qui ont été victimes de violence physiques en détention ont une perception plus faible de leur qualité de vie (sur l'environnement et la santé psychologique) et sur leur santé perçue (réactions émotionnelles). En effet, ils font état de découragement, d'un manque de plaisir, de nervosité, de difficultés de gestion des émotions, etc. D'une manière générale, l'environnement carcéral agit comme un dispositif aversif qui engendre chez le détenu de la détresse et augmente sa fragilité émotionnelle (Claudon & Masclet, 2005). De fait, les violences physiques en détention vont exacerber cette détresse émotionnelle.

Conclusion

Le nombre de détenus âgés a augmenté au cours des dernières décennies. Ce constat est posé dans de nombreuses études internationales. Ces détenus posent donc un défi à l'administration pénitentiaire dans la mesure où ils ont des besoins physique ou émotionnels spécifiques différents de ceux des détenus plus jeunes.

La prévalence élevée des troubles psychiatriques chez les détenus âgés dans les établissements pénitentiaires pose de nombreux problèmes. Cette frange de la population carcérale paraît particulièrement vulnérable sur le plan physique, mais aussi psychique et présente un risque élevé de perte d'autonomie et de dépendance. Il est donc fort probable que ces personnes rencontrent des difficultés majeures pour s'adapter aux conditions de la détention. On sait par ailleurs que l'accès aux soins reste difficile pour les détenus et ce pour diverses raisons sécuritaires, organisationnelles, architecturales, etc. De plus, les détenus souffrant de détérioration cognitive ne sont pas forcément en demande de soins. Ainsi, se pose la question de la compatibilité de l'état physique et cognitif de ces détenus avec la détention.

Les résultats de notre étude montrent que près de 20% des détenus âgés sont susceptibles de développer des démences neurodégénératives. Ainsi, il est important de prévoir des dispositifs de dépistage de ces pathologies et de s'interroger sur la pertinence du maintien en détention

des personnes souffrant de démence ou de leur transfert vers des unités de soins spécialisées et sécurisées. Pour cette raison, les équipes soignantes en milieu pénitentiaire devraient pouvoir procéder à des dépistages systématiques des troubles cognitifs et des pathologies neurodégénératives, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Bibliographie

- Aday RH, Aging Prisoners: Crisis in American Corrections. Westport CT: Praeger Publications; 2003.
- American Psychiatric Association. *DSM-IV-TR : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, trad. coord. par J.-D. Guelfi. Paris : Masson, 2003.
- Ancet P. (2010). Le corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapée. Paris : Dunod.
- Bellamy, V., Roelandt, J.L. & Caria, A. (2004). Troubles mentaux et représentations de la santé mentale : premiers résultats de l'enquête Santé mentale en population générale. Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques, 347.
- Blanc, A., Lauwers, V., Telmon, N. & Rougé, D. (2001). The effect of incarceration on prisoners' perception of their health. *Journal of Community Health*, 26 (5), 367-381.
- Boduszek, D., Hyland, P., Dhingra, K. & Mallett, J. (2013). The factor structure and composite reliability of the Rosenberg self-esteem scale among ex- prisoners. *Personality and Individual Differences*, 55 (8), 877-881
- Bouman, Y.A., Van Nieuwenhuizen, C., Schene, A.H. & De Ruiter, C. (2008a). Quality of life of male outpatients with personality disorders or psychotic disorders : a comparison. *Criminal Behaviour & Mental Health*. 18(5), 279-291. 13p.
- Bouman, Y.H.A., de Ruiter, C. & Schene, A.H. (2008b). Quality of life of violent and sexual offenders in community-based forensic psychiatric treatment. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 19(4), 484-501.
- Bucquet D, Condon S, Ritchie K. The French version of the Nottingham Health Profile. A comparison of items weights with those of the source version. *Social Science & Medicine* 1990 ; 30(7) : 829-835.

- Butler, A.C., Chapman, J.E., Forman, E.M. & Beck, A.T. (2006). The empirical status of cognitive-behavioral therapy : a review of méta-analyses. *Clinical Psychology Review*, 26(1), 17-31.
- Carli, V., Roy, A., Bevilacqua, L., Maggi, S., Cesaro, C., & Sarchiapone, M. (2011). Insomnia and suicidal behavior in prisoners, *Psychiatry Research*, 185, 141-144.
- Cavallo, P., Savarese, G., Carpinelli, L. (2014). Bruxism and health related quality of life in southern italy's prison inmates. *Community Dental Health*, 31(2),117-22.
- Cemka-Eval pour le compte de la Direction Générale de la Santé et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (2005).
- Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F., Leroy-Viemon, B. (2014). La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. *L'information psychiatrique*, 90(8), 673.
- Chepalla, S, & Araujo, J. (2007). Sleep disorders and suicidal ideation in patients with depressive disorder. *Psychiatric Research*, 153, 131-136.
- Chung, M.C., Cumella, S., Wensley, J. & Easthope, Y. (1998). Quality of life and psychological well-being of mentally disordered offenders after court diversion : A 6-month follow-up. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 42(2), 164-173.
- Cohidon C (2007). Prévalence des troubles de santé mentale et conséquences sur l'activité professionnelle en France dans l'enquête « Santé mentale en population générale : images et réalités ». *Institut de veille sanitaire*.
- Combalbert, N., Pennequin, V., Ferrand, C., Vandevyèvre, R., Armand, M. & Geffray, B. (2016), « Mental disorders and cognitive impairment in ageing offenders », *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, Vol. 27 No. 6, pp. 853-866.
- Combalbert, N., Ferrand, C., Pennequin, V., Keita, M. & Geffray, B. (2017), « Troubles mentaux, santé perçue et qualité de vie chez des détenus âgés en France », *Gériatrie et Psychologie Neuropsychiatrie du Vieillissement*, Vol. 15 No 1, pp. 99-108.
- Combalbert, N., Pennequin, V., Ferrand, C., Armand, M., Anselme, M. & Geffray, B. (2018), « Cognitive impairment, self-perceived health and quality of life of older prison inmates », *Criminal Behaviour & Mental Health*, Vol. 28 No 1., pp. 36-49.

- Crawley, E., Sparks, R., 2005. Older Men in Prison : Survival, Coping and Identity, in : Liebling, A., Maruna, S. (Eds.), *The Effects of Imprisonment*. Willan Publishing, Cullompton.
- Duthé, G., Hazard, A., Kensey, A., & Ké Shon, J. L. (2009). Suicide in prison : a comparison between France and its European neighbours. *Population Social*, 462, 1-4.
- Duthé, G., Hazard, A., Kensey, A., & Ké Shon, J. L. (2013). Suicide among male prisoners in France ; A prospective population based study. *Forensic Science International*, 233, 273-277.
- Duthé, G., Hazard, A. & Kensey, A. (2014). Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque. *Population*, 69(4), 519-549.
- Elger, B. (2007). Insomnia in places of detention: A review of a most recent research finding. *Medicine, Science and Law*, 47, 191-199.
- Falissard, B., Loze, J. Y., Gasquet, I., Duburc, A., De Beaurepaire, C., Fagnani, F. et al. (2006). Prevalence of mental disorders in French prisons for men. *BMC psychiatry*, 6, 33.
- Fazel S, Hope T, O'Donnell I, Piper M, Jacoby R. Health of elderly male prisoners: worse than the general population, worse than younger prisoners. *Age and Ageing*. 2001;30(5):403-407.
- Fazel, S., Cartwright, J., Norman-Nott, A., & Hawton, K. (2008). Suicide in prisoners: a systematic review of risk factors. *Journal of Clinical Psychiatry*, 69 (11) 1721-1731.
- Fazel S. (2011). The health of prisoners. *The Lancet*, 12(377), 956–65.
- Fazel, S., & Baillargeon, J. (2011). The health of prisoners. *The Lancet*, 12(377), 956–65.
- Fontaine R & Pennequin V. Du vieillissement optimal au vieillissement réussi, *Psychologie Française "Vieillissement normal et maladie d'Alzheimer"* 1997;42(4) : 345-353.
- Fontaine R & Pennequin V. Effect of aging on inferential reasoning about class inclusion hierarchies, *CPC : European Bulletin of Cognitive Psychology* 2000;19(4):453-482.
- Fraser, A., Gatherer, A., & Moller, L. (2009). Social justice, public health and the vulnerable : health in prison raises key public health issues. *Public Health*, 123, 402-409.
- Fruehwald, S., Frottier, P., Matschnig, T. & Eher, R. (2003). The relevance of suicidal behaviour in jail and prison suicides. *European Psychiatry*, 18, 161–165.

- Glaser, J. P et al. (2006). Childhood trauma and emotional reactivity to daily life stress in adult frequent attenders of general practitioners. *Journal Psychosomatic Research*, 61, 229- 236.
- Gerino, E., Marino, E., Brustia, P., Lyrakos, D.G. & luca, R. (2015). Quality of Life in the Third Age : A Research on Risk and Protective Factors. In International Conference Psiworld 2014. 5th édition, *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, 187, 217-222.
- Grant A. Trends & Issues in Crime and Criminal Justice : No. 115 : Elderly inmates: issues for Australia. 1999 ; Australian Institute of Criminology, Griffith, ACT.
- Greene, C.A., Ford, J.D., Wakefield, D.B. & Barry, L.C. (2014). Posttraumatic stress mediates the Relationship between childhood victimization and current mental health burden in newly incarcerated adults. *Child Abuse & Neglect*, 38(10), 1569-1580.
- Harper A, Power M. Development of the World Health Organization WHOQOL-BREF Quality of Life Assessment. *Psychological Medicine* 1998 ; 28 : 551-558.
- Hayes AJ, Burns A, Turnbull P, Shaw JJ. The health and social needs of older male prisoners. *International Journal of Geriatric Psychiatry*. 2012;27(11) :1155-1162.
- Heidari R, Wangmo T, Galli S, Shaw DM, Elger BS, Handtkea V, & Bretschneider W. Accessibility of prison healthcare for elderly inmates, a qualitative assessment. *Journal of Forensic and Legal Medicine* 2017;52:223-228.
- Hurd Clarke, J. L., & Griffin, M. (2008). Failing bodies: body image and multiple chronic conditions in later life, *Qualitative Health Research*, 18 (8), 1084-1095.
- Jang, J.M., Park, J.I., Oh, K.Y, Lee, K.H., Kim, M.S., Yoon, M.S., Ko, S.H., Cho, H.C. & Chung, Y.C (2014). Predictors of suicidal idéation in a community sample : Roles of anger, self-esteem, and dépression. *Psychiatry Research*, 216(1), 74-81.
- Jeantin A & Pennequin V. Explication du déclin du raisonnement inductif par le déficit exécutif lié à l'âge. *L'Année Psychologique* 2006;106:49-69.
- Kingston P, Le Mesurier N, Yorston G, Wardle S, & Heath L. Psychiatric morbidity in older prisoners: unrecognized and undertreated. *International Psychogeriatrics* 2011;23(8):1354-1360.

- Laurens, Y., & Pedron, P. (2007). *Très longues peines de prison. La justice au quotidien*. Paris : L'Harmattan.
- Lauverjat F, Pennequin V, Fontaine R. Vieillesse et raisonnement : ressources et déficits, *L'Année Psychologique*. 2005;105:225-247.
- Lemaire P. et Bherer L. *Psychologie du Vieillesse. Une perspective cognitive*. Ouvertures Psychologiques. DeBoeck Supérieur; 2005.
- Lépine JP, Gasquet I, Kovess V, Arbabzadeh-Bouchez S, Negre-Pages L, Nachbaur G, and Gaudin AF (2005). Prévalence et comorbidité des troubles psychiatriques dans la population générale française : résultats de l'étude épidémiologique. *L'encéphale*, 31(2) : 182-194.
- Leplège A. *Les mesures de la qualité de vie*. Paris : PUF, 1999.
- Leray, E., Camara, A., Drapier, D., Riou, F., Bougeant, N., Pelissolo, A., L., Bellamy, V., Roelandt, J.L., Millet, B. (2011). Prevalence, characteristics and comorbidities of anxiety disorders in France: Results from the "Mental Health in General Population" Survey (MHGP). *European Psychiatry*, 26(6), 339-345.
- Linberg, N., Tani, P., Appelberg, B., Stenberg, D., Naukkarinen, H., Rimon, R., Porkkaheiskanen, T., Virkkunen, M (2003). Sleep among habitually violent offenders with antisocial personality disorder. *Psychiatry Research*, 136, 7-15.
- Macmadu A, Reddy M, Tomasulo A, Coyle A, & Rich JD. Populations at Special Health Risk: Incarcerated. In : *International Encyclopedia of Public Health Edition, Second Edition*. Elsevier Inc; 2017. p.563-572.
- Majekodunmi EE, Obadeji A, Oluwole LO, & Oyelami O. Depression and associated physical co-morbidities in elderly prison inmates. *International Journal of Mental Health* 2017;46(4):269-283.
- Meier, L.L., Orth, U., Denissen, J.J.A. & Kühnel, A. (2011). Age differences in instability, contingency, and level of self-esteem across the life span. *Journal of Research in Personality*, 45(6), 604-612.
- Ministère de la justice. *Statistiques mensuelles de l'incarcération au 1^{er} avril 2018*. DAP/SDMe/Me5;2018.
- Dawes J. Ageing prisoners: Issues for social work. *Australian Social Work* 2009;62(2):258-271.

- Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE). (2010), *Prison, santé et vieillissement : Une étude sur les enjeux et impacts de la détention pour les personnes de plus de 60 ans*. Ministère de la Justice et des Libertés, Paris (France).
- Omolade, S. (2014). The needs and characteristics of older prisoners: Results from the Surveying Prisoner Crime Reduction (SPCR) survey.
- Orbach, I. & Mikulincer, M. (1998). The Body Investment Scale : Construction and Validation of a Body Experience Scale. *Psychological Assessment*, 10(4), 415-425.
- Piselli M, Attademo L, Garinella R, Rella A, Antinarelli S, Tamantini A, *et al.* Psychiatric needs of male prison inmates in Italy. *International Journal of Law and Psychiatry* 2015; 41 : 82-88.
- Potter, E., Cashin, A., Chenoweth, L. & Jeon, Y.-H. (2007). The healthcare of older inmates in the correctional setting. *International Journal of Prisoner Health*, 3(3), 204-213.
- Prieto, N., & Faure, P. (2004). La santé mentale des détenus entrants ou suivis dans les prisons françaises comportant un SMPR. *L'Encéphale*, Cahier 1, 525-531.
- Rosenberg, M. (1965). *Society and the Adolescent Self-Image*. Princeton, N. J., Princeton University Press.
- Roy, M. & Payette, H. (2012). The body image construct among Western seniors : A systematic review of the literature. *Archives of Gerontology and Geriatrics*, 55(3), 505-521.
- Salthouse TA. The processing-speed theory of adult age differences in cognition. *Psychological Review* 1996;103(3):403-428.
- Schilder P. (1935). *L'Image du corps. Études des forces constructives de la psyché*. Paris : Gallimard, 1968.
- Shaw, D. Baker, I. Hunt, et al. (2004). Suicide by prisoners national clinical survey, *British Journal of Psychiatry*, 184, 263–267.
- Stewart LA, Wilton G, & Sapers J. Offenders with Cognitive Deficits in a Canadian Prison Population: Prevalence, Profile, and Outcomes. *International Journal of Law and Psychiatry* 2016;44:7-14.
- Teng, Z., Liu, Y. & Guo, C. (2015). A méta-analysis of the Relationship between self-esteem and aggression among Chinese students. *Aggression and Violent Behavior*, 21, 45-54.
- The WHOQOL Group. Study protocol for the World Health Organization project to develop a Quality of Life assessment

- instrument (WHOQOL). *Quality Life Research* 1993 ; 2 : 153-159.
- Thomas, P., Fovet, T., & Amad, A. (2015). Psychiatrie en milieu pénitentiaire, entre nécessité et ambiguïté. *Annales Médico-Psychologiques*, 173, 348-351.
- Verdun-Jones SN, & Butler A. Sentencing neurocognitively impaired offenders in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 2013;55(4):495-512.
- Walker, J.S. & Bright, J.A. (2009). False inflated self-esteem and violence : a systematic review and cognitive model. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 20(1), 1-32.
- Wangmo T, Meyer AH, Bretschneider W, Handtke V, Kressig RW, Gravier B, Büla C, & Elger BS. Ageing Prisoners' Disease Burden: Is Being Old a Better Predictor than Time Served in Prison?, *Gerontology* 2015;61(2):116-123.
- Wangmo T, Hauri S, Meyer AH, & Elger BS. Patterns of older and younger prisoners' primary healthcare utilization in Switzerland. *International Journal of Prisoner Health* 2016;12(3):173-184.
- Watson, R., Stimpson, A., & Hostick, T. (2004). Prison health care : A review of the literature. *International Journal of Nursing Studies*, 41, 119-128.
- Way, B., Miraglia, R., Sawyer, D. et al. (2005). Factors related to suicide in New York state prisons. *International Journal of Law and Psychiatry*, 28, 207–221.
- Weeks, R. & Widom, C. (1998). Self-reports of early childhood victimization among incarcerated adult male felons. *Journal of Interpersonal Violence*, 13(3), 346–361.
- Williams BA, Baillargeon JG, Lindquist K, Walter LC, Covinsky KE, Whitson HE, Steinman MA. Medication prescribing practices for older prisoners in the Texas prison system. *American Journal of Public Health* 2009;100:756-761.
- Woessner, G. & Schneider, S. (2013). The rôle of self-control and self-esteem and the impact of early risk factors among violent offenders. *Criminal Behaviour & Mental Health*, 23(2), 99-112.

Chapitre 4.

L'écriture de la vulnérabilité en institution carcérale : l'exemple de Mirabeau épistolier à Vincennes

Sophie Rothé

« Tout ce qui abaisse la dignité d'un homme rejaillit sur les individus qui y coopèrent, sur l'institution qui le tolère, et sur la société qui l'accepte et qui, pour ce faire, l'occulte », déclare Philippe Combessie³². Dans cette perspective, la lecture et l'analyse de témoignages de l'expérience pénitentiaire visent un éclairage utile à la fois aux détenus, à leurs proches, mais encore aux professionnels qui les accompagnent.

C'est pourquoi nous choisissons d'étudier les écrits carcéraux du comte de Mirabeau, en particulier sa correspondance et sa satire intitulée *Des Lettres de cachet et des prisons d'état*. Ils mettent en effet en lumière la vulnérabilité constitutive de l'incarcération et font de la prison le symbole de l'arbitraire. Considéré comme un jeune débauché notamment parce qu'il fait des dettes, mène une vie libertine et se bat en duel, cet aristocrate connaît à plusieurs reprises l'incarcération par lettre de cachet à la demande de son père. Plus particulièrement, ses trois années de détention (mai 1777-décembre 1780) pour rapt et adultère (il s'est enfui avec la jeune Sophie de Monnier) sont l'occasion de nouer une correspondance avec son amante (elle-même incarcérée, enceinte, dans un couvent) et d'écrire *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, ouvrage contestant le système judiciaire de son temps. L'examen de ces textes permet de mesurer les effets néfastes de l'« institution totale », selon l'expression d'Erving Goffman.

Le sociologue définit en particulier la prison comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la

³² P. Combessie, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2009 [3^e édition], p. 111.

même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »³³. Adoptant le point de vue tout subjectif du détenu, Erving Goffman étudie les dispositifs mis en œuvre pour contrôler l'individu. Le témoignage de Mirabeau présente alors les effets dévastateurs de l'institution pénitentiaire. Sa correspondance, dont l'interjection « hélas ! »³⁴ ponctue pathétiquement toutes les lettres, de mai 1777 à décembre 1780, confirme cette sensation d'annihilation de l'individu au profit d'un système. Il s'agit d'exposer les soubresauts psychologiques provoqués par une rupture violente avec le monde extérieur.

Cette correspondance carcérale met effectivement en scène le caractère incommensurable du pouvoir institutionnel, et par là même les stratégies d'écrasement de l'individu captif. Il s'agira alors d'une part de s'interroger sur la nature des souffrances infligées par l'« institution totale », de l'autre de comprendre dans quelle mesure l'institution peut briser le reclus, pour mieux, idéalement, prévenir ces effets néfastes et accompagner le détenu.

Le prisonnier connaît alors quatre modes d'anéantissement : tout d'abord, l'inconfort et les privations lui font connaître une mutilation physique ; ensuite, l'architecture carcérale, symbole de l'autorité oppressive, l'écrase et l'étouffe ; puis, il subit la mutilation psychologique de la « mort civile », cet isolement absolu et dévastateur ; enfin, ces différentes formes de torture anéantissent en apparence l'individu au point de produire une tentation suicidaire.

I. Une mutilation physique : l'inconfort et les privations comme signes du pouvoir

*« Il y a ce matin un an que j'ai perdu ma liberté.
Les mots traduisent mal ce que contient cette idée.
Il faudrait dire "un an qu'on m'a amputé de ma liberté",
tant la sensation est celle de la perte d'un membre ou d'un sens »³⁵.*

³³ E. Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968, p. 45-46.

³⁴ Lettre 1 de juil. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 31.

³⁵ J. Zay, *Souvenirs et solitude*, cité dans J.-P. Guéno (dir.), *Paroles de détenus*, Paris, Radio France, 2000, p. 29. (coll. Librio)

Mirabeau témoigne de l'expérience de la privation au donjon de Vincennes. Le détenu est tout d'abord dépouillé de tout confort. Les conditions matérielles de détention, et particulièrement le linge trop rare, la mauvaise qualité de la nourriture, de même que la vermine perpétuellement présente dans les cachots, avilissent le prisonnier. Le cachot constitue de fait le tombeau de toutes les élégances et de tous les raffinements. C'est ainsi que se manifeste le pouvoir institutionnel de punir.

A. Le règne du dépouillement matériel et du manque d'hygiène

Le mobilier est tout d'abord particulièrement dépouillé : « Le malheureux, explique-t-il, [...] trouve [dans sa geôle] un grabat, deux chaises de paille et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, une table enduite de graisse... Et quoi encore ?... rien »³⁶.

Mirabeau manque par ailleurs de linge décent : « je n'ai plus, affirme-t-il, ni culottes, ni souliers, ni bas, ni habit. Ma culotte de drap est en pièces ; mes culottes de bassin, il faut bien les faire blanchir. Je n'ai pas une paire de bas dont les pieds ne soient troués. Mon habit de drap est en loques, l'autre plus sale qu'un torchon »³⁷. Cette privation d'habits convenables fait perdre au prisonnier toute forme de dignité. C'est pourquoi Mirabeau en fait un véritable *leitmotiv* : il ne cesse de réclamer à Lenoir ses malles, qui contiennent des vêtements neufs³⁸. La répétition est une façon de dénoncer les carences de la vie quotidienne à Vincennes. Elle reflète encore, nous le verrons, l'état d'esprit du prisonnier.

Ensuite, la nourriture servie est infecte : « Tous les aliments qu'on y donne sont horriblement dégoûtants, et par cela même malsains. [...] Du veau racorni, du mouton coriace, du bœuf recuit ou à demi cru. [...] L'aspect seul des sauces soulève le cœur »³⁹ ; « Le vin n'est pas potable »⁴⁰. Par conséquent, explique-t-il, « les heures du repas, peut-être les seules où [le détenu] se promettait quelque plaisir, deviennent une partie de son supplice »⁴¹. Au-delà des risques sanitaires encourus

³⁶ *Des Lettres de cachet*, p. 339.

³⁷ Lettre 4 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 52.

³⁸ Cf. Lettres 29, 36, 37 à Lenoir, *Lettres*, p. 211, 231, 237, 239 & *Des Lettres de cachet*, p. 354.

³⁹ *Des Lettres de cachet*, p. 313.

⁴⁰ *Des Lettres de cachet*, p. 315.

⁴¹ *Des Lettres de cachet*, p. 316.

par les détenus, il s'agit de démontrer combien les plaisirs du libertin disparaissent de façon soudaine et absolue en prison.

Enfin, le motif des rats démontre combien les geôles du XVIII^e siècle manquent d'hygiène. Nous savons, à la lecture de la correspondance sadienne, que la prison de Vincennes renfermait cette vermine⁴². L'insalubrité manifeste conduit le comte à exiger la « propreté »⁴³ dans son cachot.

B. La santé du prisonnier mise en péril

Ces conditions d'incarcération nuisent en premier lieu à la santé du détenu. La correspondance de Mirabeau permet effectivement de dresser une liste des diverses maladies et symptômes qui l'assaillent à Vincennes : épistaxis⁴⁴, « fièvre »⁴⁵, « coliques néphrétiques »⁴⁶, « fistule »⁴⁷, « cataractes »⁴⁸, « suffocations très violentes »⁴⁹, « rhumatisme »⁵⁰,... Il se plaint tout particulièrement de la poitrine⁵¹ et des yeux, qui « deviennent si mauvais [qu'il craint] de les perdre »⁵². « Brisé de douleurs »⁵³ et « prodigieusement faible »⁵⁴, le détenu perçoit le délabrement général de sa santé. Alors qu'il n'a que 28 ans, il semble vieillir prématurément : « Dis-moi donc ce que j'éprouverais de pis, si j'étais vieux et infirme »⁵⁵.

La lettre offre alors le spectacle de cette souffrance dans une apparente immédiateté dans la mesure où parfois, au moment de l'écriture, l'auteur doit se soigner (« J'ai l'honneur de vous écrire, monsieur, le pied sous la lancette »⁵⁶), ou parfois encore, l'écriture elle-même accentue la douleur physique (« Je te quitte au moins pour

⁴² Sade, Lettres du 4 oct. 1778 & du 18 mars 1783, *Lettres à sa femme*, choix, M. Buffat (éd.), Paris, Actes Sud, 1997, p. 58 & 357. (coll. Les épistolaires)

⁴³ Lettre 37 du 8 fév. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 239.

⁴⁴ Lettre 11 du 27 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 95.

⁴⁵ Lettre 24 du 10 nov. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 185.

⁴⁶ Lettre 41 du 2 mars 1778 à Sophie & Lettre 43 du 20 mars 1778 à Sophie, *Lettres*, p. 252 & 266.

⁴⁷ Lettre 37 du 8 fév. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 239.

⁴⁸ Lettre 42 de nov. 1778, « *Les amours* », p. 205.

⁴⁹ Lettre 44 du 29 déc. 1778, « *Les amours* », p. 218.

⁵⁰ Lettre 51 du 16 mai 1779, « *Les amours* », p. 263.

⁵¹ Lettre 3 du sam. 9 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 49.

⁵² Lettre 45 à Sophie & Lettre 16 du 14 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 278 & 138.

⁵³ Lettre 45 à Sophie, *Lettres*, p. 287.

⁵⁴ Lettre 20 du 14 oct. 1777 à Mme la comtesse de Mirabeau, *Lettres*, p. 159.

⁵⁵ Lettre 53, s. d., « *Les amours* », p. 272.

⁵⁶ Lettre 36 du 24 janv. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 230-231.

quelques heures, car je souffre, et ne puis supporter la position où il me faut être pour t'écrire »⁵⁷). L'échange donne ainsi davantage de réalisme aux propos tout en accentuant le pathos. Il s'agit d'émouvoir le lecteur pour l'intéresser à la cause du détenu et mettre en question cette prison.

C. Les privations continuelles

« La prison est le lieu d'innombrables lois non écrites, jamais discutées, mais toujours appliquées »⁵⁸.

La souffrance du prisonnier est en second lieu due à l'ensemble des privations imposées. Ainsi, paradoxalement, d'après Erving Goffman, « dans les institutions totales les privilèges ne consistent pas en avantages matériels ou financiers ni en valeurs positives, mais uniquement en l'absence de privation que l'on ne s'attend pas à subir dans la vie courante. Les notions mêmes de châtement et de récompense n'appartiennent pas à la vie normale »⁵⁹.

En règle générale, les libertés inhérentes à la vie dans le monde extérieur sont perdues dans ce monde qui a ses propres lois. Nivelé par les privations successives, le détenu ne paraît pouvoir en rien se distinguer socialement. Ces oppressions vécues à l'intérieur de la prison n'ont donc de valeur que parce qu'elles rappellent à chaque instant le monde des possibles qu'est l'extérieur, les libertés perdues. Par exemple, Mirabeau souffre de l'absence ou de la mauvaise qualité des livres mis à sa disposition lors de son séjour en prison ; il est privé d'une activité qui lui permettrait non seulement de tuer le temps, mais encore de s'évader en pensée. Comme il le dénonce, « aucun livre, s'il n'a *privilege et approbation*, n'est admis ; car M. de Rougemont est trop occupé pour être un littérateur »⁶⁰. Par conséquent, il n'existe à Vincennes qu'une « petite collection [d']inepties privilégiées qui sont à l'usage des prisonniers »⁶¹. On lui interdit notamment la lecture des mémoires du duc de Beaufort qui s'est sauvé de Vincennes⁶² ou encore des écrits politiques, à l'instar de l'ouvrage de Cesare Beccaria,

⁵⁷ Lettre 47 du 20 fév. 1779, « *Les amours* », p. 245.

⁵⁸ P. Claudel, *Le Bruit des trousseaux*, Paris, Stock, 2002, p. 87. (coll. Le Livre de poche)

⁵⁹ E. Goffman, *op. cit.*, p. 95.

⁶⁰ *Des Lettres de cachet*, p. 342.

⁶¹ Lettre 36 du 24 janv. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 236-237.

⁶² *Des Lettres de cachet*, p. 355.

Des Délits et des peines, qui risquerait de nuire au système judiciaire auquel le détenu est soumis⁶³. Il supplie alors qu'on lui accorde le loisir de la lecture libre et de qualité.

D'une façon générale, d'après l'épistolier, les conditions d'incarcération avilissent l'être humain. M. de Rougemont, administrateur de Vincennes, devient dans cette perspective gestionnaire non d'êtres humains, mais d'un « troupeau »⁶⁴ de « malheureux » que l'on place dans des « repaire[s] »⁶⁵, refuge de bêtes sauvages.

Ces dégradantes conditions priveraient les prisonniers, devenus animaux, de toute forme de dignité et même d'humanité. Pour décrire ce phénomène d'annihilation de l'individu, Erving Goffman parle de « mise en condition », car le reclus, dans l'impossibilité de marquer son identité sociale à la suite de privations successives, est en quelque sorte réifié : il devient un « objet que l'on peut livrer à la machine de l'établissement... »⁶⁶. L'inconfort permet aux autorités de manifester sans discontinuer leur emprise sur l'existence voire la survie du détenu. Le pouvoir institutionnel est encore manifeste dans sa domination de l'espace et du temps, au point d'exclure tout à fait le détenu du monde civil.

II. Une architecture écrasante au service du pouvoir

« *On est comme ces bestioles molles dans des coquilles* »⁶⁷.

Comme le souligne Erving Goffman, « les expressions "être enfermé" ou "être dedans", ne prennent toute leur signification pour le reclus que par rapport à celles de "sortir" ou d'"aller dehors" »⁶⁸. L'enfermement chez Mirabeau, à l'instar de tout individu soumis aux pouvoirs de l'institution totale, fait particulièrement rupture dans une vie saturée de plaisirs. Ce contraste apparaît dans l'isolement concret et inexpugnable dressé par l'architecture carcérale entre l'intérieur et l'extérieur. En proie à l'insalubrité et au manque de confort, le

⁶³ Lettre 24 du 10 nov. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 190.

⁶⁴ *Des Lettres de cachet*, p. 376.

⁶⁵ *Des Lettres de cachet*, p. 339.

⁶⁶ E. Goffman, *op. cit.*, p. 59.

⁶⁷ F. Bon, *Prison*, Paris, Verdier, 1997, p. 103.

⁶⁸ E. Goffman, *Asiles*, *op. cit.*, p. 56.

prisonnier est ainsi totalement oppressé, et mutilé, non seulement par les règles qui lui sont imposées, mais aussi par l'espace carcéral en lui-même. Selon Erving Goffman, cette « barrière interposée entre le reclus et le monde extérieur constitue la première amputation que subit la personnalité »⁶⁹. Il ajoute que ces « barrières [que les « institutions totales »] dressent aux échanges sociaux avec l'extérieur, ainsi qu'aux entrées et aux sorties, et qui sont souvent concrétisées par des obstacles matériels (portes verrouillées, hauts murs, barbelés, falaises, étendues d'eau, forêts ou landes) » ont « pour effet d'assurer une rupture profonde avec les rôles antérieurs et de faire mesurer l'ampleur de la dépossession du statut ancien »⁷⁰ pour mieux alimenter au contraire la puissance despotique du système pénitentiaire.

Dans les récits d'enfermement, l'épaisseur des murs, des portes et des clefs, conjuguée à l'étroitesse des espaces de communication (couloirs, escaliers, fenêtres) et des cachots isolent physiquement le détenu jusqu'à lui donner une sensation d'étouffement. Cette pesanteur architecturale figure le poids de l'autorité. L'organisation de l'espace constitue ainsi une représentation de l'autorité. Mirabeau présente en effet une architecture labyrinthique, écrasante et étouffante, à l'image du pouvoir institutionnel qui la gère.

A. Une architecture labyrinthique

Pour accéder à son cachot, le prisonnier de Vincennes doit grimper « un escalier tortueux, étroit, escarpé, [qui] allonge le chemin et multiplie les détours »⁷¹. L'image produite n'est pas sans rappeler les prisons imaginaires et labyrinthiques que Piranèse dessine à la même époque. Ces gravures, selon Jean Starobinski, « dressent l'appareil monumental où s'exalte le génie édificateur de l'homme, mais dans le but final d'écraser et de détruire des hommes. [Elles] dressent [encore] le songe vigile d'un édifice qui multiplie ses voûtes et ses escaliers en spirale pour signifier au prisonnier qu'il est à tout jamais oublié, retranché de la communion humaine »⁷². Piranèse comme Mirabeau, tout en égarant l'œil du spectateur ou du lecteur, mettent en scène un prisonnier qui se perd et devient, par l'architecture même des lieux, absolument soumis à l'autorité.

⁶⁹ *Id.*, p. 57.

⁷⁰ E. Goffman, *op. cit.*, p.46 & 57.

⁷¹ *Id.*, p.338-339.

⁷² J. Starobinski, *L'Invention de la liberté, 1700-1789*, Paris, Gallimard, 2006 [1964], p.174-177.

B. Des murs épais

De la même manière, l'épaisseur des murs et des portes du donjon de Vincennes tout à la fois dresse une barrière infranchissable et symbolise la fermeté du pouvoir institutionnel. Le bâtiment, en apparence inaltérable à la manière d'une forteresse médiévale, est à l'image de l'incommensurable autorité qui a incarcéré Mirabeau : l'accumulation de murs épais, de portes et de gardes semblent rendre toute invasion ou évasion vaine. Il présente alors dans cet esprit les procédés qui visent à maintenir la sûreté à Vincennes :

Toutes les fenêtres donnent sur les cours ou les jardins du donjon, excepté trois chambres qui sont dans l'enceinte élevée sur la crête des fossés, et au-dessous desquelles sont les sentinelles. [...] La nuit, la garde rentre, les ponts sont levés, les portes des tours fermées et verrouillées [...], et leurs clefs déposées avec toutes les autres dans les mains d'un officier qui entre et sort avec la garde, et n'a aucune juridiction dans le donjon. Deux sentinelles sont posées de manière à pouvoir veiller sur toutes les faces du carré que flanquent les tours ; une ronde passe toutes les demi-heures sous les fenêtres, et fait matin et soir, avant l'ouverture et la fermeture des portes, le tour des fossés, où les porte-clefs même ne peuvent jamais pénétrer sans un ordre exprès...⁷³

Si le bâtiment, composé de tours, de fossés, de portes et de clés, exclut la fuite d'un prisonnier, les surveillants eux-mêmes sont soumis à des règles strictes. La routine qui prédomine dans ce système fait de ses occupants, condamnés ou surveillants, des automates soumis à l'institution : elle rythme leurs journées et chacun de leurs gestes dans l'unique objectif de sécuriser les lieux. De fait, cet isolement profond répond à une exigence institutionnelle, aux dépens des êtres humains qui résident dans le château.

La minutie de l'auteur à l'égard des proportions architecturales de leur prison, qui s'impose de façon pragmatique lorsqu'un détenu prépare son évasion, s'explique par l'effet produit sur le prisonnier par « ces murs odieux »⁷⁴. Mais cette sensation d'écrasement est encore accentuée par celle d'étouffement.

⁷³ *Des Lettres de cachet*, p. 337.

⁷⁴ Lettre 19 du lundi 6 oct. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 159.

C. Un espace asphyxiant

Si Mirabeau « étouffe de douleur dans le dénuement général où [il se voit] »⁷⁵, cette impression d'asphyxie est encore amplifiée par l'exiguïté des lieux de réclusion, ainsi que la chaleur et l'obscurité qui y règnent.

Le comte évolue dans une cellule qui ne mesure que trois mètres carré⁷⁶. La simple autorisation de se promener, qu'il considère comme une « grâce », fait mesurer l'ampleur de la privation et de la mutilation physique qu'elle engendre. Par ailleurs, il « étouffe de chaleur dans [son] cachot, dont les murs sont sept ou huit fois au moins plus épais que, dit-il, [ceux de Sophie] »⁷⁷. On conçoit alors combien l'emploi du mot « chambre » par Mirabeau, conforme aux usages institutionnels, contient d'aigreur⁷⁸. La cellule de Mirabeau confine plutôt à l'étouffer.

Le comte se plaint de l'obscurité qui intensifie ses maux oculaires. En effet, « [sa chambre] est si obscure, [qu'il est] gêné pour écrire »⁷⁹. Il expose les raisons de cet assombrissement :

Ces sombres demeures seraient environnées d'une nuit éternelle, sans les vitres obscures qui laissent passer quelquefois les rayons de lumière. Des barreaux de fer en dedans éloignent de ces lucarnes étroites. Des barreaux croisés qui se traversent, et qu'il est impossible d'atteindre, interceptent le jour et l'air en dehors. Souvent, entre ces deux grillages, il règne un autre rang de barreaux⁸⁰.

L'oxymore « vitres obscures » et la répétition, à trois reprises, du substantif « barreau » accentue l'effet en insistant sur l'absence de source de lumière.

Mirabeau expose non sans ironie pourquoi l'obscurité domine dans cet imposant bâtiment et l'air circule si peu :

Vulgaires observateurs, vous ne savez pas quel génie il faut pour être geôlier. Il était nécessaire qu'un Rougemont parût perfectionner cet art sublime, si essentiel au bonheur de l'humanité. Cet homme, dont la nature avait si bien

⁷⁵ Lettre 1 de juil. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 30.

⁷⁶ R. de la Croix, duc de Castries, *Mirabeau ou l'échec du destin*, Paris, Arthème Fayard, 1960, p. 128.

⁷⁷ Lettre 4 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 52.

⁷⁸ *Des Lettres de cachet*, p. 336-338.

⁷⁹ Lettre 7 d'août 1777 à Sophie, *Lettres* p. 70-76.

⁸⁰ *Des Lettres de cachet*, p. 336-337.

déterminé la vocation, a fait relever les fenêtres, afin que le prisonnier ne pût voir ni au-dessous ni au niveau ; et pour achever cette importante clôture, on a construit partout des *trémies*⁸¹ [...] ; ce qui n'empêche pas que dans la plupart des chambres il n'y ait encore un treillis de fil d'archal tissu aux barreaux. Les lucarnes se trouvent, par tous ces moyens, rétrécies et presque bouchées. L'air est très intercepté... Qu'importe ? *La sûreté*, messieurs, *la sûreté*, voilà le premier des besoins⁸².

L'auteur dénonce la ridicule obsession de l'administrateur des lieux, qui préfère songer à la sécurité plutôt qu'à l'air des prisonniers, inversant ainsi toute logique. L'institution carcérale ne répondrait pas même aux besoins primaires des détenus dont elle a la charge.

La représentation de ces lieux correspond alors en de nombreux points à celle, topique, des enfers gréco-romains, et même de l'enfer chrétien. Mirabeau, à l'instar d'autres écrivains de l'expérience carcérale et dans une tradition marotique, compare le donjon de Vincennes à un séjour des morts. Le prisonnier, qui porte pour tout habit un « linceul »⁸³, est à plusieurs reprises décrit comme « enseveli »⁸⁴ dans un « tombeau »⁸⁵ ou un « sépulcre »⁸⁶. Plus particulièrement, Mirabeau paraphrase le « *De profundis clamavi* », psaume 130 de la Bible, faisant du détenu un malheureux tombé dans les profondeurs de la mort et implorant le pardon divin⁸⁷. S'il admet ainsi avoir péché, cette comparaison renferme surtout une dimension contestataire. Il s'agit, à l'aide d'une inversion logique, de mettre en cause le système punitif et de dénoncer plus particulièrement la « mort civile » à laquelle sont condamnés les détenus.

⁸¹ Tranchée d'accès à un passage inférieur ou à un tunnel.

⁸² *Des Lettres de cachet*, p. 337-338.

⁸³ Lettre 45, s. d., « *Les amours* », p. 229.

⁸⁴ Lettre 2 du 1^{er} août 1777 à Lenoir, Lettre 15 du 12 sept. 1777 à Sophie & Lettre 19 du lundi 6 oct. 1777 à Sophie, *Lettres* p. 37, 124 & 161.

⁸⁵ Lettre 15 du 12 sept. 1777 à Sophie & Lettre 34 du vend. 9 janv. 1778 à Lenoir, *Lettres* p. 121 & 226, & Lettre 45, s. d., « *Les amours* », p. 229.

⁸⁶ *Des Lettres de cachet*, p. 27 & 3.

⁸⁷ Lettre 21 de 1777 à M. le maréchal duc de Noailles, *Lettres*, p. 167.

III. Une mutilation psychologique : la « mort civile »

« On te maintient dans l'oisiveté, dans l'inutilité, dans l'être-rien. Ça n'est pas la bonne façon de punir et de faire payer »⁸⁸.

La prison, pour l'ensemble de ces détenus, se fait sépulcre : la privation de liberté et de communication avec l'extérieur réduit le citoyen au néant. Mirabeau résume les procédés de mortification destinés à exclure le prisonnier de la vie civile, l'anaphore soulignant avec force les douleurs du manque : « Nulle correspondance, nulle société, nul éclaircissement de son sort, nulle distraction au présent, nulle connaissance de l'avenir... quelle effroyable mutilation de l'existence ! »⁸⁹ Cette exclusion confine alors à la « mort civile »⁹⁰.

A. La privation de communication avec l'extérieur : une barrière imposée entre le dedans et le dehors

Au donjon de Vincennes, les prisonniers sous lettre de cachet sont condamnés au secret absolu : « point de communications entre eux, pas de contacts avec l'extérieur, nulle promenade hors de la cellule, pas de livres autres que ceux fournis par le commandant du donjon ; aucune liberté d'écrire, le papier était compté et devait être représenté après usage »⁹¹. Par conséquent, les détenus ignorent le sort de leurs proches. Mirabeau ne peut par ailleurs pas exercer ses fonctions d'époux et de père. Réfléchissant à l'avenir de ses enfants, il ne peut qu'envisager quelques dispositions financières. D'ailleurs, ces derniers mourront en bas âge au cours de son incarcération⁹². Les captifs, à Vincennes, sont donc privés de tout rôle social et même de tout contact affectif, ce qui rend tout événement tragique plus cruel encore.

À la frustration et la douleur nées de la séparation s'ajoutent les doutes à l'égard de l'affection que l'on porte au prisonnier. Le mur épais qui s'interpose entre le captif et ses proches décuple les doutes qui préexistaient éventuellement à l'extérieur. Par exemple, la prison

⁸⁸ Y. Kherfi & V. Le Goaziou, *Repris de justesse*, C. Rojzman (préface), Paris, La Découverte, 2003 [2000], p. 57.

⁸⁹ Lettre 18 du 29 sept. 1777 à Lenoir, *Lettres* p. 145.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 58.

⁹¹ R. de la Croix, *op. cit.*, p. 129.

⁹² Cf. Lettre 43 du 1^{er} déc. 1778 & Lettre 69 du 28 mai 1780, « *Les amours* », p. 212 & 319-323.

accentue la jalousie de Sophie et Gabriel⁹³. Dans cet esprit, les liens affectifs sont une source de tension pour le prisonnier : nécessaires à son bien-être, ils génèrent en même temps une souffrance dans la mesure où, fragiles, ils sont difficiles à entretenir en prison.

L'isolement devient alors un refrain de la correspondance de Mirabeau⁹⁴, comme il l'exprime dans une question rhétorique adressée à son père : « Vous m'avez condamné à une mort civile, ô mon père !, et c'est beaucoup plus qu'à une mort violente, vous le savez bien. Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, n'est-ce pas plus, infiniment plus que mourir ? »⁹⁵.

Le détenu est condamné au mutisme. Dès l'entrée, on lui rappelle qu'il s'introduit dans la « *maison du silence* »⁹⁶ ; il se plaint alors de « cet affreux silence qui [l'] a enveloppé [...] »⁹⁷. Tout échange avec le personnel est proscrit lors des premiers temps de son incarcération et les porte-clefs ont ordre de taire tout ce qui concerne le sort du prisonnier. Pourtant, quand toute visite est interdite, seuls les surveillants forment une compagnie au détenu : « Mon porte-clefs [...], déclare Mirabeau, c'est là le seul humain qui sache ce qui meuble mon cachot »⁹⁸.

La solitude et le silence, parce qu'ils le séparent des êtres aimés, constituent par conséquent un véritable tombeau. La métaphore de l'inhumation du cœur marque les douleurs psychologiques engendrées par l'obligation à se taire et à vivre seul : « Le cœur a besoin de s'épancher et le silence où il faut que je l'ensevelisse est un accroissement de peine »⁹⁹. La coupure absolue avec l'extérieur donne finalement la sensation que plus rien n'existe que ce tombeau des vivants : « Je reçois ta lettre du 31, mon aimable amie, dans un instant où je croyais que le donjon de Vincennes survivait au reste du monde, et que toute la terre et ses habitants étaient engloutis »¹⁰⁰.

⁹³ Lettre 3 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 41.

⁹⁴ Cf. Lettre du 1^{er} nov. 1777 à Sophie & Mémoire adressé par Mirabeau à son père, déc. 1777, *Lettres*, p. 178 & 333.

⁹⁵ Mémoire adressé par Mirabeau à son père, déc. 1777, *Lettres*, p. 332.

⁹⁶ *Des Lettres de cachet*, p. 340.

⁹⁷ Lettre 3 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 38.

⁹⁸ Lettre 46 du 1^{er} avril 1778 à Lenoir, *Lettres* p. 289.

⁹⁹ Lettre 23 du 1^{er} nov. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 178.

¹⁰⁰ Lettre 66 du 21 fév. 1780, « *Les amours* », p. 313.

De surcroît, si toutefois un contact avec l'extérieur est possible, il est absolument sous le contrôle de l'institution, comme en témoigne notamment la gestion de la correspondance de Mirabeau incarcéré.

B. La gestion administrative du courrier, frein à la libre expression des émotions

« [Les] lettres [étaient] ouvertes,
avant que les mots ne parviennent à ceux à qui ils étaient destinés.
Certaines d'ailleurs étaient amputées, trouées, décousues.
Le détenu garderait des lambeaux »¹⁰¹.

Le courrier, véritable source d'apaisement pour le prisonnier, constitue l'un des rares modes de communication avec l'extérieur. Il s'agit d'un pont permettant au prisonnier de franchir l'obstacle des murs de Vincennes. Il est aussi l'occasion de manifester ses émois profonds et intérieurs. Mais l'administration pénitentiaire maîtrise encore cet espace restreint de liberté, en limitant la distribution du matériel épistolaire et en contrôlant le contenu des lettres.

Lorsque les prisonniers obtiennent l'autorisation de mener une correspondance, un nouvel obstacle s'offre à eux : la difficulté à obtenir le matériel nécessaire pour écrire. Non seulement le papier, l'encre et les plumes coûtent cher au XVIII^e siècle¹⁰², mais, à Vincennes, ils sont délivrés avec parcimonie. Par conséquent, Mirabeau subit la menace de ce qu'il nomme la « disette »¹⁰³, considérant ainsi le papier et l'encre comme nécessaires à sa vie, au même titre que la nourriture. De fait, en septembre 1777, une lettre adressée à Sophie ne comporte pas les traditionnelles salutations par manque de place. La rareté du papier engage alors Sophie à rédiger ses missives sur « des bouts de papier et tente vainement d'écrire avec du café, puis avec une espèce d'encre, obtenue en faisant macérer des clous rouillés dans du vinaigre »¹⁰⁴. De même, Mirabeau, ne vivant parfois que de « pillage »¹⁰⁵, écrit sur des pages arrachées dans des livres, voire sur des images et sur des cartes¹⁰⁶. Cet obstacle n'est alors pas sans conséquence sur la relation entre les amants. L'avarice de

¹⁰¹ P. Claudel, *op. cit.*, p. 53-54.

¹⁰² Lettre 11 du 27 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 100.

¹⁰³ Lettre 3 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 44.

¹⁰⁴ R. de la Croix, *op. cit.*, p. 128.

¹⁰⁵ Lettre 3 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 44.

¹⁰⁶ B. Didier, « Notes sur le texte », *Lettres*, p. 315.

l'institution contraint les correspondants à écrire des lettres brèves et produit ainsi une forme de frustration.

En outre, il est nécessaire aux correspondants captifs de réduire autant que possible les marges et la taille de la graphie ; afin d'« économiser le papier », le comte va jusqu'à se « [tuer] les yeux pour écrire si fin »¹⁰⁷. Mirabeau, absolument obsédé par cette question, mesure l'amour de Sophie à la longueur de la lettre ainsi qu'à l'effort de chacun pour écrire beaucoup sur peu de papier¹⁰⁸. S'évertuant à allonger son propos, il reproche sans cesse à Sophie son manque d'économie : « Les lignes sont si écartées, les mots si larges, que rien au monde n'est si hypocrite que ton écriture »¹⁰⁹. La graphie devient alors une métonymie de l'amante elle-même ; graphologue avant l'heure, Mirabeau percevrait dans les signes apposés par son amante des caractéristiques psychologiques, tout du moins une disposition d'âme. Il finit même par calculer exactement le nombre de lignes et de mots sur chaque page : « Sophie, chacune de mes pages contient environ 72 lignes, chaque ligne environ 25 à 30 mots ; chacune de tes pages porte 40 lignes, et chacune de tes lignes environ 14 mots. Compare, et rougis. Tu m'as écrit 2,240 mots en 80 jours ; c'est 28 mots par jour. Quel effort ! aussi tes yeux sont fatigués. Ah ! Sophie, plus de silence de 80 jours »¹¹⁰. D'une certaine manière, Mirabeau reproduit avec son amante la froide rigueur que lui inflige l'institution ; ses injonctions et son obsession tatillonne, qui s'expliquent par le besoin de recevoir les mots de l'être aimé, sont induites par le système.

De surcroît, l'autorisation d'écrire suppose un contrôle du contenu même des propos. La correspondance en prison est donc particulièrement contrainte. Cette torture est encore accentuée par la privation absolue d'intimité. L'incarcération à Vincennes provoque effectivement l'angoisse d'une profanation de l'espace sacré qu'est l'intime du prisonnier. Pour Erving Goffman, « à l'extérieur, l'individu peut préserver certains domaines intimes – son corps, ses actions spontanées, ses pensées, certains de ses biens – des influences étrangères susceptibles de le contaminer. Mais dans les institutions totales, ces domaines intimes sont violés : la frontière maintenue par

¹⁰⁷ Lettre 43, du 1^{er} déc. 1778 à Sophie, « *Les amours* », p. 216.

¹⁰⁸ Lettre 23 du 1^{er} nov. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 180.

¹⁰⁹ Lettre 39, s. d., « *Les amours* », p. 188.

¹¹⁰ Lettre 41, s. d., « *Les amours* », p. 204.

l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie, et les secteurs de la vie personnelle sont profanés »¹¹¹.

Cette étanchéité est tout d'abord occasionnée par la surveillance étroite organisée à Vincennes. Cette vigilance continue s'applique aussi au contenu de la correspondance du prisonnier. C'est pourquoi Mirabeau expose l'impossibilité de cacheter une lettre, car « *ce n'est pas la règle* », lui répond-on¹¹². Tout échange épistolaire doit donc obtenir permission et doit s'adapter, dans son contenu, aux exigences de la hiérarchie dans la mesure où Lenoir a accès à l'ensemble des écrits¹¹³. L'intimité du prisonnier, plus particulièrement ses échanges amoureux, est ainsi profanée au profit de la sûreté carcérale.

De fait, le comte est contraint de demander l'autorisation d'écrire et de soumettre le contenu de ses lettres¹¹⁴. De cette façon, la lettre écrite en prison comporte au moins deux destinataires : le correspondant initial, mais encore le lieutenant général de police. Ce contexte particulier modifie ainsi les modes d'écriture et de lecture du document : le contenu est soumis à la domination de l'autorité carcérale. Mirabeau fait en conséquence preuve d'une apparente soumission absolue pour s'assurer que les lettres qu'il écrit parviendront à leurs destinataires : « Monsieur, [...] Je suis prêt à tout écrire sous votre dictée »¹¹⁵. De surcroît, Mirabeau s'autocensure et fait preuve d'une forme de déférence voire de flatterie, l'intensité de la gratitude faisant soupçonner une stratégie pour mieux permettre la circulation de ses lettres. Cette écriture contrainte s'oppose tout à fait à l'authenticité attendue et/ou supposée du genre de la lettre. Non seulement le corps du captif est emmuré vivant, mais l'expression de ses émotions est elle aussi prisonnière¹¹⁶.

D'une façon générale, la prison tout à la fois impose une barrière entre l'intérieur et l'extérieur et viole l'intimité du captif ; il ne maîtrise donc ni ses relations avec l'espace du dehors ni celui du dedans, jusqu'à l'espace le plus intime qui soit, son propre corps. La prolifération des regards posés sur l'intimité du détenu, en particulier

¹¹¹ E. Goffman, *op. cit.*, p. 66.

¹¹² *Des Lettres de cachet*, p. 331.

¹¹³ Lettre 21 du 17 oct. 1777 à M. le maréchal duc de Noailles, *Lettres*, p. 170.

¹¹⁴ Lettre 22 du 24 oct. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 172.

¹¹⁵ Lettre 40 du 2 mars 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 248.

¹¹⁶. Sur cette question, cf. S. Rothé, « Mirabeau sous le sceau du secret : l'écriture épistolaire à l'épreuve de la surveillance pénitentiaire », *Lumen*, vol. 37, 2018, p. 135-150.

sur sa correspondance la plus personnelle, modifie son comportement. La privation de compagnie et d'intimité anéantit par conséquent toute forme d'existence normale. Cette torture est d'autant plus terrible qu'elle paraît sans fin.

C. La maîtrise institutionnelle du temps du prisonnier

*« La prison ressemblait à une usine.
Une grande usine qui ne produisait rien, sinon du temps limé,
broyé, réduit, des vies étouffées et des mouvements restreints »¹¹⁷.*

Si l'institution carcérale maîtrise parfaitement l'espace du détenu, elle contrôle aussi son temps, ainsi que celui des membres du personnel de surveillance.

Sous les fers, le rapport de Mirabeau au temps est modifié¹¹⁸ : « le temps est double et beaucoup plus que double pour qui n'a pas sa liberté »¹¹⁹. La longueur des jours fait du prisonnier un compteur inlassable, car « l'infortuné qui compte sait de combien de jours et d'heures il est composé »¹²⁰. Cet étirement temporel s'oppose à la vie mouvementée du dehors et la répétition même de cette plainte, devenue *leitmotiv*, marque, dans les lettres, la torture psychologique incessante.

Cette nouvelle perception du temps fait du prisonnier un dévoré permanent, à l'instar de Prométhée, dont le foie est éternellement consommé par un vautour ou un aigle : « l'incertitude tourmente et déchire ; c'est un vautour dévorant qui ne laisse pas un moment de repos »¹²¹. La condamnation est donc d'autant plus cruelle qu'elle paraît lente et éternelle. Toutefois, la comparaison flatte le prisonnier devenu Prométhée, ce « prince éclairé »¹²², selon l'expression de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*, qui vole le feu aux dieux et l'apporte aux humains.

Les nombreux *leitmotiv* des lettres de prison reflètent alors la monotonie du temps carcéral. Les obsessions du prisonnier font du temps passé en prison un temps qui tourne sur lui-même ; aucun

¹¹⁷ P. Claudel, *op. cit.*, p. 41.

¹¹⁸ Lettre 29 du 1^{er} janv. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 213.

¹¹⁹ Lettre 18 du sam. 29 sept. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 154-155.

¹²⁰ Lettre 1 de juil. 1777 à Lenoir », *Lettres*, p. 24.

¹²¹ Lettre 4 du sam. 16 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 54.

¹²² Jaucourt, Feu, *Encyclopédie*.

progrès n'est envisageable : « Je répète toujours la même chose, chère fanfan ; c'est que je sens toujours la même chose »¹²³.

Plusieurs motifs parcourent sans cesse les lettres de Mirabeau à Vincennes. Certains concernent les conditions d'incarcération, en particulier, nous l'avons vu, l'état de son linge. D'autres touchent l'expression de son amour à Sophie. D'autres enfin sont liés à l'expression du sentiment d'injustice et à la dénonciation de l'arbitraire du système judiciaire. Ces motifs reflètent non seulement les obsessions du prisonnier, mais encore le silence des autorités. Le ressassement permanent du détenu est en effet provoqué par l'apparente indifférence à sa situation. Par conséquent, les rengaines voire les désordres de l'écriture sont les marqueurs des effets de l'incarcération.

D'une façon générale, ce temps infini et obsédant, ajouté à l'espace écrasant et à l'absence de communication avec l'extérieur, place le prisonnier au bord du gouffre. En le privant d'activité intellectuelle, l'administration contribue encore à dégrader l'être humain. Elle l'empêche non seulement de « [tuer] le temps, horriblement long »¹²⁴ et cyclique, mais contrôle également dans une certaine mesure ses pensées.

IV. L'anéantissement de l'individu : de la mélancolie à la tentation suicidaire

Plus généralement, le pouvoir institutionnel s'exerce sur la vie du détenu dans toutes ses dimensions, ce qui caractérise tout particulièrement le fonctionnement d'une institution totale. Ces conditions désastreuses d'incarcération font donc du reclus un être humain privé de dignité et obsédé par ses douleurs au point qu'il se trouve au bord du désespoir voire de la folie. Les souffrances infligées en prison semblent ainsi avoir eu raison de sa santé mentale. L'institution carcérale provoque, selon un mouvement graduel, une baisse des facultés cognitives, la mélancolie, la folie, voire la tentation suicidaire.

Mirabeau constate en effet à plusieurs reprises le ralentissement de ses capacités, en particulier des difficultés mnésiques et scripturales : « J'ai perdu l'habitude de la société, qui peut seule donner la facilité

¹²³ Lettre 15 du 12 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 125.

¹²⁴ Lettre 38, s. d., « *Les amours* », p. 187.

de s'énoncer. Je n'ai pas toujours été si lourd, monsieur ; mais le chagrin détruit toutes mes facultés »¹²⁵.

Le corps et l'esprit du prisonnier paraissent de la même manière privés de mouvement et de souplesse : « Ma tête s'affaiblit : mon imagination s'éteint : mon esprit devient paresseux ; il a du moins perdu sa flexibilité »¹²⁶ ; « tout s'émousse en moi, mon esprit et mes sens »¹²⁷. La réification du détenu est confirmée par la réduction apparente de son activité cérébrale.

Mirabeau décrit en effet tous les signes de l'abattement mélancolique :

J'ai dormi assez longtemps, mon amie chère ; et j'en avais besoin ; car je souffrais cruellement [...]. Ma faiblesse est extrême : je ne puis pas me lever de ma chaise sans être couvert de sueur. Mais, quelque tourmenté que soit mon corps, ce n'est pas la partie de mon être la plus malade : mon cœur et ma tête sont excessivement agités, et je sais à quoi aboutiront tous ces combats. Mon âme, flétrie par la douleur, est fermée à tout autre sentiment que l'amour désespéré. Une sombre mélancolie, une tristesse habituelle ont succédé à cette sérénité, à cette humeur enjouée, vive et même pétulante, qui formaient le caractère de ton Gabriel¹²⁸.

L'incarcération produit une rupture profonde dans l'identité de l'individu : le « Gabriel » de Sophie, l'amant comblé, fait place à un autre. Au mouvement heureux et aux luttes amoureuses succède une agitation néfaste devenue combat contre soi-même, au point qu'il ne parvient plus à se reconnaître : « je me tâte tous les matins pour savoir si c'est bien moi ; je m'interroge pour m'assurer que je ne suis pas fou : je relis avec curiosité d'immenses paperasses pour y rechercher les vestiges de ma raison »¹²⁹. « Dans une tension continuelle »¹³⁰, les soubresauts incessants de son esprit, cet effet de balancier, déséquilibre le reclus et lui font perdre tout repère : « Les songes m'affectent à présent, et je n'avais jamais éprouvé cette faiblesse »¹³¹. Cette opposition entre le présent et le passé démontre que ce sont bien les conditions dans lesquelles le reclus est plongé qui le déstabilisent.

¹²⁵ Lettre 22 du 24 oct. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 170.

¹²⁶ Lettre 42 de nov. 1778, « *Les amours* », p. 205.

¹²⁷ Lettre 18 du 29 sept. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 154.

¹²⁸ Lettre 10 du mardi 26 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 90.

¹²⁹ Lettre du 15 fév. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 241.

¹³⁰ Lettre 8 du 23 août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 80.

¹³¹ Lettre 7 d'août 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 70.

Par conséquent, Mirabeau est à plusieurs reprises tenté par le suicide, considérant la mort comme une douce consolation au point qu'il en fait un *leitmotiv* : « La mort ne serait-elle donc pas mille fois préférable à ma situation ? »¹³² ; « Le chirurgien-major me dit fréquemment que je me tue de tant écrire. Je n'y trouve qu'un inconvénient, c'est que je ne me tue pas assez vite »¹³³. Dans l'esprit du comte, « la liberté de s'ôter la vie est la seule à laquelle le *despotisme* ne puisse attenter »¹³⁴. Cet acte ultime serait une forme de résistance à l'écrasement institutionnel. Céder à une pulsion de mort devient ainsi une forme de bravade à l'égard de l'arbitraire. Pourtant, le système pénitentiaire prive même le détenu du choix de l'heure de son trépas : « il n'y a ni rivière ni puits à notre portée, et nos fenêtres sont tellement barricadées, qu'on ne peut pas même se procurer la ressource de se précipiter »¹³⁵. Toutes les libertés sont donc déniées au reclus.

Selon un motif récurrent dans les divers récits d'enfermement, le seul effet de l'isolement pénitentiaire est donc la déraison. Mirabeau soutient avec force cette hypothèse de la folie carcérale par l'usage de la négation restrictive : « On n'a point idée du genre de vie que l'on mène ici, d'où il ne peut sortir que des fous, si l'on y laisse longtemps les malheureux que l'on y renferme, et où l'on meurt enragé. Quels supplices pourraient être aussi cruels que ces sévérités muettes et terribles ? »¹³⁶. Mirabeau dénonce ainsi le trouble mental provoqué par le secret absolu et la solitude en exposant de ponctuels dédoublements terrifiants de lui-même : « je n'ai de compagnon, déclare-t-il, que ma tristesse et mes craintes »¹³⁷. D'un point de vue rhétorique, cette allégorie doit créer un effet pathétique sur le destinataire ; d'un point de vue psychologique, l'extrait annonce la dégradation mentale du détenu, qui déploie un mécanisme de défense face à un état de grande vulnérabilité. Dans les moments de désespoir, en particulier lorsqu'il imagine ne plus revoir son amante, le comte en vient effectivement à « parler tout haut »¹³⁸ et même à s'adresser à lui-même : « Agité par mille idées contraires, tantôt j'écoute en silence

¹³² Lettre 15 du 12 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 121.

¹³³ Lettre 37 du 8 fév. 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 240.

¹³⁴ *Des Lettres de cachet*, p. 353.

¹³⁵ Lettre 9 d'août 1777 & Lettre 15 du 12 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 83 & 125.

¹³⁶ Lettre 15 du sam. 13 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 131 (nous soulignons).

¹³⁷ Lettre 13 de sept. 1777 à Lenoir, *Lettres*, p. 107.

¹³⁸ Lettre 23 du 1^{er} nov. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 178.

cette voix qui me parle, qui m'appelle, qui me crie : *Elle est perdue pour toi ; voilà ta dernière demeure ; tu ne la reverras plus ; et je suis prêt à me frapper* »¹³⁹. Ce double agressif peuple son imagination et emplît le vide de sa cellule ; incarnation de son accablement, il est engendré par la privation de communication avec quiconque.

Mirabeau déduit donc de cette expérience que « toute âme forte est déplacée dans un pays où l'arbitraire pressure, dévore, anéantit tout »¹⁴⁰. Il dénonce cet effet néfaste et renverse ainsi la situation. L'aliénation mentale n'est pas une cause d'enfermement, mais bien plutôt une conséquence des conditions d'incarcération. Exposer les méfaits de la prison est donc certes une façon de s'épancher, mais aussi de dénoncer activement les nuisances de l'arbitraire : une institution éclairée ne peut décemment soutenir un système déraisonnable qui ne produit que des fous et des malheureux.

Conclusion

Pour conclure, Mirabeau présente dans ses écrits carcéraux l'ensemble des dispositifs établis pour mieux contrôler le captif tels qu'ils sont notamment présentés par Michel Foucault. Pour maintenir la discipline, il s'agit en effet de s'assurer de la « clôture » de l'individu, mais aussi du « quadrillage » de l'espace (« à chaque individu sa place ») en cellule ou geôle, d'une stricte régulation de son emploi du temps et d'une surveillance permanente¹⁴¹. Toutefois, le caractère pathétique des méfaits psychologiques de l'incarcération relève alors chez lui d'une stratégie argumentative. La rhétorique du pathos dans cette correspondance est une façon d'émouvoir ses lecteurs et de les convaincre de l'iniquité de la prison. L'écriture de la plainte voire de la tentation suicidaire devient ainsi l'occasion d'une préservation d'un espace même symbolique de liberté et de dignité.

Mirabeau n'a en vérité pas cédé sous le poids écrasant de l'« institution totale ». Il trouve dans l'écriture le remède nécessaire aux souffrances carcérales. De fait, la prison provoque un état contradictoire, caractéristique de la mélancolie selon Aristote. Le mélancolique paraît en effet à la fois sujet à la stupidité, à la lenteur et à l'abattement absolu lié à l'immobilité contrainte, mais aussi à

¹³⁹ Lettre 15 du sam. 13 sept. 1777 à Sophie, *Lettres*, p. 128.

¹⁴⁰ Lettre 42 du dim. 17 mars 1778 à Lenoir, *Lettres*, p. 262.

¹⁴¹ Cf. M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 323 p.

l'extase du génie né de la douleur¹⁴². En dépit de l'absence de cachet, la lettre permet de se garantir des effets dévastateurs de la prison dans la mesure où elle constitue aussi bien le lieu d'un épanchement pathétique qu'un outil de contestation de l'autorité.

Si Mirabeau est enfermé pour des comportements considérés comme déviants, il démontre que les conditions d'emprisonnement entraînent elles-mêmes des pensées voire des pratiques déviantes. Loin de contrôler les individus, l'incarcération produit des écrits contestataires dont l'écho nuira au système. L'expérience carcérale a donc, dans une certaine mesure, motivé son implication dans les événements révolutionnaires, en particulier son élection en tant que représentant du tiers état à Aix et Marseille le 6 avril 1789 et sa participation au Comité des lettres de cachet, créé par la Constituante en novembre de la même année.

Plus généralement, ce témoignage de Mirabeau fait écho à des « paroles de détenus » et de « professionnels » plus récentes (notamment celles de François Bon, Philippe Claudel, Yazid Kherfi ou Jean Zay placées en exergue¹⁴³). Du siècle des Lumières à nos jours, les conditions d'incarcération fragilisent le détenu au point de risquer l'inadaptation au monde extérieur, et ce malgré « une tendance à l'amélioration des conditions de vie » et à la « normalisation » de l'organisation de l'existence en prison (proximité des équipes médicales depuis 1994, possibilité de porter plainte contre des abus de l'administration depuis 1995, ...)¹⁴⁴. C'est pourquoi par exemple la publication d'écrits de ou sur les détenus demeure nécessaire : non seulement ce discours permet de mettre en lumière les stratégies individuelles de lutte contre l'écrasement, en particulier l'écriture elle-même, mais « [œuvre plus généralement, comme le souligne Philippe Combessie,] dans le sens d'une plus grande visibilité de cette part d'ombre de la démocratie »¹⁴⁵.

On comprend finalement la nécessité absolue de l'intervention sociale en prison, en particulier des activités socioculturelles

¹⁴² Aristote, *Problème XXX*, Paris, Allia, 2004, 51 p.

¹⁴³ Sur cette question, il est également utile de consulter la revue *Dedans-Dehors*, publication de l'Observatoire International des Prisons, en particulier le n°100 (juin 2018) intitulé « La Prison par les prisonniers. Les détenus prennent la plume ».

¹⁴⁴ P. Combessie, *op. cit.*, p. 62. Sur les conditions d'incarcération ainsi que les droits et les devoirs récents des prisonniers, cf. Observatoire International des Prisons, *Le Guide du prisonnier*, Paris, La Découverte, 2012, 702 p.

¹⁴⁵ *Id.*, p. 112.

maintenant inscrites dans le code pénal (Article D440). En aucun cas miraculeuses, dans la mesure où la prison génère malgré tout une rupture forte avec l'extérieur, elles offrent néanmoins une diversion aux différentes formes de tourments infligées par l'institution totale, en particulier la mort civile, l'ennui, l'étirement du temps et la mélancolie¹⁴⁶.

Bibliographie

- ARISTOTE, *Problème XXX*, Paris, Allia, 2004, 51 p.
- BON François, *Prison*, Paris, Verdier, 1997, 123 p.
- CASTRIES René de la Croix (duc de), *Mirabeau ou l'échec du destin*, Paris, Arthème Fayard, 1960, 594 p.
- CLAUDEL Philippe, *Le Bruit des trousseaux*, Paris, Stock, 2002, 117 p. (coll. Le Livre de poche)
- COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2009 [3^e édition], p. 62.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 323 p.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968, 449 p. (coll. Le Sens commun)
- GUÉNO Jean-Pierre (dir.), *Paroles de détenus*, Paris, Radio France, 2000, 192 p. (coll. Libro)
- KHERFI Yazid & LE GOAZIOU Véronique, *Repris de justesse*, Charles Rojzman (préface), Paris, La Découverte, 2003 [2000], 194 p.
- MIRABEAU Honoré Gabriel Riqueti (comte de) [« *Les amours* »], « *Les amours qui finissent ne sont pas les nôtres* ». *Lettres à Sophie de*

¹⁴⁶ Cf. *infra* les chapitres de D. Christoffel & J. Trenque, M.-L. Gougeon et C. Pittet. Par exemple encore, Nathalie Riera, animatrice en milieu carcéral, démontre dans son essai les bienfaits du théâtre en prison, notamment dans le lien effectué avec l'extérieur tout en soulignant que, « malgré une prise de conscience de l'utilité pour la prison de s'ouvrir à la "démocratie culturelle" en tant que "ferment de paix sociale" et "élément de sécurité active dans un établissement", l'action culturelle est rarement considérée dans sa juste fonction. Son sens et sa nécessité ne sont pas pris en compte. Pour la plupart des établissements pénitentiaires, il faut "occuper" les détenus. Le devenir des activités artistiques, c'est d'être souvent des outils "de gestion de la détention", d'autant plus quand l'établissement tourne avec un personnel de surveillance en sous-effectif » (Nathalie Riera, *La Parole derrière les verrous. Essai sur le théâtre et la poésie dans l'espace carcéral*, Paris, Éditions de l'Amandier, 2007, p. 22).

- Monnier. 1777-1780*, Jean-Paul Desprat (éd.), Paris, Taillandier, 2010, 343 p.
- [*Des Lettres de cachet*], *Des Lettres de cachet et des prisons d'État*, in *Œuvres de Mirabeau*, M. Mérilhou (éd.), tome VII, Paris, Lecointe et Pougin, 1835 [Hambourg, 1782], 500 p. [Disponible sur Gallica.bnf.fr]
- [*Lettres*], *Lettres écrites du donjon de Vincennes (1777-1778)*, Béatrice Didier (éd.), Paris, Actes sud, 1998, 408 p.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Dedans-Dehors*, n°100 « La Prison par les prisonniers. Les détenus prennent la plume », juin 2018.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS (section française), *Quelles activités sont proposées aux personnes détenues ?* [mis en ligne le 12 janvier 2017]. [Réf. Du 17 février 2017]. URL : <http://oip.org/en-bref/quelles-activites-sont-proposees-aux-personnes-detenues/>
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, *Le Guide du prisonnier*, Paris, La Découverte, 2012, 702 p.
- RIERA Nathalie, *La Parole derrière les verrous. Essai sur le théâtre et la poésie dans l'espace carcéral*, Paris, Éditions de l'amandier, 2007, 72 p.
- ROTHÉ Sophie, « Mirabeau sous le sceau du secret : l'écriture épistolaire à l'épreuve de la surveillance pénitentiaire », *Lumen*, vol. 37, 2018, p. 135-150.
- SADE Donatien Alphonse François (marquis de), *Lettres à sa femme*, Marc Buffat (éd.), Paris, Actes Sud, 1997, 461 p. (coll. Les épistolaires)
- STAROBINSKI Jean, *L'Invention de la liberté, 1700-1789*, Paris, Gallimard, 2006 [1964], 393 p.

Chapitre 5.

L'intérêt des approches temporelles MC-FLY dans l'accompagnement social en détention

Erwan DIEU et Olivier SOREL

« La distinction entre le passé, le présent et le futur n'est qu'une illusion, aussi tenace soit-elle. »
Albert Einstein.

La détention : une redéfinition nécessaire de l'espace et du temps

La détention, *de facto* définie comme une restriction, de et dans l'espace, des libertés d'une personne placée sous main de justice, est systématiquement inscrite dans le temps, c'est-à-dire mise en place à un moment donné et pour une durée déterminée. Pour autant, il semble plus que jamais nécessaire au détenu de se projeter dans le temps, pour ne pas subir le présent. Subir n'est-il pas le sens de la peine, nous demanderez-vous ? Cette question nous paraît tout-à-fait légitime et s'inscrit dans le débat auquel vous n'avez probablement pas échappé, celui de la récidive. Cette interrogation quant à la récidive, voire la réitération, positionne la personne sur ce que notre culture occidentale nomme la ligne du temps. Les modèles théoriques internationaux cherchent alors à prédire la récidive. A partir des éléments du passé de l'individu (ses antécédents historiques, son anamnèse), et de ce qui constitue son présent élargi (sa sphère relationnelle, ses habitudes comportementales, ses aptitudes émotionnelles, ses compétences cognitives), les professionnels tentent de définir le risque -probabiliste donc que l'individu passe à nouveau à l'acte. L'ensemble de ces facteurs statiques et dynamiques -les aigus qui peuvent changer très rapidement et les stables qui peuvent changer dans un futur proche, modéré par la réceptivité (Andrews et Bonta, 2006 ; Ward, Mann et Gannon, 2007) du sujet quant à ses besoins criminogènes, permet d'apprécier de la manière la plus précise qui soit

le risque qu'un individu reproduise dans le futur un comportement délinquantiel, nous pourrions dire qu'il reproduise un acte, ou un type d'acte, appartenant déjà à son passé.

Plutôt que de placer l'individu dans un futur de récidive, certains prônent de placer le sujet dans une perspective davantage positive, sans récidive (Ward et Beech, 2006 ; Harkins et al., 2012). Ainsi, une approche alternative prend de plus en plus de place sur le devant de la scène internationale scientifique. Le but est d'aider la personne placée sous main de justice à accéder à une vie satisfaisante, de qualité, par des moyens non dysfonctionnels, davantage appropriés et non délictuels. Ceci pourrait même permettre à la personne de se construire une identité en dehors de la délinquance, de se désinsérer du crime pour se retrouver sur « the road » de la désistance (Farrington, 1986, Maruna & Lebel, 2003, McNeill, et al., 2012).

Le temps de la peine : autant le mettre à profit

Ce rapport au temps est donc crucial, pas seulement d'un point de vue théorique. Il l'est également sous l'angle pratique et pragmatique. En effet, le temps est un outil précieux pour l'accompagnement de personnes placées sous-main de justice, qu'elles soient en milieu ouvert comme en milieu fermé. De nombreux professionnels proposent d'ailleurs aux détenus de « mettre à profit » ce temps imposé, parfois pour travailler sur leurs facteurs de risque, parfois sur leurs facteurs de protection, et quand cela se fait en adoptant une posture motivationnelle (Prochaska & Nocross, 2010 ; Miller & Rollnick, 1991), rendant le détenu motivé et acteur du changement, c'est encore mieux. Nous vous proposons dans ce chapitre de travailler sur le temps, peut-être devrions-nous dire avec le temps : le passé, le présent et le futur de la personne. Cela ne semble pas nouveau pour de nombreux professionnels qui travaillent soit sur le passé des personnes (Vess et al., 2018) pour régler des traumatismes par exemple, sur leur présent, pour modifier certaines habitudes comportementales par exemple, ou encore sur le futur pour préparer un événement particulier par exemple (D'Argembeau & Van der Linden, 2006). Néanmoins, ce que nous vous proposons se veut être une approche conciliatrice, dans le sens où elle vous invite, vous, professionnel de l'accompagnement, et les sollicite, eux, détenus, d'apprécier leurs différents plans de vie, en s'attardant sur certaines phases, certaines périodes, en d'autres termes, de comparer leur passé,

leur présent et leur futur. Vous l'avez compris, nous vous proposons de travailler sur les multiples identités -temporelles de la personne que vous accompagnez.

L'identité diachronique et synchronique

L'identité est un construit polymorphe. Sans faire référence à la psychiatrie ni à la psychopathologie, il est couramment admis que nous avons différentes identités, qu'il est possible d'observer à travers deux focales distinctes, soit deux rapports au temps, interrogés dans les analyses fonctionnelles (Cottraux, Bouvard et Legeron, 1985) : d'une part, d'un point de vue synchronique, d'autre part, d'un point de vue diachronique. Ces deux angles d'observation nous permettent d'analyser respectivement les différentes identités sociales du sujet dans son présent (l'individu est sans doute différent en qualité de parent qu'avec ses amis, dans son couple, ou dans son travail) et ses différentes identités sur la ligne du temps (son passé, son présent, voire son futur). Dans un premier temps, cela revient à s'intéresser aux différents rôles sociaux de la personne, dans un second temps à son histoire de vie, passée, c'est-à-dire vécue, et future, donc projetée. Le chapitre précédent vous a donné des éléments de définition et de compréhension de l'approche synchronique. Nous nous focaliserons ici sur l'approche diachronique, qui nous permet de comparer les investissements de l'individu, à l'instar des dynamiciens, avec toutefois une réelle distinction méthodologique : nous effectuerons des coupes dans la vie de l'individu, appelons cela des instantanés datés, et moins une lecture longitudinale d'une sphère de vie.

La question du temps à travailler

La question des instantanés datés nous invite à réfléchir sur ce qu'il se passe quand nous évoquons le passé ou encore le futur, hypothétique donc, d'un individu. Voyager mentalement dans le temps, c'est bien de cela qu'il s'agit ici, ne sollicite pas les mêmes structures cérébrales (Gauthier et Van Wassenhove, 2016). Le voyage mental sollicite davantage les structures pariéto-frontales, mobilisées dans les fonctions exécutives dites de haut niveau, telles la planification et le raisonnement (Wheeler, et. al., 1997 ; Cabeza & St Jacques, 2007). Se souvenir de soi dans le passé, se remémorer un événement vécu, requiert, selon Tulving (1995), la mémoire

épisode. Dans son modèle initial, Tulving (1972) distingue la mémoire épisodique de la mémoire sémantique. La première nous permet de nous remémorer un souvenir, de revivre un événement, quand la seconde constitue une sorte d'encyclopédie sur le monde, l'ensemble de nos connaissances stockées en mémoire dite à long terme. Nous avons donc, d'une part, une mémoire qui nous permet de nous rappeler le nom de certains de nos professeurs, celui de l'établissement que nous avons fréquenté, et, d'autre part, une mémoire qui nous permet de revivre un cours marquant. Cette mémoire épisodique s'appuie sur un niveau de conscience particulier : la conscience autoérotique (Tulving, 1985, 2001). Cette réviviscence ne nous permet pas seulement de revoir un événement, à la troisième personne, mais nous replonge directement en tant qu'acteur de la scène (Robinson & Swanson, 1993), retrouvant les affects et, plus généralement, les états mentaux originels (Tulving, 2002 ; Wheeler, Stuss, & Tulving, 1997). Tous ces détails phénoménologiques, tels le parfum de la madeleine de Proust, sous-tendent le voyage dans le passé. Il est possible d'évaluer la qualité et la quantité des détails afin d'appréhender le niveau de conscience que l'individu a du souvenir. Par exemple, le paradigme R/K (Remember/Know) permet de distinguer les événements du passé dont se souvient l'individu (R), qu'il revit à la première personne, dans toute sa subjectivité, des épisodes qu'il sait (K), et revoit en qualité de spectateur (Gardiner et al., 1998). Ces derniers réfèrent davantage à ce que Conway (2005) nomme la mémoire autobiographique. Cette dernière regroupe à la fois des éléments sémantiques (les informations générales de lieu, par exemple) et des éléments plus personnels, épisodiques (spécifiques donc à l'individu) (Tulving, Schacter, McLachlan, Moscovith, 1988). Cette mémoire autobiographique venant trouver ses racines dans les souvenirs les plus anciens de l'individu (James, 1890) est le garant de l'identité de l'individu et de sa continuité et de son maintien dans le temps (Piolino, Desgranges, & Eustache, 2000 ; Erikson, 1972).

Le self

Le self est pour beaucoup d'auteurs le garant de la continuité du construit d'identité, à la fois dans le temps (passé – présent – futur) et dans l'espace (individualité – pluralité ; unicité – multiplicité). Quand Baumeister (1999) définit le self comme tout ce qu'on évoque en disant « je », les neurosciences considèrent le self comme l'ensemble

des représentations de soi, constitutives de l'identité de soi, dans la perception que la personne a d'elle-même. A l'instar donc de la personnalité, le self est possiblement déclinable en self diachronique et self synchronique. Prebble et al (2013) affinent cette dichotomie au moyen d'une modélisation bidimensionnelle. La première dimension réfère à la subjectivité/objectivité du self, avec d'une part l'aspect subjectif du self, -ce que la personne vit et ressent, et d'autre part l'aspect objectif du self, le regard sur soi, la représentation que la personne a de sa personnalité et de son estime. La seconde dimension concerne la temporalité. L'individu peut expérimenter son self dans le présent, mais aussi le ressentir dans le temps, à long terme, dans le passé comme dans le futur. Voilà posé le concept de voyage dans le temps (Tulving, 2005), n'en déplaise aux amateurs de science fiction, ce dernier est bien évidemment mental. Il ne peut avoir lieu qu'à condition d'une articulation entre la mémoire épisodique dans le temps présent. Szpunar (2011) distingue donc ce voyage dans le temps du concept de chronesthésie proposé par Tulving en 2002 qui réfère davantage à une expérimentation du self dans les différentes temporalités. Ainsi, quand le voyage dans le temps, nous invite à expérimenter le temps à travers notre identité (passée ou future), la chronesthésie est une sollicitation à expérimenter notre identité à travers le temps. L'objet devient le contexte et inversement. Cette spécificité, innée si l'on en croit Kant, serait sans doute le propre de l'homme (Miles, et al., 2010), pour qui vivre dans le temps n'est pas simplement vivre le temps. La différence, certes ténue en apparence, n'est pas que subtilité sémantique. Elle vous offre à vous, professionnel de l'accompagnement social, les clés du temps, et elle lui offre à lui, l'individu accompagné, un voyage immersif dans son histoire de vie -son passé, ou dans une de ses histoires de vie -son futur.

L'accompagnement temporel

Porté par Zimbardo, un nouveau champ d'investigation voit le jour : l'étude des perspectives temporelles (Zimbardo et Boyd, 1999). Comme le soulignent Apostolidis et Fieulaine (2004), la perspective temporelle s'ancre dans trois modalités essentielles : i) le registre temporel (dans quel temps la personne se trouve-t-elle ? Son passé, son présent, son futur ?) ; ii) la distance temporelle (la personne remobilise-t-elle un souvenir ancien, très ancien, ou imagine-t-elle un

futur proche, lointain ?) ; iii) l'émotion temporelle (la personne considère-t-elle ce temps (ré)expérimenté comme positif ou négatif ?). Une distinction mise en exergue par Thiébaud (1998) nous semble essentielle. Il distingue les méthodes et les outils utilisés pour amener la personne accompagnée à se saisir de cette approche temporelle (des supports projectifs aux questionnaires standardisés). Les premiers permettent des réponses libres, les seconds fournissent un cadre rigide et fermé. Une dernière nuance est également fondamentale selon nous : la question de la perspective et de la personne. La méthode permet-elle à la personne d'être active, d'expérimenter la temporalité à la première personne, en tant qu'acteur, ou au contraire, doit-elle se contenter d'être témoin de son vécu, vivre ou revivre un événement à la troisième personne ?

Parmi les outils permettant d'évaluer les perspectives temporelles, la ZTPI (Zimbardo Time Perspective Inventory) élaborée par Zimbardo et Boyd (1999) est sans doute l'échelle la plus utilisée en sciences humaines et sociales. La première intention était d'accompagner les patients, des vétérans de guerre, souffrant d'un trouble de stress post traumatique (Zimbardo, Sword & Sword, 2012 ; Sword, et al., 2014). L'approche thérapeutique proposée s'appuie sur une méthodologie d'entretiens spécifiques, lors desquels cinq dimensions sont investiguées :

- Le passé-positif : la personne considère le passé comme un élément positif, une source de satisfaction dans le présent quand il se le remémore ;
- Le passé-négatif : la personne considère le passé comme un élément négatif, une source de regrets ou de remords ;
- Le présent-fataliste : la personne considère le présent comme une fatalité, elle adopte une posture résignée et un sentiment de résignation acquise ;
- Le présent-hédoniste : la personne considère le présent comme une opportunité de vivre pleinement, quitte à prendre des risques pour le faire ;
- Le futur : la personne s'envisage dans le futur, se donne des objectifs à atteindre, et doit planifier pour ce faire.

Pour Levy et Earleywine (2003), ce genre d'outils permet de dresser des profils psychologiques et comportementaux pouvant être considérés tantôt comme des facteurs de vulnérabilité, tantôt comme des facteurs de protection.

En complément des outils d'appréciation ou d'évaluation du rapport au temps de la personne, Zimbardo propose une méthodologie d'accompagnement thérapeutique avec différents objectifs. Prenons le cas d'une personne ayant comme orientation un profil présent-fataliste. Il est difficile, voire impossible pour elle de s'imaginer dans un futur cohérent, qu'elle a choisi et construit, et dans lequel la délinquance n'est plus présente. Ses filtres cognitifs, ses biais de raisonnement et ses croyances dysfonctionnelles, en elle ou sur le monde, sont autant d'entraves à la construction du plan de vie futur que la société lui demande d'imaginer, d'entrevoir et de construire. Comment amener la personne à s'impliquer dans un suivi dont l'objectif avoué ne serait pour elle que pur fantasme ou simple utopie ? La personne n'y adhère-t-elle pas ou ne se sent-elle pas capable de l'atteindre ? Toutes ces questions interrogent à la fois la capacité de l'individu à se projeter dans le futur en s'appuyant sur le passé. En guise d'exemple, Zimbardo considère qu'il est possible d'accompagner cette personne avec un plan thérapeutique décliné en sous objectifs : i) faire de la restructuration cognitive afin que l'individu remplace ses cognitions négatives orientées vers le passé par des cognitions davantage positives ; ii) permettre à la personne de sélectionner dans son présent des patterns comportementaux pro-sociaux et hédonistes ; iii) s'impliquer dans un pont temporel entre les souvenirs positifs du passé et leur avènement possible dans le présent ; iv) concevoir un pont temporel entre des objectifs à atteindre dans le futur et leur déclinaison en sous-buts dans le présent ; v) investir le temps de vie présent au moyen d'une forte implication dans des activités et des relations sociales. Avec cette méthode, il s'agit d'accompagner l'individu dans la capacité à se détacher du passé perçu comme négatif, de lui faire changer de perception puis de perspective, de l'amener à investir un futur meilleur que celui auquel il se résignait. Pour ce faire, une approche motivationnelle (Miller & Rollnick, 1991) centrée sur les ressentis positifs et les expérimentations enrichissantes permettent à l'individu d'avancer étape par étape, de mettre en application un plan savamment élaboré. Comme le précisent Schachter et Addis (2007), se focaliser sur des souvenirs positifs et sélectionner ces derniers dans notre mémoire épisodique avec flexibilité permet d'élaborer plus aisément un futur constitué de nouvelles situations satisfaisantes. En plus de se libérer de biais et filtres cognitifs, à l'instar de l'heuristique de disponibilité rendant saillant en mémoire épisodique les événements négatifs, il est

également possible de faciliter chez la personne à la fois l'acceptation du passé -ce que propose l'ACT therapy et l'ancrage en pleine conscience dans le présent (Kabat-Zinn, 2003). En quelque sorte, cela revient à le sortir de son état d'impuissance acquise (Seligman, 1975) et de lui permettre de développer un locus de contrôle interne, de lui redonner la possibilité d'agir et de moins de subir (Rotter, 1954).

L'entretien temporel Mc-Fly

Maintenant que nous savons qu'il est possible d'ancrer la personne que nous accompagnons dans une période définie, de la faire revivre une scène (de son passé ou de la projeter dans une autre de son futur hypothétique), il convient de déterminer quels moments de vie du sujet il faut mobiliser afin d'optimiser les effets de cette chronesthésie et comment procéder, c'est-à-dire dans quel ordre il est préférable de planifier les pérégrinations.

Au regard des propos précédents sur les usages faits du temps dans les accompagnements psychothérapeutiques ou psycho-éducatifs, quelle spécificité pour l'entretien temporel Mc-Fly, vous demanderez-vous sans doute. Il est en effet classique dans les suivis cliniques de gérer le temps dans un déterminisme allant du passé au présent. Les antécédents et l'histoire de vie de la personne déterminent les choix des personnes aujourd'hui. L'entretien temporel McFly permet de considérer l'individu comme étant un être capable d'anticiper son avenir, et selon les choix qu'il entrevoit dans le futur, de modifier son présent. En ce sens, le travail temporel permet d'inverser le déterminisme de l'individu, et sa mémoire épisodique, ce pont entre son passé, son présent et son futur, lui permet de revivre le passé et de pré-expérimenter le futur (Atance & O'Neill, 2001). Pour maximiser les effets de son expérimentation du futur, l'individu doit nécessairement être acteur de ce futur, et le ressentir comme vrai dans son présent. Ainsi, cette expérimentation du temps dans l'accompagnement psycho-éducatif n'est pas qu'un simple entraînement au futur en vue de s'y préparer, ni une projection mentale froide à visée de planification, mais cela constitue également le moyen motivationnel le plus efficace dont nous disposons. Nous ne proposons pas à l'individu de faire des efforts pour se construire un futur satisfaisant et source d'épanouissement correspondant à ses besoins (Ward & Mann, 2004). Nous l'invitons à faire des efforts pour ne pas le perdre, pour ne pas que cette réalité qu'il vient

d'expérimenter, de vivre, continue d'exister, pas seulement dans sa mémoire, mais aussi de manière concrète dans sa vie. Quand on a recours à l'entretien temporel Mc-Fly, il est important de ne pas mobiliser dans le futur une situation difficile ou anxiogène pour le sujet. Le but n'est pas de le désensibiliser ni même de l'habituer à la difficulté, mais bien au contraire, l'enjeu est de définir un état d'apaisement, de stabilité et de satisfaction. Quand cet objectif doit-il se trouver, dans quelle temporalité, à quelle distance du présent ? Cette question est d'autant plus cruciale que la projection dans le futur doit bien permettre à la personne de vivre une expérience positive qu'il est relativement difficile de situer dans le temps. Contrairement au passé, que l'on peut décliner en mémoire à court terme et à long terme, le futur n'a que peu été conceptualisé en découpage (Haith, 1997). Cette expérience dépend donc à la fois de la distance temporelle et de la pertinence et l'importance que le sujet accorde à la projection, au souvenir du futur. La Corte et Piolino (2016) indiquent que la distance temporelle et l'ancrage phénoménologique de la personne dans un épisode futur module l'activation de la zone hippocampique.

En l'absence de matériel d'imagerie cérébrale, nous vous proposons de choisir un événement futur davantage pour sa propriété d'apaisement et de sécurisation psychologique de la personne que pour la distance temporelle à laquelle il se trouve. L'idée est bien ici de projeter la personne dans un futur satisfaisant, dans une période de stabilité dans laquelle le problème que vous avez choisi de travailler dans le présent est résolu. Gérard sera notre voyageur du temps, notre *kairosnaute*. L'objectif de Gérard peut être de se sentir mieux, de trouver un emploi, d'arrêter une consommation de produits stupéfiants, de se réconcilier avec un membre de sa famille. L'entretien a lieu ce jour, au temps T (cf. Figure 1). Gérard vous dit que cet état négatif dans lequel il se trouve dure depuis un événement survenu dans son passé à T-1. De même, il considère qu'il pourra sortir de cet état négatif dans un futur que nous nommerons T+1. Ce découpage est classique dans l'analyse temporelle d'un événement (Dieu & Sorel, 2015). Il revient à considérer trois temps : i) avant l'acte (le parcours de la personne ou le contexte), ii) l'acte ou la situation-problème en elle-même, iii) après l'acte (décliné en proximal ou distal). Le but de l'entretien temporel Mc-Fly est de faire revivre le temps d'avant et (pré)vivre le temps d'après. Ainsi, il est important de faire voyager notre *Kairosnaute*, en T-2 quand il allait bien et en T+2 quand il est possible d'expérimenter les bienfaits de la solution du

problème trouvée en T+1 et en apprécier les conséquences positives sur sa vie de manière globale et spécifique, tant sur son plan de vie que sur ses émotions ou ses relations sociales. A partir de cette situation satisfaisante, il lui sera demandé de définir les choses qu'il a su planifier et mettre en place pour en arriver là. Plus les indices phénoménologiques sont importants, plus l'individu est ancré dans son futur, et plus il le ressent comme vrai et incarné dans le présent, plus l'effet sera positif.

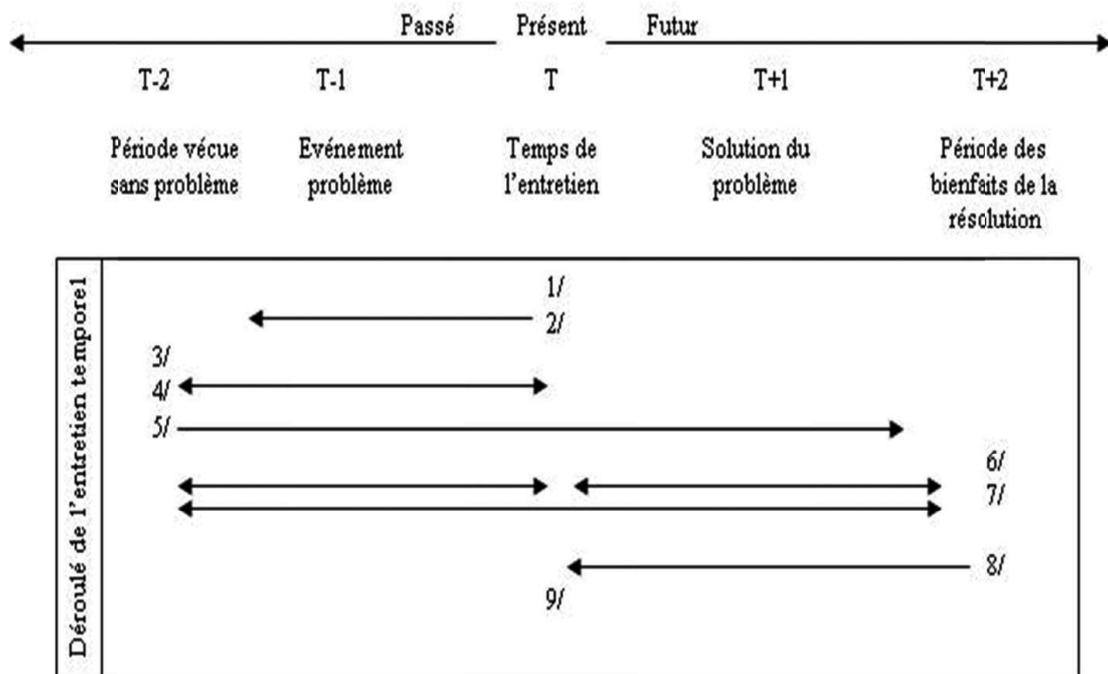


Figure 1. Le déroulé de l'entretien temporel Mc-Fly

Exemple de l'entretien avec notre *kairosnaute* Gérard :

- 1/ entretien sur le présent : il est demandé à Gérard de se décrire, de parler de sa vie.
- 2/ transition vers le passé : il lui est demandé de se souvenir d'un moment heureux, même bref.
- 3/ entretien à propos du passé : on imagine avec le Gérard du présent qu'entre dans la pièce le Gérard du passé. Gérard (du présent) doit le décrire, parler de sa vie.
- 4/ entretien entre l'identité du passé et du présent : on propose aux deux temporalités de Gérard de communiquer entre elles.
- 5/ transition vers le futur : il est demandé à Gérard du présent de s'imaginer dans un futur positif.

6/ entretien à propos du futur : on imagine avec le Gérard du présent qu'entre dans la pièce le Gérard du futur. Gérard (du présent) doit le décrire, parler de sa vie.

7/ entretien entre les trois identités : on propose aux trois temporalités de Gérard de communiquer entre elles.

8/ transition vers le présent : on demande à Gérard de laisser repartir ses deux projections de lui-même.

9/ entretien sur le présent et l'expérience temporelle : on invite Gérard à faire un bilan de son expérience de le temps.

Cette méthode d'entretien temporel a pour objectif de traverser les diverses identités de la personne afin de construire une identité future positive. Ainsi, on s'attachera à travailler le passé à travers un souvenir agréable et le futur s'abordera dans une projection heureuse. Dans la projection future, il est nécessaire de faire préciser la façon précise dont le sujet envisage la résolution de problème et la concrétisation d'un projet. Il est important que dans le futur, la personne se projette dans un futur où tous les problèmes ont été résolus, afin de permettre une meilleure estimation de résolution de problèmes. Il est primordial de respecter les différentes phases temporelles, ainsi que l'ordre de ces phases, qui n'a pas été pensé de manière hasardeuse. En effet, un ancrage dans le présent est nécessaire pour commencer ce travail. Puis, le déplacement dans le passé permet d'aller y chercher des images cérébrales qui vont faciliter la projection dans le futur sur l'étape suivante. Revenez toujours à un ancrage présent pour conclure. Il est important de noter que la charge émotionnelle peut être importante pour la personne. Cet exercice peut se travailler de deux façons différentes : l'incarnation de ses propres identités temporelles ou la décentration dans ses identités.

L'approche temporo-identitaire TIM-E projette le sujet dans cet « après », futur satisfaisant construit, en regardant en arrière le chemin franchis : i) au premier plan de ce processus sont à interroger les facteurs qui conditionnent la disposition et capacité du sujet à se projeter dans le futur, déterminant sa « réceptivité » aux objectifs du travail d'accompagnement ; ii) la « construction » mentale d'un plan de vie future se doit d'être suffisamment élaborée et cohérente pour permettre son application dans la vie quotidienne, nécessitant l'introspection de la part du sujet afin de définir ses objectifs personnels, aux niveaux abstrait et concret ; iii) la « réalisation »

de ce plan mobilisera des fonctions d'organisation, de contrôle et d'exécution des intentions et comportements.

La « réceptivité » du sujet se travaille au travers de ses attitudes (en tant que structure tridimensionnelle à caractère à la fois cognitif, affectif et conatif) envers : i) l'idée de futur et de changement, ainsi qu'envers la construction mentale du projet futur ; ii) des croyances d'agentivité personnelle concernant ses propres capacités (sentiment d'efficacité personnelle) et son environnement en tant que ressources pour atteindre ses objectifs ; iii) de son appréciation du locus de contrôle. Le processus de « construction mentale » du plan de vie future se développerait autour d'abstractions issues de l'identité personnelle et des besoins du sujet pour bâtir : i) des représentations anticipatoires, de nature diverse (visuo-perceptive, sensori-motrice, émotionnelle...) ; ii) des états ou résultats à atteindre (intra-personnels - affectif, cognitif, d'organisation subjective - ou en environnementaux - confiance personnelle interpersonnelle, intégration interpersonnelle, activité). L'adéquation de la « réalisation » du plan de vie impliquerait : i) des processus motivationnels, mobilisant la transformation de la construction mentale (état, résultat) en une série de buts anticipatoires et évaluatifs, à court et long terme, et hiérarchisés ; ii) des ressources exécutives, en particulier la planification des comportements et l'inhibition des stratégies habituelles ; iii) la mémoire prospective ; iv) un processus de sélection des constructions mentales possibles du plan de vie future.

A présent, quel futur pour les travailleurs sociaux dans leurs pratiques professionnelles ?

L'état actuel des connaissances en matière d'engagement dans l'accompagnement invite à se détacher des conceptions attribuant la responsabilité de l'échec du suivi à la personne placée sous-main de justice. Ward, Day, Howells et Birgden (2004) proposent une modélisation dynamique de l'engagement comme adéquation entre la personne, l'accompagnement et le contexte dans lequel il s'inscrit. Selon cette approche, les modalités de l'intervention jouent un rôle primordial dans la promotion de l'engagement que l'entretien temporel McFly assure pleinement.

La mise en perspective des différentes périodes de vie de la personne dévoile les difficultés notoires et répétitions de schémas nuisibles à son bien-être. Dans le cas spécifique de la commission

d'une infraction, le voyage mental dans le temps révèle ses effets néfastes par la mise en perspective de la qualité de vie antérieure et ultérieure à l'acte. Il révèle ainsi les besoins d'intervention et de changement, générant une internalisation de la motivation à s'engager sans être confrontant ou jugeant et en se centrant sur son bien-être personnel.

La plongée dans son passé permet de conscientiser ses acquis et évolutions et par-là même d'accroître le sentiment d'efficacité personnelle face aux objectifs du suivi et à ses propres buts pour l'avenir. La réification de la projection future, quant à elle, fait lien entre les objectifs d'accompagnements et les objectifs futurs de la personne lui permettant de saisir les apports de l'intervention dans sa vie et l'intérêt d'investir les séances pour développer de nouvelles ressources.

En bref, par son approche bienveillante et ancrée dans la réalité de vie de la personne, McFly permet une parfaite individualisation de l'intervention et génère l'engagement du sujet par la valorisation de ses aptitudes, la définition de ses besoins et le lien qu'il tisse entre l'objet de l'intervention et ses objectifs personnels.

Pour conclure, nous espérons que la lecture de ce chapitre vous aura fait voyager dans le passé, à la période de votre formation initiale, vous aura fait mobiliser des accompagnements issus de votre pratique actuelle, c'est-à-dire présente, et que vous aurez envisagé votre posture professionnelle à l'aune de la redécouverte de ce formidable outil qu'est le temps. Intégrer ces informations sera sans nul doute la possibilité de rencontrer réellement la personne qui vous fait face, de saisir pleinement son identité, sous la double focale diachronique et synchronique. Ainsi, vous saisirez l'opportunité de l'impliquer de manière active dans son suivi et l'idée de mettre à profit le temps de la détention pour travailler sur soi prendra tout son sens. Enfin, sachez qu'il est possible de proposer une déclinaison de cet outil et de cette méthodologie en réalité virtuelle, à l'instar de l'avatar therapy (Leff, et al., 2013) et d'autres outils de réalité augmentée, voire virtuelle (Wiederhold & Wiederhold, 2004). Certaines détentions sont en effet équipées de l'environnement de réalité virtuelle nommé FRED, au sein duquel l'individu va pouvoir mobiliser des avatars temporels de lui-même qu'il peut visualiser au sein de leurs plans de vie, que ce soit des plans du passé, du présent ou du futur. Il peut visualiser un dialogue entre plusieurs de ses avatars. Imaginez, par exemple, que la personne voit son avatar du futur parler

à son avatar du présent des avantages qu'il a trouvé à l'adoption d'une nouvelle conduite, de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes. Il y a fort à parier que la visualisation quasi in vivo de ce dialogue entre lui et lui-même ait davantage d'impact que n'importe quel discours qu'il pourrait recevoir, replié sur lui-même, replié sur son présent subi. Tenté de vivre l'expérience ? Commencez alors par imaginer une version de vous utilisant l'approche temporelle et la réalité virtuelle dans sa/votre pratique professionnelle. Prenez le temps de visualiser ce que cela vous a permis de consolider et les suivis dans lesquels vous vous êtes sentis performant. Visualisez ce travailleur social que vous êtes devenu. Que pourrait-il dire à cet avatar de vous-même qui se pose encore des questions quant à son possible usage de ces nouveaux outils, de ces nouvelles pratiques ? Imaginez quel effet cela aurait/aura sur votre posture professionnelle, et pourquoi pas sur votre identité toute entière. N'oubliez pas que si vous souhaitez « aller au-delà du présent, il faut de la vision pour apprécier le passé et de l'imagination pour voir l'avenir ».

Références bibliographiques

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2006). *The Psychology of Criminal Conduct*. 4th edn. Cincinnati, OH : Anderson Publishing.
- Apostolidis, T. & Fieulaine, M. (2004). Validation française de l'échelle de temporalité : The Zimbardo Time Perspective Inventory (ZTPI). *European Review of Applied Psychology*, 54, 207-217.
- Atance, CM. & O'Neill, DK. (2001). Episodic future thinking. *Trends in Cognitive Sciences* 5, 12, 533-539.
- Baumeister, R. F. (1999). The nature and structure of the self: An overview. In R. Baumeister (Ed.), *The self in social psychology* (pp. 1-20). Philadelphia, PA: Psychology Press (Taylor & Francis).
- Cabeza R, St Jacques P. (2007). Functional neuroimaging of autobiographical memory. *Trends in Cognitive Sciences* 11, 5, 219-27.
- Conway, MA. (2005). Memory and the Self. *Journal of Memory and Language*, 53, 4, 594-628.
- Cottraux J, Bouvard P, Legeron P. *Méthodes et évaluations des comportements*. Lyon : broché. 1985.

- D'Argembeau, A., et Van der Linden, M. (2006). Individual differences in the phenomenology of mental time travel: The effect of visual imagery and emotion regulation strategies. *Consciousness and Cognition*, 15, 342–350.
- Dieu E, Sorel O. La synergie des dynamiques qualitatives et quantitatives du crime dans la théorie du processus criminel. *Annales Médico-Psychologiques*. 2015 ; 173(6) : 504-510.
- Erikson, E. (1972/1978). *Adolescence et crise. La quête de l'identité*. Paris : Flammarion.
- Farrington, DP. (1986). Age and Crime. *Crime and Justice*, 7, 189-250.
- Gardiner, G., Ross R.P., Collins, JK., Fitzgerald, G., Stanton, C. (1998). Development of a probiotic Cheddar cheese containing human-derived *Lactobacillus paracasei* strains. *Applied and Environmental Microbiology*, 6, 2192-2199.
- Gauthier, B & Van Wassenhove, V. (2016). Time Is Not Space: Core Computations and Domain-Specific Networks for Mental Travels. *Journal of Neuroscience*, 36, 47, 11891-11903.
- Haith, M. M. (1997). The development of future thinking as essential for the emergence of skill in planning. In S. L. Friedman & E. K. Scholnick (Eds.), *The developmental psychology of planning: Why, how, and when do we plan?* (pp. 25–42). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Harkins, L. Flak VE., Beech, AR., Woodhams, J. (2012). Evaluation of a community-based sexoffender treatment program using a good lives model approach. *Sex Abuse*, 24, 6, 519-543.
- James, W. (1890). *The Principles of Psychology*. New York : Henry Holt.
- Kabat-Zinn, J. (2003). Mindfulness-based interventions in context: Past, present, and future. *Clinical Psychology : Science and Practice*, 10,2 , 144-156.
- La Corte V and Piolino P (2016) On the Role of Personal Semantic Memory and Temporal Distance in Episodic Future Thinking: The TEDIFT Model. *Front. Hum. Neurosci.* 10:385.
- Leff, J., Williams, G., Huckvale, M., Arbuthnot, M., & Leff, A. P. (2014). Avatar therapy for persecutory auditory hallucinations: What is it and how does it work? *Psychosis*, 6(2), 166–176.
- Levy, B., & Earleywine, M. (2003). Reinforcement expectancies for studying predict drinking problems among college students:

- Approaching drinking from an expectancies choice perspectives. *Addictive Behaviors*, 28, 3, 551-559.
- Maruna, S. & LeBel TP. (2003). Welcome home? Examining the « Reentry Court » concept from a strengths-based perspective. *Western Criminology Review*, 4, 2, 91-107.
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C., and Maruna, S. (2012) Reexamining evidence-based practice in community corrections: beyond 'a confined view' of what works. *Justice Research and Policy*, 14, 1, 35-60.
- Miles, L. K., Karpinska, K., Lumsden, J., & Macrae, C. N. (2010). The Meandering Mind: Vection and Mental Time Travel. *PLoS ONE*, 5, 5.
- Miller, W. R. and Rollnick, S. (1991) *Motivational interviewing : Preparing people to change addictive behavior*. New York : Guilford Press.
- Miller, W. R. and Rollnick, S. (1991) *Motivational interviewing : Preparing people to change addictive behavior*. New York : Guilford Press.
- Norcross, J.C., (2011). *Psychotherapy Relationships That Work* (2nd ed.). New York : Oxford University Press.
- Piolino, P., Desgranges, B., & Eustache, F. (2000). *La mémoire autobiographique : théorie et pratique*. Marseille : Solal.
- Prebble, S. C., Addis, D. R., & Tippett, L. J. (2013). Autobiographical memory and sense of self. *Psychological Bulletin*, 139(4), 815-840.
- Prochaska, J. O., & Norcross, J. C. (2010). *Systems of psychotherapy : A transtheoretical analysis* (7th ed.). Pacific Grove, CA : Brooks/Cole.
- Robinson JA. & Swanson KL. (1993). Field and observer modes of remembering. *Memory*. 1, 3, 169-84.
- Rotter, J. B. (1954). *Social learning and clinical psychology*. Englewood Cliffs, NJ, US: Prentice-Hall, Inc.
- Schacter, DL. & Addis DR. (2007). The cognitive neuroscience of constructive memory: remembering the past and imagining the future. *Philos Trans R Soc Lond B BiolSci*. 362, 1481, 773–786.
- Seligman M. (1975). *Helplessness. On Development, Depression and Death*. Freeman, San Francisco.
- Sword, RM., Sword, RKM., Brunskill, SR, & Zimbardo, PG. (2014) *Time Perspective Therapy : A New Time-Based*

- MetaphorTherapy for PTSD. *Journal of Loss and Trauma*, 19, 3, 197-201.
- Szpunar KK. (2010). Episodic future thought: An emerging concept. *Perspectives on Psychological Science*, 5, 142-162.
- Thiébaud E. La perspective temporelle, un concept à la recherche d'une définition opérationnelle. In : *L'année psychologique*. 1998 vol. 98, n°1. pp. 101-125.
- Tulving, E. (1972). Episodic and semantic memory. In E. Tulving & W. Donaldson, *Organization of memory*. Oxford, England: Academic Press.
- Tulving, E. (1985). Memory and consciousness. *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, 26(1), 1-12.
- Tulving, E. (1995). Organization of memory: Quo vadis? In M. S. Gazzaniga (Ed.), *The Cognitive Neurosciences* (pp. 753–847). Cambridge, MA : The MIT Press.
- Tulving, E. (2001). Episodic memory and commonsense: how far apart? *Phil. Trans. R. Soc. Lond. B.*, 356, 1505-1515.
- Tulving, E. (2001). Origin of autoindexing in episodic memory. In H. L. Roediger III, J. S. Nairne, I. Neath, & A. M. Surprenant (Eds.), *The Nature of Remembering : Essays in Honor of Robert G. Crowder* (pp. 17-34).
- Tulving, E. (2002). Chronesthesia: awareness of subjective time. In D. T. Stuss & R. C. Knight (Eds.), *Principles of frontal lobe functions* (pp. 311-325). New York, NY : Oxford University Press.
- Tulving, E. (2002). Does memory encoding exist? In M. Naveh-Benjamin, M. Moscovitch, & H.L. Roediger, III (Eds.), *Perspectives on Human Memory and Cognitive Aging : Essays in Honor of Fergus Craik* (pp. 6-27). Philadelphia: Psychology Press.
- Tulving, E. (2002). Episodic memory: From mind to brain. *Annu. Rev. Psychol.*, 53, 1-25.
- Tulving, E. (2005). Episodic memory and autoindexing: Uniquely human? In H. S. Terrace, & J. Metcalfe (Eds.), *The Missing Link in Cognition* (pp. 4-56). New York, NY: Oxford University Press.
- Tulving, E., Schacter, D. L., McLachlan, D. R., & Moscovitch, M. (1988). Priming of semantic autobiographical knowledge: A case study of retrograde amnesia. *Brain and Cognition*, 8, 2-20.

- Vess, M., Hoeldtke, R., Leal, S.A., Sanders, C.A., et Hicks, J.A. (2018). The subjective quality of episodic future thought and the experience of meaning in life. *The Journal of Positive Psychology*, 13, 4, 419-428.
- Ward, T., et Beech, A. (2006). An integrated theory of sexual offending. *Aggression and Violent Behavior*, 11, 1, 44-63.
- Ward, T., & Mann, R. (2004). Good lives and the rehabilitation of offenders: A positive approach to treatment. In A. Linley & S. Joseph (Eds.), *Positive psychology in practice* (pp. 598-616). John Wiley & Sons.
- Ward, T., Day, A., Howells, K., & Birgden, A. (2004). The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*, 9, 645-673.
- Ward, T., Mann, R., et Gannon, T.A. (2007). The Good Lives Model of rehabilitation : Clinical implications, *Aggression and Violent Behavior*, 12, 1, 87-107.
- Wheeler, M., Stuss, D.T., & Tulving, E. (1997). Toward a theory of episodic memory: The frontal lobes and auto-noetic consciousness. *Psychological Bulletin*, 121, 331-354.
- Wheeler, M.A., Stuss, D.T. et Tulving, E (1997). Toward a Theory of Episodic Memory: The Frontal Lobes and Auto-noetic Consciousness. *Psychological Bulletin*, 121, 3, 331-54.
- Wiederhold BK. & Wiederhold, MD. (2004). The future of Cybertherapy: Improved options with advanced technologies. *Studies in health technology and informatics*, 99, 263-270.
- Zimbardo, P. G., & Boyd, J. N. (1999). Putting time in perspective : A valid, reliable individual-differences metric. *Journal of Personality and Social Psychology*, 77, 6, 1271-1288.

Chapitre 6.

S’essayer au Modèle « Good Lives » (GLM) dans l’accompagnement psychosocial des infracteurs ? Illustration du suivi entre vous, nouveau GLMiste, et Gérard MENVUSA, nouveau délinquant

Erwan Dieu, Esther Issen, Olivier Sorel

Introduction. Un chapitre *speed-dating* pour apprendre à connaître un GLMiste : 6 échanges entre vous le professionnel et Gérard MENVUSA le sujet accompagné

« Bonjour Monsieur/Madame... [vous], je suis Gérard MENVUSA. Je suis là parce que j’ai fait une connerie, enfin rien de grave, enfin c’est ce que je pense moi, enfin je sais plus vraiment. Je suis obligé d’être là de toute façon. Je vois pas trop ce que vous pouvez faire pour moi. J’en ai vu d’autres des gens avant vous, paraît que je suis dans le déni et tout ça et que de toute façon avec ce que j’ai fait je suis pas près de sortir... »

Si le « Good Lives Model » (GLM) connaît aujourd’hui un essor mondial d’ampleur jusqu’à l’avènement du premier congrès international francophone en octobre 2016 en Belgique (co-organisé par les services ANTIGONE et Les Marronniers), son origine était pourtant précise et limitée. La naissance du GLM était une réponse au modèle de la prévention de la récidive, notamment les principes « Risque-Besoins-Réceptivité » (Ward, et al., 2007). Sans reprendre l’ensemble des éléments reprochés à la prévention de la récidive nord-américaine, le GLM néo-zélandais entendait proposer une lecture toute autre des délinquants :

- plutôt que de parler de la récidive, parlons de la qualité de vie ou de l'épanouissement personnel ;
- plutôt que les risques de récidive, les besoins humains fondamentaux ;
- plutôt que de considérer une motivation au délit en soi, analysons la motivation de manière générale, comme moyen de parvenir à d'autres buts ;
- plutôt qu'un plan de lutte contre la rechute ou la récidive, un plan de bonne vie (*Good Life Plan*) ;
- plutôt qu'une compliance attendue du sujet, engageons nous en tant que professionnel dans une posture collaborative forte et bienveillante ;
- plutôt qu'une méthode afin d'obtenir la disposition au changement, considérons la disponibilité au suivi de la personne accompagnée tant dans son contexte que dans ce qu'elle est.

Figure de proue de la criminologie positive, la lecture GLMiste du délinquant ne se limite plus aujourd'hui aux infractions sexuelles (Ward et Stewart, 2003 ; Ward et Gannon, 2006), terrain d'étude d'origine, mais irrigue la posture à tenir concernant différents types d'infraction (violences conjugales, radicalisation, violences sociales, problématiques psychiatriques, etc. –cf. applications présentées lors des premières rencontres internationales francophones du GLM à Tournai, Belgique, en 2016). En nous invitant à reconsidérer la posture d'intervention sous un nouvel angle, autrement dit le couple professionnel/délinquant qui devient accompagnant/sujet, opère un glissement fécond de « intervenant de prévention de la récidive-justiciable à risque de récidive » en « sujet accompagnant d'un Plan de vie-sujet ayant des besoins prioritaires en quête de moyens ». En cela, le GLM propose un modèle alternatif de la lecture du « risque » du RBR quel que soit le type de délinquance (Ward et Gannon, 2006 ; Ward, et al. 2012). Être GLMiste, c'est réviser l'intervention *avec* plutôt que *sur*, envisager un accompagnement des sujets plus holistique et constructif (Barnao et al., 2015).

Vous qui lisez, vous souhaitez accompagner en GLMiste ? Demandez à la personne suivie ce qu'elle veut pour elle dans sa vie et en quoi l'infraction fut un moyen sans doute socialement mal approprié pour y parvenir. Puis construisez *avec* cette personne un Plan de Vie et un Plan d'intervention orienté vers les compétences. Cherchez à développer en elle une identité cohérente et une vie harmonieuse (Ward, et al., 2004 ; Ward et Maruna, 2007 ; Gannon et

Ward, 2014 ; Ward et Fortune, 2016). L'hypothèse du GLM réside ici, la lutte contre la récidive est secondaire à l'épanouissement personnel ; notons toutefois que la récidive porte atteinte à l'épanouissement, aussi elle doit être pleinement considérée dans l'intérêt de l'individu et pas seulement pour un tiers (la société).

1. Si je vous accompagne en GLM Gérard ? C'est le principe des « 3H », un retour à l'Humain pour l'Humain par l'Humain

« Moi on m'a pas vraiment demandé ce que je voulais. L'autre là, votre collègue de la Justice, heu... Jérémy ADEMAIN, il m'a expliqué le cadre, m'a posé des questions, mais il m'a rien dit de spécial. Si, on m'a dit qu'il fallait que je vienne là, pour pas que je recommence. Mais moi, je compte pas recommencer, pas besoin d'en parler dix fois... »

Le GLM est un modèle attentif au bien-être du sujet et à son développement personnel. Parler d'identité positive, cohérente, de bien-être psychologique, c'est tenter un regard humaniste dans le travail pourtant sous contrainte (Coco et Corneille, 2009). Comment cela se traduit-il dans votre nouvelle pratique de GLMiste ? Envisagez que le « besoin » ne soit pas l'intervention (au sens de la prévention de la récidive RBR), mais la manifestation d'une valeur fondamentale de vie de l'individu. Ne considérez plus qu'il existe des facteurs de risque de récidive comme but de l'action, mais comme un instrument, un moyen utilisé pour parvenir aux besoins de vie en question. L'infraction ne serait pas la finalité, mais le moyen de l'atteindre. Maintenant, appelez ces besoins de vie « primaires » ou « prioritaires », et les actions des personnes comme des besoins plutôt « secondaires » ou « instrumentaux » (Ward, 2007 ; Ward, et al., 2007). Le travail, la drogue, le viol, les explosifs, et autres, sont autant de moyens répondant un des besoins profonds de liberté, d'équilibre émotionnel, de retour affectif ou de créativité par exemple. Cela ne justifie en rien l'acte. L'analyse GLM resitue l'acte dans les compétences globales et la vie sociale du sujet en réponse à ses aspirations personnelles. En tant que GLMiste, interrogez-vous avec le sujet sur ses besoins fondamentaux et dressez ensemble un Plan de vie individualisé. La sortie de la délinquance est fonction d'un processus personnel, une maturation de trajectoire sociale tout autant que

psychologique, le Plan de vie participera de la construction d'une identité personnelle éloignée de l'identité délinquante (Willis, et al., 2014).

Quel serait l'objectif du suivi pour Gérard MENVUSA : ce qu'il considère être une bonne vie pour lui *et* qui l'éloigne de la situation infractionnelle actuelle. Derrière la trajectoire, quelle personne souhaite-t-il *devenir* ? Ainsi, quels sont les objectifs fondamentaux qu'il cherche à atteindre et quels seraient les moyens socialement acceptables pour y accéder ? Ne négligez pas avec Gérard l'analyse du processus de l'acte et de la situation actuelle ainsi que les compétences à acquérir, tant pour contrer les facteurs dynamiques de risque de récidive (pairs infracteurs, emploi, consommations, etc.) que renforcer les facteurs dits de protection contre la récidive. Les facteurs de risque sont des indicateurs d'obstacles, limites et carences empêchant l'individu d'atteindre un ou plusieurs besoins primaires. Viser des objectifs personnels fondamentaux, mener une vie plus épanouissante, comprendre et contourner les obstacles, mettre en place des moyens socialement acceptables... Votre regard de GLMiste en herbe sera d'accompagner Gérard sur les ressources qu'il possède ou qu'il lui faudrait cultiver pour vivre une vie différente en harmonie avec ses souhaits profonds (la communauté, le savoir, l'équilibre, etc –cf. suite du chapitre). Il n'existe pas en tant que tel *un* modèle d'*une* bonne vie. En portant attention aux besoins recherchés *de* et *avec* Gérard, ce sont bien les forces, les aspirations et l'environnement de Gérard que vous allez mobiliser en tant que leviers d'action. Pour synthétiser, voici les principes du GLMiste au regard de son accompagnement (Willis, et al., 2013) :

- Les délinquants sont des sujets comme les autres, comme vous derrière le costume de professionnel, et ils dirigent leurs vies selon des aspirations fondamentales ;
- L'identité du sujet est personnelle et en quête de recherche d'adaptation positive (Yates, et al., 2010) ;
- L'accompagnement cherche le bien-être psychologique à l'aide d'un Plan de Vie dit cohérent, explicite, mobilisant les ressources individuelles et sociales de l'individu (Ward, et al., 2007) ;
- Réhabiliter un auteur d'infraction demande beaucoup d'attention quant aux valeurs individuelles, à l'éthique dans un cadre sociétal particulier, à la méthodologie employée qui doit répondre à des principes scientifiques (Willis, et al., 2013).

2. Vous n'êtes pas *motivé* ? Cela ne fait rien... tant que vous êtes *engagé*

« Vous savez, ces derniers temps c'est pas la forme. Je ne me sens pas vraiment prêt à aller dans un groupe pour parler. En plus, les autres je les connais pas moi, je sais pas ce qu'ils vont dire sur moi. Ça se trouve ils sont vachement plus intelligents et je vais rien comprendre. Dans ma vie c'est vraiment le bordel, et y a personne qui pourrait m'aider ou me soutenir un peu, j'ai plus de famille ni d'amis. Ils veulent pas venir me voir ici, en taule. De toute façon vous savez, je suis pas disponible aux heures proposées pour ce truc de groupe, j'ai les autres activités déjà... Puis je suis pas comme eux moi, j'ai pas tant de problème que ça en fait. »

La question de l'engagement de Gérard dans son suivi constitue une préoccupation et difficulté majeure, que vous rencontrez dans l'ensemble de vos suivis d'ailleurs, en GLMiste ou non. A l'instar de Gérard ici en détention, l'accompagnement s'effectue la plupart du temps sous contrainte de la justice, plaçant au premier plan une motivation externe, comme la crainte d'une sanction judiciaire ou la recherche d'avantages tels qu'une remise de peine par exemple. L'investissement authentique est minoritaire, nous entendons par là la motivation interne qui signe une volonté de bénéficier des apports de l'accompagnement pour soi. Pour Gérard comme pour les autres, c'est hélas une barrière à double porte. Si la contrainte permet une meilleure rétention au sein des accompagnements, elle diminue leur efficacité (Parhar, et al., 2008), le sujet qui ne s'engage pas, qui « fait semblant », n'y trouvera qu'un bénéfice atténué (McGrain, 2006). Il faut fournir une preuve pour ouvrir la première porte personnelle, puis une seconde porte pour le retour d'efficacité, l'apport. Le couloir est étroit et la marche en arrière se produit vite. La notion d'engagement constitue une réponse possible à ce problème pour Gérard. Vous pouvez vous en saisir, c'est un apport essentiel du GLM. Si la contrainte pèse moins que la perception du sujet (Ward, et al. 2004), c'est-à-dire si Gérard y entrevoit une utilité dans son quotidien et dans l'atteinte de ses objectifs, il sera davantage enclin à s'approprier l'accompagnement et s'y engager, ce qui fera perdre le poids de la contrainte objective. Soyez GLM et concevez la contrainte comme une opportunité de rencontre entre l'accompagnement et la personne où l'engagement reste à susciter pour permettre l'accès aux bénéfices.

Bien que traitée depuis plusieurs décennies, la notion d'engagement manque d'une définition faisant consensus au sein de la littérature à offrir aux professionnels comme vous. Plusieurs modèles permettent aujourd'hui de traiter de l'engagement, les voici. Le premier modèle suppose que le changement de Gérard sera un processus en stades successifs. Gérard franchira les stades, depuis l'absence de conscientisation du besoin de changement jusqu'au maintien de celui-ci, en passant par la prise de décision, la définition de stratégies opérantes et leur mise en œuvre. Il s'agit d'une approche processuelle du changement nommée « disposition au changement » (Prochaska et DiClemente, 1984 ; 1988). Le deuxième modèle propose que Gérard, sur une ligne de motivation allant de l'absence à l'externe et l'interne, doit vivre une dynamique d'internalisation de la motivation. L'origine intrinsèque de la motivation de soi pour soi, sera garante pour Gérard de la pérennisation de son changement. La dynamique ici se nomme « théorie de l'auto-détermination » (Deci et Ryan, 1985). Enfin, une dernière lecture est possible : la réceptivité. Issue de la prévention de la récurrence « Risque-Besoins-Réceptivité » (Andrews et Bonta, 1990 ; 2010), la réceptivité souligne la nécessaire individualisation de l'accompagnement en fonction chez Gérard de son niveau de risque de récurrence, de ses besoins d'intervention et de ses capacités personnelles permettant d'accroître l'engagement. Plus exactement, le principe de la réceptivité générale préconisera d'intervenir auprès de Gérard avec des méthodes comportementales et cognitives adaptées, tandis que la réceptivité spécifique prendra en compte les capacités de Gérard à recevoir l'intervention (compréhension intellectuelle, barrière de la langue, éléments culturels, etc.).

Le GLM que vous proposerez à Gérard consistera en une approche plus globale de la question de l'engagement que les trois modèles de référence cités ici. Votre approche ne renvoie pas uniquement à des facteurs internes à Gérard, mais dépend tout autant d'éléments externes tels que vous, l'intervenant, l'accompagnement ou l'environnement plus général (Howells et Day, 2002, Ward et al., 2004). Selon cette perspective et contrairement aux modèles de la motivation et de la réceptivité, l'objectif n'est plus tant d'amener Gérard à se plier au suivi que de travailler avec lui à une adaptation mutuelle. Retenez ce principe : désormais, ce sont aux intervenants d'« *adapter leurs traitements aux besoins des usagers plutôt que*

d'exiger des usagers qu'ils adaptent leurs besoins aux compétences limitées des intervenants. » (Corneille et Henrard, 2017). Vous mobiliserez alors le « modèle multifactoriel de disposition au traitement », appelé MORM (Ward et al., 2004). Le MORM inclut la motivation et la réceptivité tout en les dépassant largement (Ward et al., 2004 ; McMurrin et Ward, 2010 ; Mossière et Serin, 2014). Comme certains jugeraient hâtivement Gérard MENVUSA, le MORM a été spécialement conceptualisé pour l'accompagnement des auteurs d'infraction et notamment ceux estimés « *intraitables* » et « *résistants* ». Le GLMiste n'estimera pas que la responsabilité de l'échec de l'accompagnement revient nécessairement à Gérard. L'engagement résulte d'une adéquation entre les dispositions de Gérard, vous, le type d'accompagnement et le contexte.

Tous ces éléments de l'engagement structurent un ensemble de multiples facteurs dynamiques internes ou externes :

- Les facteurs internes sont d'ordre cognitif (ex : sentiment d'efficacité personnelle), motivationnels (ex : perception des apports du suivi pour l'atteinte des objectifs personnels), comportementaux (ex : capacités intellectuelles), affectifs (ex : capacité de gestion émotionnelle) et identitaires (ex : difficulté à renoncer à l'identité délinquante).
- Les facteurs externes sont géographiques (ex : accessibilité du lieu de suivi), temporels (ex : horaires concordants non contraignants), liés au contexte (ex : sécurité de vie), aux ressources (ex : ressources allouées au suivi des sujets), à l'accompagnement lui-même (ex : applicabilité des acquis dans la vie de la personne) et aux supports sociaux (ex : incitation des proches).

L'analyse MORM du GLM à propos de l'engagement fait aujourd'hui consensus pour son exhaustivité en accord avec les données probantes de la science et pour son agencement dynamique. Voilà de quoi soutenir votre raisonnement GLM-MORM et l'obligation de prendre en considération un ensemble de données quant à l'engagement de Gérard : les personnes stoppant leur accompagnement ne sont pas moins motivées que celles qui poursuivent, mais ne se retrouvent pas dans le type de suivi ou son contexte d'administration (McMurrin et McCulloch, 2007 ; McMurrin et Ward, 2010 ; Holdworth, et al., 2014 ; Mossière et Serin, 2014). L'engagement de Gérard auprès de vous est un élément

dynamique soumis aux variations de nombreux facteurs devant eux-mêmes faire l'objet d'un accompagnement et d'une veille spécifique. L'*accès au suivi* de Gérard peut être promu par l'acquisition de compétences sociales et psychologiques de bases, avant de penser à travailler sur les *problématiques* de Gérard elles-mêmes (McMurrin et Ward, 2010).

3. Pourquoi vous « passez » à l'acte Gérard ? Selon un GLMiste...

« Oui j'ai déconné... mais je n'arrive pas à comprendre ni pourquoi ni comment. C'est dur vous savez de regarder autour de soi et de voir personne parce que vous avez fait un truc incompréhensible pour tout le monde. C'est une période où ça n'allait pas, c'est ce que je me dis en tout cas. Enfin, je trouve pas ça fou non plus moi ce que j'ai fait. J'ai déconné j'ai déconné, c'est plutôt les juges et tout ça qui trouvent ça grave, mais c'est leur boulot ils connaissent pas ma vie. Enfin bon, ça m'embête quand même de pas comprendre comment j'ai pu déconner comme ça. »

Les besoins fondamentaux de Gérard ne peuvent être en soi problématiques. Il en est tout autrement des actions que Gérard emploiera afin d'atteindre ses besoins primaires. Les difficultés de Gérard résident soit dans l'incapacité actuelle à accéder à son plan de vie par des moyens socialement acceptables, soit à adapter son plan de vie afin de le rendre plus accessible aux ressources à disposition et réalités quotidiennes. Gérard peut chercher à atteindre ses besoins fondamentaux via des moyens non appropriés (conflictuels jusqu'à criminels) pour surmonter ce qui s'avèrerait être diverses impasses (Ward et Brown, 2004). Si Gérard fait face à un remaniement important dans sa vie, qu'un déséquilibre se crée et qu'il ne parvient pas à réaménager ses objectifs de vie au regard de l'état actuel de sa situation... Ou encore si Gérard constate désormais qu'il détient des besoins fondamentaux désormais non compatibles, non adaptés voire incohérents... une séparation affective, la perte de son enfant, une réorientation professionnelle imposée, une confusion entre les désirs personnels et les relations avec autrui ou les rôles dans la famille... Plutôt qu'un coûteux effort de réflexion, d'*acceptance* et de remaniement de vie, le passage à l'acte se présente tel un outil simple d'accès et à satisfaction immédiate.

Toutefois, les impasses ne sont pas toujours liées à un ensemble de besoins fondamentaux sur un plan de vie plus large ; il s'agit parfois d'une réponse directe socialement dysfonctionnelle à un besoin fondamental personnel. Par exemple, Gérard a un besoin fort de se sentir appartenir à un ensemble, un groupe d'amis, une communauté, et par ses actes délinquants il sera intégré. Ou bien Gérard s'impose un rythme de vie élevé, car il ne souhaite pas manquer de moyens, il va alors s'intéresser à des vols sécurisés pour lui, ainsi qu'à la revente de quelques produits stupéfiants sans risque. Ici le besoin est éloigné des ressources possibles de Gérard. L'inverse s'envisage aussi : le besoin fondamental se saisit, mais pas par la voie choisie par Gérard dans cette situation. Par exemple si Gérard désire assumer son homosexualité, mais qu'il s'enivre sous l'effet du stress et qu'il entre en contact de manière violente avec un homme intéressé. Vous souhaitez aider Gérard en GLMiste ? Montre-t-il une difficulté quant à son plan de vie actuel ou par rapport à un besoin fondamental spécifique ? Maintenant, le ou les besoins visés sont-ils accessibles, si oui, Gérard détient-il les ressources en situation pour y accéder pleinement ? Vous enquêtez GLMment avec Gérard la direction du problème (Ward et Gannon, 2006) : *directe* pour se saisir d'un besoin prioritaire, *secondaire* pour répondre à un ensemble sur le plan de vie.

Il n'est pas tout de comprendre la logique de l'acte en réponse aux besoins de vie, il en va de saisir les mécanismes en situation. Dans ce contexte plutôt qu'un autre, qu'est-ce qui conduit Gérard à passer à l'acte ou non ? Le GLMiste que vous êtes ne se reconnaît que peu dans le modèle de la prévention de la récidive. Un processus telle une chaîne dont les maillons sont déjà soudés, les décisions anodines du quotidien, la planification de l'acte, le principe des chutes et de la rechute, les émotions négatives... non. Pour vous, il n'y a pas une seule voie pour l'acte, mais différentes trajectoires, des vécus émotionnels particuliers à chacun, et surtout tous ne se montrent pas actifs et en recherche de la récidive. Au contraire, certains tentent d'y faire face. En bon GLMiste, vous observez avec Gérard sa posture, plutôt en évitement ou plutôt en recherche-approche de l'acte ; et dans cette posture, Gérard se montre-t-il actif ou passif ? Si Gérard MENVUSA tente d'éviter activement l'objet à risque sans parvenir à s'en défaire, sa posture demeure très différente de celle de Simon TRINESTALEUR qui s'approche volontiers des éléments à risque tout en restant passif en situation. Le raisonnement s'esquisse autour

des mécanismes d'auto-régulation de Gérard et Simon (Ward, et al., 2004). Dans un processus en dix phases allant des événements de vie aux intentions futures et ajustements possibles, si Gérard passe à l'acte en tentant pourtant d'éviter l'objet-problème pour lui, soit il lui manquait les ressources pour se réguler (cas de passivité), soit il lui manquait des stratégies efficaces à activer en situation (cas d'activité) (Yates et Kingston, 2006). Si comme Simon, Gérard passe à l'acte dans une posture d'approche de l'objet-problème, soit il agit de manière automatique et ne contrôle pas l'action (cas de passivité), soit il accède au contrôle et planifie les comportements (cas d'activité) (Yates et Kingston, 2006).

L'auto-régulation du sujet en situation est largement dépendante des choix de vie (besoins fondamentaux du plan de vie) ainsi que du fonctionnement plus global de l'individu. De quoi Gérard est-il constitué ? Il est une construction biologique, un corps et un cerveau *homo sapiens* bien particulier en situation. Il est aussi une construction psychologique, une manière particulière d'interpréter et de penser le monde. Il est enfin une construction sociale-environnementale, acteur et spectateur d'un environnement avec lequel il doit composer des valeurs personnelles. Les trois familles de constructions bio-psycho-sociales qui façonnent Gérard regroupent un grand ensemble de facteurs facilitant ou non le parcours délinquantiel. En tant que nouveau GLMiste, vous lisez l'agression d'une manière dite multifactorielle et intégrative, appelée « ITSO » (Ward et Gannon, 2006 ; Ward et Beech, 2016). Comment aider Gérard à percevoir que tel moyen, dans cette situation, ne sera pas approprié pour atteindre tel besoin prioritaire ? Vous l'accompagnerez d'une part dans le saisissement des mécanismes psychologiques régulateurs de son fonctionnement général, et donc dans le chemin utilisé et l'auto-régulation possible. Vous soutiendrez d'autre part ses objectifs de vie et l'équilibre de son plan de vie ou bien l'accessibilité prosociale à certains besoins fondamentaux. Nous en venons ainsi aux besoins prioritaires de Gérard.

4. Gérard, la question est : profondément, de quoi vous avez besoin ? Puisque pour bien vivre, il vous faut un bon Plan de vie !

« Ben, je sais pas trop en fait. Enfin si, mais rien de bien fou. Vous allez trouver ça con. Moi j'aimerais me poser un peu. Retrouver mes enfants déjà. Avoir une famille, me sentir père. Avoir un boulot où y a pas de problème par exemple. Boire un peu moins, car je sens que je plonge. J'arrive plus à me sentir heureux comme avant. Je faisais toujours des petits dessins quand j'allais pêcher avec mon père quand j'étais gamin, j'aimerais bien retrouver ces petits plaisirs avec mes enfants à moi. Au boulot, rien de spécial, j'ai juste besoin de rencontrer des gens, faire des pauses café avec eux, discuter. Me sentir exister et faire des choses quoi. »

Dans l'accompagnement, les besoins fondamentaux ont cet avantage de parler à tout être humain, vous compris, puisque vous les partagez tout autant que le délinquant à vos côtés. Peu de fois vous serez amené à vous dire : *« J'ai rarement vu ça ! »* devant l'énoncé des besoins primaires de Gérard MENVUSA. Quels sont les besoins fondamentaux de Gérard ? Si les besoins fondamentaux varient de 9 à 11 suivant les écrits du GLM, retenons les besoins énoncés en 2004 et 2007 par le créateur du GLM en personne, Tony Ward (Ward et Brown, 2004 ; Ward et Maruna, 2007). Les besoins fondamentaux réfèrent à des satisfactions intellectuelles, émotionnelles et relationnelles, les voici : La recherche de la paix intérieure (éteindre les troubles émotionnels, gérer le stress, contrôler les émotions, etc.) ; La qualité de vie et la santé globale (avoir une vie saine, contrer les maladies, se sentir sexuellement satisfait, etc.) ; La connaissance (accumuler du savoir, s'enrichir intellectuellement, comprendre les informations, etc.) ; La créativité (obtenir des stimulations intellectuelles et émotionnelles à travers des tâches particulières à accomplir, etc.) ; La spiritualité (donner un sens et un but à vie, adopter des pratiques religieuses en vue du bien-être, etc.) ; La projection dans l'avenir (réfléchir et planifier son futur, etc.) ; L'excellence ou l'accomplissement (expérience de maîtrise, de réussite et de stabilité dans le travail, les loisirs, etc.) ; Les relations affectives et la communauté (l'investissement dans les relations sociales familiales, amicales, conjugales, etc.).

Les besoins primaires sont une manifestation des différentes strates des besoins de base et des valeurs fondamentales en psychologie sociale. Il ne faut en aucun cas les confondre avec les besoins plus secondaires, ceux qui regroupent un ensemble de moyens concrets afin d'accéder aux besoins fondamentaux plus abstraits. Quêter une vie harmonieuse via le GLM, c'est déterminer avec un Plan de bonne Vie, selon Gérard, à partir duquel il pourra se projeter un avenir. Votre prise en charge de Gérard s'intéresse davantage aux forces et ressources qu'il peut mobiliser, développer et enrichir, plutôt qu'à ses déficits, limites et risques qu'il faudrait neutraliser. Les quatre types de difficultés dans l'atteinte des besoins fondamentaux (Ward et Brown, 2004) sont à échanger avec Gérard afin de comprendre le fonctionnement actuel et ne plus s'y faire piéger. Désormais, vous instillez l'espoir d'un mouvement identitaire, vous positionnez Gérard en tant que sujet, dans une place qui le grandit en tant qu'*être* humain et non comme *avoir* de risque. Il ne s'agit pas de « ne plus récidiver », mais de permettre à l'individu d'exprimer ce qui est important dans sa vie et d'investir une identité positive. La non-récidive devient ici un moyen plutôt qu'une fin dans la réécriture d'un scénario de vie.

Mais au fait, en tant que GLMiste comment construisez-vous concrètement un Plan de bonne vie avec Gérard ? Des outils sont à votre disposition pour parvenir à cela. L'outil d'origine préconisé par l'équipe de T. Ward (Ward et al., 2012 ; Willis, et al., 2013) est l'« Inventaire des souhaits et préoccupations personnels à destination des délinquant(e)s » appelé « PACI-O » (traduction officielle par le service ANTIGONE, cf. Corneille et Henrard, 2017). En France, deux outils¹⁴⁷ *dynamiques* ont émergé pour soutenir l'élaboration du Plan de vie : « SPHERES » (Sa Propre Histoire En Reconstruction : Etre Soi) et sa déclinaison approfondie en réalité virtuelle « FRED » (Dieu, 2016 ; 2017). SPHERES propose des techniques relationnelles d'entretien via un jeu de plateau d'interaction spatiale, un échiquier coloré avec ses pièces. En mêlant support de jeu, fiche d'auto-réflexion et entretien semi-directif, SPHERES aiderait Gérard à explorer de

¹⁴⁷Les deux outils « SPHERES » et « FRED », créés en 2013 et 2016 sont de la propriété du Service de criminologie appliquée « ARCA ». Ils sont brièvement exposés ici avec l'accord de l'ARCA, en précisant qu'aucune démarche commerciale n'y est attendue, les outils cités étant gratuits. Ces deux supports sont expérimentés depuis plusieurs années, et sont en cours de validation au sein d'une recherche d'ampleur portant sur le terrorisme extrémiste et la radicalisation.

manière dynamique son Plan de vie. Les étapes de co-construction sont les suivantes. Une première étape construit avec Gérard son Plan de vie actuel avec les éléments de vie *du présent* et les fantômes *présents issus du passé*. Une seconde étape envisage avec Gérard les stratégies d'accompagnement pour renforcer ses capacités à développer son Plan de vie. Pour cela, le Plan de vie sera soumis à trois perspectives : la décentration spatiale (qu'en penseraient les autres personnes importantes dans la vie de Gérard ?), la décentration temporelle (qu'en penserait le Gérard d'hier, et le Gérard de demain ?), la décentration de valeur (quelles sont les besoins fondamentaux recherchés ?). Si Gérard MENVUSA semble avoir des difficultés à élaborer son Plan de vie, à se saisir de ses aspirations et ses obstacles, proposez-lui une immersion en réalité virtuelle grâce au logiciel FRED. L'immersion soutiendra en douceur la réflexion sur soi de Gérard, l'établissement de son Plan de vie et ses projections temporelles, ainsi que l'apprentissage des tâches pour le mettre en exécution. Pendant que Gérard travaille son Plan de vie, vous le soutenez et guidez via les images retranscrites sur l'ordinateur. La communication et l'alliance restent toujours présentes entre lui et vous.

5. Si nous résumons ensemble Gérard, voilà notre « GPS » de route

« Et maintenant, j'en fais quoi de tout ça ? Je vois bien où faut que j'aille, mais je ne sais pas comment m'y prendre... par quoi je dois commencer ? Comment faire le tri dans tout ça ? Je n'ai plus d'hésitations, ça c'est clair, faut pas que je lâche ! mais ça me dit pas par quel bout prendre ce Plan de vie... si je pouvais déjà y être. Moi Gérard MENVUSA, dans dix ans avec tout ça, vous pourriez m'appeler Gérard AREUSSI ! »

Tout récemment dans la revue *Service social*, Corneille et Devillers (2017) ont proposé la réflexion suivante *« Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle »*. Puisque le travail social comme le GLM soutiennent les personnes, les accompagnent, en vue de leur bien-être, notamment dans l'acquisition et le développement des habiletés et ressources psychosociales afin de résoudre des problèmes de vie, les deux auteurs estiment que le GLM et le travail

social partagent de fait les mêmes valeurs réhabilitatives et les mêmes objectifs de fond. Retenez donc ceci, nouveau GLMiste qui lisez ce livre, vous êtes sans doute engagé dans un travail social si : vous placez le bien-être de Gérard en objectif d'accompagnement et le développement de ses habiletés en moyen pour y parvenir, vous êtes l'intersection GLM-travail social estimée par Corneille et Devillers. Par-delà les références et orientations théoriques, il s'agit de revenir à la personne pour les besoins de la personne. La reconnaissance de l'individualité de Gérard, l'approche de celui-ci dans un système social plus global et complexe fait de vous un GLMiste, un passionné du travail *avec* la personne pour la relever puis la faire grandir. Pour vous, le GLM est une philosophie (des principes éthiques clés), une praxéologie (un savoir-être), une méthodologie (un savoir-faire) et une ressource épidémiologique (un savoir basé sur les expérimentations et retours scientifiques).

Comment répondre aux questions et besoins de Gérard ? C'est-à-dire comment synthétiser les directions à suivre dans l'accompagnement à la suite de l'établissement du Plan de vie ? Le Plan de vie doit avoir été soumis à l'analyse des caractéristiques suivantes (Dieu, 2017) :

- Quels sont les investissements fondamentaux du sujet ? Par exemple, à quel point Gérard estime-t-il que telle ou telle sphère de vie est prioritaire dans la détermination de son comportement ?
- Quelle est la cristallisation identitaire éventuelle ? Certains besoins fondamentaux cristallisent-ils l'identité du sujet ou est-ce davantage un (dés)équilibre global d'un ensemble de valeurs prioritaires sur le Plan de vie ? Par exemple, à quel point les besoins fondamentaux étaient-ils importants pour l'identité de Gérard avant les faits et le sont-ils encore aujourd'hui ?
- Quelle est la proximité entre les besoins fondamentaux / Plan de vie et les problématiques infractionnelles ? Par exemple, quels sont les types d'atteinte qui entravent l'accomplissement personnel des besoins prioritaires de Gérard ?
- Quelles sont les évolutions temporelles ? C'est-à-dire, quelles sont les évolutions du Plan de vie, des besoins de Gérard et du regard que Gérard porte à soi-même.
- Une fois l'analyse co-établie du Plan de vie de Gérard, il s'agira avec Gérard de mettre en place un « Guide de Plan de Suivi » (GPS).

- Quels sont les objectifs prioritaires de vie à atteindre pour Gérard MENVUSA (en termes de besoins fondamentaux) ?
- Quelles sont les ressources nécessaires à développer ou acquérir pour lui afin d'atteindre ses objectifs personnels en cohérence avec la société ?
- Quels sont les moyens concrets et réalistes actionnant les ressources visées pour atteindre les objectifs fondamentaux de vie ?
- Quelles sont les évolutions-échéances possibles et prévues, l'engagement et le sentiment d'efficacité personnelle de Gérard à leur égard ?

L'objectif partagé revient à accompagner Gérard vers un point d'équilibre entre ses besoins fondamentaux, ses objectifs de vie concrets, les compétences dont il dispose et les moyens autorisés par la Société.

Gérard MENVUSA ment souvent... et donc ? Se passer demain des limites du présent : vers une Disposition Fondamentale Collaborative au Changement autour du Plan de Vie Future

Se tourner vers le futur du Plan de vie de Gérard, c'est *s'interdire* de s'interdire dans l'accompagnement, de se limiter dans les perspectives, de se méfier des aspirations et postures de la personne accompagnée. Pour se projeter vers l'avenir, nous proposons par la suite la lecture temporaliste (cf. chapitre suivant du livre). Si vous vous situez en GLMiste temporaliste, vous adoptez le Modèle de l'Identité Temporelle « TIM-E ». TIM-E indique que vous cherchez avec Gérard MENVUSA une adéquation entre une évaluation efficace des problématiques de vie et un objectif d'accompagnement centré sur la temporalité vécue par le sujet dans son identité (Dieu, 2016). Les approches psychologiques et sociales appliquées aux infracteurs parlent parfois de l'avenir du sujet, sans le structurer pleinement ou bien en proposer une approche harmonisée avec un jargon commun dans l'intérêt de Gérard.

D'ordinaire lorsque nous questionnons le futur, l'avenir se limite à un repérage de problématiques spécifiques. Ainsi dans le cas où l'accompagnement s'exercerait sur ce futur de Gérard, il aurait tendance à se centrer sur la prévention de la rechute/récidive

potentielle. Vous mobilisez le modèle temporel, vous êtes un professionnel GLM / TIM-E, vous voyez alors dans la rencontre avec Gérard une occasion de voyages mentaux dans le temps, voyage des plus belles rencontres qui soient, les identités temporelles. Qu'est-ce l'identité dans le temps ? Ce que Gérard était, est et sera. Ou plutôt, ce que Gérard pense aujourd'hui avoir été par rapport à ce qu'il pensait être, estime être aujourd'hui, voudrait devenir demain. Qui est Gérard et que veut-il être profondément ? telle est la question du GLM. Qui est-il à différents moments de sa vie et quelles sont ses ressources pour accéder à un futur chargé de valeurs et de constructions historiques, telle est la possibilité de TIM-E via des techniques d'Entretiens Temporels particuliers rendant possibles le voyage mental dans le temps.

Bibliographie

- Andrews, D. A., et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct*. Routledge.
- Andrews, D.A., Bonta, J., et Hoge, R.D. (1990). Classification for effective rehabilitation : Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 19-52.
- Antigone & Les Marronniers. (2016). *GOOD LIVES MODEL, Première rencontres internationales francophones*, Tournai, Belgique.
- Barnao, M., Ward, T., Robertson, P., (2015). The Good Lives Model: A new paradigm for forensic mental health. *Psychiatry, Psychology and Law*, 23(2) : 288-301.
- Coco, G. et Corneille, S., 2009. Quand la justice restaurative rencontre le Good Lives Model de réhabilitation des délinquants sexuels : fondements, articulations et applications. *Psychiatrie et violence*, 9(1).
- Corneille S., Henrard N. (2017). Le Good Lives Model : un modèle alternatif au modèle de prévention de la récidive. In Erwan Dieu, „Les Innovations Criminologiques“, Paris, L'Harmattan.
- Corneille, S., et Devillers, B. (2017). Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service social*, 63(1) : 12-28. En ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2017-v63-n1-ss03079/1040027ar/>

- Deci, E. L., et Ryan, R. M. (1985). Cognitive evaluation theory. In *Intrinsic motivation and self-determination in human behavior* (pp. 43-85). Springer US.
- Dieu, E., 2016. « Du modèle temporaliste TIME au protocole PRATIC : l'effectivité du GLM ». Conférence orale plénière, GOOD LIVES MODEL, Première rencontres internationales francophones, Tournai, Belgique.
- Dieu, E., 2017. Outils « MC-FLY », « SPHERES », INDICE » ? L'approche globale de l'évaluation et de l'accompagnement au sein des entretiens initiaux, approches méconnues de l'Entretien Temporel et du GLM. In : Dieu, E. (Dir.), *Les Innovations Criminologiques*. L'Harmattan, Paris, pp. 174-209.
- Gannon, T. A. et Ward, T., 2014. Where has all the psychology gone, A critical review of evidence-based psychological practice in correctional settings. *Aggression and Violent Behavior*, 19, 435-446.
- Holdsworth, E., Bowen, E., Brown, S., et Howat, D. (2014). Offender engagement in group programs and associations with offender characteristics and treatment factors: A review. *Aggression and violent behavior*, 19(2), 102-121.
- Howells, K., et Day, A. (2002). Readiness for anger management: Clinical and theoretical issues. *Clinical Psychology Review*, 23, 319-337.
- McGrain, P. N. (2006). An examination of therapeutic engagement in a prison-based drug treatment therapeutic community. Unpublished doctoral dissertation). Temple University, Philadelphia, PA.
- McMurrin, M., et McCulloch, A. (2007). Why don't offenders complete treatment? Prisoners' reasons for non-completion of a cognitive skills programme. *Psychology, Crime et Law*, 13(4), 345-354.
- McMurrin, M., et Ward, T. (2010). Treatment readiness, treatment engagement and behaviour change. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 20(2), 75-85
- Mossière, A., & Serin, R. (2014). A critique of models and measures of treatment readiness in offenders. *Aggression and violent behavior*, 19(4), 383-389.
- Parhar, K. K., Wormith, J. S., Derkzen, D. M., et Beauregard, A. M. (2008). Offender coercion in treatment a meta-analysis of effectiveness. *Criminal Justice and Behavior*, 35(9), 1109-1135.

- Prochaska, J. O., Norcross, J. C., Guadagnoli, E., et DiClemente, C. C. (1984). Factor structure of the Levels of Attribution and Change (LAC) Scale in samples of psychotherapists and smokers. *Journal of Clinical Psychology*, 40(2), 519-528.
- Prochaska, J. O., Velicer, W. F., DiClemente, C. C., et Fava, J. (1988). Measuring processes of change: Applications to the cessation of smoking. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 56, 520-528.
- Ward T., Melsner J. et Yates, P.M., 2007. Reconstructing the Risk–Need–Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior*, 12, 208-228.
- Ward T., Yates P.M. et Willis G.M., 2012. The Good Lives Model and the Risk Need Responsivity Model: A critical response to Andrews, Bonta et Wormith (2011). *Criminal Justice and Behavior*, 39(1), 94-110.
- Ward, T. et Gannon, T., 2006. Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 77-94.
- Ward, T. et Stewart, C.A., 2003. The treatment of sex offenders: Risk management and the Good Lives Model. *Professional Psychology: Research and Practice*, 34(4), 353-360.
- Ward, T., 2007. On a clear day you can see forever: Integrating values and skills in sex offender treatment. *Journal of Sexual Aggression*, 13 (3) : 187-201.
- Ward, T., Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law*, 10, 3, 243-257.
- Ward, T., Day, A., Howells, K., et Birgden, A. (2004). The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*, 9, 645-673.
- Ward, T., et Beech, A.R. (2016). The Integrated Theory of Sexual Offending – Revised: A Multifield Perspective. In Douglas, P.B. *The Wiley Handbook on the Theories, Assessment, & Treatment of Sexual Offending*. Beech, A.R. et Ward, T. (ed). Vol.1 : Theories. John Wiley & Sons, Ltd.
- Ward, T., et Fortune C-A., 2016. From dynamic risk factors to causal processes: a methodological framework. *Psychology, Crime et Law*, 22(1-2), 190-202.
- Ward, T., et Maruna, S., 2007. *Rehabilitation*. Routledge, Abingdon.

- Willis G.M., Ward T. et Levenson J.S., 2014. The Good Lives Model: An evaluation of GLM operationalization in North American treatment programs. *Sexual abuse: A Journal of Research and Treatment*, 26(1), 58-81.
- Willis G.M., Yates P.M., Gannon T.A. et Ward T., 2013. How to integrate the Good Lives Model into treatment programs for sexual offending. *Sexual abuse: A Journal of Research and Treatment*, 25(2), 123-142.
- Willis, G.M., Prescott, D.S. et Yates P.M., 2013. The Good Lives Model (GLM) in theory and practice. *Sexual Abuse in Australia and New-Zealand*, 5(1), 3-9.
- Yates, P., Kingston, D. (2006). The self-regulation model of sexual offending: the relationship between offence pathway and static and dynamic sexual offense risk. *Sex abuse*. 18:259-270
- Yates, P., Prescott, D., et Ward, T., 2010. *Applying Good Lives and Self-Regulation Models to sex Offender Treatment: A Practical Guide for Clinicians*. Brandon : Safer Society Press.

III. Interventions socioculturelles en détention : quelques exemples

Chapitre 7. L'animation socioculturelle en milieu carcéral : exemple de la maison d'arrêt de Tours

Marie-Laure Gougeon

Avant-propos

Les propos tenus ici ne concernent que mon expérience au sein de l'établissement pénitentiaire avec lequel je travaille, à savoir la maison d'arrêt de Tours. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) peuvent en effet avoir des manières différentes de travailler la question culturelle : certains SPIP font appel à des coordinateurs culturels comme la Ligue de l'enseignement, d'autres ont un coordinateur culturel dans leurs effectifs. Ce dernier peut parfois travailler directement au sein d'un établissement pénitentiaire.

Mon parcours

J'ai débuté en 2009 une activité bénévole au sein de la Ligue de l'enseignement. En reconversion professionnelle, je me suis installée à Tours pour passer un DU d'art-thérapie et j'ai décidé en parallèle d'aller à la rencontre du monde associatif. Intéressée par le milieu pénitentiaire, j'avais rencontré la personne en charge de la question « Culture Justice » à la Ligue de l'enseignement et j'avais alors proposé d'être bénévole à la maison d'arrêt. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ayant accepté ma candidature, j'ai travaillé deux jours par semaine à la bibliothèque de la maison d'arrêt de Tours à partir de septembre 2009. On m'a ensuite confié l'organisation de certaines activités culturelles, et je participais aux différentes réunions entre la Ligue de l'enseignement (FOL), le SPIP et la Maison d'arrêt. En 2013, j'ai été embauchée au sein de la Ligue de l'enseignement où j'ai poursuivi ma mission à la maison d'arrêt et j'ai obtenu peu de temps après le poste de Déléguée Culture (c'est-à-dire responsable du service). Il a été décidé à ce moment-là de

transférer la mission « Culture Justice » au service culturel qui venait d'être créé.

La Ligue de l'enseignement

Son objet

Créée en 1866, La Ligue de l'enseignement est un grand mouvement d'éducation populaire partenaire de la vie associative, de l'école publique et des acteurs locaux. Présente en France au travers de son réseau de Fédérations départementales, elle a développé un projet et des compétences au service des associations, des écoles, des collectivités et de tous leurs partenaires.

L'objet de la Ligue de l'enseignement est de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain ; de fédérer et rassembler des personnes morales et des membres animés du même esprit. La Ligue de l'enseignement invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

- de permettre à chacun de comprendre la société dans laquelle il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser, à tous les niveaux politiques, le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
- de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
- de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :
 - pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens.
 - pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

La Ligue de l'enseignement, Fédération des œuvres laïques d'Indre-et-Loire (F.O.L. 37)

Composante de la Ligue de l'enseignement, la Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques d'Indre-et-Loire (F.O.L. 37) regroupe 450 associations qui représentent plus de 17700 adhérents. Elle est à la fois un réseau associatif, un mouvement complémentaire de l'école publique, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, et un mouvement d'idées.

Au sein de la Fédération d'Indre-et-Loire, nous avons 6 secteurs d'activité : Vie associative (formation des bénévoles associatifs, affiliation/assurances, CRIB...) ; Numérique (Fablab, open badges, animations autour du numérique...) ; Formations (BAFA/BAFD, Stages citoyenneté, CQP,...), Education/Jeunesse (junior associations, service civique, accompagnement aux PEDT,...) ; Sport (UFOLEP, 1^{ère} fédération affinitaire multisports, et USEP, fédération du sport scolaire du 1^{er} degré) et Culture.

Le Service Culture de la Fédération d'Indre-et-Loire

Les champs d'action du service Culture de la Fédération sont le spectacle vivant, la lecture/l'écriture, et plus particulièrement la littérature jeunesse, ainsi que la programmation des activités socioculturelles de la maison d'arrêt de Tours. Par ailleurs, en tant que responsable du service, je m'occupe également de tout le suivi administratif et budgétaire, avec notamment la recherche de financements.

La politique culturelle de notre service s'inscrit dans le cadre des grands objectifs de la Ligue de l'enseignement et entend contribuer à leur mise en œuvre :

- Favoriser le renouveau de la citoyenneté par une dynamique nouvelle de la vie associative et de l'éducation populaire,
- Permettre à tous d'apprendre et de se cultiver tout au long de sa vie,
- Agir pour la justice sociale et l'expression de la diversité culturelle et de la laïcité.

Cette politique se fonde sur les deux fonctions de la Ligue de l'enseignement : être des acteurs culturels directs et des fédérations d'associations, deux fonctions qu'elle s'emploie à conjuguer, à égalité d'intérêt.

Pour mettre en place cette politique, nous développons des passerelles entre les publics les plus éloignés socialement ou géographiquement de la culture et les pratiques culturelles ; les générations ; la pratique et la fréquentation des œuvres dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle ; les différentes formes de cultures, savante, populaire, « tiers culture » et entre les deux sens du mot culture : la culture et les cultures ; les professionnels (artistes et médiateurs) et les amateurs ; les territoires et formes artistiques contemporaines.

Nous faisons également en sorte que le bénéficiaire soit acteur de l'action culturelle : acteur par l'inscription des propositions du bénéficiaire dans le cadre de projets d'établissements, de classes, d'associations, et acteur par l'incitation des habitants à participer à la mise en place de projets culturels de territoire et par leur accompagnement.

Dans les domaines du spectacle vivant et de la lecture-écriture, nous travaillons essentiellement avec les établissements scolaires. Nous mettons en place différentes actions comme par exemple la *Quinzaine du Livre Jeunesse* –événement pluridisciplinaire (lecture, animations autour du livre, spectacles), qui s'articule autour d'une sélection de nouveautés en littérature jeunesse ayant notamment pour objectif de donner le goût de la lecture à l'enfant dès son plus jeune âge pour qu'il devienne un lecteur adulte– ou encore *Mon album en scène* –projet de lecture à voix haute et de mise en espace d'albums jeunesse ayant pour objectif de procéder à la remédiation de certains élèves avec le monde de la lecture et de l'écriture, et leur faire prendre conscience qu'il existe différentes formes d'apprentissage.

Nous coordonnons également *Lire et Faire Lire*, programme de développement du plaisir de la lecture et de solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles et autres structures éducatives.

Par ailleurs, dans une volonté de soutenir la création contemporaine, nous organisons chaque année une résidence d'auteur BD de deux mois sur un territoire du département, avec pour objectifs de donner ou redonner le goût du livre, de la lecture, de l'écriture, de tisser du lien social et culturel par les échanges et les rencontres, de reconnaître les individus et les groupes comme artisans de la culture et porteurs de singularités capables d'inventer ensemble la démocratie culturelle.

Enfin, nous gérons, en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la programmation des activités socioculturelles et la bibliothèque de la maison d'arrêt de Tours.

Dans toutes nos actions, nous nous appuyons sur le principe de la fréquentation intime et régulière des œuvres et des artistes et de la pratique artistique comme base indispensable de toute éducation artistique et culturelle.

La politique culturelle nationale en milieu carcéral

Aujourd'hui encore, la prison reste au cœur de nos débats de société. Chaque nouvel événement impliquant une récidive pose la question de son rôle au sein de notre société.

Nombre de citoyens ne comprennent pas la place, selon eux trop grande, accordée aux activités proposées aux personnes détenues, notamment les activités sportives et culturelles. L'emprisonnement est pour eux la suite logique ou le résultat d'un comportement inadapté socialement qui doit être sanctionné. Par conséquent, l'accès à la culture apparaît comme un loisir contraire à l'image que doit être cette punition, avec en finalité de l'argent public dépensé inutilement selon certains.

Or, la culture en prison reste un élément fondamental, constitutif de la vie carcérale, et une des rares clefs pouvant amener les détenus à améliorer leur image et leur estime de soi. Cependant, pour que la culture en prison n'étonne plus et ne soit plus exceptionnelle, un autre regard doit être porté sur l'incarcération. Il doit conduire à reconnaître que le détenu est un citoyen, qu'il est privé de sa liberté certes, mais qu'il reste un sujet de droit.

En accédant à la culture, l'individu « puni » retrouve un droit : celui d'exister, de renouer avec une image et une estime de soi, de la place qu'il occupe ou qu'il pourrait occuper dans la société. Ce constat suffit à lui seul à poser la question fondamentale du rôle de l'action culturelle en milieu pénitentiaire, de sa valeur et de son nécessaire développement.

L'article 27 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1948 stipule que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »¹⁴⁸ ; il s'applique donc aux personnes détenues. D'autant qu'en 1974, Valéry Giscard d'Estaing déclarait « la prison, c'est la privation de la liberté d'aller et venir, et rien d'autre ».

¹⁴⁸ http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

Ce n'est que le 25 janvier 1986 qu'un premier protocole d'accord a été signé entre les ministères de la Culture et de la Justice pour faire entrer l'Art en prison. Ce protocole définit les principes de l'action culturelle en milieu pénitentiaire et vise principalement quatre objectifs : « *favoriser la réinsertion des détenus ; encourager les prestations culturelles de qualité ; valoriser le rôle des personnels pénitentiaires ; sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions.* »¹⁴⁹

Dans le cadre du second protocole du 15 janvier 1990, les deux ministères se rejoignent « *dans une volonté commune de lutter contre les exclusions en assurant, sous les formes les plus diverses et les plus exigeantes, la rencontre entre un public en difficulté, les créateurs et le champ culturel dans son ensemble* »¹⁵⁰. Pour favoriser l'accès à l'art et à la culture des personnes placées sous main de justice, ce protocole préconise d'améliorer les conditions matérielles de diffusion du livre et des disciplines artistiques en recourant, par le biais de partenariats avec des structures culturelles locales, à des artistes confirmés et à des professionnels du champ culturel.

Ces protocoles sont de véritables pierres angulaires du partenariat Culture/Justice.

Différentes circulaires concernant la mise en œuvre de programmes culturels destinés aux personnes placées sous main de justice ont été élaborées conjointement par les deux ministères suite à ces deux protocoles.

La circulaire du 14 décembre 1992 est relative au fonctionnement des bibliothèques et au développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires. La lecture est en effet considérée comme « *un appui essentiel à la politique mise en place par l'Administration Pénitentiaire pour favoriser la formation et l'insertion sociale des personnes qu'elle a momentanément en charge* »¹⁵¹. La circulaire du 30 mars 1995, abrogée et remplacée par la circulaire du 3 mai 2012, concerne la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire. Cette circulaire ainsi que le 3^e protocole d'accord de mars 2009 réaffirme que « *l'accès à la culture est un droit fondamental au même titre que l'éducation et la santé* »¹⁵² pour toutes

¹⁴⁹ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Protocole1986.pdf

¹⁵⁰ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/ProtocoleCultureJustice_1990.pdf

¹⁵¹ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Circ14_12_1992.pdf

¹⁵² http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

les personnes sous main de justice, la culture étant désormais considérée, non seulement comme un moyen de réinsertion, mais également comme « *un moyen de prévention de la délinquance et de la récidive.* »¹⁵³

La mise en œuvre du projet culturel en établissement pénitentiaire fait partie des prérogatives des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Le partenariat de la Ligue de l'enseignement avec le SPIP

Comme indiqué en préambule, il existe différentes manières pour les SPIP de mettre en œuvre leur projet culturel au sein des établissements pénitentiaires. Le SPIP d'Indre-et-Loire a délégué cette mission à la Ligue de l'enseignement.

Ce partenariat existe depuis 2006 et est encadré par une convention définissant les missions de chacun, convention revue chaque année en fonction des orientations du service pénitentiaire.

La Ligue de l'enseignement a pour mission d'organiser et de coordonner toutes les activités socioculturelles ainsi que de gérer le fonctionnement de la bibliothèque, tout ceci en lien avec le SPIP et la maison d'arrêt.

La maison d'arrêt de Tours

Il existe différents types d'établissements pénitentiaires classés en deux grandes catégories : maisons d'arrêt et établissements pour peine.

Les établissements pour peine sont divisés en maisons centrales, centres de détention, centres de semi-liberté, centres pénitentiaires (établissements mixtes comprenant au moins deux quartiers différents : maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Les maisons d'arrêt accueillent les personnes en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. Les personnes incarcérées sortent peu de leurs cellules si elles ne participent à aucune activité, ne

¹⁵³ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

vont pas en cours ou travailler. Elles bénéficient de deux heures de promenade par jour (une heure le matin et une heure l'après-midi).

La maison d'arrêt de Tours a été construite au cœur de la cité en 1934, elle compte 5 quartiers (Grand quartier, Arrivants, Disciplinaire, Semi-Liberté et Mineurs). Sa capacité d'accueil théorique est de 142 places (elle accueillait 210 personnes au 31/12/2017). Elle est dotée d'une salle de musculation, de deux salles dédiées aux différentes activités, de salles de cours, d'ateliers de travail ainsi que d'une bibliothèque.

La bibliothèque

L'espace

La bibliothèque de la maison d'arrêt a longtemps occupé un espace de 9 m², mais grâce à l'investissement important du SPIP, une nouvelle bibliothèque a été ouverte en 2009 et nous avons désormais la chance de disposer d'un bel espace : une superficie de 70 m², du mobilier professionnel de bibliothèque, un fonds de plus de 5700 ouvrages, etc. Nous gérons également les fonds d'ouvrages que nous avons mis à disposition des personnes détenues aux quartiers Semi-liberté et Arrivants/Disciplinaire.

Les intervenants

Une personne détenue est « classée » à l'occasion d'une CPU (Commission Pluridisciplinaire Unique) qui réunit la détention, un personnel du SPIP, l'unité sanitaire (infirmerie), la responsable de l'enseignement, et un représentant de l'ANVP (association nationale des visiteurs de prison), c'est-à-dire embauchée, comme « auxiliaire bibliothécaire » par l'administration pénitentiaire afin de gérer le quotidien de la bibliothèque.

Au sein d'un établissement pénitentiaire, une personne détenue a en effet la possibilité de travailler en détention. Elle fait alors partie du service général et est un auxiliaire dédié à un service particulier (cuisine, ménage, bibliothèque, maintenance, etc.). Une personne détenue a également la possibilité de travailler dans les ateliers pour le compte d'une entreprise privée. Elle est alors un travailleur payé à la tâche.

D'autres intervenants sont présents à la bibliothèque : une salariée, un(e) volontaire en service civique de la Ligue de l'enseignement, deux agents de la Bibliothèque Municipale et six visiteurs de prison.

Les missions de chacun

Une convention quadripartite spécifique bibliothèque entre la Ligue de l'enseignement, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Bibliothèque Municipale et la Maison d'arrêt définit les engagements de chacun. L'objectif de cette convention est de mettre en cohérence les différentes actions en faveur du développement de la lecture et de l'écriture, de l'accès aux livres et le bon fonctionnement de la bibliothèque.

La Ligue de l'enseignement a notamment pour mission :

- de favoriser la programmation et la mise en place à la bibliothèque d'actions autour de la lecture et de l'écriture en lien avec les manifestations locales, régionales et nationales (ex. : ateliers d'écriture dans le cadre du Printemps des Poètes ; Mille lectures d'hiver (événement régional))
- de gérer le planning des permanences,
- d'assurer un certain nombre de permanences durant l'année,
- en lien avec les agents de la Bibliothèque Municipale, d'assurer l'accompagnement de l'auxiliaire bibliothécaire au niveau logistique et pratique (utilisation du logiciel PMB -logiciel que nous utilisons pour la gestion des ouvrages et des prêts-, couverture des livres, etc.), de gérer les dons d'ouvrages, de contribuer au renouvellement du fonds documentaire, de participer et coordonner le montage des dossiers de financement (ex. : CNL),
- d'effectuer l'achat des nouveaux ouvrages,
- d'assurer le rôle d'interface et de coordination entre le SPIP, la Bibliothèque Municipale, les visiteurs de prison et la Maison d'arrêt.

La Bibliothèque Municipale, outre les missions en lien avec la Ligue de l'enseignement mentionnées ci-dessus, s'engage à assurer un certain nombre de permanences durant l'année et à réaliser le désherbage des ouvrages.

Qu'est-ce que le désherbage ? Il s'agit d'une opération menée en bibliothèque pour retirer des rayonnages certains livres afin d'améliorer l'aspect général des collections, de les actualiser, de gagner de la place pour faciliter l'accès aux documents, et aussi

d'obtenir des informations sur le fonds (les livres sont-ils beaucoup empruntés, peu empruntés ?). Pour retirer un livre, les agents s'appuient sur différents critères : l'état physique du document (livres abîmés, tâchés, dont il manque des pages, etc.), la pertinence du livre (l'information est-elle obsolète ?), le nombre de fois où il est emprunté et sa place dans la bibliothèque (adéquation avec la politique d'acquisition). Un véritable travail de désherbage a démarré en 2016 à la bibliothèque de la maison d'arrêt. Sur un fonds de 6 890 ouvrages, les agents de la Bibliothèque Municipale en ont retiré pour le moment 967, et ce travail se poursuivra au cours de l'année 2018. Ce sont beaucoup de livres et pourtant, les agents de la Bibliothèque Municipale sont plus souples dans leur manière de travailler à la maison d'arrêt, car ils ont bien conscience que nous n'avons pas la possibilité de renouveler régulièrement les ouvrages. Cela montre cependant l'état général des ouvrages dont nous disposons ou, et j'y reviendrai plus loin, l'état dans lequel nous les récupérons.

L'auxiliaire bibliothécaire, lui, contrôle les livres à leur retour (repérer les livres abîmés), les nettoie puis les range, enregistre les nouveaux ouvrages dans PMB (notre logiciel de gestion de prêts), les cote et les couvre. Il s'occupe également du ménage dans la bibliothèque.

Les visiteurs de prison, quant à eux, assurent les permanences.

Les permanences

À la maison d'arrêt de Tours, l'auxiliaire bibliothécaire ne peut pas assurer une permanence seul ; les permanences doivent avoir lieu uniquement en présence d'une personne extérieure à l'établissement (bénévole, salarié de la FOL ou agent de la Bibliothèque Municipale). Pour des raisons budgétaires, la FOL ne pouvant plus assurer toutes les permanences, le SPIP a fait appel en 2015 à des visiteurs de prison qui se sont portés volontaires pour en assurer. Cela nous a permis d'augmenter de manière conséquente le nombre de permanences, et par là même, de permettre à plus de personnes détenues d'accéder à la bibliothèque. Nous sommes cependant encore loin aujourd'hui des 5 jours d'ouverture par semaine souhaités par le SPIP. Actuellement, pour des raisons de fonctionnement interne à la maison d'arrêt, nous arrivons à 2 jours d'ouverture par semaine, mais au vu des changements impulsés dernièrement, nous espérons pouvoir atteindre les 5 jours prochainement.

Les animations

De plus en plus d'animations sont organisées au sein de la bibliothèque. C'était une volonté conjointe du SPIP et de la Ligue de l'enseignement de faire vivre ce lieu et de multiplier les actions autour du livre et de la lecture, afin de donner envie aux personnes détenues de lire. La lecture n'est pas un acte facile pour tous, et nombre de personnes détenues n'ont pas l'habitude à l'extérieur de se rendre en bibliothèque. Pour la plupart, elles viennent pour la première fois dans une bibliothèque lorsqu'elles sont incarcérées, et ont souvent des difficultés dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture (en 2017, + de 50% des personnes détenues n'ont aucun diplôme). Nous essayons donc dans la mesure du possible de leur donner envie de se rendre à la bibliothèque en proposant des animations ludiques ou qui peuvent susciter de l'intérêt pour le livre. Nous avons par exemple organisé une rencontre avec un auteur de bande-dessinée et un libraire spécialisé en bande-dessinées. Cette rencontre avait pour objectif de présenter aux personnes détenues ce que sont les métiers d'auteur et de libraire, leurs spécificités, de leur présenter la chaîne du livre, la place du libraire et de l'auteur dans cette chaîne, les différents types de BD qui existent et qu'ils peuvent retrouver à la bibliothèque ainsi que le travail de l'auteur et son œuvre. Nous organisons aussi des ateliers jeux de société qui ont pour objectif de donner le goût des mots en s'amusant, et sans l'écrit. D'autres animations telles que des ateliers d'écriture, un café philo, des ateliers photos, des ateliers de critiques littéraires diffusées ensuite à la radio, ont également eu lieu à la bibliothèque.

Les ouvrages

Outre les animations que nous proposons pour inciter les personnes détenues à se rendre à la bibliothèque et leur donner le goût de la lecture, nous avons travaillé sur une collection d'ouvrages faciles à lire. Ces ouvrages sont pour la plupart des romans classiques dont l'histoire est simplifiée, présentée en gros caractères, qui permettent aux détenus de découvrir des incontournables. Nous n'oublions pas non plus les personnes détenues étrangères et avons acquis un certain nombre d'ouvrages et dictionnaires bilingues (français-arménien, français-arabe, français-roumain, français-russe,...) et unilingues (portugais, anglais, arabe,...).

Nous disposons actuellement à la bibliothèque d'un fonds de 5 779 ouvrages, ce qui est relativement important pour une petite maison d'arrêt. La base du fonds est constituée d'ouvrages qui avaient été donnés par des particuliers, mais depuis 2009, le SPIP consacre chaque année un budget pour l'acquisition de nouveaux ouvrages. Nous travaillons de concert avec des agents de la Bibliothèque Municipale pour réfléchir aux collections à compléter, à constituer ou à renouveler et nous faisons ensuite une demande de financement complémentaire au Centre National du Livre. En 2017 par exemple, le SPIP a consacré 1000€ à l'achat de livres, le CNL a financé 1000€ supplémentaires, ce qui a permis d'acquérir pour 2000€ d'ouvrages. Ce budget assez conséquent nous a permis d'étoffer l'offre de livres aux personnes détenues. Nous continuons également à recevoir des dons de particuliers, mais nous sommes de plus en plus exigeants sur la qualité des livres que nous gardons.

L'une des difficultés majeures rencontrées dans la gestion de la bibliothèque est la dégradation des ouvrages. En effet, nombre d'entre eux reviennent abîmés, notamment les bandes-dessinées, les plus empruntées. Il n'est pas rare que des pages aient été déchirées, ce qui nous oblige à retirer ces livres des rayonnages. Malgré un travail de sensibilisation auprès des personnes détenues, le nombre de livres abîmés ou non ramenés reste élevé. Nous avons récemment évalué le coût relatif à la perte de ces ouvrages à 6000-7000€ sur une période de 3 ans (2015-2017), sans compter tous les ouvrages perdus antérieurement que nous avons supprimés de la base. Ce montant est extrêmement élevé et la dégradation des ouvrages préoccupante. Depuis peu, la direction de l'établissement a décidé de mettre en place la possibilité de demander à une personne détenue de rembourser les ouvrages abîmés ou non ramenés. Nous espérons que cette initiative permettra de réduire leur dégradation ou leur perte. Ce remboursement ne permettra cependant pas de renouveler le fonds de la bibliothèque, car il se fera au profit du Trésor public, les détenus n'ayant pas le droit d'avoir d'argent en cellule.

La bibliothèque occupe une place particulière au sein de la maison d'arrêt pour les personnes détenues. C'est un lieu où elles peuvent emprunter des ouvrages bien sûr, mais c'est également un lieu de socialisation où elles rencontrent d'autres détenus et des intervenants extérieurs avec lesquels elles peuvent échanger. C'est par ailleurs un lieu apprécié pour son calme, le reste de la détention étant souvent bruyant.

La programmation culturelle

Les objectifs de la programmation culturelle définis en lien avec le SPIP sont notamment de répondre aux besoins des personnes détenues tout en étant force de nouvelles propositions, de favoriser dès que faire se peut le lien à la parentalité (certaines activités culturelles sont de bons outils de médiation), de participer à la construction ou reconstruction de l'estime de soi, de la confiance en soi, et de s'ouvrir vers l'extérieur.

Elle s'articule autour de la complémentarité entre les actions de diffusion pouvant rassembler un nombre important de personnes (conférences/débats, concerts, projection de films,...) et la pratique artistique qui s'adresse à des groupes plus restreints (stages, ateliers hebdomadaires,...). Nous essayons d'aborder tous les champs culturels - lecture/écriture, théâtre, arts plastiques, culture scientifique et technique, photographie, musique, danse -, et des animations socioculturelles - éducation à l'environnement, ateliers jeux, etc -. Et, dans la mesure du possible, nous y intégrons les événements nationaux, régionaux et locaux (Printemps des poètes, Mille lectures d'hiver, Fête de la musique, Semaine du Cerveau, Fête du court métrage,...).

Pour mettre en place les activités, nous disposons de 2 salles, ce qui est peu au vu de toutes les propositions effectuées tout au long de l'année, ces salles étant en effet multi-activités. Elles accueillent non seulement les activités socioculturelles, mais également les cultes, et toutes les actions d'insertion (savoirs de base, planning familial, forum métier, citoyenneté, éducation à la santé, sécurité routière, etc.). Par ailleurs, nous disposons également de la bibliothèque pour certaines activités (ateliers d'écriture, rencontres d'auteur, jeux de société, etc.).

Démarche de mise en place d'un projet culturel à la maison d'arrêt

Un projet, c'est une préparation en amont avec la Ligue de l'enseignement, des documents préparés minimum un mois avant la première séance de l'intervenant et un bilan à la fin du projet.

Tout le travail de programmation culturelle est réalisé en lien avec le SPIP et l'adjoint au chef de détention responsable entre autres du suivi des activités culturelles au sein de la maison d'arrêt.

Lorsqu'une structure souhaite proposer un projet à la maison d'arrêt, je la reçois afin d'en évaluer la faisabilité. Nous discutons du projet envisagé et s'il est possible de le mettre en place, nous le modifions au regard des contraintes dont nous devons tenir compte. Les intervenants n'ont en effet pas forcément conscience des limites qu'impose le fonctionnement de la maison d'arrêt, et plus largement d'un établissement pénitentiaire (horaires, impossibilité d'intervenir en soirée, les week-ends et jours fériés, matériel autorisé, etc.). Je suis également vigilante à ce que le projet prévoit un temps de valorisation. En effet, la valorisation est un moment important pour les personnes détenues qui voient leur travail récompensé et surtout reconnu par les personnes conviées, que ce soit d'autres personnes détenues ou des personnes de la direction de la maison d'arrêt et/ou du SPIP.

Lorsque nous organisons une activité, certaines démarches sont à effectuer en fonction du support produit en atelier (vidéo, CD, peinture, photo, etc.) et du type de valorisation envisagé par les intervenants (dans l'établissement ou en dehors de l'établissement). J'y reviendrai un peu plus loin.

J'explique ensuite tout ce à quoi l'intervenant doit être vigilant, et notamment sa posture vis-à-vis des personnes détenues, sur laquelle je reviendrai également un peu plus loin.

En règle générale, nous proposons dans un premier temps aux futurs intervenants de visiter les salles d'activité, de manière à ce qu'ils se rendent compte du lieu (sont-ils à l'aise dans un lieu fermé ? N'est-ce pas anxiogène ?) et également de l'espace dans lequel ils évolueront, sachant que, même si depuis fin 2017 nous avons une alarme portative individuelle, ils seront enfermés dans la salle d'activité avec les participants. Ce moment est important, car il permet à certains de prendre conscience qu'intervenir en milieu fermé leur est impossible malgré leur volonté de départ.

Si les intervenants sont toujours intéressés et que le projet est validé par le SPIP, les dates souhaitées sont transmises à l'adjoint au chef de détention qui vérifie la disponibilité des salles. Une fois que tout est validé, je récupère leurs documents d'identité (copie de la CNI ou du Passeport et un justificatif de domicile), la liste du matériel qu'ils souhaitent utiliser pour leur activité, un texte synthétique de présentation de l'activité, et je prépare différents documents : bulletin d'inscription, bulletin-réponse et fiche technique.

Le bulletin d'inscription est distribué dans chaque cellule. Les personnes détenues s'inscrivent à l'activité proposée, le SPIP récupère

ces bulletins, fait la liste des candidats qui est ensuite présentée en CPU où les candidatures sont étudiées. Les personnes retenues reçoivent le bulletin-réponse confirmant leur participation à l'activité.

La fiche technique, sur laquelle sont présentés l'activité, le nom des intervenants, les dates et horaires, la liste du matériel et le nombre de participants attendus à l'activité, est adressée à la maison d'arrêt, afin de faciliter la mise en œuvre de l'activité et l'entrée des intervenants dans l'établissement.

J'envoie l'ensemble de ces documents au SPIP qui s'occupe ensuite de l'impression du bulletin et de sa transmission à la détention pour distribution. En parallèle, je transmets les documents d'identité des intervenants afin que la maison d'arrêt établisse leurs autorisations d'accès.

Durant toute la durée de l'intervention, je peux être un relais entre les intervenants, le SPIP et la détention en cas de difficulté, mais les intervenants peuvent aussi s'adresser directement au SPIP ou à l'adjoint au chef de détention en charge du suivi des activités culturelles.

Une fois l'activité terminée, j'effectue un bilan de l'action avec les intervenants pour que nous puissions évaluer ce qui a bien fonctionné, les difficultés rencontrées, ce qui peut être modifié/amélioré si l'action est reconduite. Nous essayons également dans la mesure du possible lors de la dernière séance d'un atelier de faire un bilan avec les participants afin là aussi d'évaluer l'action. Nous avons cependant beaucoup de difficultés à avoir des retours des personnes détenues sur les actions « événements ». Après un concert ou une conférence par exemple, nous n'avons pas toujours le temps de recueillir les impressions des personnes détenues présentes.

Quelles démarches pour la valorisation des productions réalisées en atelier ?

Toute valorisation, quelle qu'elle soit, implique que soit demandée aux participants leur autorisation de diffuser les œuvres qu'ils auront produites. L'intervenant en début d'atelier doit donc faire signer un contrat de cession, soit de droit à l'image, soit de droit d'auteur.

Pour ce qui est de la validation des œuvres, nous pouvons la garder sur trois niveaux en fonction du type de production, du lieu où l'on souhaite organiser le temps de valorisation et du périmètre de diffusion.

Le premier niveau concerne les temps de valorisation ayant lieu au sein de l'établissement. Par exemple, pour effectuer une exposition à la bibliothèque ou dans une salle d'activité de la maison d'arrêt des œuvres réalisées lors d'un atelier, la validation des œuvres par le chef d'établissement suffit.

Le deuxième niveau concerne les écrits, dessins, photos, sculptures sur lesquels les personnes détenues sont non identifiables. Pour une exposition de ces types de productions hors les murs, les œuvres doivent être validées par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon dont dépendent la maison d'arrêt et le SPIP, le chef d'établissement de la maison d'arrêt et le directeur fonctionnel du SPIP donnant leur avis.

Le troisième niveau concerne quant à lui les films, audios, photos, dessins, sculptures sur lesquels les personnes détenues sont identifiables. Si la diffusion est locale, la validation relève de la Direction Interrégionale. Si la diffusion est nationale ou internationale, elle relève de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

En ce qui concerne plus spécifiquement les photos, il nous est demandé que les visages n'apparaissent pas sur les clichés. Les photographes doivent donc faire preuve d'ingéniosité durant leur atelier. Des photos peuvent également être prises au cours d'un atelier qui n'est pas un atelier photo, je fais alors attention à ce que les photos ne soient pas un « souvenir » pour l'intervenant, mais qu'elles aient un véritable but (par exemple pour l'exposition lors de la valorisation du projet ou la constitution d'un dossier pour chaque participant).

Le chemin pour la réalisation d'une vidéo en établissement pénitentiaire ne se résume pas à la validation. En effet, l'intervenant doit avant toute chose obtenir l'autorisation de filmer en détention. Tout comme pour la validation, s'il envisage une diffusion sur le territoire local ou régional, l'autorisation sera donnée par la Direction Interrégionale, et s'il envisage une diffusion nationale ou internationale, l'autorisation de filmer sera donnée par la DAP.

L'une des difficultés que nous rencontrons est qu'il faut parfois un à deux mois avant qu'une validation des productions soit donnée, ce qui peut remettre en cause le temps de valorisation prévu généralement peu après les séances.

Il faut également savoir que depuis 2015, il existe une difficulté supplémentaire dans le cadre de ces démarches de validation. En effet, lorsque j'ai démarré à la maison d'arrêt en 2009, les intervenants pouvaient sortir de l'établissement avec les productions des personnes

détenues réalisées au cours de leur atelier, non encore validées par l'Administration pénitentiaire. Ils pouvaient alors soit recopier les textes, soit retravailler les photos chez eux par exemple ; ce n'est qu'après que le SPIP récupérait les productions pour envoi en validation à la DI ou à la DAP. Or, aujourd'hui, les intervenants ne peuvent plus sortir les œuvres produites, quelles qu'elles soient (photos, écrits, peinture, etc.), de l'établissement avant autorisation, même s'ils souhaitent uniquement recopier des textes. Ils doivent donc s'installer dans les bureaux du SPIP à la maison d'arrêt, et une fois que les productions sont prêtes, le SPIP les transmet à la Direction Interrégionale ou à la DAP qui donne son accord ou non pour que ces productions soient exploitées à l'extérieur de l'établissement. Il est cependant difficile pour un intervenant d'ajouter des déplacements à la maison d'arrêt après la fin de son intervention auprès des personnes détenues : il faut pouvoir emmener son propre matériel, faire en fonction de la disponibilité de la salle du SPIP, s'y rendre à une heure précise, etc. Cette nouvelle contrainte peut donc parfois amener les intervenants à modifier l'objectif final de leur projet. Le projet peut ainsi perdre son ambition de départ.

Le positionnement de l'intervenant culturel en détention

Dans son projet, l'intervenant doit s'adapter au fonctionnement interne de la maison d'arrêt et aux personnes incarcérées. Il s'adapte aux horaires, aux aléas qui peuvent survenir (blocage des mouvements en raison d'un transfert ou d'un incident, transfert d'un participant) ou tout simplement au quotidien des personnes détenues (appel à l'infirmerie, parloir, extraction, etc.). Il doit également être en mesure d'adapter son intervention aux participants à chaque séance. Par exemple, dans un atelier d'écriture, il nous est arrivé d'avoir des personnes en difficulté face à l'écrit, ce qui nous a obligés à réaliser certains jeux d'écriture à l'oral. Il m'est également arrivé de proposer à des participants d'écrire dans leur langue maternelle. Une scientifique venue faire une conférence sur La Pérouse a, elle aussi, dû beaucoup simplifier son discours au vu des questions des participants.

L'intervenant doit encore respecter certaines règles : ne rien accepter d'une personne détenue (aucun courrier à poster par exemple), ne rien donner (paire de ciseaux, même s'ils sont obligatoirement à bouts ronds), ne rien entrer qui ne soit pas autorisé.

Le matériel est contrôlé à l'entrée par les surveillants, tout ce qui est entré doit donc ressortir.

En terme de posture, si j'aborde cette question avec les intervenants, c'est que j'ai parfois été confrontée à certaines difficultés : faire la bise aux personnes détenues par exemple. Nous pouvons bien évidemment nous sentir à l'aise avec les participants aux ateliers, les apprécier, mais faisons-nous la bise aux personnes que nous accueillons dans nos structures et auxquelles nous proposons des animations ? Il existe d'autres situations ou comportements inadaptés, c'est le cas par exemple des intervenants de sexe féminin qui n'adaptent pas toujours leur tenue vestimentaire en portant des jupes trop courtes, ou des décolletés trop plongeants, etc. Par respect pour les personnes détenues, il est important de ne pas ajouter de la frustration là où il y en a déjà beaucoup. En tant que futurs professionnels, il faut être vigilant à des postures qui nous paraissent sans conséquence, mais qui peuvent prendre un tout autre sens en détention.

Le financement des actions socioculturelles

En raison d'un budget très contraint, le SPIP ne peut financer qu'un nombre limité d'actions culturelles chaque année, et il lui est impossible de les financer dans leur intégralité. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) permet de compléter en partie ces financements. Sur les 15 activités proposées en 2017 par exemple, seule l'une d'entre elles a été prise en charge exclusivement par le SPIP, et trois par le SPIP et la DRAC.

La DRAC apporte des co-financements pour des projets de sensibilisation, de pratique ou de création artistiques accompagnés par des artistes et professionnels reconnus, et donnant lieu à une restitution. Les projets de pratique artistique menés par des non professionnels ou de diffusion seule (un concert par exemple) ne sont pas co-financés par la DRAC.

Il y a bien évidemment une nécessité de multiplier les sources de financement pour étoffer l'offre socioculturelle, mais j'ai malheureusement peu de temps à y consacrer. Je réponds cependant régulièrement à des appels à projets, dans l'espoir de nouvelles opportunités.

Par ailleurs, certaines structures, telles le Temps Machine (scène de musique actuelle de Joué-Lès-Tours) ou encore le CCNT (Centre

Chorégraphique National de Tours) intègrent dans leur programmation des interventions à la maison d'arrêt qui n'engendrent aucune dépense pour le SPIP.

Pour ce qui est de l'achat de livres, comme expliqué plus haut, le financement du SPIP est complété par une aide du Centre National du Livre.

Les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'offre culturelle

Le financement des actions

L'Etat a des exigences quant à la qualité de l'offre culturelle qui doit être proposée aux personnes détenues (il faut qu'elle soit variée, menée par des intervenants professionnels, etc.), mais comme expliqué plus haut, en raison d'un budget très contraint, nous devons faire preuve d'inventivité, d'imagination et mobiliser des ressources et acteurs locaux sans dénaturer l'objectif premier ni la qualité des prestations offertes.

La participation des personnes détenues aux activités

Jusqu'à récemment, les surveillants étaient en sous-effectif (ce n'est plus le cas aujourd'hui), ce qui ne facilitait pas la venue des personnes détenues aux activités. Elle est peut-être un peu plus facile actuellement, mais il subsiste quand même des difficultés. Les raisons pour lesquelles les personnes détenues ne viennent pas aux activités peuvent être multiples, mais il est toujours difficile pour un intervenant de savoir si la raison invoquée est la vraie. Nous sommes en effet parfois confrontés à deux réponses : une personne détenue dit que le surveillant n'est pas venu le chercher pour se rendre à l'activité, alors que le surveillant assure que la personne détenue a refusé de venir. Nous ne cherchons pas à savoir qui a tort ou qui a raison. Nous savons cependant qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les personnes détenues ne participent pas aux ateliers, que parmi ces raisons, il y a le refus de certains à se rendre le jour même à une activité (parfois parce qu'ils pensent que l'inscription seule suffit à obtenir des remises de peine et qu'il n'est donc pas nécessaire de se déplacer, parce qu'ils ont du mal à se lever ou parce qu'ils n'ont plus envie...); certains préfèrent aller en sport ou en promenade, et on peut

les comprendre. Et même si une activité dure tout l'après-midi, les surveillants ne les feront pas venir après la promenade...

L'implication des surveillants

L'implication des surveillants est un facteur essentiel de la réussite d'une activité culturelle en milieu carcéral. Toutefois, quelques surveillants ne perçoivent pas toujours l'intérêt des animations culturelles et considèrent qu'elles constituent pour eux « un surplus de travail ».

Il peut donc arriver qu'un surveillant « oublie » de faire venir les personnes détenues en activité. L'un d'eux m'a dit un jour que je lui demandais si des personnes détenues allaient venir à la bibliothèque : « *vous donnez de la confiture à des cochons* ». Je reste toujours surprise de ce type de réaction, mais ce n'est pas non plus complètement étonnant, tant il y a un véritable défaut de formation des surveillants pénitentiaires sur ce sujet et notamment sur l'utilité et la nécessité des activités culturelles au sein des établissements pénitentiaires. La circulaire du 3 mai 2012 préconise que « *pour que l'accès à la culture réponde véritablement aux besoins des personnes sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, il est essentiel que les intervenants culturels et les personnels du ministère de la Justice et des Libertés développent une culture et une méthodologie de projets communes. À cette fin, le rôle de la culture dans les parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire, fait l'objet d'actions de sensibilisation en formation initiale et en formation continue de tous les professionnels, à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).* » Or, en fonction de la durée de leur formation à l'ENAP, les surveillants n'ont parfois aucun temps de sensibilisation sur l'utilité des actions culturelles pour les personnes détenues. Et lorsque sensibilisation il y a, elle n'est malheureusement qu'une sensibilisation, c'est-à-dire trop courte pour que les surveillants se rendent vraiment compte du rôle que la culture peut jouer auprès des personnes détenues. Nous avons donc un véritable travail d'échange et de dialogue sur le sujet à mener auprès des surveillants, mais il serait également important que cet aspect soit traité plus longuement au cours de leur formation.

La durée d'incarcération

Les actions culturelles participent véritablement de l'enrichissement de l'exécution de la peine et de la préparation à la sortie lorsqu'il y a du temps pour faire les choses. Or, la durée moyenne de détention à la maison d'arrêt de Tours est de cinq mois environ. Il nous est donc difficile de proposer des projets à long terme qui permettraient une véritable implication des personnes détenues. Nous travaillons sur des projets à court terme qui n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs et qui ne peuvent pas avoir la même portée qu'un projet à long terme. Malgré tout, les projets que nous mettons en place ne sont pas des projets occupationnels. Nous réfléchissons toujours à l'intérêt que peut avoir une activité pour les personnes détenues (acquisition de compétences, découverte, sensibilisation, prise de parole en public, confiance en soi, estime de soi, etc.). Mais quel est leur véritable impact ?

Les activités socioculturelles, quel impact sur les personnes incarcérées ?

Nous savons que la détention entraîne ce que les criminologues appellent un traumatisme carcéral : elle est déresponsabilisante, déstructurante, elle maintient un état de désocialisation et engendre différents troubles (spatio-temporels, somatiques, psychiques, des sens,...) chez les personnes détenues. En règle générale, les intervenants perçoivent les effets positifs à court terme de la pratique artistique sur les personnes détenues. J'ai par exemple animé un atelier conte pendant trois mois avec un groupe de personnes détenues. L'un des participants utilisait systématiquement un vocabulaire violent et dans ses improvisations tuaient tous les protagonistes. Jusqu'au jour où, dans une histoire, il a introduit de la négociation entre deux peuples. Lui faisant remarquer que cette fois, il n'avait pas fait mourir les personnages, il m'a répondu : « *Non, ce serait trop facile* ». Je peux dans ce cas dire que l'atelier que j'ai proposé a eu un effet positif sur cette personne, mais qu'en était-il deux mois après alors qu'il était toujours en détention ? Et lorsqu'il est sorti ? Je pourrais douter du fait qu'il en reste quelque chose, car quelques mois après sa sortie, je l'ai revu en détention.

Toutefois, je reste persuadée qu'une personne détenue retire toujours du positif d'un atelier, en découvrant une activité, des

compétences qu'elle ne soupçonnait pas avoir, des encouragements qui la remettent en confiance, etc. Les actions socioculturelles permettent d'acquérir des compétences non formelles, d'améliorer son estime de soi et sa confiance en soi. Elles sont essentielles pour lutter contre les effets néfastes de la détention. Proposer des activités socioculturelles permet aux personnes détenues de se poser des questions, de reprendre pied avec la réalité, de développer leur esprit critique, et réduit sensiblement les taux d'incidents au sein de l'établissement.

Il est cependant indéniable qu'il est plus difficile de mesurer les effets à long terme lorsque l'on mène des ateliers en maison d'arrêt où la durée moyenne d'incarcération est courte, voire très courte et le *turn-over* des personnes détenues important. Cela freine les perspectives de projets ambitieux. En ce sens, les établissements pour peine constituent un cadre plus favorable pour développer des projets culturels dont les effets à long terme sont perceptibles.

Des exemples de projets mis en place à la maison d'arrêt de Tours

Nous présentons quelques exemples de projets illustrant les différentes démarches à suivre pour la mise en œuvre d'une activité au sein de la maison d'arrêt.

Langues des signes et comptines

Nous avons proposé une activité langue des signes destinée aux pères de famille ayant des enfants âgés de quelques mois à 14 ans. Le but de l'activité était de produire un DVD d'histoires et de comptines pour Noël afin, d'une part, que les participants puissent l'offrir à leurs enfants, de l'autre, que ce DVD soit également diffusé à l'extérieur de la maison d'arrêt, à la « petite maison », lieu accueillant les familles qui attendent pour un parloir.

Comme expliqué plus haut, l'association a dans un premier temps demandé l'autorisation à la Direction Interrégionale de filmer en détention. La diffusion du DVD n'étant pas nationale, l'autorisation de la DAP n'était pas nécessaire pour ce projet. Une fois l'autorisation accordée, tous les documents nécessaires à la mise en place de cette activité au sein de la maison d'arrêt ont été transmis au SPIP. Parmi ces documents, il y avait notamment la fiche technique sur laquelle était listé tout le matériel que les intervenants souhaitaient utiliser.

Cette fiche permet en effet à la direction de l'établissement de valider ce matériel.

L'activité s'est tenue sur 9 séances réparties sur 3 semaines. 10 personnes détenues avaient été retenues en commission pluridisciplinaire unique, 4 y ont effectivement participé. Le contenu du DVD devant être diffusé à l'extérieur de la maison d'arrêt, à la première séance, les intervenants ont fait signer aux participants les contrats de cession. Ils ont ensuite proposé une initiation à la langue des signes, puis un atelier d'écriture où chaque participant a écrit une histoire pour son/ses enfant(s) en s'inspirant d'un album jeunesse parmi ceux qui leur avaient été présentés (*Mon papa* d'Anthony Brown, ou encore *Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi ?* de Thierry Lenain,...). L'intervenante bilingue langue des signes/français a traduit les histoires créées en langue des signes ; les personnes détenues les ont apprises, ainsi que quelques comptines ; et un vidéaste a filmé les différentes séquences. Une fois le montage vidéo réalisé, le SPIP a transmis le DVD à la Direction Interrégionale afin qu'elle le valide. Une fois validé, nous avons organisé une diffusion de ce DVD à l'intérieur de la maison d'arrêt pour les personnes détenues, la direction de l'établissement et le SPIP ainsi qu'à la « petite maison » pour les familles. Chaque participant a également pu récupérer un DVD.

Le lightpainting

Cette activité menée par une photographe professionnelle avait pour but de faire découvrir aux personnes détenues ce qu'est le *lightpainting*, c'est-à-dire le dessin avec la lumière. Dans ce projet, il n'était pas prévu de diffusion à l'extérieur, mais un tirage des photos pour les participants et une exposition des photos à la bibliothèque de la maison d'arrêt.

Lorsque la photographe nous a présenté son projet, nous l'avons alertée sur les précautions d'usage concernant les prises de vue, et notamment sur le fait que l'on ne devait pas voir les visages sur les clichés. Comme pour chaque projet, la fiche technique a permis à la direction de l'établissement de valider tout le matériel prévu par la photographe.

L'activité a eu lieu sur 4 séances réparties sur une semaine. 10 personnes détenues avaient été retenues pour cette activité ; 7 y ont effectivement participé. Cette activité a consisté pour les participants à choisir des lumières, diverses et colorées, et à se déplacer en créant

des formes, des mots, des silhouettes, etc. La photographe a développé les clichés qui ont ensuite été validés par la Direction Interrégionale et remis à chaque participant. Nous avons également organisé une exposition de ces photos à la bibliothèque de la maison d'arrêt durant 2 mois. Pour que cette exposition soit possible, les participants avaient auparavant signé un contrat de cession.

Semaine du cerveau : conférence scientifique

Depuis quelques années, nous proposons aux personnes détenues d'assister à une conférence scientifique dans le cadre de la Semaine du Cerveau. Cette manifestation nationale se tient chaque année en mars. C'est un rendez-vous privilégié pour les chercheurs et les doctorants d'informer le grand public sur les avancées de la recherche dans le domaine du cerveau, en rendant notamment accessibles des informations qui peuvent être compliquées à comprendre pour des néophytes.

La thématique de la conférence proposée à la maison d'arrêt est décidée en amont en essayant de répondre à une préoccupation que peuvent avoir les personnes détenues. Nous n'avons pas de démarche particulière à faire en terme d'autorisation que ce soit auprès des personnes détenues ou de la Direction Interrégionale puisqu'il n'y a ni photographie ni vidéo ni temps de valorisation prévu. La seule autorisation que nous devons obtenir concerne l'entrée du matériel informatique au sein de la maison d'arrêt. Ce matériel figure sur la fiche technique, et s'il y a un souci sur l'un des éléments notés, l'établissement nous le signale.

En ce qui concerne la conférence, nous avons par exemple déjà traité des conséquences des addictions aux médicaments, aux drogues, à l'alcool sur le cerveau. La conférence avait eu lieu sur un après-midi, 18 personnes étaient présentes ainsi que des personnels de l'unité sanitaire (psychologue, infirmiers). Cette conférence avait permis aux personnes présentes de comprendre la manière dont les drogues agissent sur notre cerveau et de poser toutes les questions souhaitées aux chercheurs.

Nous avons également abordé le « biorythme » (sommes-nous plutôt du soir ou du matin ?...), « les illusions, manipulations et prises de décision » (comment nos désirs, nos émotions modifient la perception de notre environnement et comment un mot, un geste d'autrui peut modifier notre jugement et notre comportement), ou encore la « plasticité de notre cerveau ».

Conclusion

Même si elle peine encore à trouver sa place en établissement pénitentiaire et n'a de cesse de justifier son rôle, « *la culture est un vecteur d'ouverture et d'échange. [...] Elle a une vertu éducative et citoyenne qui contribue à la revalorisation de l'estime de soi, à la maîtrise des fondamentaux, à l'approfondissement des savoirs de base, et à l'acquisition de compétences professionnelles* »¹⁵⁴.

Donner aux détenus la possibilité de devenir des acteurs culturels leur permet de redevenir des acteurs sociaux, et finalement d'améliorer leurs perspectives de réinsertion durable dans la société.

Et malgré toutes les difficultés évoquées plus haut, et compte-tenu de la taille de l'établissement et du nombre de salles à notre disposition, nous proposons à la maison d'arrêt de Tours une offre socioculturelle importante, riche et diversifiée.

Bibliographie

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme,
<http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-de-1948-11038.html>
- Protocole d'accord du 25 janvier 1986 entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice,
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Protocole1986.pdf
- Protocole d'accord du 15 janvier 1990 entre le ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire et le ministère de la Justice,
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/ProtocoleCultureJustice_1990.pdf
- Protocole d'accord du 30 mars 2009 entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice,
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/ProtocoleCultureJustice_2009.pdf
- Circulaire du 14 décembre 1992 sur le fonctionnement des bibliothèques et développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires,
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Circ14_12_1992.pdf

¹⁵⁴ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/ProtocoleCultureJustice_2009.pdf

Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels à destination des personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire,
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/circulaire_signe.pdf

Chapitre 8. La création radiophonique au service de la remédiation énonciative

Entretien de Julie Trinque avec David Christoffel

Ce chapitre présente le projet de résidence de David Christoffel au Centre Pénitentiaire de Fresnes en 2013. Ce projet se développait sous forme d'ateliers dans lesquels s'engageait avec les détenus une relation à l'écriture à haute voix, par le biais de l'enregistrement sonore. Les jeux de rôles et l'improvisation y occupaient une place centrale, à partir de supports variés : une simple consigne, le choix d'un personnage et d'une situation, un texte, des extraits d'émissions radiophoniques ou encore un robot conversationnel. Un atelier de même nature était mené avec une classe du lycée polyvalent de Chevilly-Larue. Les enregistrements réalisés ont fait l'objet d'une pièce radiophonique, *Heureux qui comme* produite par David Christoffel et réalisée par Angélique Tibau, dans le cadre de l'émission de France Culture, *L'Atelier de la création* : <https://www.franceculture.fr/emissions/latelier-de-la-creation-14-15/heureux-qui-comme>

La structure d'accueil de la résidence, *D'ici à là*, est une association qui cherche à établir de nouvelles relations entre la prison et son territoire. En lien avec des bibliothèques et des acteurs culturels, elle s'attache à construire un dialogue artistique « dedans-dehors », à partir du travail réalisé avec les détenus.

Julie Trenque : Comment le projet de cet atelier radio a-t-il émergé ?

David Christoffel : Au départ, il s'agissait d'un projet de l'association *D'ici à là*, et d'une personne en particulier, Jacques d'Angleterre qui voulait, en partant de la spécificité sonore de mon travail de poésie, mettre en place un atelier d'écriture dans le cadre des résidences

d'écrivains de la région Île-de-France. L'association a fait tout le travail entre moi et le SPIP (le Service pénitentiaire d'insertion et de probation) du Centre Pénitentiaire de Fresnes. Cela a donc été pris en charge par la région et c'est bien dans le cadre d'une résidence d'écriture que j'en suis venu à formuler une proposition d'ateliers au SPIP. Pour avoir mené des expériences probantes sous cet angle-là en workshop avec des étudiants de deux écoles d'art (à Cherbourg et Strasbourg), j'avais l'intention de travailler sur le jeu de rôles radiophonique, en parlant d'abord au SPIP d'atelier d'écriture à haute voix. La notion d'écriture à haute voix paraissait un peu abstraite à Romain Dutter, qui organisait les activités pour les détenus de Fresnes, et la présence d'un micro pendant les séances étant systématique, il a proposé d'appeler cela « atelier radio ». Je trouvais intéressant que cela fasse venir le mot « radio » dans un contexte où tout avait été préalablement préparé pour que la thématique ne soit pas véritablement radiophonique, mais plutôt une question d'écriture. D'autant que le projet était subventionné par un dispositif institutionnel dédié à la littérature et aux écrivains. J'intervenais donc en qualité de poète et le glissement d'appellation permettait de poser qu'il s'agissait bien ainsi de faire de la poésie à partir d'un atelier radio.

J.T. : En quels termes as-tu présenté le principe de base, l'écriture à haute voix, aux détenus participants à l'atelier ?

D.C. : Jacques d'Angleterre, qui organisait la résidence, leur a présenté les enjeux, leur a dit que le cadre était celui d'une résidence d'écriture, ce qui justifiait un volume d'activité importante — j'ai été présent pendant dix mois. De mon côté, je leur ai expliqué que pour moi, il y avait bien un enjeu poétique d'imaginer des déplacements d'énonciation où on se trouvait prendre la voix de quelqu'un d'autre. Cela me permettait d'annoncer le principe : « je vais vous distribuer du papier et des crayons, sur lesquels vous allez pouvoir écrire éventuellement des phrases au nom de la personne que vous avez imaginée, puis on va commencer à générer des petits jeux de rôle de cette façon-là ». La dimension d'écriture sur papier était préalable à un jeu de prise de parole, mais très vite ils ont laissé de côté la partie écriture au crayon pour tout de suite passer au micro, à l'improvisation.

J.T. : Quelle a été la fréquence des séances ?

D.C. : Cela a duré dix mois sur l'ensemble du Centre Pénitentiaire, mais le SPIP voulait tout de même que je puisse épouser des rythmes d'intervention qui étaient propres aux activités de la prison et m'a donc fait intervenir dans différents secteurs de la prison. À Fresnes, il y a trois divisions : une qui rassemble des détenus qui sont là depuis très peu de temps, très majoritairement en préventive, incertains sur leur sort ; une deuxième division dans laquelle les détenus sont plus souvent jugés ; et une troisième à laquelle je n'ai pas eu accès, avec des cas réputés plus difficiles. C'est en deuxième division que je suis intervenu le plus longuement, avec un volume de vingt séances de deux heures pendant six mois. En première division, mes interventions étaient plus rapprochées dans le temps, mais un peu moins nombreuses, avec approximativement six séances sur deux ou trois semaines seulement. Évidemment, le rythme a eu un impact. Ces deux formats d'intervention étaient très intéressants, et différents l'un de l'autre en ce qui concerne le contact avec les détenus, la façon d'inventer des exercices, etc.

Une troisième phase du travail s'est déroulée dans un endroit très particulier de la prison, le CNE, Centre national d'évaluation, qui rassemble uniquement des détenus lourdement condamnés. Venus d'un peu partout en France, ils restent six semaines au CNE pour subir une batterie de tests psychologiques, de confrontations avec des juges d'application des peines et ainsi de suite. L'objectif est d'évaluer leur aptitude à bénéficier de sorties anticipées. Cela signifie que leur séjour au CNE va s'avérer très déterminant de leur avenir. Ils y arrivent donc généralement très tendus et le rôle des activités socioculturelles est particulièrement délicat. L'ambiance est en effet très spéciale.

Avant d'arriver devant les détenus, j'ai eu à franchir un grand nombre de portes humaines. À l'époque où j'étais étudiant à Nantes, j'avais fait partie de l'association Génépi — Groupement national des étudiants pour l'enseignement aux personnes incarcérées —, je me souviens très bien de la première fois où je suis rentré dans la maison d'arrêt de Nantes, pour donner des cours de philo. J'avais compté qu'il fallait passer treize portes pour passer de la rue à la salle où je faisais les cours. Quand je suis retourné en prison dans le cadre de cet atelier, je me suis davantage représenté, au-delà du nombre de portes, le nombre de caps administratifs à franchir et de personnes référentes à qui donner une sorte de quitus psychologique.

Dans le cadre de Génépi, tout est géré par l'association, mais dans le cas de cette résidence, il s'agissait de passer l'étape de la recevabilité du projet d'association auprès de la région, puis de la recevabilité du projet de la région auprès du SPIP (ce qui était l'étape la plus simple), puis obtenir la confiance des surveillants pour faire venir les détenus dans les salles d'activités, et enfin, une fois que les détenus étaient là, dépasser également toutes les idées préconçues qu'ils peuvent avoir sur la radio ou/et la poésie et cerner leurs attentes par rapport à l'activité, afin d'orienter ce que l'on va construire ensemble.

J.T. : Où les ateliers se déroulaient-ils ?

D.C. : Dans les salles d'activité. Fresnes est une prison à l'ancienne : les cellules sont réparties sur les différents étages et c'est au rez-de-chaussée que se trouvent les salles dédiées au dentiste, à la bibliothèque, à la salle de prière, aux activités... Je me trouvais donc au même endroit que là où se déroulaient les cours de Français, par exemple. En première division et au sein du CNE, nous occupions des espaces entre deux cellules : une salle d'activités pour la première et une pièce qui servait aussi de lieu de prière pour le CNE.

J.T. : Quels étaient tes objectifs avant la première rencontre ? D'un point de vue relationnel, en particulier ?

D.C. : J'avais fait une création radiophonique en 2007 pour *Tapage nocturne*, une émission de France-Musique produite par Bruno Letort, dont le projet à l'époque était de donner des archives de l'INA à un compositeur en lui demandant d'en faire un matériau d'une œuvre sonore de vingt minutes. Il m'avait justement confié des archives de paroles de prisonniers, parce que j'avais travaillé en prison, mais n'en avais rien fait sur le plan radiophonique. J'ai alors créé une pièce intitulée *Écrou partout*, qui essayait de composer avec cela. J'avais été extrêmement gêné par le type de matériau qui m'avait été donné, le fait que le détenu soit en quelque sorte obligé de parler de prison. J'avais été d'autant plus conforté dans cette opinion qu'au moment de mes interventions dans le cadre du Génépi, j'avais été particulièrement marqué par cette complaisance des détenus à se marquer systématiquement détenus et à ne pas sortir d'une énonciation « de détenu ». À tel point j'avais choisi d'arriver au premier cours de

philosophie en annonçant : « Nous allons parler ensemble, réfléchir sur un même thème toute l'année, et ce thème sera le plus neutre possible : nous allons travailler sur la vérité. » Ils ont en fait assez mal réagi en me demandant si je me moquais d'eux. Dans mon esprit, ce thème était pourtant très neutre. Je l'avais choisi pour son caractère scientifique, objectif. Mais pour eux, il n'y a pas de vérité, la vérité est quelque chose qu'utilise la justice pour les manipuler et les mettre en prison ? Du moins, c'est le lieu commun qui en est ressorti.

Pour éviter une surprise du même ordre, la deuxième année, je me suis dit que j'allais justement les lancer sur un thème absolument pas neutre, qui plus est en prison : la liberté. Et quand je leur ai annoncé, ils m'ont à nouveau surpris, en me répondant que la liberté, ils la connaissent par cœur, qu'ils savent quelle est la véritable liberté : la liberté intérieure, etc. Tout est tellement retourné en prison, qu'il est difficile d'anticiper de l'extérieur la réaction que les détenus peuvent avoir face à tel ou tel sujet. C'est pourquoi le projet de résidence, tel que je me l'étais formulé avant de m'y plonger avec eux, avait pour objectif principal de les placer dans une autre énonciation que celle de la prison et de pouvoir leur donner la liberté de parler en un autre nom que le leur. J'ambitionnais d'utiliser les outils de la radiophonie pour faire de la remédiation énonciative. Dans *L'Ordre du discours*, Foucault soupçonnait le silence du psychanalyste à l'écoute de son patient de reconduire l'ordre disciplinaire hérité de la psychiatrie « il faut bien le silence de la raison pour guérir les monstres, il suffit que le silence soit en alerte, et voilà que le partage demeure. » Que l'on soit en prison ou pas, il y a une violence de devoir prendre la parole, se laisser mettre sur-écoute, de s'entendre assignés à une identité, de devoir répondre de soi, placé dans un régime d'hyper-responsabilisation de son sujet. Voilà dans quels termes je percevais le problème de l'enfermement, de la parole dans la parole. Et c'est justement là que pour moi on allait pouvoir mettre du jeu, de la souplesse avec l'outil radiophonique.

J.T. : Les détenus avaient-ils choisi de leur plein gré de participer à cet atelier ? Se montraient-ils tous assidus ?

D.C. : Oui, ils avaient le choix. Ils avaient même la possibilité d'arrêter de participer sans avoir trop à s'en justifier. Il arrivait relativement souvent qu'ils viennent à la première séance et, s'ils n'y trouvaient pas leur compte, qu'ils ne se présentent pas à suivante.

L'effectif était donc très inconstant. Il n'empêche que dans la division où je suis resté le plus, trois ou quatre détenus sont au contraire devenus des piliers de l'activité (on les entend d'ailleurs un peu plus que les autres dans le montage parce qu'ils ont été extrêmement assidus).

J.T. : À ton avis, qu'est-ce qui les a retenus dans cette activité-là plutôt qu'une autre ?

D.C. : Je n'ai pas l'impression que ce soit le fait de voir du monde, parce que je n'ai pas senti une complicité à ce point importante entre eux. Ils n'avaient en plus pas la certitude de les retrouver, à cause de l'inconstance liée à la vie de la prison. Je pense que certains ont eu pour motivation le fait de faire plaisir au SPIP en consommant de l'activité en abondance, afin aussi de le faire valoir par la suite auprès de leur juge d'application des peines. Pour d'autres, il s'agissait aussi de sortir, tout simplement. Après il y a ceux qui ont trouvé énormément de plaisir dans la pratique de la radio. Et ça, il y en a eu dans tous les groupes, un ou deux qui se sont révélés, qui ont aimé se sentir en position de dialogue, de conversation, qui était de fait, inédite.

J.T. : Dans la création finale, j'ai été frappée entre autres par les paroles d'un détenu : ce qui lui fait plaisir avant tout c'est parler, communiquer, exprimer des choses qu'il n'est jamais amené à dire. Il donne l'impression que ce qui a de l'importance c'est aussi le côté confiance, confession, lieu pour une parole libérée. Est-ce que tu l'as senti, cet effet séance chez le psy ?

D.C. : Oui, il y en a qui se livraient vraiment. Mais en même temps le problème que cela engendre c'est que l'on retombe sur des stéréotypes. Quand l'un affirme que ses enfants lui manquent, effectivement ce sont des choses qu'ils ne sont pas amenés à dire souvent, et peut-être qu'en effet c'est très important pour eux de pouvoir l'exprimer, mais c'est rarement ce qui est retenu au montage. Parfois aussi il y a l'exercice de les faire se réécouter. Ce qui était intéressant, c'est que cela les amusait à des endroits qui n'étaient pas forcément ceux où ils se livraient : je misais donc beaucoup sur ces moments de réécoute, qui me permettaient de leur faire comprendre que ce qui marchait n'était pas forcément les moments où ils croyaient

se montrer spécialement honnêtes. La sincérité n'est pas forcément payante et c'est pour cette raison que je voulais des jeux de rôles, qu'ils ne soient jamais trop amenés à parler en leur personne. Ce qui n'empêchait pas que leur personne se manifeste d'une autre façon et que le jeu leur permette de l'entendre autrement. C'est en cela qu'on peut parler de remédiation énonciative.

Certaines sessions d'improvisation tournent à l'absurde et, dans ces dialogues apparemment décousus, les détenus révèlent beaucoup de leur sentiment d'impuissance et de l'angoisse de l'enfermement. *“Mais j'en ai marre de cette eau ! Plus je m'arrose et plus je suis sec. Pourquoi cette eau ne me mouille pas ? J'ai beau aspirer, aspirer et projeter cette eau, rien n'y fait, je suis toujours aussi sec. J'en ai marre, j'en ai marre de cette eau. Mais pourquoi, pourquoi ? Que puis-je faire pour être mouillé ?”*

J.T. : Pourquoi ce titre, Heureux qui comme... ? Quel rapport entre le poème de Du Bellay¹⁵⁵ et l'expérience vécue dans le cadre de cet atelier ?

D.C. : Il me semblait intéressant que ce qu'ils expriment soit de l'ordre du bonheur, même si cet ordre s'arrête, que la parole sur le bonheur s'arrête. D'où « Heureux qui comme... » avec les points de suspension, c'est surtout l'interruption qui compte dans ce titre. C'est-à-dire que le bonheur est affirmé, parce qu'il y a du bonheur dans ce qu'ils disent, et une préoccupation du bonheur particulièrement présente, qui est également frappant lorsqu'on est libre et que l'on se rend en prison en tant que visiteur. On en ressort quasiment apaisé de n'avoir pas à endurer ce qu'ils endurent, et en même temps c'est un apaisement dont la valeur est compliquée à gérer.

J.T. : Comment est-ce que tu as vécu justement cet enfermement ponctuel, le fait d'être dans la prison ?

D.C. : Je n'avais pas envie d'être tenu dans un rôle strictement socioculturel, dans le sens d'une forme d'aide. En tous cas, je me disais que si cela devait leur faire du bien, leur aérer l'esprit, je n'avais pas à en prendre en charge la fonction — mais de cela je m'étais déjà

¹⁵⁵ Joachim DU BELLAY, « Heureux qui comme Ulysse », *Regrets*, 1558

aperçu au Génépi — : si je devais me mettre dans une position d'aidant, cela casserait tout, d'abord la qualité de ce que l'on est en train de faire quand on prend le temps d'explorer des énonciations imaginaires dans le temps des jeux de rôles, mais également toute ambition d'en faire quelque chose d'intéressant ou de sérieux. Le projet a été assez tôt proposé à France-Culture, avec la perspective d'en faire une création radiophonique. Je n'étais donc pas très à l'aise avec l'hypothèse qu'ils soient dans telle ou telle attente vis-à-vis de moi : dans l'attente que je me montre sympathique, utile, dans l'attente que je produise un rapport positif au SPIP sur leur implication... Et en même temps, cela me mettait très vite dans un relatif naturel qu'ils appréciaient en général spontanément. De ce point de vue, la relation a été de qualité. Là où j'ai rencontré des blocages, c'était davantage sur le contenu de l'activité en tant qu'elle était présentée comme radiophonique. Du fait qu'il s'agisse de jeux de rôles, certains me disaient que ce que je leur demandais relevait du théâtre, alors qu'ils voulaient faire de la radio. Ce qui veut dire qu'ils arrivaient avec un imaginaire particulier de ce que peut être la radio en prison, ou bien de ce que peut être la radio tout court. Ils voulaient tenir le rôle de celui qui a un bon flow au micro, à la manière d'un animateur de Skyrock. À ce moment-là j'essayais de déconstruire le truc en disant qu'il s'agissait précisément d'un rôle et que je lui proposais d'en prendre d'autres. Par la suite, on élaborait ensemble le contenu des rôles. Il y avait également ceux qui s'imaginaient que faire de la radio en prison, c'était forcément faire passer un message à l'extérieur, et qui par conséquent avaient tendance à vouloir absolument reparler de prison. Je ne cherchais pas à les empêcher d'aborder cette thématique, je voulais leur en faire parler d'une autre manière. Par exemple, la psychanalyse pour animaux est un exercice que j'ai reproduit dans les différents groupes parce que je le trouvais très efficace, justement parce qu'il reposait sur une altérité complète, l'animal, au point de pouvoir éventuellement les faire dialoguer avec des cris d'animaux. Il s'agit de choisir un animal — cette phase est déjà très significative —, de se glisser dans sa peau et de lui faire raconter ses difficultés, ses angoisses, avec humour ou gravité. J'ai répété l'exercice en première division, en deuxième division et au CNE, et c'est quand même le moment où la prison est la plus manifestement présente, avec la métaphore de l'oiseau en cage, que l'on a conservé dans le montage final. Souvent, ils choisissaient des prédateurs, l'allégorie venait très vite et la métaphore de la capture

aussi. Quel que soit le thème que l'on lance, on n'a pas besoin de l'articuler à la problématique carcérale pour qu'ils fassent comme automatiquement la connexion.

J.T. : Est-ce que le fait de travailler ensemble, de faire ces jeux de rôles, a modifié leurs relations entre eux ?

D.C. : Oui. Ils se sont mis à devoir dialoguer plus de deux minutes avec des gens avec qui ils n'avaient pas forcément envie de parler, et comme ils ont tendance à aller beaucoup vers leurs semblables, à rester dans leurs échanges à égalité de délits — les dealers parlent aux dealers, les braqueurs aux braqueurs —, dans les temps d'enregistrement, l'exercice les a obligés à croiser les paroles. Parfois, on procédait même par tirage au sort pour ouvertement neutraliser les affinités préexistantes. C'est en soi une des vertus de toutes les activités, mais elle est peut-être amplifiée par le fait que ces jeux de rôle passent essentiellement par la parole.

J.T. : D'ailleurs ils ne sont pas tous égaux du point de vue de l'élocution...

D.C. : Oui, mais ils font comme si. Ceux qui parlent très bien parlent à ceux qui parlent moins bien, à égalité de respect, ce qui est une des forces du jeu de rôle, que l'on n'a pas dans le quotidien. Réciproquement, cela fait que l'inhibition de celui qui parle moins bien peut potentiellement tomber. C'est une des vraies efficacités du jeu. Au point que certains troubles de l'élocution sont comme réencodés par le jeu de la fiction.

J.T. : Quel était leur rapport au micro ?

D.C. : Il y a ceux qui le prenaient en main, avec une volonté de maîtrise, ce que je voulais éviter. Je dirigeais moi-même avec une perche, j'essayais de reprendre le pouvoir sur la circulation du micro, en leur expliquant que j'étais celui qui enregistrerais et qu'ils n'avaient pas besoin de le toucher. Un ou deux détenus avaient quelques blocages, mais ils étaient mis dans l'exercice par d'autres.

J.T. : Les lycéens qui ont travaillé en parallèle, quels liens ont-ils construits avec ces détenus ?

D.C. : Dans un premier temps, ils ont fait dans leur lycée les mêmes activités, et dans un deuxième un certain nombre d'entre eux, ceux qui ont pu, sont venus en prison.

J.T. : Comment la rencontre s'est-elle déroulée ?

D.C. : Ils avaient vraiment beaucoup d'appréhension. Mais les détenus ont été très drôles, en rompant la glace tout de suite. On avait apporté un goûter, ce qui a aidé à fluidifier les relations. Ensuite, on a fait les jeux radiophoniques. Deux ou trois détenus se sont montrés hyper forts, en disant tout de suite : « Mais allez-y, posez-nous des questions, si on n'a pas envie d'y répondre, on ne le fera pas. Si vous nous demandez pourquoi on est là, on ne vous le dira pas parce qu'on n'a pas le droit, et de toute façon vous n'avez pas envie de demander ! » C'est peut-être dans ce genre de séance qu'on était au plus proche potentiellement de l'attente socioculturelle de la résidence, et en même temps au plus loin de ma véritable attente radiophonique. Le côté goûter m'ennuyait un peu, justement parce que cela consistait à revenir dans des codes sociaux à la fois conventionnels et superficiels pour lesquels ils n'avaient pas besoin de mon intervention. Les jeux de complaisance des professeurs envers leurs élèves et vis-à-vis des détenus m'ont également dérangé, les « Ah bah, regarde, ce n'est pas parce qu'il a fait des choses pas bien que moralement il n'est pas viable », ce genre de choses. Ce n'est pas cette fonction-là que j'avais envie de remplir, parce qu'elle remet le détenu en prison.

J.T. : Est-ce qu'à un certain moment tu es as été confronté à des moments de censure, des détenus qui ne souhaitaient pas garder un passage, le diffuser ?

D.C. : Non, il n'y avait pas d'anticipation du montage, ils ne cherchaient pas à savoir ce que j'allais en faire véritablement. Ils avaient même assez peu de curiosité par rapport à cela. Le plaisir de l'instant présent était la seule chose qui finalement avait de la valeur à leurs yeux. C'est aussi ce qui a fait qu'au tout début, au moment de présenter l'activité, le projet n'était pas forcément très vendeur, alors

qu'à l'arrivée ils étaient tous très contents de ce qu'ils avaient vécu. Pour revenir à cette absence de censure, l'important pour eux était que cela sorte de la prison, aille à l'extérieur.

J.T. : C'était une manière de franchir les murs avec la voix.

D.C. : Oui, qu'importe ce qui sera conservé, du moment que la parole se diffuse en-dehors de la prison.

J.T. : Les participants ont-ils pu écouter la création finalisée ?

D.C. : Je n'en suis pas sûr, il n'y a pas eu de séances d'écoute non. On a produit des CD que l'on a remis au SPIP, sans savoir si cela avait été distribué à tous les détenus qui ont participé. On a manqué de retour.

J.T. : Quel a été le rapport aux encadrants, à ceux qui dirigent les activités ?

D.C. : Il y a le SPIP d'une part, et la chargée d'activités d'autre part. Ils n'étaient pas présents pendant l'atelier, mais à la sortie ils demandaient systématiquement comment les détenus s'étaient comportés. Là, je sentais un autre niveau d'évaluation de l'activité à l'arrivée, qui me semble problématique parce qu'il ne se trouve pas au bon endroit. À l'issue du projet, cela marchait tellement bien au CNE qu'ils m'ont proposé de reconduire l'activité au-delà du temps de la résidence. Mais j'ai fait le choix d'arrêter au bout d'un moment parce que je sentais que la qualité de mes interventions était jaugée au nombre de détenus que j'avais en activité. Or, à partir de dix participants, je ne pouvais plus faire grand-chose, l'idéal pour la qualité radiophonique de ce que nous faisons était plutôt à cinq ou six par séance. À partir de là, me blinder des groupes à douze en surveillant bien que tout le monde se présente, finissait par nuire à ce qu'on pouvait faire... Les attentes de la part du personnel de la prison ne sont pas forcément au bon endroit par rapport à ce que les moments de réussite peuvent avérer.

J.T. : Comment voyais-tu ton rôle ? Chef d'orchestre ? Médiateur ? Collaborateur ?

D.C. : Plus le temps passait, plus je voulais me vivre comme créateur radiophonique : être celui qui apporte le micro comme un contact avec la plastique de la parole, avec une réflexion de l'ordre de l'esthétique de l'énonciation, se dire que vraiment ces questions-là peuvent être vraiment partout, y compris en prison. À la limite, au moment de la restitution, ça ne m'aurait pas dérangé que l'on ne croit pas qu'il s'agissait de détenus, mais plutôt de comédiens ou de gens du tout-venant. Cela aurait même prouvé qu'en terme de remédiation énonciative, on aurait été au bout de quelque chose. Le fait d'y reconnaître des détenus confère une sorte de patine, une gravité, à des choses finalement très légères, ce qui participe de l'intérêt radiophonique. Mais il y a, dans cette façon de procéder, plus de valeur poétique que dans les témoignages de détenus qui parlent simplement de prison. Il me semble que le traitement testimonial, sur le sujet de la prison, sature l'espace médiatique. Quand on entend parler du milieu carcéral à la radio, quand on entend une voix de détenu, c'est toujours une voix qui parle de prison. C'est sans doute là que j'ai le plus dévier à l'horizon d'attente d'une production radiophonique en prison.

J.T. : Comment as-tu conçu le rôle de toutes ces voix désincarnées — Poppy, Jacques Chancel interviewant Foucault —, toutes ces voix qui donnent lieu à des dialogues qui touchent à l'absurde ? Pourquoi les avoir fait intervenir dans le travail des détenus ?

D.C. : Ce qui était intéressant c'était de se dire que, à quelques kilomètres de distance, on avait deux régimes différents, l'un carcéral et l'autre scolaire, et de se dire que de part et d'autre du mur de la prison on pouvait faire la même chose, le même type d'exercices radiophoniques pour ensuite éventuellement le faire ensemble. En 2007, j'avais travaillé avec un robot dans le cadre d'une création intitulée *Conversation avec un robot*. J'avais ensuite présenté ce travail à des ingénieurs développant des robots conversationnels. L'une de ces ingénieurs, Magalie Ochs, m'avait demandé si je voulais tester son robot. Elle trouvait drôle le fait d'être dans une expérimentation de conversation, et pensait qu'il s'agissait d'un moyen intéressant de tester Poppy. Au moment où j'ai fait la

résidence, j'ai voulu avoir un même interlocuteur artificiel, qui soit par exemple Poppy, à faire tester aux lycéens d'une part et aux détenus d'autre part, pour qu'ensuite les lycéens puissent venir en prison à la rencontre des détenus, sur la base d'une expérience commune ; et se mettent à faire des exercices ensemble. C'est de cette manière que l'on a pu organiser une séance avec les lycéens dans la salle d'activité en deuxième division du Centre Pénitentiaire. Ensuite, pris dans le jeu des exercices de conversation, dans le cadre des Journées internationales de l'entretien que j'ai organisées avec la Maison des écrivains et de la littérature au Petit Palais à Paris, j'avais proposé des expérimentations sur les entretiens au poète Dominique Quélen. Il s'agissait de monter sa propre Radioscopie en lui envoyant un certain nombre de questions de Jacques Chancel, que j'avais isolées dans les CD qui rassemblent certaines de ses émissions. Ce matériau-là, les fichiers avec les questions de Chancel, est resté dans mon ordinateur, et au moment d'inventer des exercices dans le feu de l'action avec les détenus, l'idée m'est revenue et je leur ai proposé de faire eux aussi leur Radioscopie. Je me souvenais également de l'étonnante violence de la Radioscopie sur *Surveiller et punir* de Michel Foucault (avec la question « vous avez des enfants ? »), et pour le montage final de *Heureux qui comme...* il était intéressant d'avoir ce Chancel qui interviewe Foucault et qui petit à petit, par glissement, se met à interviewer les détenus.

J.T. : Comment as-tu articulé tout cela avec les propos de Foucault ? Est-ce que l'objectif était d'avoir une vision théorique, un peu idéologique, un point de vue critique sur la condition carcérale ?

D.C. : Non, il ne s'agissait pas d'avoir une parole théorique pour le seul enjeu d'avoir une parole théorique, c'est surtout la réflexion de Foucault qui m'intéressait. À un moment dans son parcours, et qui plus est quand il se trouve à la radio ou à la télévision, dans les années 1960 et 1970, il s'est trouvé comme obligé de préciser systématiquement qu'il n'est pas là pour définir ce que serait un monde idéal, ce qu'il faudrait faire, mais pour faire son travail de philosophe, c'est-à-dire critique, d'expliquer que tel fonctionnement implique tel phénomène. Cet effort de pensée est assez important sur le plan critique pour qu'il ne se veuille pas disponible pour y rajouter une couche normative. C'est cette nuance-là que je voulais reprendre et qui me semblait radiophoniquement porteuse et proactive : je ne

suis pas là pour vous dire quoi faire, comment organiser une activité épanouissante pour les détenus, je suis dans une démarche d'expérimentation radiophonique, pour explorer ce que peut encore la parole quand elle est en prison. Ce que j'ai bien aimé faire en reposant les questions de Chancel à des détenus, c'est faire ressortir la violence de ces interrogations, avec une logique de traque et d'interrogatoire, une manière d'interroger qui rappelle l'interrogatoire judiciaire. C'est pour cette raison également que l'on retrouve des extraits du procès simulé qu'avaient produit les lycéens au Palais de Justice de Paris.

J.T. : Ce n'était pas la première fois que tu travaillais sous la forme d'un atelier. Quelle était la particularité de celui-ci, de ce public ?

Il y a beaucoup d'entre-soi et un rapport au plaisir qui n'est pas le même. J'avais dirigé beaucoup d'ateliers radio en maison de retraite, et j'ai retrouvé quelque chose d'un peu semblable, un rapport au temps je crois. Je n'ai jamais retrouvé cette qualité d'écoute en milieu scolaire ou universitaire, alors même que l'environnement carcéral est très bruyant, avec des interruptions fréquentes. Tout cela est sans doute lié au fait que le temps y est pesant, et j'apprécie vraiment.

Comme en maison de retraite, j'y retrouve quelque chose de mon enfance, quand on ne regarde pas l'heure à laquelle on dort, avec les cousins, pendant les vacances, il y a ce côté-là, on peut tout se dire, le temps n'a plus vraiment de prise. En maison de retraite il y a une dimension plus douce, parce que les gens sont plus éteints, mais on retrouve une même frustration, on sent que les capacités intellectuelles de certains ne sont pas aussi vivaces qu'ils pourraient vouloir. En milieu carcéral, ces capacités sont éprouvées, les détenus sont saturés de problèmes du quotidien liés à la prison ; ils ne sont pas disponibles à leur intelligence, et on entend la souffrance de ne pas pouvoir se donner pleinement à soi-même. C'est aussi ce qui fait que j'ai cessé d'y aller, que le poids de la prison est trop lourd. J'y retournerai peut-être un jour, mais les critères d'évaluation qui m'ont été imposés m'en ont coupé l'envie.

Ce qui est spécifique aussi à la prison, c'est la quasi impossibilité que j'avais à anticiper les formats, le déroulement des séances. En maison de retraite, j'avais le plein contrôle de l'ampleur de l'activité, je tenais la montre à la minute près. En prison, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas dans quelle mesure cela tient à moi, mais les détenus étaient dans une telle privation de liberté que je ne m'autorisais pas en

retour à prendre beaucoup de pouvoir sur le déroulement de la séance. Je n'arrivais pas à prendre tout le pouvoir que potentiellement je pouvais prendre. Je me trouvais donc dans une retenue par rapport à la maîtrise du découpage de l'activité, ce qui laissait du champ pour qu'ils impriment le temps de la séance de leur rapport si spécifique au temps. C'est pourquoi il m'a semblé encore plus important qu'ailleurs de suspendre toute attente d'efficacité. D'où une préparation flottante. J'arrivais avec des « billes », des petits scénarios, mais j'étais beaucoup plus à fixer ce qui avait été fait dans ces jeux de rôles après les avoir faits avec eux, qu'à les préparer pour eux. Du reste, quand j'arrivais avec des exercices faits dans une division dans une autre, cela ne fonctionnait qu'une fois sur deux ou à moitié. Il n'y a rien de tel, à partir d'un premier essai, de convenir ensemble de la suite, de leur donner au plus vite la main sur le déroulement. Qui plus est, au moment d'annoncer la consigne, je me sentais déjà en négociation : est-ce que vous voulez qu'on l'adapte, est-ce que vous sentez de vous lancer, qu'est-ce que vous en pensez ? Arriver dans une prison pour imposer une consigne à des gens, je trouve cela tellement déplacé. Je ne m'imaginai pas leur faire autre chose que des propositions. De ce point de vue, j'avais une retenue inédite à leur proposer quoique ce soit. Et comme ils avaient parfois tendance à interpréter cette retenue comme une peur, ils étaient parfois coopératifs avec pour seule motivation de me rassurer.

J.T. : Est-ce que tu adaptais tes exercices selon les divisions ?

D.C. : Le CNE est le seul endroit où les détenus étaient susceptibles d'être là pour des actes très graves et où, pour cette raison, le personnel de la prison m'avait demandé d'éviter certaines thématiques, en particulier tout ce qui est de l'ordre de l'affectif ou du domaine familial. Ce type de contre-consigne me dérangeait. Si la confiance n'est pas totale ou si on part d'une zone d'interdit, on flétrit tout. Cela m'a poussé à partir de l'écriture, à prendre un proverbe ou un slogan publicitaire à la tournure morale et à leur proposer, par écrit, de le transformer dans tous les sens pour, sur la base de cette transformation, en tirer des rôles qui faisaient l'objet d'une improvisation. J'ai fait intervenir d'autres figures de l'altérité, comme les extraterrestres ou les fantômes, et fait parler des voix incompréhensibles que j'amenaient en bande de bruitage. Les détenus du CNE ne venaient pas tant chercher des bons points qu'une activité

qui les sorte de toutes ces batteries de tests. Ils étaient relativement assidus. Les détenus les plus dissipés avaient, au final, une bonne énergie, même s'il y avait aussi beaucoup de violence verbale entre eux, ils se chamaillaient et se servaient parfois des exercices pour ça. Autrement dit, le jeu pour sortir l'énonciation de l'emprise carcérale était alors pris dans un autre jeu qui l'écrasait et qui revenait dans la prison. À ce moment-là, j'avais perdu la partie et j'avais, en creux, la confirmation que tout l'intérêt de ces ateliers tenait essentiellement à la capacité du dialogue enregistré d'inciter le déplacement des coordonnées de l'énonciation et d'ainsi faciliter un recours à l'imaginaire pour un ré-ancrage symbolique des individus parlants.

Chapitre 9.

La médiation éducative par la pratique photographique dans le champ carcéral.

Entre contention et émancipation, quelles perspectives méthodologiques ?

La pratique photographique à la prison de la Tuilière

Christophe Pittet

Ma pratique éducative par la médiation photographique a débuté en 1998 au sein de la prison de la Tuilière, située proche de Lausanne en Suisse. J'avais été engagé en qualité d'assistant social pour accompagner des femmes migrantes en voie d'expulsion dans le cadre de leur plan de peine. Cette population, qui représentait près d'un tiers des femmes en régime d'exécution de peine, provenait de pays émergents et avait commis, pour la plupart, un délit lié au trafic de drogue.

C'est à la demande de la direction de l'établissement pénitentiaire que j'ai mis en place un atelier de photographie pour mettre en œuvre un projet éducatif centré sur les pratiques artistiques. Le cahier des charges lié à cette commande institutionnelle étant peu explicite, si ce n'est que l'action éducative devait être présente, j'ai modélisé un dispositif photographique à partir de prises de vue réalisées à l'extérieur de la prison et développées dans un laboratoire¹⁵⁶ aménagé dans les sous-sols de la prison.

Cette pratique de travail social dans le champ carcéral a fait l'objet d'une démarche de conceptualisation et de théorisation lors de mon cursus à l'Université de Strasbourg au sein du diplôme des Hautes

¹⁵⁶ Il s'agissait d'un laboratoire argentique où les films et les tirages étaient développés à partir d'un matériel professionnel.

Études des Pratiques Sociales¹⁵⁷. La recherche-action, engagée entre 1999 et 2001, a donné lieu à la publication d'un livre de méthodologie qui propose des exemples d'accompagnement à partir de quatre histoires de femmes migrantes¹⁵⁸.

Dans le cadre de cet article, je propose de mettre en exergue les concepts qui structurent la pratique de médiation éducative par la photographie afin de donner à comprendre les enjeux liés à un accompagnement de ce type. Je propose également une réflexion sur la place de la photographie numérique dans les médiations éducatives.

La prison comme espace disciplinaire et de mortification

La prison de la Tuilière a été mise en fonction au printemps 1993 et comprend quatre-vingt-deux places réparties entre deux secteurs distincts. Le plus important est destiné aux femmes avec quatre régimes : en attente de jugement, exécution de peine, semi-liberté et semi-détention. Les hommes sont emprisonnés en attente de jugement avec la spécificité de bénéficier d'un quartier psychiatrique. Des ateliers occupationnels et de production permettent aux détenu-e-s d'acquérir ou de maintenir un rythme de travail. La vie quotidienne est rythmée par un emploi du temps général et des programmes individualisés comprenant des soins médicaux, de la formation ou des loisirs. Le tout est placé sous la surveillance d'agents de détention et de travailleurs sociaux. Pour Goffman, une prison est d'abord une institution totalitaire qui se caractérise par « ...un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »¹⁵⁹. La vie en milieu carcéral a pour conséquence une perte de liberté d'initiatives, de contacts et de mouvements. Par conséquent, toute activité telle que la visite d'un tiers, la possibilité d'obtenir un colis, de faire des achats ou encore de changer de cellule est règlementée.

¹⁵⁷ Le site Internet suivant offre des informations sur ce projet ainsi que les photographies effectuées dans ce cadre : www.delombrealalumiere.ch

¹⁵⁸ Pittet, C. (2002), *De l'ombre à la lumière. La photographie comme outil de création du lien social. Récit de quatre femmes en prison*. éd. Institut d'études sociales, Genève.

¹⁵⁹ Goffman, E. (1968), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minituit, p. 41.

Dans son ouvrage intitulé *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Jeremy Bentham conçoit la prison comme un lieu de privation de liberté qui doit prévenir tout nouvel acte de déviance : « C'est de plus une maison de correction où l'on doit proposer de réformer les mœurs des personnes détenues afin que leur retour à la liberté ne soit pas un malheur, ni pour la société, ni pour eux-mêmes »¹⁶⁰. L'enfermement vise donc une double protection : celle du détenu contre lui-même, en évitant toute poursuite de son comportement délinquant, et celle de la société contre le détenu pour qu'elle ne subisse les préjudices de ce dernier.

Michel Foucault, dans son ouvrage *Surveiller et punir* développe l'idée que le redressement des corps fait partie d'une technologie plus large qui vise le contrôle et la mesure des individus, en vue de les rendre utiles par le fait qu'ils soient dociles. La question de la discipline est au cœur de son analyse de la construction sociale de la prison : « [...] pour répartir les individus, les fixer et les distribuer spatialement, les classer, tirer d'eux le maximum de temps, et le maximum de forces, dresser leur corps, coder leur comportement continu, les maintenir dans une visibilité sans lacune, former autour d'eux un appareil d'observation, d'enregistrement et de notations, constituer sur eux un savoir qui s'accumule et se centralise. La forme générale d'un appareillage pour rendre les individus dociles et utiles, par un travail précis sur leur corps, a dessiné l'institution-prison, avant que la loi ne la définisse comme la peine par excellence »¹⁶¹. Le châtiment ne porte pas que sur la privation de liberté, mais également sur une conception de l'utilité du corps du détenu. À partir de cette conception, il ne peut être réintégré dans la société qu'en adoptant un comportement normé et normatif qui participe à une économie de la vie en société. Dévier de cette ligne engendre un coût tel qu'il s'agit de l'éviter.

Pour Michel Foucault, l'individu est à réformer pour qu'il ne commette plus de faute. Pour cela, la prison doit être organisée de la façon suivante : « Il faut qu'elle soit la machinerie la plus puissante pour imposer une nouvelle forme à l'individu perverti ; son mode

¹⁶⁰ Bentham, J. (2002), *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Paris, Mille et une nuits, p. 8 et 11.

¹⁶¹ Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, p. 265.

d'action, c'est la contrainte d'une éducation totale : "En prison le gouvernement peut disposer de la liberté de la personne et du temps du détenu ; dès lors, on conçoit la puissance de l'éducation qui, non seulement dans un jour, mais dans la succession des jours et même des années peut régler pour l'homme le temps de veille et de sommeil, de l'activité et du repas, le nombre et la durée des repas, la qualité et la ration des aliments, la nature et le produit du travail, le temps de la prière, l'usage de la parole et pour ainsi dire jusqu'à celui de la pensée [...]" »¹⁶². Cette emprise de l'organisation carcérale sur les personnes peut produire des effets négatifs et être contre-productive du point de vue de la réinsertion sociale et professionnelle.

Dans son analyse du fonctionnement des institutions totales, Erving Goffman identifie plusieurs techniques de mortification¹⁶³ qui agissent sur l'individu en raison de la perte des repères qu'il avait avant l'incarcération. La situation d'emprisonnement provoque un changement radical qui affecte les convictions de l'individu autant sur lui-même que sur les autres. L'état d'isolement provoque, pour Goffman, une dépossession des rôles : « Dans de nombreuses institutions totalitaires, le reclus est d'emblée totalement privé du droit de recevoir des visites ou de celui d'en rendre, ce qui a pour effet d'assurer une rupture profonde avec les rôles antérieures et de faire mesurer l'ampleur de la dépossession du statut ancien »¹⁶⁴. Outre les dépossessions évoquées au niveau des rôles traditionnellement acquis dans une existence autonome, Goffman souligne que le détenu est aussi astreint à se séparer de ses biens matériels. Il nomme cette phase « cérémonie d'admission ». Elle consiste, selon lui, à opérer les formalités telles que la prise d'identité qui passe par les empreintes digitales, les portraits photographiques, la réception d'un matricule ou encore une information sur le règlement interne : « Ces formalités d'admission mériteraient d'être nommées "mise en condition" ou "programmation" parce qu'ainsi dépouillée l'arrivant se laisse niveler, homogénéiser et transformer en un objet que l'on peut livrer à la machine de l'établissement de telles manières que rien ne vient entraver la marche routinière des opérations administratives »¹⁶⁵. Ce type de mise à l'épreuve conduit à influencer le comportement de l'individu dans le sens de l'obéissance et de la soumission face à

¹⁶² *Ibid.*, p. 273 et 274.

¹⁶³ Goffman, E., *op. cit.*, p. 56.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 57.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 59.

l'organisation bureaucratique qui imprime des conditions de réclusion où les marges de manœuvre individuelle sont étroites.

La perte d'indépendance et la relation infantilisante provoquées par le contrôle permanent des individus privés de liberté peut entamer l'estime de soi et le sentiment de confiance. Goffman parle de dégradation de l'image de soi lorsque le détenu est en situation d'être humilié, violenté ou contraint d'exprimer des signes de déférence pour obtenir des réponses : « Quelle que soit la forme ou la source de ces divers outrages, l'individu doit assumer une activité dont les implications symboliques sont incompatibles avec la conception qu'il a de lui-même. Une forme de mortification plus diffuse consiste à imposer à l'individu un rythme de vie qu'il estime lui être totalement étranger et un rôle qui lui fait abandonner tout ce qui pouvait le distinguer des autres »¹⁶⁶. Ce processus de dépersonnalisation peut entraîner différentes attitudes défensives telles que le retrait social, la démotivation, la somatisation ou encore la dépression.

Les raisons du choix de la photographie comme projet individualisé

Cette partie sera consacrée à mettre en perspective les marges de manœuvre possibles chez les travailleurs sociaux¹⁶⁷ pour tenter d'accompagner différemment, soit pas uniquement d'un point de vue juridico-administratif, les personnes détenues. Cette question sera discutée à partir des pratiques artistiques et plus particulièrement de l'usage de la photographie comme outil de médiation dans la relation éducative. Enfin, je m'appuierai sur les expériences menées dans le cadre de ma pratique de travailleur social au sein de la prison de la Tuilière entre 1998 et 2001.

Les pratiques artistiques et culturelles en milieu carcéral peuvent prendre plusieurs formes : éducation populaire, développement de la créativité et de l'imagination, promotion de la participation des détenus en collaboration avec des artistes, développement personnel par l'art thérapie, loisirs et détente par la culture de masse.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai pu identifier différentes formes d'action artistique et culturelle dans les prisons telles que

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 65-66.

¹⁶⁷ Sous le terme générique de travailleurs sociaux, il est entendu les métiers historiques soit l'assistant de service social, l'éducateur spécialisé et l'animateur socioculturel.

concerts, pièces de théâtre, expositions de peintures ou de dessins, réalisation de films vidéo, etc. Ces pratiques permettent aux détenus de diversifier leur emploi du temps, de découvrir d'autres intérêts et pratiques ou encore de renforcer leur estime par des expériences valorisantes.

Pour soutenir méthodologiquement l'accompagnement éducatif auprès de femmes migrantes, j'ai opté pour les pratiques artistiques et culturelles. Elles ont d'abord été utilisées comme des prétextes à la relation d'aide et à l'élaboration d'un projet personnel.

En effet, la situation d'une femme migrante, du fait du retour forcé dans son pays de résidence, ne permet pas d'engager un processus de réinsertion sociale et professionnelle au même titre que pour des détenues qui ont un permis de séjour ou la nationalité suisse. Le travailleur social ne peut pas fonder la relation de collaboration à partir de projets tels que le maintien des liens avec les membres de la famille, la recherche d'un logement ou encore d'un emploi.

Le projet individualisé est au cœur de l'accompagnement à la libération et le plan de peine participe à l'organiser¹⁶⁸. Or, pour une femme migrante en voie d'expulsion, cette procédure n'a pas le même caractère dès lors qu'elle ne va pas s'inscrire dans la société suisse.

Par conséquent, le projet individualisé a pris corps à partir des pratiques artistiques et plus particulièrement la photographie argentique. Ce médium a été choisi pour deux raisons principales. La première porte sur ma propre relation à l'usage de la photographie qui se fonde sur une expérience professionnelle en tant que photographe de presse. La seconde est motivée par le caractère accessible de la pratique photographique. En effet, chaque individu a une relation avec celle-ci, soit pour saisir des instants de son existence, soit pour conserver ou afficher des images qui lui sont chères. Pierre Bourdieu a très bien thématiqué la relation sociale à ce médium dans son ouvrage *Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie*¹⁶⁹. Le fait que l'objet et son usage soient familiers est important en termes de maîtrise et d'aisance d'utilisation comme le souligne Uwe Bernhardt :

¹⁶⁸ Le plan de peine est délivré à la personne détenue par le service pénitentiaire cantonal dès que le jugement a été prononcé. Il donne à voir les échéances importantes qui marquent la détention telles que la possibilité d'obtenir un premier congé, des sorties pour effectuer des recherches de logement ou d'emploi, le passage en semi-liberté ou encore la date de la libération conditionnelle.

¹⁶⁹ Bourdieu, P. (1965) (sous la dir. de), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Minuit.

« La photographie, par la simplicité de son procédé technique défie le travail artisanal, la formation, la tradition liés à la peinture.¹⁷⁰ »

La photographie comprend également des fonctions qui permettent de réinterroger le rapport à l'autre, à l'espace et au temps. Emmanuel Garrigues, se référant à Roland Barthes, évoque l'importance du *punctum* dans l'appréhension du temps par le décalage qu'il provoque : « Rappelons les trois temps de la photo : le temps du sujet photographié (par exemple, le Parthénon, V^e siècle avant Jésus-Christ), le temps du photographe (par exemple Maxime du Camp à la fin du XIX^e siècle), le temps du regardeur (par exemple, moi qui regarde aujourd'hui la photo de Maxime du Camp)¹⁷¹. »

Le sociologue Robert Castel parle d'une conscience temporelle et du fait que la pratique photographique exige une certaine appréhension du temps : « Dans l'ordre de la temporalité, le simple fait de prendre une photographie suppose une conscience temporelle très élaborée, une distance par rapport au présent, se nourrissant du sentiment que l'instant à retenir bascule déjà dans le passé. La photographie est valorisée à l'exacte mesure de cette distance par rapport au présent et à la perception, et par la conscience de cette distance.¹⁷² »

En ce qui concerne le rapport à l'espace physique, l'acte photographique exige de penser un point de vue sur un sujet. Cela demande de réfléchir à la distance que nous avons face à l'objet à photographier et au déplacement à opérer selon l'angle et le cadrage que nous souhaitons lui donner. Pour Philippe Dubois, la photographie est sujette à des données techniques, qui participent à ce rapport à l'espace : « ...tout appareil n'est-il pas muni d'une bague de mise au point mesurant cette distance ? Une des données les plus importantes à maîtriser lors de la prise de vue n'est-elle pas la profondeur de champ, cette portion d'espace rigoureusement déterminée qui délimite un en deçà et un au-delà de la "scène" (la bonne distance) »¹⁷³. L'acte photographique engage de fait une réflexivité dans le processus de création qui vise à exprimer un point de vue singulier sur un objet

¹⁷⁰ Bernhardt, U. (2001), *Le regard imparfait. Réalité et distance en photographie*, Paris, L'Harmattan, p. 16.

¹⁷¹ Garrigues, E. (2000), *L'écriture photographique. Essai de sociologie visuelle*, Paris, L'Harmattan, p. 81.

¹⁷² Castel, R., « Images et phantasmes » in Bourdieu, P. (sous la dir. de) (1965), *op. cit.*, p. 293.

¹⁷³ Dubois, P. (1990), *L'acte photographique*, Paris, Nathan, p. 86.

donné. Ce n'est pas uniquement une question de maîtrise technique, mais c'est également une nécessité de construire un rapport spatio-temporel qui est signifiant (ce qui est de l'ordre du discours) et significatif (ce qui a une signification : valeurs, importance, etc.). Il y a donc des choix à opérer pour réaliser des images dans un souci de cohérence. À ce propos, Dubois précise que « chaque visée, chaque prise est inéluctablement un coup de hache qui retient un pan de réel et exclut, rejette, évince l'entourage »¹⁷⁴. L'acte photographique engage donc un travail d'auteur, marqué par des choix personnels, qui découlent d'une conception consciente ou inconsciente de son rapport au monde.

La photographie comme objet de médiation dans la relation éducative

Au niveau de la méthodologie du projet photographique, j'ai conçu l'activité pour qu'elle puisse se dérouler entre six et huit semaines, découpées en trois étapes principales. La première étape comprenait le choix du sujet photographique. Il s'agit de discuter des motivations qui amènent la personne à souhaiter réaliser un thème. Durant cette phase, il est nécessaire de raisonner sa faisabilité et ses objectifs, de même que les moyens à mettre en œuvre pour la faisabilité du projet et l'investissement humain et financier à consentir. La seconde étape consistait en la réalisation du thème et le travail de sélection des images produites¹⁷⁵. Enfin, la dernière étape consistait à réfléchir au choix d'un support de présentation du travail réalisé de manière à le valoriser et à le montrer à d'autres personnes.

Au niveau de la pratique possible en milieu carcéral, j'ai principalement organisé des expositions. Certaines ont été présentées à l'extérieur de la prison, ce qui permettait une meilleure visibilité des images réalisées.

Le projet photographique est conçu comme un dispositif au sens où Michel Foucault le propose : « Le dispositif était de nature

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 170.

¹⁷⁵ Dans le cas de notre pratique de la photographie analogique et de la possibilité de réaliser des images à l'extérieur de la prison, l'alternance s'organisait entre des phases de prises de vue et le développement des films et des tirages photos en laboratoire. Bien entendu, cette modélisation peut être utilisée dans le cas de la photographie numérique entre des temps de réalisation d'images et de leur traitement informatique.

essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais tout autant, le conditionnent »¹⁷⁶. Il vise l'instauration d'une relation éducative dans un environnement marqué par la discipline et le contrôle des corps, comme il a été présenté précédemment. Il y a, par conséquent, un rapport de pouvoir qui s'instaure entre l'individu incarcéré et le travailleur social. En effet, celui-ci représente la loi et le cadre qui l'assujettissent. En même temps, il est amené à travailler sur la question de la réinsertion sociale et professionnelle, par un accompagnement à l'autonomisation. Ce paradoxe se situe au cœur de la relation et il doit être pris en considération, car il produit des effets au niveau du lien de confiance, pour autant que cela soit envisageable.

En ce qui concerne l'expérience réalisée au sein de la prison de La Tuilière, le fait de travailler avec un public féminin induit une relation qui peut être marquée par des jeux de séduction et de manipulation qui ont pour fonction l'obtention de bénéfices rendant les conditions d'incarcération moins pénibles. Il s'agit donc d'être conscient que l'adhésion de la personne détenue à une activité de loisir, culturelle ou sportive n'est pas uniquement motivée par le supposé lien de confiance qui participe à faire alliance, mais aussi en raison d'une adaptation intéressée. Goffman a bien étudié la question des bénéfices secondaires dans les institutions totales et leurs fonctions dans les stratégies identitaires : « Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement. Par exemple, on affirme couramment en Amérique que l'on doit accorder aux prisonniers l'accès à une bibliothèque, sous prétexte que la lecture peut et doit leur être intellectuellement bénéfique. Cependant, si on leur donne ce droit, il est facile de penser, comme le montre Donald Clemmer, que souvent ce n'est pas pour s'enrichir l'esprit que les prisonniers commandent des livres, mais pour impressionner favorablement la commission des libérations sur parole.¹⁷⁷ »

¹⁷⁶ Agamben, G. (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Rivages poche, p. 9 et 10. (coll. Petite bibliothèque)

¹⁷⁷ Goffman, E. (1968), *op. cit.*, p. 245 et 246.

L'analyse de Goffman éclaire, de manière pertinente, la question des rôles, des identités et de motivations. Les femmes migrantes en voie d'expulsion qui se sont inscrites aux activités artistiques et culturelles étaient conscientes que les observations obtenues à travers leur participation pouvaient contribuer à rendre leur passage en semi-liberté ou en libération conditionnelle plus aisée¹⁷⁸. Ceci dit, la recherche-action menée entre 1999 et 2001 a permis d'identifier et de comprendre les effets du dispositif photographique sur les parcours des participantes. Je ne détaillerai pas les résultats de cette recherche, car ce n'est pas l'objet de cet article, mais il semble intéressant de mettre en perspective deux concepts majeurs qui organisent la médiation éducative.

Le projet photographique organisé comme un espace transitionnel potentiel

La prison divise le monde en deux mondes distincts : l'extérieur et l'intérieur. La liberté et l'emprisonnement. Cette appréhension de la réalité clivée doit faire l'objet d'un processus d'adaptation progressive afin de permettre une transition préparée et organisée en direction de la libération, qu'elle soit partielle ou complète. Les observations faites, entre autres par Erving Goffman, mettent en évidence la force de l'emprise sur les détenus et les effets de dépersonnalisation qui affectent leur identité.

Parler du dedans et du dehors implique de penser l'air intermédiaire qui sépare ces deux espace-temps de manière à saisir le sens et les fonctions du processus de transition. L'individu qui est coupé d'une réalité sociale donnée est en manque de repères pour envisager une orientation et un sens à ce qui lui arrive. La réalité à laquelle il est confronté peut être anxiogène et créer une forme d'inertie. Lorsque Winnicott parle d'une aire intermédiaire, il la définit en ces termes : « l'acceptation de la réalité est une tâche sans fin et que nul être humain ne parvient à se libérer de la tension suscitée par la mise en relation de la réalité du dedans et de la réalité du dehors ; nous supposons aussi que cette tension peut être soulagée par l'existence d'une aire intermédiaire d'expérience qui n'est pas contestée (arts, religions,

¹⁷⁸ Au sein de la prison de la Tuilère, les travailleurs sociaux étaient associés à la rédaction des rapports de comportement et donnaient leur préavis, au même titre que le directeur et le surveillant-chef.

etc.) »¹⁷⁹. Il complète son analyse en faisant un lien avec le développement de l'enfant. Il conçoit que l'enfant a besoin d'une aire intermédiaire pour favoriser l'élaboration d'une relation avec le monde. Ce qui compte, c'est que ce processus transitionnel participe à faciliter l'adaptation de l'enfant à une nouvelle réalité, dans une forme de continuité temporelle vers un environnement extérieur organisé par des éléments physiques tels que des objets. Autrement dit, ce passage doit être vécu comme suffisamment bon pour que l'enfant puisse l'explorer avec un sentiment de sécurité. Winnicott parle également de l'objet transitionnel comme médiateur entre l'absence de la mère et son enfant. Le doudou que l'enfant prend avec lui a cette fonction de réassurance. Garrigues fait un parallèle intéressant entre le doudou (la peluche, le mouchoir, etc.) et la photographie comme un moyen d'entrer en relation avec autrui et d'accéder à la connaissance¹⁸⁰.

La médiation éducative par la pratique photographique doit prendre appui sur des méthodologies éprouvées afin de sécuriser le processus de transition. Si le risque n'est pas nul, il doit être limité de manière à faciliter l'investissement psychique de la personne détenue qui participe au projet. Cela implique que le travailleur social soit au clair avec ses modèles d'intervention, qui visent, entre autres, l'émancipation et l'autonomie des individus. Le travailleur social est le médiateur entre le dedans et le dehors. Il porte la responsabilité des conditions du passage d'un lieu connu à un ailleurs à découvrir. L'espace pourrait être compris comme un tiers-lieu, une scène entre deux sur laquelle les rôles et les identités sont redéfinis par l'objet-tiers qui est la photographie, comme le soulignent Nicole Catheline et Daniel Marcelli : « Cette tierceité, en revanche, tantôt s'incarne dans une personne dont c'est la fonction (le médiateur ou plus fréquemment le médiateur), comme c'est le cas dans le champ de la justice, tantôt au contraire se réfère à un "espace-tiers", espace à la fonction symbolique, espace censé apporter du "tiers", comme on le voit couramment, si ce n'est constamment, dans le domaine social ou médico-psychologique »¹⁸¹. Ces auteurs notent également que la fonction transitionnelle de l'espace est de permettre une dynamique paradoxale, qui est à la fois de réunir et de différencier, et qui est

¹⁷⁹ Winnicott, D. W. (1975), *Jeu et réalité, L'espace potentiel*, Paris, Gallimard, p. 24.

¹⁸⁰ Garrigues, E. (2000), *op. cit.*, p. 139.

¹⁸¹ Catheline, N., Marcelli, D. (2014), *Ces adolescents qui évitent de penser. Pour une théorie du soin avec la médiation*, Toulouse, Eres, p. 25.

marquée par l'incertain et le connu. Dans le cas du dispositif photographique au sein de la prison, la détenue est prise dans un mouvement d'émancipation vis-à-vis de l'organisation carcérale dont elle connaît les logiques et dans le besoin de pouvoir s'appuyer sur des repères structurants, qui sont portés par les mêmes logiques (i.e., ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas).

La reconnaissance de la singularité comme vecteur du lien social

Lors de ma recherche-action, plusieurs femmes détenues ont exprimé le sentiment de honte et de culpabilité lié au délit et à l'incarcération.

À ce propos, je peux citer le témoignage de Sabina¹⁸² qui avait réalisé un travail photographique sur les enfants fréquentant la Maison de quartier « Vaudagne » à Genève : « J'avais la sensation que dans chaque regard, les personnes savaient que je suis une détenue. Et être une détenue ce n'est pas normal pour moi. J'avais honte parce que celui-là sait que je suis en prison et que Christophe est mon assistant social. Et quand j'étais toute seule, dès que les personnes me regardaient beaucoup, je tournais tout de suite la tête, pour ne pas me faire voir. J'avais la sensation que les personnes savaient que je suis une détenue. Ce n'est pas possible ça, mais j'avais cette sensation. Je savais que ce n'est pas possible, mais...¹⁸³ ». Concernant la question de la honte, Vincent de Gaulejac pointe le paradoxe suivant : « La représentation de soi-même est au cœur de ce processus : lorsqu'un individu ou un groupe intériorisent une vision d'eux-mêmes qui les disqualifient à leurs propres yeux, cette vision détruit de l'intérieur toute capacité à s'en sortir. Ils sont en effet pris dans un système paradoxal puisque, pour changer, il faut qu'ils soient autre chose que ce qu'ils sont et que, ce qu'ils sont, démontre justement leur incapacité à être "comme il faut"¹⁸⁴ ». Pour de Gaulejac, l'autonomie

¹⁸² Prénom d'emprunt.

¹⁸³ Pittet, C. (2001), *De l'ombre à la lumière, ou le récit de la création d'un atelier de photographie comme espace relationnel dans une prison pour femme. Élaboration, mise en place, conduite et effets d'un dispositif socio-éducatif visant à la réinsertion sociale de femmes détenues*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales, Université de Strasbourg, p. 171 et 172.

¹⁸⁴ De Gaulejac, V. (1996), *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 264.

se constitue, entre autres, par la possibilité de se définir par soi-même. Cela passe par une reprise de confiance qui doit être soutenue par le fait de se faire connaître et d'obtenir la reconnaissance d'autrui¹⁸⁵. C'est ce travail qui a été mené avec Sabina, en montrant ses photographies sous la forme d'une exposition. D'abord au sein de la prison de la Tuilière en présence des co-détenues et du personnel de surveillance, puis à la Maison de quartier Vaudagne où un vernissage avait été organisé avec la participation des parents des enfants que Sabina avait photographiés.

L'exposition, comme le vernissage, ont participé à un rite de passage qui a marqué la fin d'une étape et l'ouverture d'une nouvelle étape dans la trajectoire de Sabina. À ce propos, Aurélien Yannic rappelle que le rituel est un concept qui renvoie à un déroulement d'actions symboliques faits de codes et organisés dans le temps. Le rituel est compris comme une dynamique de répétition d'opportunité de forme. Il est soutenu par le respect des règles ; il s'agit d'« une dimension collective déterminante, car il marque la vie sociale et les périodes importantes d'une société »¹⁸⁶. Le rituel s'inscrit donc dans une dynamique spatio-temporelle et signifie une coupure entre le temps quotidien et le temps ritualisé. Il a également pour fonction de produire du lien et de renforcer la cohérence du groupe, de la communauté ou de la société.

L'expérience vécue par Sabina est aussi de l'ordre du lien social, grâce au fait qu'elle a pu accéder à un espace de socialisation représenté par la Maison Vaudagne. Les animateurs qui l'ont accueillie pour faciliter la réalisation de son projet photographique lui ont offert une forme de reconnaissance sociale : « L'intégration symbolique des individus s'exprime par leur reconnaissance sociale, c'est-à-dire par la reconnaissance de la place qu'ils occupent au sein du système et de l'utilité sociale qu'ils remplissent dans ce système. Elle s'exprime aussi par l'adhésion à des normes collectives, à un projet social partagé qui permette de se projeter dans l'avenir »¹⁸⁷. À propos du concept de reconnaissance, Axel Honneth souligne qu'« étant donné que les besoins et les émotions ne trouvent leur "*confirmation*" que dans leur satisfaction directe, ou du moins dans

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 265.

¹⁸⁶ Yannic, A., (2009) « Présentation générale. Les rituels à l'épreuve de la mondialisation », in Wolton, D. (sous la dir. de), *Le rituel*, Paris, CNRS, p. 12.

¹⁸⁷ De Gaulejac, V., Taboada Léonetti, I. (1994), *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 94.

une réponse, la reconnaissance possède elle aussi, nécessairement, dans ce contexte, un caractère d'approbation affective ou d'encouragement, de sorte que ce rapport de reconnaissance, lui aussi, est lié à l'existence en chair et en os d'autres personnes concrètes qui répondent aux sentiments par de l'attention et de l'amour. Le rapport positif que l'individu est en mesure d'adopter à son propre égard quand il fait l'expérience de la reconnaissance affective est la *confiance en soi* ; il s'agit de la strate fondamentale de l'assurance émotionnelle liée au corps...¹⁸⁸. »

Pour Sabina, la reconnaissance sociale n'a pas été uniquement manifestée à travers son exposition photographique, mais également lorsqu'elle a pu poursuivre son intérêt pour le travail photographique en accédant au laboratoire de la Maison Vaudagne durant sa période de semi-liberté : « je me mets à la place du personnel de la Maison Vaudagne. Je me mets à leur place et je me dis : "Je ne vais pas donner la clé de ma maison. Si je donne la clé de ma maison à quelqu'un, c'est pour qu'il entre tout seul. Tiens la clé, je vais dormir et je ne veux pas que tu me réveilles et tu peux rentrer". Mais si je donne la clé, je dis : "Je vais partir, une semaine comme ça ou deux jours, tu peux entrer dans ma maison". Si je dois faire confiance à cette personne, je dois au moins avoir des sentiments pour elle. Je ne vais pas donner la clé à quelqu'un ou à une personne que je n'aime pas du tout. Même que là, ce n'est pas chez moi, c'est pas chez eux, mais c'est chez eux aussi parce que c'est le travail. Ils m'ont donné un passe. Un passe où je pouvais entrer partout. S'ils sont arrivés à faire ça pour moi, c'est qu'ils avaient confiance en moi »¹⁸⁹. Pour sa part, Pierre Tap repère trois types de reconnaissance : sociale, affective et narcissique.

Dans la situation de Sabina, la reconnaissance sociale a été exprimée par différents acteurs et cela a participé à créer du lien social. Par ailleurs, la confiance témoignée par les professionnels de la Maison Vaudagne est une marque de reconnaissance affective : « [cette dernière] est d'autant plus importante lorsque le sujet est en

¹⁸⁸ Honneth, A. (2008), « Reconnaissance et reproduction sociale », in Payet, J-P., Battegay, A. (éds), *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 51.

¹⁸⁹ Pittet, C. (2001), *op. cit.*, p. 190.

position de non-reconnaissance sociale, de marginalisation, de non-intégration ou de non insertion¹⁹⁰. »

Pour conclure

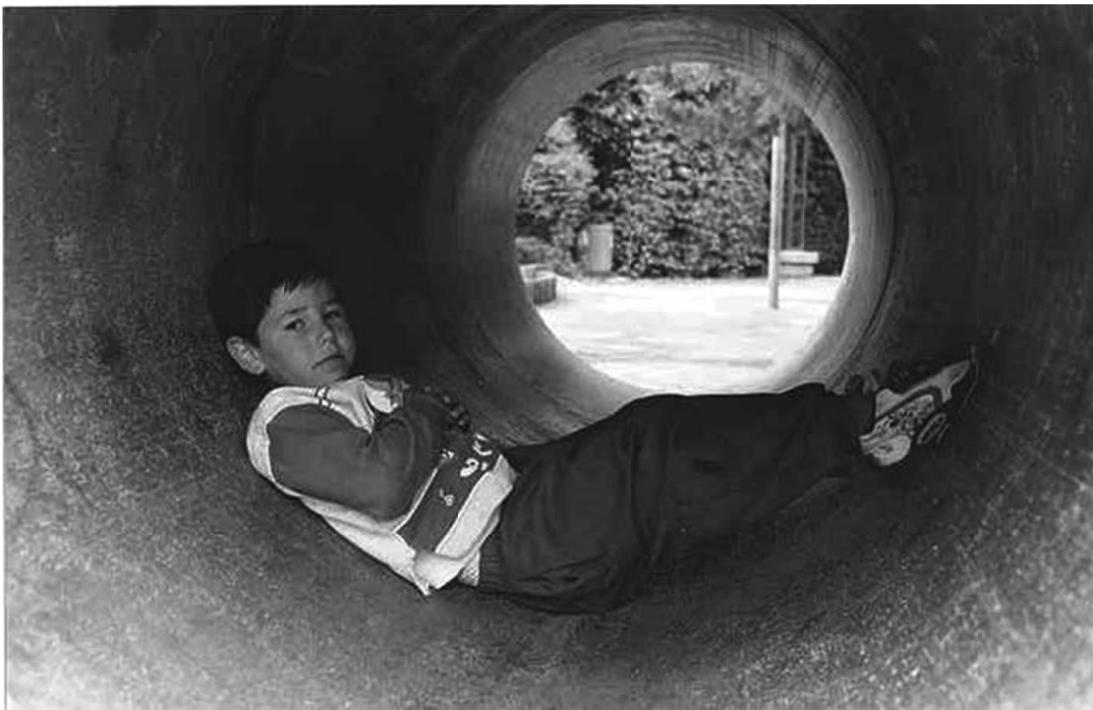
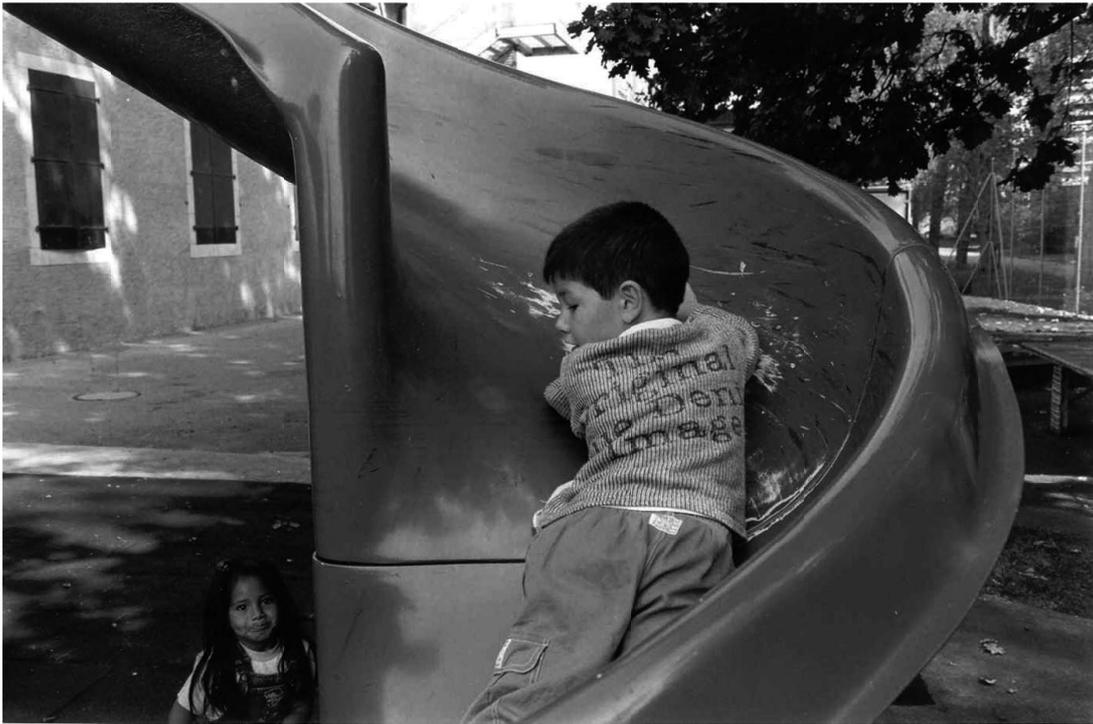
L'expérience photographique inédite vécue à la prison de la Tuilière a permis de mettre à l'épreuve des pratiques de travail social qui sont possibles en milieu carcéral. Les méthodologies engagées ont donné à comprendre l'importance de la relation éducative comme un vecteur d'émancipation et d'autonomisation à partir de la mise à l'épreuve des logiques sécuritaires. Il a été possible que des femmes migrantes en voie d'expulsion puissent sortir, accompagnées ou seules, pour réaliser une thématique photographique sans que pour autant le contrat de confiance ne soit remis en question. Certes, le dispositif photographique était temporaire, situé dans une étape de l'histoire de cette prison, destiné à quelques détenues et il était inscrit dans une recherche-action. Cependant, ce travail social médiatisé par une pratique artistique a pu rendre compte de l'importance des méthodologies choisies, des modèles d'intervention mobilisés et des cadres théoriques adoptés pour organiser, piloter et nommer la réalité des pratiques et des effets qui en découlent. C'est ce qui rend crédible l'action des travailleurs sociaux dans les institutions dont les logiques sont d'abord sécuritaires et répressives.

Bibliographie

- Agamben, G. (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Paris, Rivages poche. (coll. Petite bibliothèque)
- Bentham, J. (2002), *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Paris, Mille et une nuits.
- Bernhardt, U. (2001), *Le regard imparfait. Réalité et distance en photographie*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1965) (sous la dir. de), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Minuit.

¹⁹⁰ Tap, P. (1993), « Crise d'identité, dépression et toxicomanie à l'adolescence », in Tap, P. & Malewska-Peyre, H., *Marginalités et troubles de la socialisation*, Paris, PUF, p. 171.

- Catheline, N. & Marcelli, D. (2014), *Ces adolescents qui évitent de penser. Pour une théorie du soin avec la médiation*, Toulouse, Eres.
- De Gaulejac, V. & Taboada Léonetti, I. (1994), *La lutte des places*. Paris, Desclée de Brouwer.
- De Gaulejac, V. (1996), *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Dubois, P. (1990), *L'acte photographique*, Paris, Nathan.
- Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Garrigues, E. (2000), *L'écriture photographique. Essai de sociologie visuelle*, Paris, L'Harmattan.
- Goffman, E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.
- Honneth, A. (2008), « Reconnaissance et reproduction sociale », in Payet, J-P. & Battegay, A., (éds) *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion.
- Pittet, C. (2001), *De l'ombre à la lumière, ou le récit de la création d'un atelier de photographie comme espace relationnel dans une prison pour femme. Elaboration, mise en place, conduite et effets d'un dispositif socio-éducatif visant à la réinsertion sociale de femmes détenues*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales, Université de Strasbourg.
- Pittet, C. (2002), *De l'ombre à la lumière. La photographie comme outil de création du lien social. Récit de quatre femmes en prison*, Genève, Éd. Institut d'études sociales.
- Tap, P. (1993), « Crise d'identité, dépression et toxicomanie à l'adolescence », in Tap, P. & Malewska-Peyre, H., *Marginalités et troubles de la socialisation*, Paris, PUF.
- Winnicott, D. W. (1975), *Jeu et réalité, L'espace potentiel*, Paris, Gallimard.
- Yannic, A. (2009), « Présentation générale. Les rituels à l'épreuve de la mondialisation », in Wolton, D., (sous la dir. de), *Le rituel*, Paris, CNRS.



Conclusion

Le milieu carcéral est un lieu d'enfermement au sein duquel les détenus peuvent souffrir d'isolement et avoir le sentiment de ne plus être adaptés au milieu libre. Les intervenants sociaux et socioculturels sont susceptibles à travers leurs actions d'aider ces individus à mieux vivre leur incarcération et de créer un lien entre le dedans et le dehors.

L'accès à la culture des personnes placées sous main de justice est un droit fondamental qui est reconnu tant au niveau national (articles D.443 à D.449-1 du code de procédure pénale) qu'au niveau international (Règles Pénitentiaires Européennes qui prévoient l'accès aux activités culturelles et à la bibliothèque). Toutefois, la mise en œuvre de projets socioculturels en détention est souvent compliquée voire freinée par l'existence de nombreux facteurs : les contraintes liées à l'environnement carcéral, la communication parfois difficile entre les intervenants culturels et les personnels pénitentiaires dont les préoccupations et les discours sont souvent très différents, les méthodes d'intervention parfois insuffisamment adaptées aux spécificités ou aux besoins du public, etc. Toutefois, il existe nombre de démarches en faveur des activités sociales et socioculturelles en milieu carcéral.

Les principes de l'action culturelle en milieu pénitentiaire ont été déclinés dans le protocole d'accord du 25 janvier 1986 signé par le ministère de la culture et le ministère de la justice. Deux autres protocoles ont ensuite été signés le 15 janvier 1990 et le 30 mars 2009 afin de définir les principes de fonctionnement (partenariats avec les structures locales, recours aux professionnels de l'art et de la culture, programmation, évaluation des actions).

Comme en témoignent David Christoffel et Julie Trenque, Marie-Laure Gougeon, ainsi que Christophe Pittet, de nombreuses initiatives ont depuis lors vu le jour. Songeons encore à l'initiation à la musique contemporaine proposée aux détenues des Baumettes à Marseille en 2016 par la pianiste Nathalie Riero avec le soutien du SPIP ; évoquons également l'atelier « Fleury en scène » mené par Sylvie Nordheim qui,

en mars 2015, a permis à onze détenus de Fleury-Mérogis de se produire sur la scène du théâtre de l'Odéon devant leurs proches.

Par ailleurs, plusieurs établissements culturels se sont engagés en direction des PPSMJ en formalisant des partenariats avec l'administration pénitentiaire (musée du Louvre, château de Versailles, Institut du Monde Arabe, etc.)¹⁹¹. Par exemple, depuis 2007, l'équipe des Abattoirs, musée d'art moderne et contemporain de Toulouse, travaille avec la direction de la prison de Muret et le SPIP pour proposer aux détenus des ateliers d'art plastique et l'organisation d'une exposition dans la cour centrale de la prison.

Enfin, des postes de coordinateurs.trices d'activités culturelles et socioculturelles ont été créés afin de faciliter la programmation, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités culturelles dans les établissements pénitentiaires.

¹⁹¹ Pour connaître les activités proposées en prison, cf. par exemple Observatoire International des Prisons (section française), *Quelles activités sont proposées aux personnes détenues ?* [mis en ligne le 12 janvier 2017]. [Réf. du 17 février 2017]. Disponible sur : <http://oip.org/en-bref/quelles-activites-sont-proposees-aux-personnes-detenu-es/>

SCIENCES SOCIALES AUX ÉDITIONS L'HARMATTAN

Dernières parutions

GASSAMA COEUR-DE-LION

Le courage et l'héroïsme d'un migrant

Joseph Ndzomo-Molé

En observant Mamoudou Gassama, jeune Malien immigré clandestin à Paris, escaladant un immeuble pour sauver un petit Français suspendu au quatrième étage et passant subitement, grâce à cet acte héroïque, du statut de quidam à celui d'une célébrité reçue par des chefs d'états, on est amené à réfléchir sur le courage, l'héroïsme et le phénomène migratoire en Europe, qui est sans doute un signe des temps de la mondialisation. L'auteur propose l'organisation de sommets sur la migration : à l'échelle de l'Afrique, qui perd en cerveaux et en bras rentabilisables pour son propre compte et à l'échelle de l'Europe, grande plaignante.

(Coll. Points de vue, 104 p., 12,5 euros)

ISBN : 978-2-343-16071-9, EAN EBOOK : 9782140114977

ITINÉRAIRE D'UN TRANSCLASSE

Au centre de la marge

Nicolas Balutet

Les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron parlent ainsi d' « acculturation » pour caractériser l'acquisition de la culture dans le cas des fils d'agriculteurs, d'ouvriers, d'employés ou de petits commerçants. Loin d'être naturel, cet apprentissage relève d'une véritable « conquête ». C'est l'histoire de cette conquête semée de doutes, de difficultés mais aussi de grands bonheurs et de rencontres qu'entend retracer cet ouvrage qui éclaire d'un jour nouveau les goûts esthétiques et les préoccupations épistémologiques d'un « transclasse », aujourd'hui spécialiste des études sur les identités en Amérique hispanique. Situés « au centre de la marge », les travaux de Nicolas Balutet s'appesantissent non seulement sur des questions liées à des individus discriminés en raison de leur genre, de leur préférence sexuelle, de leur ethnie, etc., mais s'appuient également parfois sur des corpus dépréciés.

(Coll. Homotexualités, 168 p., 18 euros)

ISBN : 978-2-343-16738-1, EAN EBOOK : 9782140115059

CAPITALISME OU TECHNOCRATIE ?

Sociologie des transformations sociales et politiques contemporaines

Sous la direction de Simon Le Roulley et Mathieu Uhel

Au centre du débat proposé par cet ouvrage, une question : vivons-nous encore dans un régime caractérisé par les rapports sociaux capitalistes ? Ou sommes-nous passés vers un mode de production technocratique ? Mêlant enquêtes thématiques sur différents champs (enseignement supérieur, industrie pharmaceutique, urbanisme, filière nucléaire), focus sur des secteurs clés (métropoles, Caisse des Dépôts et Consignations, CAC40, EDF, SNCF et Association Française des Entreprises Privées) et débats théoriques sur le mode de production, les contributions réunies ici tentent d'apporter des ouvertures sur une question sociale et politique au coeur de notre époque.

(Coll. Sociologies et Environnement, 230 p., 24,5 euros)

ISBN : 978-2-343-15772-6, EAN EBOOK : 9782140114717

POLITIQUES DU CARE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Parcours des assistantes et assistants maternels issus de l'immigration

Janina Glaeser

Cet ouvrage vise à étudier la manière dont les politiques du care agissent sur la mobilité sociale des assistant-e-s maternel-le-s issu-e-s de l'immigration en France et en Allemagne (de l'Ouest). Il vise aussi à interroger la répartition du travail de care entre les femmes et plus largement la problématique globale du care dans l'État-providence européen. À partir d'entretiens biographiques avec des assistant-e-s maternel-le-s dans les deux pays, sont étudiées les conditions de la sous-traitance des tâches ménagères et de la garde des enfants qui permettent aux mères (et aux pères) d'être actifs-ves.

(Coll. Logiques sociales, 250 p., 25 euros)

ISBN : 978-2-343-16306-2, EAN EBOOK : 9782140114618

BANLIEUE - IMMIGRATION

Des paradoxes de la solidarité à l'idéologie victimaire

Ivry-sur-Seine, 1968-2018

Gérard Bonnefon

Cet ouvrage étudie sur une période de cinquante années, de 1968 à 2018, les attitudes et les politiques concernant les travailleurs et les familles immigrés dans une ville de la banlieue populaire Ivry-sur-Seine dirigée depuis 1925 par les majorités successives placées sous l'égide du PCF. À partir d'exemples concrets, l'auteur étudie les évolutions d'une politique paradoxale qui préconisait, dans les années 1970, l'instauration de quotas d'immigrés, renvoyait la prise en charge de ces travailleurs et familles à l'État et aux employeurs, tout en faisant profession d'antiracisme et de solidarité.

(304 p., 30 euros)

ISBN : 978-2-343-16787-9, EAN EBOOK : 9782140114809

MIGRATIONS INTERNES AU MALI ET INSERTION DES MIGRANTS DE RETOUR

Arouna Sougane

Cet ouvrage analyse les effets de la migration sur le comportement des membres des ménages d'origine à un moment où les drames de l'immigration clandestine continuent de faire la une de l'actualité mondiale. Contrairement à une opinion fort répandue du fait de la médiatisation des tragédies à répétition des migrations africaines vers l'Occident, les migrations d'Africains sont en grande partie intra-africaines. Le travail de recherche de l'auteur, appliqué au Mali, élargit l'analyse aux migrations internes qui sont de forte intensité dans ce pays.

(Coll. Études Eurafricaines, 224 p., 23,5 euros)

ISBN : 978-2-343-16707-7, EAN EBOOK : 9782140114793

PALPITANT

Un parcours patient en cardiologie

Sophie Le Garrec

Hors série

En mai 2017, Sophie Le Garrec subit une opération du coeur avec quelques complications post-opératoires qui prolongeront son hospitalisation de plusieurs semaines. La chirurgie cardiaque est devenue banale et routinière, mais le coeur reste encore associé à un organe majeur et son dysfonctionnement à une gravité patente tant pour le malade que pour son entourage. C'est la narration de son parcours intra et extra-hospitalier durant une année que l'auteur a consignée à partir de nombreuses notes prises au vol des événements, tant médicaux que personnels

(Coll. Conception et dynamique des organisations, 198 p., 20,5 euros)

ISBN : 978-2-343-16775-6, EAN EBOOK : 9782140114564

FAN ET GENDER STUDIES : LE RETOUR

Sous la direction de Mélanie Bourdaa et Arnaud Alessandrin

En 2017 sortait le titre Fan et gender studies : la rencontre, un premier volume qui travaillait, autour de thématiques comme les séries ou la musique, les imbrications, parfois directes, entre études de genre et études de fans. Ce second volume poursuit les réflexions autour des minorités de genre et de sexualité, des stéréotypes de genre ou de l'engagement des fans dans les mouvements sociaux féministes ou queer.

Nous nous déplaçons vers de nouveaux supports : les jeux vidéo, le cinéma, la littérature et la bande dessinée. Ce second volume est enfin l'occasion pour nous de proposer une réflexion sur la place des fan studies dans les études culturelles.

Tétraèdre (Coll. Passages aux actes, 134 p., 16 euros)

ISBN : 978-2-36085-095-2, EAN EBOOK : 9782140114731

LES ARTS DE GUÉRIR EN AFRIQUE, DE LA TRADITION À LA MÉDECINE CONVENTIONNELLE

Comprendre...

Jacques Barrier

La guérison en Afrique est plus qu'ailleurs reliée au monde de l'invisible. Cet ouvrage explore toutes les étapes du parcours d'un malade africain, les modes d'intervention du devin, du guérisseur, les outils thérapeutiques notamment les plantes médicinales et les charmes, alors que la médecine conventionnelle est réservée à une élite urbaine. Ces pratiques restent d'actualité, avec des conséquences sociales importantes.

(254 p., 26,5 euros)

ISBN : 978-2-343-16317-8, EAN EBOOK : 9782140113949

VIVRE LA RÉCLUSION

Expériences plurielles de l'enfermement

Sous la direction de Christophe Dargère et Stéphane Héas

Cet ouvrage fournit un espace de parole aux personnes témoins directs ou ayant vécu en première personne une période d'enfermement pendant la guerre, au cours d'une peine de prison, d'une conscription, d'une hospitalisation, d'une situation de handicap. Il présente des expériences à partir de témoignages dans le cadre des camps de concentration, des camps de transit, des hôpitaux psychiatriques, des établissements pour personnes âgées, des écoles, des sectes. Le regard des sciences humaines et sociales est mobilisé pour mieux comprendre ces processus et ces personnes, leurs trajectoires, leurs réactions, leurs mobilisations. La réclusion, quelle que soit sa durée, induit des conséquences durables, mais les actions et réactions, les adaptations matérielles, symboliques, permettent de construire les modalités de dépassement de ces expériences parfois hautement traumatiques.

(Coll. Des Hauts et Débats, 294 p., 30 euros)

ISBN : 978-2-343-16837-1, EAN EBOOK : 9782140113147

PALUDISME ET GRATUITÉ DES SOINS AU MALI

Issa Diallo

Préface de Yaouaga Félix Koné

Au Mali, les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables face au paludisme en dépit de l'existence de la politique de gratuité. Ce livre se propose d'analyser les raisons de la persistance et de l'ampleur du paludisme dans un contexte de gratuité. Pour ce faire, l'auteur interroge le fonctionnement de la gratuité en faisant une articulation entre les difficultés liées à sa mise en oeuvre, les pratiques et les perceptions des acteurs.

(Coll. Études africaines, 268 p., 28 euros)

ISBN : 978-2-343-16860-9, EAN EBOOK : 9782140113093

GENRE ET TRADITION(S)

Regards sur l'Autre et sur Soi au XXe siècle

Sous la direction de Claire Dodane et Jacqueline Estran

Au XXe siècle, la question identitaire touche autant l'individu que la collectivité : les identités nationales se cherchent et s'exacerbent tandis que l'individu reste au coeur de la réflexion philosophique et psychologique. Les idées circulent, les utopies foisonnent et les civilisations se confrontent. Des traditions disparaissent au profit de nouvelles. Et, face à face, les êtres humains s'observent et se questionnent. La place occupée par la/les tradition/s dans cette quête est primordiale car elle se trouve à l'origine de tout, qu'elle ait été admise comme fondatrice, matrice, ou qu'elle ait été reniée, de façon instinctive ou par un effort de volonté conscient. C'est ce que les contributrices et contributeurs de cet

ouvrage, spécialistes de la Chine, du Japon, de la Corée, du Tibet, de l'Espagne, de la Russie, de la Grèce ou de la France, se sont proposées d'explorer de façon transculturelle, autour des notions clés d'identité, genre et tradition.

(Coll. *Colloques et rencontres*, 286 p., 29,5 euros)

ISBN : 978-2-343-15468-8, EAN EBOOK : 9782140112492

EXPERTISES ET ADDICTIONS

Les trajectoires de "sortie" à l'épreuve des savoirs professionnels et expérimentiels

Line Pedersen

Préface de Dominique Jacques--Jouvenot

En suivant les trajectoires de déprise dans les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie et dans les groupes d'entraide (Vie Libre et Narcotiques Anonymes), cette recherche permet d'appréhender la sortie des addictions aux produits psychoactifs. Elle propose une analyse des enjeux autour de la définition de l'addiction elle-même et la manière d'en sortir. Peut-on guérir d'une addiction ou doit-on apprendre à vivre avec ? L'auteure entend ainsi saisir ce qui se joue entre savoirs professionnels et savoirs expérimentiels dans la construction morale et sociale d'une trajectoire de déprise.

(Coll. *Conception et dynamique des organisations*, 326 p., 33,5 euros)

ISBN : 978-2-343-16173-0, EAN EBOOK : 9782140111952

LES MODES DE DÉBROUILLARDISE DES JEUNES CHÔMEURS

Chômeurs pendant la crise des années 80

Paul Grell

Des jeunes adultes montréalais se racontent. 89 récits de vie qui mettent en lumière de nouveaux styles d'activités, de nouvelles valeurs sociales et des pratiques culturelles tout à fait étonnantes. Des jeunes qui sont prêts à payer le prix de la liberté et de la créativité. Ils renoncent aux facilités de la société de consommation et prônent l'austérité d'un retour à une vie plus naturelle. Ce sont parfois des privations et la solitude mais c'est aussi la production de la débrouillardise, les petits boulots, l'entraide sécurisante, l'amitié, etc. Plus profondément, derrière l'argent, le travail salarié, le patron, l'école, la compétition, le long terme, l'épargne : c'est le monde du pouvoir qui est rejeté, le pouvoir « qui bloque tout, qui bloque les jeunes ». Un vaste questionnement de la société de consommation au profit du projet d'autonomie.

(Coll. *Logiques sociales*, 258 p., 27 euros)

ISBN : 978-2-343-16780-0, EAN EBOOK : 9782140111754

SE MOBILISER CONTRE LE SIDA EN AFRIQUE

Sous la santé globale, les luttes associatives

Sous la direction de Christophe Broqua - Préface de Jean-Pierre Dozon - Postface de Vinh-Kim Nguyen

Dans les pays du Nord, les mobilisations associatives ont marqué très tôt l'histoire du sida. Qu'en est-il en Afrique, le continent le plus touché par l'épidémie ? Bien que des associations spécialisées y existent depuis de nombreuses années, peu d'attention leur a été accordée. Cet ouvrage, le premier d'une telle ampleur sur les dynamiques associatives liées au sida en Afrique, témoigne de l'évolution des formes collectives d'organisation et de résistance face à l'épidémie sur ce continent.

(Coll. *Anthropologies & Médecines*, 378 p., 38 euros)

ISBN : 978-2-343-16352-9, EAN EBOOK : 9782140111259

LES SOLIDARITÉS HUMANISTES

Obrillant Damus, Denis Jeffrey

Des hommes et des femmes des quatre coins du monde s'engagent volontairement dans des organisations humanitaires ou des ONG pour offrir leurs services professionnels. Leur engagement à l'égard de tous les êtres humains, sans tenir compte de leurs différences, montre que la solidarité peut prendre une dimension humaniste. Ce sont des solidarités humanistes, choisies pour la seule raison qu'un être humain, quel qu'il soit, mérite d'être aidé lorsqu'il vit une situation de détresse.

(EME éditions (248 p., 24,5 euros)

ISBN : 978-2-8066-3663-8, EAN EBOOK : 9782806651457

STRUCTURES ÉDITORIALES DU GROUPE L'HARMATTAN

L'HARMATTAN ITALIE

Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE

Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

10 VDN en face Mermoz
BP 45034 Dakar-Fann
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN MALI

Sirakoro-Meguetana V31
Bamako
syllaka@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN

TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
inkoukam@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO

Djidjole – Lomé
Maison Amela
face EPP BATOME
ddamela@aol.com

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Achille Somé – tengnule@hotmail.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamy, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
espace_harmattan.ci@hotmail.fr

L'HARMATTAN RDC

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'HARMATTAN ALGÉRIE

22, rue Moulay-Mohamed
31000 Oran
info2@harmattan-algerie.com

L'HARMATTAN CONGO

67, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
BP 2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAROC

5, rue Ferrane-Kouicha, Talaâ-Elkbira
Chrableyine, Fès-Médine
30000 Fès
harmattan.maroc@gmail.com

NOS LIBRAIRIES EN FRANCE

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

16, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

LIB. SCIENCES HUMAINES & HISTOIRE

21, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com

LIBRAIRIE L'ESPACE HARMATTAN

21 bis, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.espace@harmattan.fr
01 43 29 49 42

LIB. MÉDITERRANÉE & MOYEN-ORIENT

7, rue des Carmes – 75005 Paris
librairie.mediterranee@harmattan.fr
01 43 29 71 15

LIBRAIRIE LE LUCERNAIRE

53, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris
librairie@lucernaire.fr
01 42 22 67 13

Cet ouvrage collectif s'adresse aux travailleurs sociaux, notamment aux animateurs socioculturels, qui évoluent auprès des détenus et à toute personne que la question carcérale intéresse. Il traite des caractéristiques du public carcéral et des effets de l'incarcération sur l'individu, en particulier sous l'angle institutionnel. Il permet ainsi de mieux comprendre les caractéristiques psychosociales du public pénitentiaire et ses besoins spécifiques.

Il s'agit d'aider les professionnels à explorer le champ de l'incarcération et de repérer les logiques qui sous-tendent les représentations et les discours sur ce public. Afin de mieux circonscrire les enjeux liés à l'accompagnement social des détenus, les auteurs proposent d'appréhender la question de l'enfermement sous différents éclairages thématiques et disciplinaires (droit, littérature, musicologie, psychologie et sociologie). En partant de projets réalisés, ils présentent également des techniques d'intervention sociale et socioculturelle auprès de ce public ainsi que des méthodes d'évaluation de leurs interventions.

En ce sens, l'ouvrage vise à aider les acteurs de terrain, d'une part, à ajuster leur posture et pratique professionnelle, d'autre part, à interroger les limites de leur action auprès des individus et des groupes dans le cadre institutionnel.

*Docteur en psychologie et en droit pénal, **Nicolas Combalbert** est professeur de psychopathologie clinique à l'université de Tours. Il a créé en 2014 la licence professionnelle « Techniques d'intervention et d'animation psychosociale auprès des publics vulnérables » à l'IUT de Tours et le DU « Psychocriminologie » à la faculté de droit de Tours. Expert judiciaire, il intervient auprès des auteurs et des victimes d'infractions pénales. Ses recherches portent sur la violence et la santé mentale. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques internationales et il a coordonné plusieurs ouvrages collectifs.*

*Docteur et PRCE de lettres modernes à l'IUT Carrières sociales de Tours, membre du laboratoire « Interactions Culturelles et Discursives » (Université de Tours, EA 6297), **Sophie Rothé** a publié sa thèse en décembre 2016 (Casanova en mouvement. Des attraits de la raison aux plaisirs de la croyance. Le Manuscrit). Elle poursuit des recherches sur l'écriture de l'enfermement au XVIII^e siècle (cf. notamment « Mirabeau sous le sceau du secret : l'écriture épistolaire à l'épreuve de la surveillance pénitentiaire », Lumen, vol. 37, 2018, pp. 135-150).*

Collection « Logiques Sociales »

dirigée par Bruno Péquignot

ISBN : 978-2-343-17242-2

23,50 €

